

■ Histoire de la Révolution Française ■  
Volume II / III

**H**

**R**

**F**

■ Adolphe Thiers ■



■

■

HISTOIRE

de la

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Volume deuxième - Livres XIII à XXVII

Adolphe THIERS

■

EFLM

■



HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Adolphe Thiers

Volume deuxième - Livres 13 à 27

Édition basée sur la treizième édition de 1865

(Furne et Cie, Libraires-Éditeurs)

Édition numéro : 1 (avril 2021)

Tirage numéro : 1 (1 à 1000)

ISBN 979-10-95583-02-8

Dépôt légal : avril 2021

NOTES DE PRODUCTION

Composition : Frédéric Lemée

([contact@eflm-editions.com](mailto:contact@eflm-editions.com))

Logiciel de mise en page : plainTEX

Police : Computer Modern

Papier : Delfort Thincoat plus 55g blanc

Reliure : Ateliers Babouot, 77400 Lagny sur Marne

Imprimerie : Normandie Roto Impression, 61250 Lonrai

N° d'impression :

Imprimé en France

EFLM-Editions SAS

Le Mans, France, 2014.

[eflm-editions.com](http://eflm-editions.com)



## INTRODUCTION : HRF et HCE

---

*J'ai passé vingt-cinq ans dans la vie publique, et plus de trente dans l'étude de l'histoire. Je me suis particulièrement attaché aux annales de mon temps, de celui du moins qui finissait quand ma jeunesse commençait. Après avoir écrit l'histoire de la Révolution française, j'ai essayé d'écrire celle du Consulat et de l'Empire.*

Adolphe Thiers.  
Paris, 10 octobre 1855.

Voici le deuxième volume de la réédition des deux ouvrages d'histoire majeurs d'Adolphe Thiers : l'*Histoire de la Révolution Française* — *HRF* — et l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* — *HCE*.

Le premier volume contenait les trois premiers tomes originaux, c'est à dire les douze premiers livres (ce qui nous emmenait jusqu'en mars 1793 et la première coalition qui suit la mort de Louis XVI). Ce deuxième volume contient les quatrième, cinquième et sixième tomes originaux, ainsi qu'une partie du septième, c'est à dire les livres treize à vingt-sept (ce qui nous emmène maintenant jusqu'en avril 1795, le traité de paix de Bâle et la première pacification de la Vendée).

La préparation de ce deuxième volume a bénéficié de l'expérience acquise lors de la réalisation du premier (algorithme de césure des mots plus performant, soins apportés dans les phases de finition, etc.) Nous espérons que ce volume se rapproche ainsi un peu plus de notre objectif de produire des ouvrages techniquement irréprochables.

Quelques rappels : cette édition de l'*Histoire de la Révolution Française* est basée sur la treizième édition, parue en 1865 chez Furne et Cie, Libraires-Éditeurs, et qui comportait 10 tomes découpés en 44 livres. Nous avons gardé le découpage en livres mais avons regroupé ces livres de façon à obtenir des volumes plus conséquents de 900 à 1000 pages chacun, ce qui nous permet une réédition en 3 volumes de *HRF*.

L'*Histoire de la Révolution Française* parut entre 1823 et 1827. C'est un ouvrage écrit et publié alors qu'Adolphe Thiers est journaliste. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* parut lui entre 1845 et 1862, il fut écrit sur une période plus longue d'une vingtaine d'années, alors qu'il

est devenu une figure politique. Bien qu'écrits à vingt ans d'intervalle, les deux récits se font suite au jour près, et constituent, mis bout à bout une grande histoire chronologique et détaillée de la période qui va du début de la Révolution jusqu'à la chute de l'Empire, la restauration des Bourbons et finalement la mort de l'empereur à Sainte-Hélène en 1821. Le titre complet du second ouvrage était d'ailleurs *Histoire du Consulat et de l'Empire, faisant suite à l'Histoire de la Révolution Française*. Ce second ouvrage comportait lui 20 tomes découpés en 62 livres à sa sortie, notre réédition comportera 10 volumes sur le même principe que celui exposé précédemment.

Comme déjà indiqué dans l'introduction du premier volume, nous sommes restés fidèles aux textes originaux : nous n'avons pas tenté d'actualiser l'orthographe des mots, des noms de personnes ou des noms de lieux. Nous reprenons l'ensemble des notes de marge présentes dans la treizième édition ; toutes les notes et pièces justificatives sont également reproduites, ainsi que la partie de la Table Analytique consacrée aux acteurs de cette histoire sous forme d'index ; manquent à l'appel les illustrations et les cartes — les cartes furent éditées séparément sous forme d'atlas à l'époque. Nous aurons l'occasion dans le futur de proposer une édition complète incluant illustrations d'époque et cartes.

Il est à noter que les deux ouvrages furent de grands succès lors de leurs sorties, tout particulièrement le deuxième qui reste le plus connu de nos jours. Nous n'en proposons pas une critique, notre seule ambition étant de remettre à disposition un ouvrage d'histoire connu et réputé qui n'est plus à notre connaissance disponible dans une édition récente de qualité ; on ne trouve que des facsimilés à l'heure de l'écriture de ces lignes. C'est d'ailleurs la raison d'être de notre maison d'édition. Pour plus d'information sur nos futures publications, vous pouvez consulter notre site internet.

Frédéric Lemée, février 2021.

[contact@eflm-editions.com](mailto:contact@eflm-editions.com)

[eflm-editions.com](http://eflm-editions.com)





## Table des matières

---

### VOLUME DEUXIÈME

Livre XIII : Vendée ..... page 1

*Suite de nos revers militaires. Bataille de Nerwinde. Première négociation de Dumouriez avec l'ennemi ; ses projets de contre-révolution ; il traite avec l'ennemi. Évacuation de la Belgique. Premiers troubles de l'Ouest ; mouvements insurrectionnels dans la Vendée. Décrets révolutionnaires ; désarmement des suspects. Entretien de Dumouriez avec des émissaires des jacobins ; il fait arrêter et livre aux Autrichiens les commissaires de la Convention. Décret contre les Bourbons ; mise en arrestation du duc d'Orléans et de sa famille. Dumouriez, abandonné de son armée après sa trahison, se réfugie dans le camp des Impériaux. Opinion sur ce général. Changements dans les commandements des armées du Nord et du Rhin. Bouchotte est nommé ministre de la guerre à la place de Beurnonville destitué. Établissement du Comité de salut public. L'irritation des partis augmente à Paris ; réunion démagogique de l'Évêché ; projets de pétitions incendiaires. Renouvellement de la lutte entre les deux côtés de l'Assemblée. Discours et accusation de Robespierre contre les complices de Dumouriez et les girondins. Réponse de Vergniaud. Marat est décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire. Pétition des sections de Paris demandant l'expulsion de vingt-deux membres de la Convention. Résistance de la commune à l'autorité de l'Assemblée ; accroissement de ses pouvoirs. Marat est acquitté et porté en triomphe. État des opinions et marche de la révolution dans les provinces. Dispositions des principales villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. Position particulière de la Bretagne et de la Vendée. Description de ces pays ; causes qui amenèrent et entretenirent la guerre civile. Premiers succès des Vendéens ; leurs principaux chefs.*

Livre XIV : Trente-un mai ..... page 53

*Levée d'une armée parisienne de douze mille hommes ; emprunt forcé, nouvelles*

*mesures révolutionnaires contre les suspects. Effervescence croissante des jacobins à la suite des troubles des départements. Custine est nommé général en chef de l'armée du Nord. Accusations et menaces des jacobins ; violente lutte des deux côtés de la Convention. Formation d'une commission de douze membres, destinée à examiner les actes de la commune. Assemblée insurrectionnelle à la mairie ; motions et complots contre la majorité de la Convention et contre la vie des députés girondins ; mêmes projets dans le club des Cordeliers. La Convention prend des mesures pour sa sûreté. Arrestation d'Hébert, substitut du procureur de la commune. Pétitions impérieuses de la commune. Tumulte et scènes de désordre dans toutes les sections. Événements principaux des 28, 29 et 30 mai 1793 ; dernière lutte des montagnards et des girondins. Journées du 31 mai et du 2 juin. Détails et circonstances de l'insurrection dite du 31 mai. Vingt-neuf représentants girondins sont mis en arrestation. Caractère et résultats politiques de cette journée. Coup d'œil sur la marche de la révolution. Jugement sur les girondins.*

Livre XV : Constitution de 1793 ..... page 105

*Projets des jacobins après le 31 mai. Renouveau des comités et du ministère. Dispositions des départements après le 31 mai ; les girondins proscrits vont les soulever contre la Convention. Décrets de la Convention contre les départements insurgés. Assemblées et armées insurrectionnelles en Bretagne et en Normandie. Événements militaires sur le Rhin et au Nord. Envahissement des frontières de l'Est par les coalisés ; retraite de Custine. Siège de Mayence par les Prussiens. Échecs de l'armée des Alpes ; situation de l'armée des Pyrénées. Les Vendéens s'emparent de Fontenay et de Saumur. Dangers imminents de la république à l'intérieur et à l'extérieur. Travaux administratifs de la Convention. Constitution de 1793. Échecs des insurgés fédéralistes à Vernon. Défaite des Vendéens devant Nantes. Victoire contre les Espagnols dans le Roussillon. Marat est assassiné par Charlotte Corday ; honneurs funèbres rendus à sa mémoire ; jugement et exécution de Charlotte Corday.*

Livre XVI : Levée en masse ..... page 153

*Distribution des partis depuis le 31 mai, dans la Convention, dans le comité de salut public et la commune. Division dans la Montagne. Discrédit de Danton. Politique de Robespierre. Événements en Vendée ; défaite de Westermann à Châtillon, et du général Labarolière à Vihiers. Siège et prise de Mayence par les Prussiens et les Autrichiens. Prise de Valenciennes. Dangers extrêmes de la république en août 1793. État financier. Discrédit des assignats. Établissement du maximum. Détresse publique. Agiotage. Arrivée et réception à Paris des commissaires des assemblées primaires. Retraite du camp de César par l'armée du Nord. Fête de l'anniversaire du 10 août, et inauguration de la Constitution de 1793. Mesures extraordinaires de salut public. Décret ordonnant la levée en masse ; moyens employés pour en assurer l'exécution. Institution du Grand-Livre ; nouvelle organisation de la dette publique. Emprunt forcé. Détails sur les opérations financières à cette époque. Nouveaux décrets sur le maximum. Décrets contre la Vendée, contre les étrangers et contre les Bourbons.*

Livre XVII : Lyon et Toulon ..... page 221

*Mouvement des armées en août et septembre 1793. Investissement de Lyon par l'armée de la Convention. Trahison de Toulon, qui se livre aux Anglais. Défaite de quarante mille Vendéens à Luçon. Plan général de campagne contre la Vendée. Divisions des généraux républicains sur ce théâtre de la guerre. Opérations militaires dans le Nord. Siège de Dunkerque par le duc d'York. Victoire de Hond-schoote. Joie universelle qu'elle cause en France. Nouveaux revers. Déroute à Menin, à Pirmasens, à Perpignan, et à Coron dans la Vendée. Retraite de Canclaux sur Nantes. Attaques contre le comité de salut public. Établissement du gouvernement révolutionnaire. Décret qui organise une armée révolutionnaire de six mille hommes. Loi des suspects. Concentration du pouvoir dictatorial dans le comité de salut public. Procès de Custine ; sa condamnation et son supplice. Décret d'accusation contre les girondins ; arrestation de soixante-treize membres de la*

*Convention. Continuation du siège de Lyon. Prise de cette ville. Décret terrible contre les Lyonnais révoltés.*

Livre XVIII : La terreur ..... page 275

*Progrès de l'art de la guerre ; influence de Carnot. Victoire de Wattignies. Déblocus de Maubeuge. Reprise des opérations en Vendée. Victoire de Cholet. Fuite et dispersion des Vendéens au delà de la Loire. Mort de la plupart de leurs principaux chefs. Échec sur le Rhin. Perte des lignes de Wissembourg. Effets des lois révolutionnaires ; proscriptions à Lyon, à Marseille et à Bordeaux. Persécutions dirigées contre les suspects. Intérieur des prisons de Paris ; état des prisonniers à la Conciergerie. La reine Marie-Antoinette est séparée de sa famille et transférée à la Conciergerie ; tourments qu'on lui fait subir. Conduite atroce d'Hébert. Son procès devant le tribunal révolutionnaire. Elle est condamnée à mort et exécutée. Détails du procès et du supplice des girondins. Exécution du duc d'Orléans, de Bailly, de madame Roland. Terreur générale. Seconde loi du maximum. Agiotage. Falsification d'un décret par quatre députés. Établissement du nouveau système métrique et du calendrier républicain. Abolition des anciens cultes ; abjuration de Gobel, évêque de Paris. Établissement du culte de la Raison.*

Livre XIX : Campagne de 1793 ..... page 339

*Retour de Danton. Division dans le parti de la Montagne, dantonistes et hébertistes. Politique de Robespierre et du comité de salut public. Danton, accusé aux Jacobins, se justifie ; il est défendu par Robespierre. Abolition du culte de la Raison. Derniers perfectionnements apportés au gouvernement dictatorial révolutionnaire. Énergie du comité contre tous les partis. Arrestation de Ronsin, de Vincent, des quatre députés auteurs du faux décret, et des agents présumés de l'étranger. Fin de la campagne de 1793. Manœuvres de Hoche dans les Vosges. Retraite des Autrichiens et des Prussiens. Déblocus de Landau. Opérations à l'armée d'Italie. Siège et prise de Toulon par l'armée républicaine. Derniers combats et échecs aux Pyrénées. Excursion des Vendéens au delà de la Loire. Nombreux combats ; échecs de l'armée*

*républicaine. Défaite des Vendéens au Mans, et leur destruction complète à Savenay. Coup d'œil général sur la campagne de 1793.*

Livre XX : Dantonistes et Hébertistes ..... page 389

*Suite de la lutte des hébertistes et des dantonistes. Camille Desmoulins publie le Vieux Cordelier. Le comité se place entre les deux partis et s'attache d'abord à réprimer les hébertistes. Disette dans Paris. Rapports importants de Robespierre et de Saint-Just. Mouvement tenté par les hébertistes. Arrestation et mort de Ronsin, Vincent, Hébert, Chaumette, Momoro, etc. Le comité de salut public fait subir le même sort aux dantonistes. Arrestation, procès et supplice de Danton, Camille Desmoulins, Philippeau, Lacroix, Héraut-Séchelles, Fabre d'Églantine, Chabot, etc.*

Livre XXI : Comité de salut public ..... page 453

*Résultat des dernières exécutions contre les partis ennemis du gouvernement. Décret contre les ex-nobles. Les ministères sont abolis et remplacés par des commissions. Efforts du comité de salut public pour concentrer tous les pouvoirs dans sa main. Abolition des sociétés populaires, excepté celle des Jacobins. Distribution du pouvoir et de l'administration entre les membres du comité. La Convention, d'après le rapport de Robespierre, déclare, au nom du peuple français, la reconnaissance de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. État de l'Europe au commencement de l'année 1794 (an II). Préparatifs universels de guerre. Politique de Pitt. Plans des coalisés et des Français. État de nos armées de terre et de mer. Activité et énergie du gouvernement pour trouver et utiliser les ressources. Ouverture de la campagne ; occupation des Pyrénées et des Alpes. Opérations dans les Pays-Bas. Combat sur la Sambre et sur la Lys. Victoire de Turcoing. Fin de la guerre de la Vendée. Commencement de la guerre des chouans. Événements dans les colonies. Désastres de Saint-Domingue. Perte de la Martinique. Bataille navale.*

Livre XXII : Domination de Robespierre ..... page 499

*Situation intérieure au commencement de l'année 1794. Travaux administratifs du comité. Loi des finances. Capitalisation des rentes viagères. État des prisons.*

*Persécutions politiques. Nombreuses exécutions. Tentative d'assassinat sur Robespierre et Collot-d'Herbois. Domination de Robespierre. La secte de la mère de Dieu. Des divisions se manifestent entre les comités. Fête à l'Être suprême. Loi du 22 prairial réorganisant le tribunal révolutionnaire. Terreur extrême. Grandes exécutions à Paris. Missions de Lebon, Carrier et Maignet ; cruautés atroces commises par eux. Noyades dans la Loire. Rupture entre les chefs du comité de salut public ; retraite de Robespierre.*

Livre XXIII : Neuf thermidor ..... page 545

*Opérations de l'armée du Nord vers le milieu de 1794. Prise d'Ypres. Formation de l'armée de Sambre-et-Meuse. Bataille de Fleurus. Occupation de Bruxelles. Derniers jours de la terreur ; lutte de Robespierre et des triumvirs contre les autres membres des comités. Journées des 8 et 9 thermidor ; arrestation et supplice de Robespierre, Saint-Just, etc. Marche de la Révolution depuis 89 jusqu'au 9 thermidor. Conséquences du 9 thermidor. Modifications apportées au gouvernement révolutionnaire. Réorganisation du personnel des comités. Révocation de la loi du 22 prairial ; décrets d'arrestation contre Fouquier-Tinville, Lebon, Rossignol, et autres agents de la dictature ; suspension du tribunal révolutionnaire ; élargissement des suspects. Deux partis se forment, les montagnards et les thermidoriens. Réorganisation des comités de gouvernement. Modifications des comités révolutionnaires. État des finances, du commerce et de l'agriculture après la terreur. Accusation portée contre les membres des anciens comités, et déclarée calomnieuse par la Convention. Explosion de la poudrière de Grenelle : exaspération des partis. Rapport fait à la Convention sur l'état de la France. Nombreux et importants décrets sur toutes les parties de l'administration. Les restes de Marat sont transportés au Panthéon et mis à la place de ceux de Mirabeau.*

Livre XXIV : La chouannerie ..... page 621

*Reprise des opérations militaires. Reddition de Condé, Valenciennes, Landrecies et le Quesnoy. Découragement des coalisés. Batailles de l'Ourthe et de la Roër.*

*Passage de la Meuse. Occupation de toute la ligne du Rhin. Situation des armées aux Alpes et aux Pyrénées. Succès des Français sur tous les points. État de la Vendée et de la Bretagne ; guerre des chouans. Puisaye, principal agent royaliste en Bretagne. Rapports du parti royaliste avec les princes français et l'étranger. Intrigues à l'intérieur ; rôle des princes émigrés. Hiver de l'an III. Réformes administratives dans toutes les provinces. Nouvelles mœurs. Parti thermidorien ; jeunesse dorée. Salons de Paris. Lutte des deux partis dans les sections ; rixes et scènes tumultueuses. Violences du parti révolutionnaire aux Jacobins et au club électoral. Décrets sur les sociétés populaires. Décrets relatifs aux finances. Modifications au maximum et aux réquisitions. Procès de Carrier. Agitation dans Paris, et exaspération croissante des deux partis. Attaque de la salle des Jacobins par la jeunesse dorée. Clôture du club des Jacobins. Rentrée des soixante-treize députés emprisonnés après le 31 mai. Condamnation et supplice de Carrier. Poursuites commencées contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère.*

Livre XXV : Conquête de la Hollande . . . . . page 675

*Continuation de la guerre sur le Rhin. Prise de Nimègue par les Français. Politique extérieure de la France. Plusieurs puissances demandent à traiter. Décret d'amnistie pour la Vendée. Conquête de la Hollande par Pichegru. Prise d'Utrecht, d'Amsterdam et des principales villes ; occupation des sept Provinces-Unies. Nouvelle organisation politique de la Hollande. Victoires aux Pyrénées. Fin de la campagne de 1794. La Prusse et plusieurs autres puissances coalisées demandent la paix. Premières négociations. État de la Vendée et de la Bretagne. Puisaye en Angleterre. Mesures de Hoche pour la pacification de la Vendée. Négociations avec les chefs vendéens.*

Livre : XXVI : Insurrection du 12 germinal . . . . . page 701

*Réouverture des salons, des spectacles, des réunions savantes ; établissement des écoles primaires, centrales, normale, de droit et de médecine ; décrets relatifs au commerce, à l'industrie, à l'administration de la justice et des cultes. Disette des*

*subsistances dans l'hiver de l'an III. Destruction des bustes de Marat. Abolition du maximum et des réquisitions. Systèmes divers sur les moyens de retirer les assignats. Augmentation de la disette à Paris. Réintégration des députés girondins. Scènes tumultueuses à l'occasion de la disette ; agitation des révolutionnaires ; insurrection du 12 germinal ; détails de cette journée. Déportation de Barère, Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois et Vadier. Arrestation de plusieurs députés montagnards. Troubles dans les villes du Midi. Désarmement des patriotes.*

Livre : XXVII : Paix de Bâle . . . . . page 747  
*Continuation des négociations de Bâle. Traité de paix avec la Hollande. Conditions de ce traité. Autre traité de paix avec la Prusse. Politique de l'Autriche et des autres États de l'Empire. Paix avec la Toscane. Négociations avec la Vendée et la Bretagne. Soumission de Charette et autres chefs. Stofflet continue la guerre. Politique de Hoche pour la pacification de l'Ouest. Intrigues des agents royalistes. Paix simulée des chefs insurgés dans la Bretagne. Première pacification de la Vendée. État de l'Autriche et de l'Angleterre ; plans de Pitt, discussions du parlement anglais. Préparatifs de la coalition pour une nouvelle campagne.*

\* \* \*

Notes et pièces justificatives du volume II . . . . . page 777  
 Livre XIV, note 1 . . . . . page 779

\* \* \*

Table des notes marginales du volume II . . . . . page 789  
 Notes marginales du livre XIII . . . . . page 789  
 Notes marginales du livre XIV . . . . . page 791  
 Notes marginales du livre XV . . . . . page 794  
 Notes marginales du livre XVI . . . . . page 796  
 Notes marginales du livre XVII . . . . . page 799

Notes marginales du livre XVIII .....	page 801
Notes marginales du livre XIX .....	page 804
Notes marginales du livre XX .....	page 805
Notes marginales du livre XXI .....	page 807
Notes marginales du livre XXII .....	page 809
Notes marginales du livre XXIII .....	page 811
Notes marginales du livre XXIV .....	page 815
Notes marginales du livre XXV .....	page 817
Notes marginales du livre XXVI .....	page 818
Notes marginales du livre XXVII.....	page 820

\* \* \*

Index du volume II .....	page 823
--------------------------	----------

\* \* \*

Plan général des ouvrages HRF & HCE .....	page 919
---	----------



## **Histoire de la révolution française, volume II**

---



## Livre XIII

### Vendée

---

*Suite de nos revers militaires. Bataille de Nerwinde. Première négociation de Dumouriez avec l'ennemi ; ses projets de contre-révolution ; il traite avec l'ennemi. Évacuation de la Belgique. Premiers troubles de l'Ouest ; mouvements insurrectionnels dans la Vendée. Décrets révolutionnaires ; désarmement des suspects. Entretien de Dumouriez avec des émissaires des jacobins ; il fait arrêter et livre aux Autrichiens les commissaires de la Convention. Décret contre les Bourbons ; mise en arrestation du duc d'Orléans et de sa famille. Dumouriez, abandonné de son armée après sa trahison, se réfugie dans le camp des Impériaux. Opinion sur ce général. Changements dans les commandements des armées du Nord et du Rhin. Bouchotte est nommé ministre de la guerre à la place de Beurnonville destitué. Établissement du Comité de salut public. L'irritation des partis augmente à Paris ; réunion démagogique de l'Évêché ; projets de pétitions incendiaires. Renouveau de la lutte entre les deux côtés de l'Assemblée. Discours et accusation de Robespierre contre les complices de Dumouriez et les girondins. Réponse de Vergniaud. Marat est décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire. Pétition des sections de Paris demandant l'expulsion de vingt-deux membres de la Convention. Résistance de la commune à l'autorité de l'Assemblée ; accroissement de ses pouvoirs. Marat est acquitté et porté en triomphe. État des opinions et marche de la révolution dans les provinces. Dispositions des principales villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. Position particulière de la Bretagne et de la Vendée. Description de ces pays ; causes qui amenèrent et entretenirent la guerre civile. Premiers succès des Vendéens ; leurs principaux chefs.*

On a vu, dans le livre précédent, dans quel état d'exaspération se trouvaient les partis de l'intérieur, et les mesures extraordinaires que le gouvernement révolutionnaire avait prises pour résister à la coalition étrangère et aux factions du dedans. C'est au milieu de ces circonstances, de plus en plus imminentes, que Dumouriez, revenu de Hollande, rejoignit son armée à Louvain. Nous l'avons vu déployant son autorité contre les commissaires du pouvoir exécutif, et repoussant de toutes ses forces le jacobinisme qui tâchait de s'introduire en Belgique. À toutes ces démarches, il en ajouta une plus hardie encore, et

*Lettre de Dumouriez à la Convention.* qui devait le conduire à la même fin que Lafayette. Il écrivit, le 12 mars, une lettre à la Convention, dans laquelle, revenant sur la désorganisation des armées opérée par Pache et les jacobins, sur le décret du 15 décembre, sur les vexations exercées contre les Belges, il imputait tous les maux présents à l'esprit désorganisateur qui se répandait de Paris sur la France, et de la France dans les pays affranchis par nos armées. Cette lettre, pleine d'expressions audacieuses, et surtout de remontrances qu'il n'appartenait pas à un général de faire, arriva au comité de sûreté générale, au moment même où de si nombreuses accusations s'élevaient contre Dumouriez, et où l'on faisait de continuel efforts pour lui conserver la faveur populaire, et l'attacher lui-même à la république. Cette lettre fut tenue secrète, et sur-le-champ on lui envoya Danton pour l'engager à la rétracter.

*Dumouriez reprend l'offensive en Belgique.* Dumouriez rallia son armée en avant de Louvain, ramena ses colonnes dispersées, jeta un corps vers sa droite pour garder la Campine, et pour lier ses opérations avec les derrières de l'armée hasardée en Hollande. Aussitôt après, il se décida à reprendre l'offensive pour rendre la confiance à ses soldats. Le prince de Cobourg, après s'être emparé du cours de la Meuse depuis Liège jusqu'à Maëstricht, et s'être porté au delà jusqu'à Saint-Tron, avait fait occuper Tirlemont par un corps avancé. Dumouriez fit reprendre cette ville ; et voyant que l'ennemi n'avait pas songé à garder la position importante de Goidsenhoven, laquelle domine tout le terrain entre les deux Gettes, il y dirigea quelques bataillons qui s'y établirent sans difficulté. Le lendemain, 16 mars, l'ennemi voulut recouvrer cette position perdue, et l'attaqua avec une grande vigueur. Dumouriez, qui s'y attendait, la fit soutenir, et s'attacha à ranimer ses troupes par ce combat. Les Impériaux, repoussés, après avoir perdu sept à huit cents hommes, repassèrent la petite Gette, et allèrent se poster entre les villages de Neerlanden, Landen, Neerwinden, Overwinden et Racour. Les Français, encouragés par cet avantage, se placèrent de leur côté en avant de Tirlemont et dans plusieurs villages situés à la gauche de la petite Gette, devenue la ligne de séparation des deux armées.

*Nécessité pour Dumouriez de livrer une grande bataille.* Dumouriez résolut dès lors de donner une grande bataille, et cette pensée était aussi sage que hardie. La guerre méthodique ne convenait pas à ses troupes, peu disciplinées encore. Il fallait redonner de l'éclat à nos armes, rassurer la Convention,

s'attacher les Belges, ramener l'ennemi au delà de la Meuse, le fixer là pour un temps, ensuite voler de nouveau en Hollande, pénétrer dans une capitale de la coalition, et y porter la révolution. À ces projets Dumouriez ajoutait encore, dit-il, le rétablissement de la constitution de 1791, et le renversement des démagogues, avec le secours des Hollandais et de son armée. Mais cette addition était une folie, ici comme au moment où il était sur le Moerdik : ce qu'il y avait de sage, de possible et de vrai dans son plan, c'était de recouvrer son influence, de rétablir nos armes, et d'être rendu à ses projets militaires par une bataille gagnée. L'ardeur renaissante de son armée, sa position militaire, tout lui donnait une espérance fondée de succès ; d'ailleurs, il fallait beaucoup hasarder dans sa situation, et il ne devait pas hésiter.

Notre armée s'étendait sur un front de deux lieues, et bordait la petite Gette, de Neer-Heylisseem à Leaw. Dumouriez résolut d'opérer un mouvement de conversion, qui ramènerait l'ennemi entre Leaw et Saint-Tron. Sa gauche étant appuyée à Leaw comme sur un pivot, sa droite devait tourner par Neer-Heylisseem, Racour et Landen, et obliger les Autrichiens à reculer devant elle jusqu'à Saint-Tron. Pour cela il fallait traverser la petite Gette, franchir ses rives escarpées, prendre Leaw, Orsmaël, Neerwinden, Overwinden et Racour. Ces trois derniers villages, faisant face à notre droite, qui devait les parcourir dans son mouvement de conversion, formaient le principal point d'attaque. Dumouriez, divisant sa droite en trois colonnes aux ordres de Valence, leur enjoignit de passer la Gette au pont de Neer-Heylisseem : l'une devait déborder l'ennemi, l'autre prendre vivement la tombe élevée de Middelwinden, foudroyer de cette hauteur le village d'Overwinden et s'en emparer ; la troisième attaquer le village de Neerwinden par sa droite. Le centre, confié au duc de Chartres, et composé de deux colonnes, avait ordre de passer au pont d'Esemaël, de traverser Laer, et d'attaquer de front Neerwinden, déjà menacé sur son premier flanc par la troisième colonne. Enfin, la gauche, aux ordres de Miranda, devait se diviser en deux et trois colonnes et occuper Leaw et Orsmaël, et s'y maintenir, tandis que le centre et la droite, marchant en avant après la victoire, opéreraient le mouvement de conversion qui était le but de la bataille.

*Dispositions de  
Dumouriez  
avant la  
bataille.*

*Bataille de  
Nerwinde livrée  
le 18 mars.*

Ces dispositions furent arrêtées le 17 mars au soir. Le lendemain 18, dès neuf heures du matin, toute l'armée s'ébranla avec ordre et ardeur. La Gette fut traversée sur tous les points. Miranda fit occuper Leaw par Champmorin ; il s'empara lui-même d'Orsmaël, et engagea une canonnade avec l'ennemi, qui s'était retiré sur les hauteurs de Halle, et s'y était fortement retranché. Le but se trouvait atteint sur ce point. Au centre et à droite, le mouvement s'opéra à la même heure ; les deux parties de l'armée traversèrent Elissem, Esemaël, Neer-Heylissem, et, malgré un feu meurtrier, franchirent avec beaucoup de courage les hauteurs escarpées qui bordaient la Gette. La colonne de l'extrême droite traversa Racour, déborda dans la plaine, et au lieu de s'y étendre, comme elle en avait l'ordre, commit la faute de se replier sur Overwinden pour chercher l'ennemi. La seconde colonne de la droite, après avoir été retardée dans sa marche, se lança avec une impétuosité héroïque sur la tombe élevée de Middelwinden, et en chassa les Impériaux ; mais, au lieu de s'y établir fortement, elle ne fit que la traverser, et s'empara d'Overwinden. La troisième colonne entra dans Neerwinden, et commit une autre faute par l'effet d'un malentendu, celle de s'étendre trop tôt hors du village, et de s'exposer par là à en être expulsée par un retour des Impériaux. L'armée française touchait cependant à son but ; mais le prince de Cobourg ayant d'abord commis la faute de ne pas attaquer nos troupes à l'instant où elles traversaient la Gette et gravissaient ses bords escarpés, la réparait en donnant un ordre général de reprendre les positions abandonnées. Des forces supérieures étaient portées sur notre gauche contre Miranda. Clerfayt, profitant de ce que la première colonne n'avait pas persisté à le déborder, de ce que la seconde ne s'était pas établie sur la tombe de Middelwinden, de ce que la troisième et les deux composant le centre s'étaient accumulées confusément dans Neerwinden, traversait la plaine de Landen, reprenait Racour, la tombe de Middelwinden, Overwinden et Neerwinden. Dans ce moment, les Français étaient dans une position désastreuse. Chassés de tous les points qu'ils avaient occupés, rejetés sur le penchant des hauteurs, débordés par leur droite, foudroyés sur leur front par une artillerie supérieure, menacés par deux corps de cavalerie, et ayant une rivière à dos, ils pouvaient être détruits, et l'auraient été certainement si l'ennemi, au lieu de porter la plus grande partie de ses forces sur leur gauche, eût poussé plus vivement leur

centre et leur droite. Dumouriez, accourant alors sur ce point menacé, rallie ses colonnes, fait reprendre la tombe de Middelwinden, et marche lui-même sur Neerwinden, déjà pris deux fois par les Français, et repris deux fois aussi par les Impériaux. Dumouriez y rentre pour la troisième fois, après un horrible carnage. Ce malheureux village était encombré d'hommes et de chevaux, et dans la confusion de l'attaque, nos troupes s'y étaient accumulées et débandées. Dumouriez, sentant le danger, abandonne ce champ embarrassé de débris humains, et recompose ses colonnes à quelque distance du village. Là, il s'entoure d'artillerie, et se dispose à se maintenir sur ce champ de bataille. Dans ce moment, deux colonnes de cavalerie fondent sur lui, l'une de Neerwinden, l'autre d'Overwinden. Valence prévient la première à la tête de la cavalerie française, la charge impétueusement, la repousse, et, couvert de glorieuses blessures, est obligé de céder son commandement au duc de Chartres. Le général Thouvenot reçoit la seconde avec calme, la laisse s'engager au sein de notre infanterie, dont il fait ouvrir les rangs, puis il ordonne tout à coup une double décharge de mitraille et de mousqueterie, qui, faite à bout portant, accable la cavalerie impériale, et la détruit presque entièrement. Dumouriez reste ainsi maître du champ de bataille, et s'y établit pour achever le lendemain son mouvement de conversion.

La journée avait été sanglante, mais le plus difficile semblait exécuté. La gauche, établie dès le matin à Leaw et Orsmaël, devait n'avoir plus rien à faire, et le feu ayant cessé à deux heures après midi, Dumouriez croyait qu'elle avait conservé son terrain. Il se regardait comme victorieux, puisqu'il occupait tout le champ de bataille. Cependant la nuit approchait, la droite et le centre allumaient leurs feux, et aucun officier n'était venu apprendre à Dumouriez, de la part de Miranda, ce qui se passait sur son flanc gauche. Alors il conçoit des doutes, et bientôt des inquiétudes. Il part à cheval avec deux officiers et deux domestiques, et trouve le village de Laer abandonné par Dampierre, qui commandait sous le duc de Chartres l'une des deux colonnes du centre. Dumouriez apprend là que la gauche, entièrement débandée, avait passé la Gette, et avait fui jusqu'à Tirlemont ; et que Dampierre, se voyant alors découvert, s'était reporté en arrière, au poste qu'il occupait le matin avant la bataille. Il part aussitôt ventre à terre, accompagné de ses deux domestiques et

*Dumouriez, resté maître du champ de bataille le 18 au soir, se croit vainqueur.*

de ses deux officiers, manque d'être pris par les uhlands autrichiens, arrive vers minuit à Tirlémont, et trouve Miranda qui s'était replié à deux lieues du champ de bataille, et que Valence, transporté là par suite de ses blessures, engageait vainement à se reporter en avant. Miranda, entré à Orsmaël dès le matin, avait été attaqué au moment où les Impériaux reprenaient toutes leurs positions. La plus grande partie des forces de l'ennemi avait porté sur son aile, qui, formée en partie des volontaires nationaux, s'était débandée et avait fui jusqu'à Tirlémont. Miranda, entraîné, n'avait eu ni le temps ni la force de rallier ses soldats, quoique Miacinski fût venu à son secours avec un corps de troupes fraîches ; il ne songea même pas à en faire prévenir le général en chef. Quant à Champmorin, placé à Leaw avec la dernière colonne, il s'y était maintenu jusqu'au soir, et n'avait songé à rentrer à Bingen, son point de départ, que vers la fin de la journée.

*La défaite de  
l'aile gauche  
décide  
Dumouriez  
à la retraite.*

L'armée française se trouva ainsi détachée, partie en arrière de la Gette, partie en avant ; et si l'ennemi, moins intimidé par une action aussi opiniâtre, eût voulu pousser ses avantages, il pouvait couper notre ligne, anéantir notre droite campée à Neerwinden, et mettre en fuite la gauche déjà repliée. Dumouriez, sans s'épouvanter, se décide froidement à la retraite, et dès le lendemain matin il se prépare à l'exécuter. Pour cela il s'empare de l'aile de Miranda, tâche de lui rendre quelque courage, et veut la reporter en avant pour arrêter l'ennemi sur la gauche de la ligne, tandis que le centre et la droite, faisant leur retraite, essayeront de repasser la Gette. Mais cette portion de l'armée, abattue par sa défaite de la veille, n'avance qu'avec peine. Heureusement Dampierre, qui avait repassé la Gette le jour même avec une colonne du centre, appuie le mouvement de Dumouriez, et se conduit avec autant d'intelligence que de courage. Dumouriez, toujours au milieu de ses bataillons, les soutient, et veut les conduire sur la hauteur de Wommersem, qu'ils avaient occupée la veille avant le commencement de la bataille. Les Autrichiens y avaient placé des batteries, et faisaient de ce point un feu meurtrier. Dumouriez se met à la tête de ces soldats abattus, leur fait sentir qu'il vaut mieux tenter l'attaque que de recevoir un feu continu, qu'ils en seront quittes pour une charge, bien moins meurtrière pour eux que cette froide immobilité en présence d'une artillerie foudroyante. Deux fois il les ébranle, et deux fois,

comme découragés par le souvenir de la veille, ils s'arrêtent ; et tandis qu'ils supportent avec une constance héroïque le feu des hauteurs de Wommersem, ils n'ont pas le courage beaucoup plus facile de charger à la baïonnette. Dans cet instant un boulet emporte le cheval de Dumouriez ; il est renversé et couvert de terre. Ses soldats épouvantés sont prêts à fuir à cette vue, mais il se relève avec une extrême promptitude, remonte à cheval, et continue à les maintenir sur le champ de bataille.

Pendant ce temps, le duc de Chartres opérait la retraite de la droite et de la moitié du centre. Conduisant ses quatre colonnes avec autant d'intrépidité que d'intelligence, il se retire froidement en présence d'un ennemi formidable, et traverse les trois ponts de la Gette sans avoir été entamé. Dumouriez replie alors son aile gauche, ainsi que la colonne de Dampierre, et rentre dans les positions de la veille, en présence d'un ennemi saisi d'admiration pour sa belle retraite. Le 19, l'armée se trouvait, comme le 17, entre Hackenhoven et Goidsenhoven, mais avec une perte de quatre mille morts, avec une désertion de plus de dix mille fuyards, qui couraient déjà vers l'intérieur, et avec le découragement d'une bataille perdue.

Dumouriez, dévoré de chagrin, agité de sentiments contraires, songeait tantôt à se battre à outrance contre les Autrichiens, tantôt à détruire la faction des jacobins, auxquels il attribuait la désorganisation et les revers de son armée. Dans les accès de sa violente humeur, il parlait tout haut contre la tyrannie de Paris, et ses propos, répétés par son état-major, circulaient dans toute l'armée. Néanmoins, quoique livré à un singulier désordre d'esprit, il ne perdit pas le sang-froid nécessaire dans une retraite, et il fit les meilleures dispositions pour occuper longtemps la Belgique par les places fortes, s'il était obligé de l'évacuer avec ses armées. En conséquence il ordonna au général d'Harville de jeter une forte garnison dans le château de Namur, et de s'y maintenir avec une division. Il envoya le général Ruault à Anvers pour recueillir les vingt mille hommes de l'expédition de Hollande, et garder l'Escaut, tandis que de bonnes garnisons occuperaient Breda et Gertruydenberg. Son but était de former ainsi un demi-cercle de places fortes, passant par Namur, Mons, Tournay, Courtray, Anvers, Breda et Gertruydenberg ; de se placer au centre de ce demi-cercle, et d'y attendre les renforts nécessaires pour agir plus énergiquement. Le 22, il livra

*Belle conduite  
du duc de  
Chartres.*

*Dispositions  
prises par  
Dumouriez  
pour occuper  
la Belgique.*

*Convention de  
Dumouriez avec  
le colonel Mack.*

devant Louvain un combat de position aux Impériaux, qui fut aussi grave que celui de Goidsenhoven, et leur coûta autant de monde. Le soir, il eut une entrevue avec le colonel Mack, officier ennemi qui exerçait une grande influence sur les opérations des coalisés, par la réputation dont il jouissait en Allemagne. Ils convinrent de ne plus livrer de combats décisifs, de se suivre lentement et en bon ordre, pour épargner le sang des soldats et ménager les pays qui étaient le théâtre de la guerre. Cette espèce d'armistice, toute favorable aux Français, qui se seraient débandés s'ils avaient été attaqués vivement, convenait aussi parfaitement au timide système de la coalition, qui, après avoir recouvert la Meuse, ne voulait plus rien tenter de décisif avant la prise de Mayence. Telle fut la première négociation de Dumouriez avec l'ennemi. La politesse du colonel Mack, ses manières engageantes, purent disposer l'esprit si agité du général à recourir à des secours étrangers. Il commençait à ne plus apercevoir d'avenir dans la carrière où il se trouvait engagé : si, quelques mois auparavant, il prévoyait succès, gloire, influence, en commandant les armées françaises, et si cette espérance le rendait plus indulgent pour les violences révolutionnaires, aujourd'hui battu, dépopularisé, attribuant la désorganisation de son armée à ces mêmes violences, il voyait avec horreur les désordres qu'il avait pu autrefois ne considérer qu'avec indifférence. Élevé dans les cours, ayant vu de ses yeux quelle machine fortement organisée il fallait pour assurer la durée d'un État, il ne pouvait concevoir que des bourgeois soulevés pussent suffire à une opération aussi compliquée que celle du gouvernement. Dans une telle situation, si un général, administrateur et guerrier à la fois, tient la force dans ses mains, il est difficile que l'idée ne lui vienne pas de l'employer pour terminer des désordres qui épouvantent sa pensée et menacent même sa personne. Dumouriez était assez hardi pour concevoir une pareille idée ; et ne voyant plus d'avenir en servant la révolution par des victoires, il songea à s'en former un autre en ramenant cette révolution à la Constitution de 1791, et en la réconciliant à ce prix avec toute l'Europe. Dans ce plan, il fallait un roi, et les hommes importaient assez peu à Dumouriez pour qu'il ne s'inquiât pas beaucoup du choix. On lui reprocha alors de vouloir placer sur le trône la maison d'Orléans. Ce qui porta à le croire, c'est son affection pour le duc de Chartres, auquel il avait ménagé à l'armée le rôle

*Projets de  
contre-  
révolution de  
Dumouriez.*

le plus brillant. Mais cette preuve était fort insignifiante, car le jeune duc avait mérité tout ce qu'il avait obtenu, et d'ailleurs rien ne prouvait dans sa conduite un concert avec Dumouriez. Une autre considération persuada tous les esprits : c'est que, dans ce moment, il n'y avait pas d'autre choix possible, si l'on voulait créer une dynastie nouvelle. Le fils du roi mort était trop jeune, et d'ailleurs le régicide n'admettait pas une réconciliation aussi prompte avec la dynastie. Les oncles étaient en état d'hostilité ; et il ne restait que la branche d'Orléans, aussi compromise dans la révolution que les jacobins eux-mêmes, et seule capable d'écarter toutes les craintes révolutionnaires. Si l'esprit agité de Dumouriez s'arrêta à un choix, il ne put en former d'autres alors, et ce fut cette nécessité qui le fit accuser de songer à mettre la famille d'Orléans sur le trône. Il le nia dans l'émigration ; mais cette dénégation intéressée ne prouve rien ; et il ne faut pas plus le croire sur ce point que sur la date antérieure qu'il a prétendu donner à ses desseins. Il a voulu dire en effet que son projet de résistance contre les jacobins était plus ancien ; mais ce fait est faux. Ce n'est qu'alors, c'est-à-dire lorsque la carrière des succès lui fut fermée, qu'il songea à s'en ouvrir une autre. Dans ce projet il entraînait du ressentiment personnel, du chagrin de ses revers, enfin une indignation sincère, mais tardive, contre les désordres sans issue qu'il prévoyait maintenant sans aucune illusion.

Le 22, il trouva à Louvain Danton et Lacroix, qui venaient lui demander raison de la lettre écrite le 12 mars à la Convention, et tenue secrète par le comité de sûreté générale. Danton, avec lequel il sympathisait, espérait le ramener à des sentiments plus calmes, et le rattacher à la cause commune. Mais Dumouriez traita les deux commissaires, et Danton lui-même, avec beaucoup d'humeur, et leur laissa découvrir les plus sinistres dispositions. Il se répandit en nouvelles plaintes contre la Convention et les jacobins, et ne voulut pas rétracter sa lettre. Seulement il consentit à écrire deux mots, pour dire qu'il en donnerait plus tard l'explication. Danton et Lacroix partirent sans avoir rien pu obtenir, et le laissant dans la plus violente agitation.

Le 23, après une résistance assez vive pendant toute la journée, plusieurs corps abandonnèrent leurs postes, et il fut obligé de quitter Louvain en désordre. Heureusement l'ennemi n'aperçut rien de ce mouvement, et n'en profita pas pour achever de jeter la confusion dans notre armée en la poursuivant.

*Vains efforts de Danton pour ramener Dumouriez à d'autres sentiments.*

*Évacuation de  
la Belgique.*

Dumouriez sépara alors la troupe de ligne des volontaires, la réunit à l'artillerie, et en composa un corps d'élite de quinze mille hommes, avec lequel il se plaça lui-même à l'arrière-garde. Là, se montrant au milieu de ses soldats, escarmouchant tous les jours avec eux, il parvint à donner à sa retraite une attitude plus ferme. Il fit évacuer Bruxelles avec beaucoup d'ordre, traversa cette ville le 25, et le 27 vint camper à Ath. Là, il eut de nouvelles conférences avec le colonel Mack, en fut traité avec beaucoup de délicatesse et d'égards ; et cette entrevue, qui n'avait pour objet que de régler les détails de l'armistice, se changea bientôt en une négociation plus importante. Dumouriez confia tous ses ressentiments au colonel étranger, et lui découvrit ses projets de renverser la Convention nationale. Ici, abusé par le ressentiment, s'exaltant sur l'idée d'une désorganisation générale, le sauveur de la France dans l'Argonne obscurcit sa gloire en traitant avec un ennemi dont l'ambition devait rendre toutes les intentions suspectes, et dont la puissance était alors la plus dangereuse pour nous. Il n'y a, comme nous l'avons déjà dit, qu'un choix pour l'homme de génie dans ces situations difficiles : ou se retirer et abdiquer toute influence, pour ne pas être complice d'un système qu'il désapprouve ; ou s'isoler du mal qu'il ne peut empêcher, et faire une chose, une seule chose, toujours morale, toujours glorieuse, travailler à la défense de son pays.

*Dumouriez  
traite avec  
l'ennemi.*

Dumouriez convint avec le colonel Mack qu'il y aurait une suspension d'armes entre les deux armées ; que les Impériaux n'avanceraient pas sur Paris, pendant qu'il y marcherait lui-même, et que l'évacuation de la Belgique serait le prix de cette condescendance ; il fut aussi stipulé que la place de Condé serait temporairement donnée en garantie, et que, dans le cas où Dumouriez aurait besoin des Autrichiens, ils seraient à ses ordres. Les places fortes devaient recevoir des garnisons composées d'une moitié d'Impériaux et d'une moitié de Français, mais sous le commandement de chefs français, et à la paix toutes les places seraient rendues. Telles furent les coupables conventions faites par Dumouriez avec le prince de Cobourg, par l'intermédiaire du colonel Mack.

On ne connaissait encore à Paris que la défaite de Neerwinden et l'évacuation successive de la Belgique. La perte d'une grande bataille, une retraite précipitée, concourant avec les nouvelles qu'on avait reçues de l'Ouest, y causèrent la plus grande

agitation. Un complot avait été découvert à Rennes, et il paraissait tramé par les Anglais, les seigneurs bretons et les prêtres non assermentés. Déjà des mouvements avaient éclaté dans l'Ouest, à l'occasion de la cherté des subsistances et de la menace de ne plus payer le culte ; maintenant c'était dans le but avoué de défendre la cause de la monarchie absolue. Des rassemblements de paysans, demandant le rétablissement du clergé et des Bourbons, s'étaient montrés aux environs de Rennes et de Nantes. Orléans était en pleine insurrection, et le représentant Bourdon avait manqué d'y être assassiné. Les révoltés s'élevaient déjà à plusieurs milliers d'hommes. Il ne fallait rien moins que des armées et des généraux pour les réduire. Les grandes villes dépêchaient leurs gardes nationales ; le général Labourdonnaie avançait avec son corps, et tout annonçait une guerre civile des plus sanglantes. Ainsi, d'une part, nos armées se retiraient devant la coalition, de l'autre la Vendée se levait, et jamais la fermentation ordinairement produite par le danger n'avait dû être plus grande.

À peu près à cette époque, et à la suite du 10 mars, on avait imaginé de réunir les chefs des deux opinions au comité de sûreté générale, pour qu'ils pussent s'y expliquer sur les motifs de leurs divisions. C'est Danton qui avait provoqué l'entrevue. Les querelles de tous les jours ne satisfaisaient point des haines qu'il n'avait pas, l'exposaient à une discussion de conduite qu'il redoutait, et arrêtaient l'œuvre de la révolution qui lui était si chère. Il en désirait donc la fin. Il avait montré une grande bonne foi dans les différents entretiens, et s'il prenait l'initiative, s'il accusait les girondins, c'était pour écarter les reproches dont il aurait pu être l'objet. Les girondins tels que Buzot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, avec leur délicatesse accoutumée, se justifiaient comme si l'accusation eût été sérieuse, et prêchaient un converti en argumentant avec Danton. Il n'en était pas de même avec Robespierre : on l'irritait en voulant le convaincre, et on cherchait à lui démontrer ses torts, comme si cette démonstration avait dû l'apaiser. Pour Marat, qui s'était cru nécessaire à ces conférences, personne n'avait daigné lui donner une explication, et ses amis mêmes, pour n'avoir pas à se justifier de cette alliance, ne lui adressaient jamais la parole. De pareilles conférences devaient aigrir plutôt que radoucir les chefs opposés : fussent-ils parvenus à se prouver réciproquement leurs torts, une telle démonstration ne les eût certainement pas réconciliés. Les choses en étaient à

*Mouvements  
insurrectionnels  
dans la Vendée.*

*Conférences  
entre les chefs  
des deux  
opinions dans  
la Convention.*

ce point, lorsque les événements de la Belgique furent connus à Paris.

Sur-le-champ on s'accusa de part et d'autre ; on se reprocha de contribuer aux désastres publics, les uns en désorganisant le gouvernement, les autres en voulant ralentir son action. On demanda des explications sur la conduite de Dumouriez. On lut la lettre du 12 mars, qui avait été tenue secrète, et à cette lecture on s'écria que Dumouriez trahissait, que bien évidemment il tenait la conduite de Lafayette, et qu'à son exemple il commençait sa trahison par des lettres insolentes à l'Assemblée. Une seconde lettre, écrite le 27 mars, et plus hardie que celle du 12, excita encore davantage les soupçons. De tous côtés on pressa Danton d'expliquer ce qu'il savait de Dumouriez. Personne n'ignorait que ces deux hommes avaient du goût l'un pour l'autre, que Danton avait insisté pour tenir secrète la lettre du 12 mars, et qu'il était parti pour en obtenir la rétractation. On disait même qu'ils avaient malversé ensemble dans la riche Belgique. Aux Jacobins, dans le comité de défense générale, dans l'Assemblée, on somma Danton de s'expliquer. Celui-ci, embarrassé des soupçons des girondins et des doutes des montagnards eux-mêmes, éprouva pour la première fois quelque peine à répondre. Il dit que les grands talents de Dumouriez avaient paru mériter des ménagements ; qu'on avait cru convenable de le voir, avant de le dénoncer, afin de lui faire sentir ses torts, et le ramener, s'il était possible, à de meilleurs sentiments ; que jusqu'ici les commissaires n'avaient vu dans sa conduite que l'effet de mauvaises suggestions, et surtout le chagrin de ses derniers revers ; mais qu'ils avaient cru et qu'ils croyaient encore pouvoir conserver ses talents à la république.

*Danton sommé de s'expliquer sur la conduite de Dumouriez.*

*Motion de Robespierre contre la famille d'Orléans.*

Robespierre dit que, s'il en était ainsi, il ne fallait pas le ménager, et qu'il était inutile de garder tant de mesure avec lui. Il renouvela en outre la motion que Louvet avait faite contre les Bourbons restés en France, c'est-à-dire contre les membres de la famille d'Orléans ; et il parut étrange que Robespierre, qui, en janvier, les avait si fortement défendus contre les girondins, les attaquât maintenant avec tant de fureur. Mais son âme soupçonneuse avait tout de suite supposé de sinistres complots. Il s'était dit : Un ancien prince du sang ne peut se résigner à son nouvel état, et bien qu'il s'appelle *Égalité*, son sacrifice ne peut être sincère ; il conspire donc, et en effet tous nos généraux lui appartiennent : Biron, qui commande aux Alpes, est son intime ;

Valence, général de l'armée des Ardennes, est gendre de son confident Sillery ; ses deux fils occupent le premier rang dans l'armée de la Belgique ; Dumouriez enfin leur est ouvertement dévoué, et il les élève avec un soin particulier : les girondins ont attaqué en janvier la famille d'Orléans, mais c'est une feinte de leur part qui n'avait d'autre but que d'écarter tout soupçon de connivence : Brissot, ami de Sillery, est l'intermédiaire de la conspiration ; voilà le complot découvert : le trône est relevé et la France perdue, si on ne s'empresse de proscrire les conjurés. Telles étaient les conjectures de Robespierre ; et, ce qu'il y a de plus effrayant dans cette manière de raisonner, c'est que Robespierre, inspiré par la haine, croyait à ces calomnies. La Montagne étonnée repoussa sa proposition. « Donnez donc des preuves, lui disaient ceux qui étaient assis à ses côtés. — Des preuves, répondait-il, des preuves ! je n'en ai pas, mais j'ai la *conviction morale* ! »

Sur-le-champ on songea, comme on le faisait toujours dans les moments de danger, à accélérer l'action du pouvoir exécutif et celle des tribunaux, pour se garantir à la fois de ce qu'on appelait l'ennemi extérieur et intérieur.

On fit donc partir à l'instant même les commissaires nommés pour le recrutement, et on examina la question de savoir si la Convention ne devait pas *prendre une plus grande part à l'exécution des lois*. La manière dont le pouvoir exécutif était organisé paraissait insuffisante. Des ministres placés hors de l'Assemblée, agissant de leur chef et sous sa surveillance très-éloignée, un comité chargé de faire des rapports sur toutes les mesures de sûreté générale, toutes ces autorités se contrôlant les unes les autres, délibérant éternellement sans agir, paraissaient très au-dessous de l'immense tâche qu'elles avaient à remplir. D'ailleurs ce ministère, ces comités, étaient composés de membres suspects, parce qu'ils étaient modérés ; et dans ce temps où la promptitude, la force, étaient des conditions indispensables de succès, toute lenteur, toute modération était suspecte de conspiration. On songea donc à établir un comité qui réunirait à la fois les fonctions du comité diplomatique, du comité militaire, du comité de sûreté générale, qui pourrait au besoin ordonner et agir de son chef, et arrêter ou suppléer l'action ministérielle. Divers projets d'organisation furent présentés pour remplir cet objet, et confiés à une commission chargée de les discuter. Immédiatement après,

*Décrets révolutionnaires.*

on s'occupa des moyens d'atteindre l'ennemi intérieur, c'est-à-dire *les aristocrates, les traîtres*, dont on se disait entouré. La France, s'écriait-on, est pleine de prêtres réfractaires, de nobles, de leurs anciennes créatures, de leurs anciens domestiques, et cette clientèle, encore considérable, nous entoure, nous trahit, et nous menace aussi dangereusement que les baïonnettes ennemies. Il faut les découvrir, les signaler, et les entourer d'une lumière qui les empêche d'agir. Les jacobins avaient donc proposé, et la Convention avait décrété, que, d'après une coutume inventée à la Chine, le nom de toutes les personnes habitant une maison serait inscrit sur leurs portes<sup>1</sup>. On avait ensuite ordonné le désarmement de tous les citoyens *suspects*, et on avait qualifié tels les prêtres non assermentés, les nobles, les ci-devant seigneurs, les fonctionnaires destitués, etc. Le désarmement devait s'opérer par la voie des visites domiciliaires ; et le seul adoucissement apporté à cette mesure fut que les visites ne pouvaient avoir lieu la nuit. Après s'être ainsi assuré le moyen de poursuivre et d'atteindre tous ceux qui donnaient le moindre ombrage, on avait enfin ajouté celui de les frapper de la manière la plus prompte, en installant le tribunal révolutionnaire. C'est sur la proposition de Danton que ce terrible instrument de la défiance révolutionnaire fut mis en exercice. Cet homme redoutable en avait compris l'abus, mais avait tout sacrifié au but. Il savait que frapper vite, c'est examiner moins attentivement ; qu'examiner moins attentivement, c'est s'exposer à se tromper, surtout en temps de parti ; et que se tromper, c'est commettre une atroce injustice. Mais, à ses yeux, la révolution était la société accélérant son action en toutes choses, en matière de justice, d'administration et de guerre. En temps calme, la société aime mieux, disait-il, laisser échapper le coupable que frapper l'innocent, parce que le coupable est peu dangereux ; mais, à mesure qu'il le devient davantage, elle tend davantage aussi à le saisir ; et lorsqu'il devient si dangereux qu'il pourrait la faire périr, ou du moins quand elle le croit ainsi, elle frappe tout ce qui excite ses soupçons, et préfère alors atteindre un innocent que laisser échapper un coupable. Telle est la dictature, c'est-à-dire l'action violente dans les sociétés menacées ; elle est rapide, arbitraire, fautive, mais irrésistible.

*Désarmement  
des suspects.*

*Installation  
du tribunal  
révolutionnaire.*

---

<sup>1</sup> Décret du 29 mars.

Ainsi la concentration des pouvoirs dans la Convention, l'installation du tribunal révolutionnaire, le commencement de l'inquisition contre les suspects, un redoublement de haine contre les députés qui résisteraient à ces moyens extraordinaires, furent le résultat de la bataille de Neerwinden, de la retraite de la Belgique, des menaces de Dumouriez, et des mouvements de la Vendée.

L'humeur de Dumouriez s'était accrue avec ses revers. Il venait d'apprendre que l'armée de Hollande se retirait en désordre, abandonnait Anvers et l'Escaut, en laissant dans Breda et Gertruydenberg les deux garnisons françaises ; que d'Harville n'avait pu garder le château de Namur, et se repliait sur Givet et Maubeuge ; que Neuilly enfin, loin de pouvoir se maintenir à Mons, s'était vu obligé de se retirer sur Condé et Valenciennes, parce que sa division, au lieu de prendre position sur les hauteurs de Nimy, avait pillé les magasins et pris la fuite. Ainsi, par suite des désordres de cette armée, il voyait s'évanouir le projet de former en Belgique un demi-cercle de places fortes, qui aurait passé de Namur en Flandre et en Hollande, et au centre duquel il se serait placé pour agir avec plus d'avantage. Il n'avait bientôt plus rien à offrir en échange aux Impériaux, et il tombait sous leur dépendance en s'affaiblissant. Sa colère augmentait en approchant de la France, en voyant les désordres de plus près, et en entendant les cris qui s'élevaient contre lui. Déjà il ne se cachait plus ; et ses paroles, proférées en présence de son état-major et répétées dans l'armée, annonçaient les projets qui fermentaient dans sa tête. La sœur du duc d'Orléans et M<sup>me</sup> de Sillery, fuyant les proscriptions qui les menaçaient, s'étaient rendues en Belgique pour chercher une protection auprès de leurs frères. Elles étaient à Ath, et ce fut un nouvel aliment donné aux soupçons.

Trois envoyés jacobins, un nommé Dubuisson, réfugié de Bruxelles, Proli, fils naturel de Kaunitz, et Pereyra, juif portugais, se rendirent à Ath, sous le prétexte faux ou vrai d'une mission de Lebrun. Ils se transportèrent auprès du général en espions du gouvernement, et n'eurent aucune peine à découvrir les projets que Dumouriez ne cachait plus. Ils le trouvèrent entouré du général Valence et des fils d'Orléans, furent fort mal reçus, et entendirent les paroles les moins flatteuses pour les jacobins et la Convention. Cependant le lendemain ils revinrent, et obtinrent un entretien secret. Cette fois Dumouriez se décela entièrement :

*Effet des revers des Français sur l'esprit Dumouriez.*

*Entretien de Dumouriez avec les émissaires des jacobins.*

il commença par leur dire qu'il était assez fort pour se battre devant et derrière ; que la Convention était composée de deux cents brigands et de six cents imbéciles, et qu'il se moquait de ses décrets, qui bientôt n'auraient plus de valeur que dans la banlieue de Paris. « Quant au tribunal révolutionnaire, ajouta-t-il avec une indignation croissante, je saurai l'empêcher, et tant que j'aurai trois pouces de fer à mes côtés, cette horreur n'existera jamais. » Ensuite, il s'emporta contre les volontaires, qu'il appelait des lâches ; il dit qu'il ne voulait plus que des troupes de ligne, et qu'avec elles il irait mettre fin à tous les désordres de Paris. « Vous ne voulez donc pas de Constitution, lui demandent alors les trois interlocuteurs. — La nouvelle Constitution imaginée par Condorcet est trop sotte. — Et que mettez-vous à la place ? — L'ancienne de 1791, toute mauvaise qu'elle est. — Mais il faudra un roi, et le nom de Louis fait horreur. — Qu'il s'appelle Louis ou Jacques, peu importe. — Ou Philippe, reprend l'un des envoyés. Mais comment remplacerez-vous l'Assemblée actuelle ? » Dumouriez cherche un moment, puis ajoute : « Il y a des administrations locales, toutes choisies par la confiance de la nation ; et les cinq cents présidents de district seront les cinq cents représentants. — Mais avant leur réunion, qui aura l'initiative de cette révolution ? — Les mameluks, c'est-à-dire mon armée. Elle émettra ce vœu, les présidents de district le feront confirmer, et je ferai la paix avec la coalition, qui, si je ne m'y oppose, est à Paris dans quinze jours. »

Les trois envoyés, soit, comme l'a cru Dumouriez, qu'ils vinssent le sonder dans l'intérêt des jacobins, soit qu'ils voulussent l'engager à se dévoiler davantage, lui suggèrent alors une idée. Pourquoi, lui disent-ils, ne mettrait-il pas les jacobins, qui sont un corps délibérant tout préparé, à la place de la Convention ? Une indignation mêlée de mépris éclate à ces mots sur le visage du général, et ils retirent leur proposition. Ils lui parlent alors du danger auquel son projet exposerait les Bourbons qui sont détenus au Temple, et auxquels il paraît s'intéresser. Dumouriez réplique aussitôt que, périraient-ils tous jusqu'au dernier, à Paris et à Coblenz, la France trouverait un chef et serait sauvée ; qu'au reste, si Paris commettait de nouvelles barbaries sur les infortunés prisonniers du Temple, il y serait sur-le-champ, et qu'avec douze mille hommes il en serait le maître. Il n'imiterait pas l'imbécile de Broglie, qui, avec trente mille hommes, avait

laissé prendre la Bastille ; mais avec deux postes, à Nogent et à Pont-Sainte-Maxence, il ferait mourir les Parisiens de faim. « Au reste, ajoute-t-il, vos jacobins peuvent expier tous leurs crimes : qu'ils sauvent les infortunés prisonniers, et chassent les sept cent quarante-cinq tyrans de la Convention, et ils sont pardonnés. »

Ses interlocuteurs lui parlent alors de ses dangers. « Il me reste toujours, dit-il, un temps de galop vers les Autrichiens. — Vous voulez donc partager le sort de Lafayette ? — Je passerai à l'ennemi autrement que lui ; et d'ailleurs les puissances ont une autre opinion de mes talents, et ne me reprochent pas les 5 et 6 octobre. »

Dumouriez avait raison de ne pas redouter le sort de Lafayette ; on estimait trop ses talents, et on n'estimait pas assez la fermeté de ses principes, pour l'enfermer à Olmutz. Les trois envoyés le quittèrent en lui disant qu'ils allaient sonder Paris et les jacobins sur ce sujet.

Dumouriez, tout en croyant ses interlocuteurs de purs jacobins, ne s'en était pas exprimé avec moins d'audace. Dans ce moment en effet ses projets devenaient évidents. Les troupes de ligne et les volontaires s'observaient avec défiance, et tout annonçait qu'il allait lever le drapeau de la révolte.

Le pouvoir exécutif avait reçu des rapports alarmants et le comité de sûreté générale avait proposé et fait rendre un décret par lequel Dumouriez était mandé à la barre. Quatre commissaires, accompagnés du ministre de la guerre, étaient chargés de se transporter à l'armée pour notifier le décret et amener le général à Paris. Ces quatre commissaires étaient Bancal, Quinette, Camus et Lamarque. Beurnonville s'était joint à eux, et son rôle était difficile à cause de l'amitié qui l'unissait à Dumouriez.

*Dumouriez est mandé à la barre de la Convention.*

Cette commission partit le 30 mars. Le même jour Dumouriez se porta au champ de Bruille, d'où il menaçait à la fois les trois places importantes de Lille, Condé et Valenciennes. Il était fort incertain sur le parti qu'il devait prendre, car son armée était partagée. L'artillerie, la troupe de ligne, la cavalerie, tous les corps organisés lui paraissaient dévoués ; mais les volontaires nationaux commençaient à murmurer et à se séparer des autres. Dans cette situation, il ne lui restait qu'une ressource,

*Dispositions de l'armée de Dumouriez.*

c'était de désarmer les volontaires. Mais il s'exposait à un combat, et l'épreuve était difficile, parce que les troupes de ligne pouvaient avoir de la répugnance à égorger des compagnons d'armes. D'ailleurs, parmi ces volontaires il y en avait qui s'étaient fort bien battus, et qui paraissaient lui être attachés. Hésitant sur cette mesure de rigueur, il songea à s'emparer des trois places au centre desquelles il s'était porté. Par leur moyen il se procurait des vivres, et il avait un point d'appui contre l'ennemi, dont il se défiait toujours. Mais l'opinion était divisée dans ces trois places. Les sociétés populaires, aidées des volontaires, s'y étaient soulevées contre lui et menaçaient la troupe de ligne. À Valenciennes, et à Lille, les commissaires de la Convention excitaient le zèle des républicains, et dans Condé seulement l'influence de la division Neuilly donnait l'avantage à ses partisans. Parmi les généraux de division, Dampierre se conduisait à son égard comme lui-même avait fait à l'égard de Lafayette après le 10 août ; et plusieurs autres, sans se déclarer encore, étaient prêts à l'abandonner.

Le 31, six volontaires, portant sur leur chapeau ces mots écrits avec de la craie : *République ou la mort*, l'abordèrent dans son camp, et firent mine de vouloir s'emparer de sa personne. Aidé de son fidèle Baptiste, il les repoussa et les livra à ses husards. Cet événement causa une grande rumeur dans l'armée ; les divers corps lui firent dans la journée des adresses qui ranimèrent sa confiance. Il leva aussitôt l'étendard, et détacha Miacinski avec quelques mille hommes pour marcher sur Lille. Miacinski s'avança sur cette place, et confia au mulâtre Saint-George, qui commandait un régiment de la garnison, le secret de son entreprise. Celui-ci engagea Miacinski à se présenter dans la place avec une légère escorte. Le malheureux général se laissa entraîner, et une fois entré dans Lille, il fut entouré et livré aux autorités. Les portes furent fermées, et la division erra sans général sur les glacis de Lille. Dumouriez envoya aussitôt un aide de camp pour la rallier. Mais l'aide de camp fut pris aussi, et la division, dispersée, fut perdue pour lui. Après cette tentative malheureuse, il en essaya une pareille sur Valenciennes, où commandait le général Ferrand, qu'il croyait très-bien disposé en sa faveur. Mais l'officier chargé de surprendre la place trahit ses projets, s'unit à Ferrand et aux commissaires de la Convention, et il perdit encore Valenciennes. Il ne lui restait donc plus que Condé. Placé entre la France et l'étranger, il n'avait que ce dernier point d'appui.

*Tentatives de  
Dumouriez sur  
Lille et  
Valenciennes.*

S'il le perdait, il fallait qu'il se soumit aux Impériaux, qu'il se remît entièrement dans leurs mains, et qu'il s'exposât à indigner son armée, en les faisant marcher avec elle.

Le 1<sup>er</sup> avril, il transporta son quartier général aux Boues de Saint-Amand, pour être plus rapproché de Condé. Il fit arrêter le fils de Lecointre, député de Versailles, et l'envoya comme otage à Tournay, en priant l'Autrichien Clerfayt de le faire garder en dépôt dans la citadelle. Le 2 au soir, les quatre députés de la Convention, précédés de Beurnonville, arrivèrent chez Dumouriez. Les hussards de Berchiny étaient en bataille devant sa porte, et tout son état-major était rangé autour de lui. Dumouriez embrassa d'abord son ami Beurnonville, et demanda aux députés l'objet de leur mission. Ils refusèrent de s'expliquer devant cette foule d'officiers dont les dispositions leur paraissaient peu rassurantes, et ils voulurent passer dans un appartement voisin. Dumouriez y consentit, mais les officiers exigèrent que la porte en restât ouverte. Camus lut alors le décret, en lui enjoignant de s'y soumettre. Dumouriez répondit que l'état de son armée exigeait sa présence, et que, lorsqu'elle serait réorganisée, il verrait ce qu'il aurait à faire. Camus insista avec force ; mais Dumouriez répondit qu'il ne serait pas assez dupe pour se rendre à Paris, et se livrer au tribunal révolutionnaire ; que des tigres demandaient sa tête, mais qu'il ne voulait pas la leur donner. Les quatre commissaires l'assurèrent en vain qu'on n'en voulait pas à sa personne, qu'ils répondaient de lui, que cette démarche satisferait la Convention, et qu'il serait bientôt rendu à son armée. Il ne voulut rien entendre, il les pria de ne pas le pousser à l'extrémité, et leur dit qu'ils feraient mieux de prendre un arrêté modéré, par lequel ils déclareraient que dans le moment le général Dumouriez leur avait paru trop nécessaire pour l'arracher à son armée. Il sortit en achevant ces mots, et leur enjoignit de se décider. Il repassa alors avec Beurnonville dans la salle où se trouvait l'état-major, et attendit au milieu de ses officiers l'arrêté des commissaires. Ceux-ci, avec une noble fermeté, sortirent un instant après, et lui réitérèrent leur sommation. « Voulez-vous obéir à la Convention ? lui dit Camus. — Non, répliqua le général. — Eh bien, reprit Camus, vous êtes suspendu de vos fonctions ; vos papiers vont être saisis et votre personne arrêtée. — C'est trop fort, s'écria Dumouriez ; à moi, hussards ! » Les hussards accoururent. « Arrêtez ces gens-là, leur dit-il en allemand ; mais qu'on

*Refus de  
Dumouriez de  
se soumettre au  
décret de la  
Convention.*

*Dumouriez fait  
arrêter et livre  
aux Autrichiens  
les commis-  
saires de la  
Convention.*

ne leur fasse aucun mal. » Beurnonville le pria de lui faire partager leur sort. « Oui, lui répondit-il, et je crois vous rendre un véritable service ; je vous arrache au tribunal révolutionnaire. »

Dumouriez leur fit donner à manger, et les envoya ensuite à Tournay, pour être gardés en otage par les Autrichiens. Dès le lendemain matin, il monta à cheval et fit une proclamation à l'armée et à la France, et trouva dans ses soldats, surtout ceux de la ligne, les dispositions en apparence les plus favorables.

Toutes ces nouvelles étaient successivement arrivées à Paris. On y avait connu l'entrevue de Dumouriez avec Proli, Dubuisson et Pereyra, ses tentatives sur Lille et Valenciennes, et enfin l'arrestation des quatre commissaires. Sur-le-champ la Convention, les assemblées municipales, les sociétés populaires, s'étaient déclarées permanentes, la tête de Dumouriez avait été mise à prix, tous les parents des officiers de son armée avaient été mis en arrestation pour servir d'otages. On ordonna dans Paris et les villes voisines la levée d'un corps de quarante mille hommes pour couvrir la capitale, et Dampierre reçut le commandement général de l'armée de la Belgique. À ces mesures d'urgence se joignirent, comme toujours, des calomnies. Partout on rangeait ensemble Dumouriez, d'Orléans, les girondins, et on les déclarait complices. Dumouriez était, disait-on, un de ces aristocrates militaires, un membre de ces anciens états-majors, dont on ne cessait de dévoiler les mauvais principes ; d'Orléans était le premier de ces grands qui avaient feint pour la liberté un faux attachement, et qui se démasquaient après une hypocrisie de quelques années ; les girondins enfin n'étaient que des députés devenus infidèles comme tous les membres de tous les côtés droits, et qui abusaient de leur mandat pour perdre la liberté. Dumouriez ne faisait, un peu plus tard, que ce que Bouillé et Lafayette avaient fait plus tôt ; d'Orléans tenait la même conduite que les autres membres de la famille des Bourbons, et il avait seulement persisté dans la révolution un peu plus longtemps que le comte de Provence ; les girondins, comme Maury et Cazalès dans la Constituante, comme Vaublanc et Pastoret dans la Législative, trahissaient leur patrie aussi visiblement, mais seulement à des époques différentes. Ainsi, Dumouriez, d'Orléans, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, etc., tous complices, étaient les traîtres de cette année.

*Mesures  
provoquées par  
la conduite de  
Dumouriez.*

*Les girondins  
présentés  
comme les  
complices de  
Dumouriez.*

Les girondins répondaient en disant qu'ils avaient toujours poursuivi d'Orléans, et que c'étaient les montagnards qui l'avaient défendu ; qu'ils étaient brouillés avec Dumouriez et sans relation avec lui, et qu'au contraire ceux qui avaient été envoyés auprès de lui dans la Belgique, ceux qui l'avaient suivi dans toutes ses expéditions, ceux qui s'étaient toujours montrés ses amis, et qui avaient même pallié sa conduite, étaient des montagnards. Lasource, poussant la hardiesse plus loin, eut l'imprudence de désigner Lacroix et Danton, et de les accuser d'avoir arrêté le zèle de la Convention, en déguisant la conduite de Dumouriez. Ce reproche de Lasource réveillait les soupçons élevés déjà sur la conduite de Lacroix et de Danton dans la Belgique. On disait en effet qu'ils avaient échangé l'indulgence avec Dumouriez ; qu'il avait supporté leurs rapines, et qu'ils avaient excusé sa défection. Danton, qui ne demandait aux girondins que le silence, fut rempli de fureur, s'élança à la tribune, leur jura une guerre à mort. « Plus de paix ni de trêve, s'écria-t-il, entre vous et nous. » Agitant son visage effrayant, menaçant du poing le côté droit de l'Assemblée : « Je me suis retranché, dit-il, dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. »

Le résultat de ces accusations réciproques fut : 1° la nomination d'une commission chargée d'examiner la conduite des commissaires envoyés dans la Belgique ; 2° l'adoption d'un décret qui devait avoir des conséquences funestes, et qui portait que, sans avoir égard à l'inviolabilité des représentants, ils seraient mis en accusation dès qu'ils seraient fortement présumés de complicité avec les ennemis de l'État ; 3° enfin la mise en arrestation et la translation dans les prisons de Marseille, de Philippe d'Orléans et de toute sa famille<sup>2</sup>. Ainsi, la destinée de ce prince, jouet de tous les partis, tour à tour suspect aux jacobins et aux girondins, et accusé de conspirer avec tout le monde parce qu'il ne conspirait avec personne, était la preuve qu'aucune grandeur passée ne pouvait subsister au milieu de la révolution actuelle, et que le plus profond et le plus volontaire abaissement ne pourrait ni calmer les défiances, ni conjurer l'échafaud.

*Réponse des girondins.*

*Guerre à mort déclarée aux girondins par Danton.*

*Décret contre le duc d'Orléans et sa famille.*

---

<sup>2</sup> Décret du 6 avril.

*Projet de Dumouriez.* Dumouriez ne crut pas devoir perdre un moment. Voyant Dampierre et plusieurs généraux de division l'abandonner, d'autres n'attendant que le moment favorable, et une foule d'émissaires travailler ses troupes, il pensait qu'il fallait les mettre en mouvement, pour entraîner ses officiers et ses soldats, et les soustraire à toute autre influence que la sienne. D'ailleurs le temps pressait, il fallait agir. En conséquence il fit fixer un rendez-vous avec le prince de Cobourg, pour le 4 avril au matin, afin de régler définitivement avec lui et le colonel Mack les opérations qu'il méditait. Le rendez-vous devait avoir lieu près de Condé. Son projet était d'entrer ensuite dans la place, de purger la garnison, et, se portant avec toute son armée sur Orchies, de menacer Lille, et de tâcher de la réduire en déployant toutes ses forces.

*Des volontaires cherchent à arrêter Dumouriez.* Le 4 au matin, il partit pour se rendre au lieu du rendez-vous, et de là à Condé. Il n'avait commandé qu'une escorte de cinquante chevaux, et, comme elle tardait à arriver, il se mit en route, ordonnant qu'on l'envoyât à sa suite. Thouvenot, les fils d'Orléans, quelques officiers et un certain nombre de domestiques l'accompagnaient. À peine arrivé sur le chemin de Condé, il rencontre deux bataillons de volontaires, qu'il est fort étonné d'y trouver. N'ayant pas ordonné leur déplacement, il veut mettre pied à terre auprès d'une maison, pour écrire l'ordre de les faire retourner, lorsqu'il entend pousser des cris et tirer des coups de fusil. Ces bataillons en effet se divisent, et les uns le poursuivent en criant : *Arrêtez!* les autres veulent lui couper la fuite vers un fossé. Il s'élança alors avec ceux qui l'accompagnaient, et devance les volontaires courant à sa poursuite. Arrivé sur le bord du fossé, et son cheval se refusant à le franchir, il se jette dedans, arrive à l'autre bord au milieu d'une grêle de coups de fusil, et, acceptant le cheval d'un domestique, s'enfuit à toute bride vers Bury. Après avoir couru toute la journée, il y arrive le soir, et est rejoint par le colonel Mack, averti de ce qui s'était passé. Il emploie toute la nuit à écrire, et à convenir avec le colonel Mack et le prince de Cobourg de toutes les conditions de leur alliance, et il les étonne par le projet de retourner au milieu de son armée après ce qui venait d'arriver.

Dès le matin, en effet, il remonta à cheval, et, accompagné par des cavaliers impériaux, il rentra par Maulde au milieu de son armée. Quelques troupes de ligne l'entourèrent et lui donnèrent encore des démonstrations d'attachement, cependant beaucoup

de visages étaient mornes. La nouvelle de sa fuite à Bury, au milieu des armées ennemies, et la vue des dragons impériaux, avaient produit une impression funeste pour lui, honorable pour nos soldats, et heureuse pour la fortune de la France. On lui apprit en effet que l'artillerie, sur la nouvelle qu'il avait passé aux Autrichiens, venait de quitter le camp, et que la retraite de cette portion de l'armée si influente avait découragé le reste. Des divisions entières se rendaient à Valenciennes, et se ralliaient à Dampierre. Il se vit alors obligé de quitter définitivement son armée, et de repasser aux Impériaux. Il y fut suivi par un nombreux état-major, dans lequel se trouvaient les deux jeunes d'Orléans et Thouvenot, et par les hussards de Berchiny, dont le régiment tout entier voulut l'accompagner.

*Dumouriez, abandonné de son armée, se réfugie dans le camp des Impériaux.*

Le prince de Cobourg et le colonel Mack, dont il était devenu l'ami, le traitèrent avec beaucoup d'égards, et on voulut renouveler avec lui les projets de la veille, en le faisant chef d'une nouvelle émigration qui serait autre que celle de Coblenz. Mais, après deux jours, il dit au prince autrichien que c'était avec les soldats de la France, et en acceptant les Impériaux seulement comme auxiliaires, qu'il avait cru exécuter ses projets contre Paris ; mais que sa qualité de Français ne lui permettait pas de marcher à la tête des étrangers. Il demanda des passe-ports pour se retirer en Suisse. On les lui accorda sur-le-champ. Le grand cas qu'on faisait de ses talents et le peu de cas qu'on faisait de ses principes politiques lui valurent des égards que n'avait pas obtenus Lafayette, qui, dans ce moment, expiait dans les cachots d'Olmütz sa constance héroïque. Ainsi finit la carrière de cet homme supérieur, qui avait montré tous les talents, ceux du diplomate, de l'administrateur, du capitaine ; tous les courages, celui de l'homme civil qui résiste aux orages de la tribune, celui du soldat qui brave le boulet ennemi, celui du général qui affronte et les situations désespérées et les hasards des entreprises les plus audacieuses ; mais qui, sans principes, sans l'ascendant moral qu'ils procurent, sans autre influence que celle du génie, bientôt usée dans cette rapide succession de choses et d'hommes, essaya fortement de lutter avec la révolution, et prouva par un éclatant exemple qu'un individu ne prévaut contre une passion nationale que lorsqu'elle est épuisée. En passant à l'ennemi, Dumouriez n'eut pour excuse ni l'entêtement aristocratique de Bouillé, ni la délicatesse des principes de Lafayette ; car il avait toléré tous les

*Dumouriez se retire en Suisse.*

*Jugement sur Dumouriez.*

désordres jusqu'au moment où ils avaient contrarié ses projets. Par sa défection, il peut s'attribuer d'avoir accéléré la chute des girondins et la grande crise révolutionnaire. Cependant il ne faut pas oublier que cet homme, sans attachement pour aucune cause, avait pour la liberté une préférence de raison ; il ne faut pas oublier qu'il chérissait la France ; que, lorsque personne ne croyait à la possibilité de résister à l'étranger, il l'essaya, et crut en nous plus que nous-mêmes ; qu'à Sainte-Menehould, il nous apprit à envisager l'ennemi de sang-froid ; qu'à Jemmapes, il nous enflamma, et nous replaça au rang des premières puissances : il ne faut pas oublier enfin que, s'il nous abandonna, il nous avait sauvés. D'ailleurs il a tristement vieilli loin de sa patrie, et on ne peut se défendre d'un profond regret, à la vue d'un homme dont cinquante années se passèrent dans les intrigues de cour, trente dans l'exil, et dont trois seulement furent employées sur un théâtre digne de son génie.

*Dampierre reçoit le commandement de l'armée du Nord.* Nord, et retrancha ses troupes au camp de Famars, de manière à secourir celles de nos places qui seraient menacées. La force de cette position et le plan de campagne même des coalisés, d'après lequel ils ne devaient pas pénétrer plus avant, jusqu'à ce que Mayence fût reprise, retardaient nécessairement de ce côté les événements de la guerre. Custine, qui, pour expier ses fautes n'avait pas cessé d'accuser ses collègues et les ministres, fut écouté avec faveur en parlant contre Beurnonville, qu'on regardait comme complice de Dumouriez, quoique livré par lui aux Autrichiens ; et il obtint tout le commandement du Rhin, depuis les Vosges et la Moselle jusqu'à Huningue. Comme la défection de Dumouriez avait commencé par des négociations, on décréta la peine de mort contre le général qui écouterait des propositions de l'ennemi sans que préalablement la souveraineté du peuple et la république eussent été reconnues. On nomma ensuite Bouchotte ministre de la guerre, et Monge, quoique très-agréable aux jacobins par sa complaisance, fut remplacé comme ne pouvant suffire à tous les détails de son immense ministère. Il fut décidé encore que trois commissaires de la Convention résideraient constamment auprès des armées, et que chaque mois il y en aurait un de renouvelé.

La défection de Dumouriez, le fâcheux état de nos armées, et les dangers imminents où se trouvaient exposés et la révolution

et le territoire, nécessitèrent toutes les mesures violentes dont nous venons de parler, et obligèrent la Convention à s'occuper enfin du projet si souvent renouvelé de donner plus de force à l'action du gouvernement, en la concentrant dans l'Assemblée. Après divers plans, on s'arrêta à celui d'un comité *de salut public*, et composé de neuf membres. Ce comité devait délibérer en secret. Il était chargé de surveiller et d'accélérer l'action du pouvoir exécutif, il pouvait même suspendre ses arrêtés quand il les croirait contraires à l'intérêt général, sauf à en instruire la Convention. Il était autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, les mesures de défense intérieure et extérieure, et les arrêtés signés de la majorité de ses membres devaient être exécutés sur-le-champ par le pouvoir exécutif. Il n'était institué que pour un mois, et ne pouvait délivrer de mandats d'amener que contre les agents d'exécution<sup>3</sup>.

*Établissement du comité de salut public.*

Les membres désignés pour en faire partie étaient Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton de Morveau, Treillard, Lacroix (d'Eure-et-Loir)<sup>4</sup>. Ce comité, quoi qu'il ne réunit pas encore tous les pouvoirs, avait cependant une influence immense : il correspondait avec les commissaires de la Convention, leur donnait leurs instructions, pouvait substituer aux mesures des ministres toutes celles qu'il lui plaisait d'imaginer. Par Cambon il avait les finances, et avec Danton il devait acquérir l'audace et l'influence de ce puissant chef de parti. Ainsi, par l'effet croissant du danger, on marchait vers la dictature.

*Composition du comité de salut public.*

Revenus de la terreur causée par la désertion de Dumouriez, les partis songeaient maintenant à s'en imputer la complicité, et le plus fort devait nécessairement accabler le plus faible. Les sections, les sociétés populaires, par lesquelles tout commençait ordinairement, prenaient l'initiative et dénonçaient les girondins par des pétitions et des adresses.

*Irritation croissante des partis à Paris.*

Il s'était formé, d'après une doctrine de Marat, une nouvelle réunion plus violente encore que toutes les autres. Marat avait dit que jusqu'à ce jour on n'avait fait que *bavarder* sur la

<sup>3</sup> Le comité de salut public fut décrété dans la séance du 6 avril.

<sup>4</sup> Il fut adjoint à ces membres trois suppléants, Robert Lindet, Isnard et Cambacérès.

souveraineté du peuple ; que d'après cette doctrine bien entendue, chaque section était souveraine dans son étendue et pouvait à chaque instant révoquer les pouvoirs qu'elle avait donnés. Les plus forcenés agitateurs, s'emparant de ce principe, s'étaient en effet prétendus députés par les sections, pour vérifier l'usage qu'on faisait de leurs pouvoirs, et aviser au salut de la chose publique. Ils s'étaient réunis à l'Évêché, et se disaient autorisés à correspondre avec toutes les municipalités de la république. Aussi se nommaient-ils *Comité central de salut public*. C'est de là que partaient les propositions les plus incendiaires. On y avait résolu d'aller en corps à la Convention lui demander si elle avait des moyens de sauver la patrie. Cette réunion, qui avait fixé les regards de l'Assemblée, attira aussi ceux de la commune et des jacobins. Robespierre, qui sans doute désirait le résultat de l'insurrection, mais qui redoutait l'emploi de ce moyen, et qui avait eu peur à la veille de chaque mouvement, s'éleva contre les résolutions violentes discutées dans ces réunions inférieures, et persista dans sa politique favorite, qui consistait à diffamer les députés prétendus infidèles, et à les perdre dans l'opinion, avant d'employer contre eux aucune autre mesure. Aimant l'accusation, il redoutait l'usage de la force, et préférait aux insurrections les luttes des tribunes, qui étaient sans danger, et dont il avait tout l'honneur. Marat, qui avait parfois la vanité de la modération, comme tous les autres, dénonça la réunion de l'Évêché, quoi qu'il eût fourni les principes d'après lesquels on l'avait formée. On envoya des commissaires pour s'assurer si les membres qui la composaient étaient des hommes d'un zèle outré, ou bien des agitateurs payés. Après s'être convaincue que ce n'étaient que des patriotes trop ardents, la société des jacobins, ne voulant pas les exclure de son sein, comme on l'avait proposé, fit dresser une liste de leurs noms pour pouvoir les surveiller, et elle proposa une désapprobation publique de leur conduite, parce que, suivant elle, il ne devait pas y avoir d'autre centre de salut public qu'elle-même. Ainsi s'était préparée, et avait été critiquée d'avance, l'insurrection du 10 août. Tous ceux qui n'ont pas l'audace d'agir, tous ceux qui sont fâchés de se voir devancés, désapprouvent les premières tentatives, tout en désirant leur résultat. Danton seul gardait sur ces mouvements un profond silence, et ne désavouait ni ne désapprouvait les agitateurs subalternes. Il n'aimait point à triompher à la tribune par de longues accusations, et il préférait

*Réunion de l'Évêché se nommant comité central de salut public.*

*La réunion de l'Évêché blâmée par Robespierre et Marat.*

*Silence menaçant de Danton.*

les moyens d'action, qui, dans ses mains, étaient immenses, car il avait à sa disposition tout ce que Paris renfermait de plus immoral et de plus turbulent. On ne sait cependant s'il agissait secrètement, mais il gardait un silence menaçant.

Plusieurs sections condamnèrent la réunion de l'Évêché ; et celle du Mail fit, à ce sujet, une pétition énergique à la Convention. Celle de Bonne-Nouvelle vint, au contraire, lire une adresse dans laquelle elle dénonçait, comme amis et complices de Dumouriez, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, etc., et demandait qu'on les frappât du glaive des lois. Après de vives agitations en sens contraire, les pétitionnaires reçurent les honneurs de la séance ; mais il fut déclaré qu'à l'avenir l'Assemblée n'entendrait plus d'accusation contre ses membres, et que toute dénonciation de ce genre serait déposée au comité de salut public.

La section de la Halle aux Blés, qui était l'une des plus violentes, fit une nouvelle pétition, sous la présidence de Marat, et l'envoya aux Jacobins, aux sections et à la commune, pour qu'elle reçût leur approbation, et que, sanctionnée ainsi par toutes les autorités de la capitale, elle fût solennellement présentée par le maire Pache à la Convention. Dans cette pétition, colportée de lieux en lieux, et universellement connue, on disait qu'une partie de la Convention était corrompue, qu'elle conspirait avec les accapareurs, qu'elle était complice de Dumouriez, et qu'il fallait la remplacer par les suppléants. Le 10 avril, tandis que cette pétition circulait de section en section, Pétion, indigné, demande la parole pour une motion d'ordre. Il s'élève, avec une véhémence qui ne lui était pas ordinaire, contre les calomnies dont une partie de la Convention est l'objet, et il demande des mesures de répression. Danton, au contraire, réclame une mention honorable en faveur de la pétition qui se prépare. Pétion, révolté, veut qu'on envoie ses auteurs au tribunal révolutionnaire. Danton répond que de vrais représentants, forts de leur conscience, ne doivent pas craindre la calomnie, qu'elle est inévitable dans une république, et que d'ailleurs on n'a encore ni repoussé les Autrichiens, ni fait une constitution, et que par conséquent il est douteux que la Convention ait mérité des éloges. Il insiste ensuite pour qu'on cesse de s'occuper de querelles particulières, et pour que ceux qui se croient calomniés s'adressent aux tribunaux. On écarte donc la question ; mais Fonfrède la ramène, et on l'écarte encore. Robespierre, passionné pour les querelles personnelles,

*Les girondins dénoncés à la Convention par une section de Paris.*

*Pétition incendiaire de la section de la Halle aux Blés.*

*Renouvellement de la lutte entre les deux côtés de l'Assemblée.*

la reproduit de nouveau, et demande à déchirer le voile. On lui accorde la parole, et il commence contre les girondins la plus amère, la plus atroce diffamation qu'il se fût encore permise. Il faut s'arrêter à ce discours, qui montre comment la conduite de ses ennemis se peignait dans sa sombre intelligence<sup>5</sup>.

*Discours de  
Robespierre  
contre les  
complices de  
Dumouriez.*

Suivant lui, il existait au-dessous de la grande aristocratie, dépossédée en 1789, une aristocratie bourgeoise, aussi vaniteuse et aussi despotique que la précédente, et dont les trahisons avaient succédé à celles de la noblesse. La franche révolution ne lui convenait pas, et il lui fallait un roi avec la Constitution de 1791, pour assurer sa domination. Les girondins en étaient les chefs. Sous la Législative, ils s'étaient emparés des ministères par Roland, Clavière et Servan ; après les avoir perdus, ils avaient voulu se venger par le 20 juin ; et à la veille du 10 août, ils traitaient avec la cour, et offraient la paix à condition qu'on leur rendrait le pouvoir. Le 10 août même, ils se contentaient de suspendre le roi, n'abolissaient pas la royauté, et nommaient un gouverneur au prince royal. Après le 10 août, ils s'emparaient encore des ministères, et calomniaient la commune pour ruiner son influence et s'assurer une domination exclusive. La Convention formée, ils envahissaient les comités, continuaient de calomnier Paris, de présenter cette ville comme le foyer de tous les crimes, pervertissaient l'opinion publique par le moyen de leurs journaux, et des sommes immenses que Roland consacrait à la distribution des écrits les plus perfides. En janvier, enfin, ils s'opposaient à la mort du tyran, non par intérêt pour sa personne, mais par intérêt pour la royauté. « Cette faction, continuait Robespierre, est seule cause de la guerre désastreuse que nous soutenons maintenant. Elle l'a voulue pour nous exposer à l'invasion de l'Autriche, qui promettait un congrès avec la Constitution bourgeoise de 1791. Elle l'a dirigée avec perfidie, et, après s'être servie du traître Lafayette, elle s'est servie depuis du traître Dumouriez, pour arriver au but qu'elle poursuit depuis si longtemps. D'abord, elle a feint d'être brouillée avec Dumouriez, mais la brouillerie n'était pas sérieuse, car autrefois elle l'a porté au ministère par Gensonné, son ami, et elle lui a fait allouer six millions de dépenses secrètes. Dumouriez, s'entendant

---

<sup>5</sup> Voyez la note 53 à la fin du volume premier, qui peint le caractère de Robespierre.

avec la faction, a sauvé les Prussiens dans l'Argonne, tandis qu'il aurait pu les anéantir. En Belgique, à la vérité, il a remporté une grande victoire, mais il lui fallait un grand succès pour obtenir la confiance publique, et dès qu'il a eu cette confiance il en a abusé de toutes les manières. Il n'a pas envahi la Hollande, qu'il aurait pu occuper dès la première campagne ; il a empêché la réunion à la France des pays conquis, et le comité diplomatique, d'accord avec lui, n'a rien négligé pour écarter les députés belges qui demandaient la réunion. Ces envoyés du pouvoir exécutif, que Dumouriez avait si maltraités, parce qu'ils vexaient les Belges, ont tous été choisis par les girondins, et ils étaient convenus d'envoyer des désorganiseurs contre lesquels on sévirait publiquement, pour déshonorer la cause républicaine. Dumouriez, après avoir tardivement attaqué la Hollande, revient en Belgique, perd la bataille de Neerwinden, et c'est Miranda, l'ami de Pétion et sa créature, qui, par sa retraite, décide la perte de cette bataille. Dumouriez se replie alors, et lève l'étendard de la révolte, au moment même où la faction excitait les soulèvements du royalisme dans l'Ouest ; tout était donc préparé pour ce moment. Un ministre perfide avait été placé à la guerre pour cette circonstance importante ; le comité de sûreté générale, composé de tous les girondins, excepté sept ou huit députés fidèles qui n'y allaient pas, ce comité ne faisait rien pour prévenir les dangers publics. Ainsi rien n'avait été négligé pour le succès de la conspiration. Il fallait un roi, mais les généraux appartenaient tous à Égalité. La famille *Égalité* était rangée autour de Dumouriez ; ses fils, sa fille, et jusqu'à l'intrigante Sillery, se trouvaient auprès de lui. Dumouriez commence par des manifestes : et que dit-il ? Tout ce que les orateurs et les écrivains de la faction disaient à la tribune et dans les journaux : que la Convention était composée de scélérats, à part une petite portion saine ; que Paris était le foyer de tous les crimes ; que les jacobins étaient des désorganiseurs qui répandaient le trouble et la guerre civile, etc. »

Telle est la manière dont Robespierre explique et la défection de Dumouriez et l'opposition des girondins. Après avoir longuement développé cet artificieux tissu de calomnies, il propose d'envoyer au tribunal révolutionnaire les complices de Dumouriez, tous les d'Orléans et leurs amis. « Quant aux députés Guadet, Gensonné, Vergniaud, etc., ce serait, dit-il avec une méchante ironie, un sacrilège que d'accuser de si honnêtes gens,

et, sentant mon impuissance à leur égard, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée. »

Les tribunes et la Montagne applaudirent leur *vertueux* orateur. Les girondins étaient indignés de cet infâme système, auquel une haine perfide avait autant de part qu'une défiance naturelle de caractère, car il y avait dans ce discours un art singulier à rapprocher les faits, à prévenir les objections, et Robespierre avait montré dans cette lâche accusation plus de véritable talent que dans toutes ses déclamations ordinaires. Vergniaud s'élança à la tribune, le cœur oppressé, et demande la parole avec tant de vivacité, d'instance, de résolution, qu'on la lui accorde, et que les tribunes et la Montagne finissent par la lui laisser sans trouble. Il oppose au discours médité de Robespierre un discours improvisé avec la chaleur du plus éloquent et du plus innocent des hommes.

Réponse de  
Vergniaud.

« Il osera, dit-il, répondre à monsieur Robespierre, et il n'emploiera ni temps ni art pour répondre, car il n'a besoin que de son âme. Il ne parlera pas pour lui, car il sait que dans les temps de révolution la lie des nations s'agite, et domine un instant les hommes de bien, mais pour éclairer la France. Sa voix, qui plus d'une fois a porté la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter la tyrannie, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient substituer leur propre tyrannie à celle de la royauté. »

Alors il répond à chaque inculpation de Robespierre, ce que chacun y peut répondre d'après la simple connaissance des faits. Il a provoqué la déchéance par son discours de juillet. Un peu avant le 10 août, doutant du succès de l'insurrection, ne sachant même pas si elle aurait lieu, il a indiqué à un envoyé de la cour ce qu'elle devait faire pour se réconcilier avec la nation et sauver la patrie. Le 10 août, il a siégé au bruit du canon, tandis que monsieur Robespierre était dans une cave. Il n'a pas fait prononcer la déchéance, parce que le combat était douteux, et il a proposé de nommer un gouverneur au Dauphin, parce que, dans le cas où la royauté eût été maintenue, une bonne éducation donnée au jeune prince assurait l'avenir de la France. Lui et ses amis ont fait déclarer la guerre, parce qu'elle l'était déjà de fait, et qu'il valait mieux la déclarer ouvertement, et se défendre, que la souffrir sans la faire. Lui et ses amis ont été portés au ministère et dans les comités par la voix publique. Dans la commission des vingt et un de l'Assemblée législative,

ils se sont opposés à ce qu'on quittât Paris, et ils ont préparé les moyens que la France a déployés dans l'Argonne. Dans le comité de sûreté générale de la Convention, ils ont travaillé constamment, et à la face de leurs collègues qui pouvaient assister à leurs travaux. Lui Robespierre, a déserté le comité et n'y a jamais paru. Ils n'ont pas calomnié Paris, mais combattu les assassins qui usurpaient le nom de Parisiens, et déshonoraient Paris et la république. Ils n'ont pas perverti l'opinion publique, car pour sa part il n'a pas écrit une seule lettre, et ce que Roland a répandu est connu de tout le monde. Lui et ses amis ont demandé l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, parce qu'ils ne croyaient pas que dans une question aussi importante on pût se passer de l'adhésion nationale. Pour lui personnellement, il connaît à peine Dumouriez, et ne l'a vu que deux fois, la première à son retour de l'Argonne, la seconde à son retour de la Belgique ; mais Danton, Santerre, le voyaient, le félicitaient, le couvraient de caresses, et le faisaient dîner tous les jours avec eux. Quant à Égalité, il ne le connaît pas davantage. Les montagnards seuls l'ont connu et fréquenté ; et, lorsque les girondins l'attaquaient, les montagnards l'ont constamment défendu. Ainsi, que peut-on reprocher à lui et à ses amis ?... D'être des meneurs, des intrigants ? Mais ils ne courent pas les sections pour les agiter ; ils ne remplissent pas les tribunes pour arracher des décrets par la terreur ; ils n'ont jamais voulu laisser prendre les ministres dans les assemblées dont ils étaient membres. Des modérés ?... Mais ils ne l'étaient pas au 10 août, lorsque Robespierre et Marat se cachaient ; ils l'étaient en septembre, lorsqu'on assassinait les prisonniers et qu'on pillait le Garde-Meuble.

« Vous savez, dit en finissant Vergniaud, si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments ; vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour les impostures et la méchanceté de Robespierre. Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en débats scandaleux ! » Vergniaud demande ensuite qu'on mande la section de la Halle aux Blés, et qu'on se fasse apporter ses registres.

Le talent de Vergniaud avait captivé jusqu'à ses ennemis. Sa bonne foi, sa touchante éloquence, avaient intéressé et entraîné

*Discours de  
Guadet.*

la grande majorité de l'Assemblée, et on lui prodiguait de toutes parts les plus vifs témoignages. Guadet demande la parole ; mais à sa vue la Montagne silencieuse s'ébranle, et pousse des cris affreux. La séance fut suspendue, et ce ne fut que le 12 que Guadet obtint à son tour la faculté de répondre à Robespierre, et il le fit de manière à exciter les passions bien plus vivement que Vergniaud. Personne, selon lui, n'avait conspiré ; mais les apparences, s'il y en avait, étaient bien plus contre les montagnards et les jacobins, qui avaient eu des relations avec Dumouriez et l'Égalité, que contre les girondins, qui étaient brouillés avec tous deux. « Qui était, s'écrie Guadet, qui était avec Dumouriez aux jacobins, aux spectacles ? Votre Danton. — Ah ! tu m'accuses, s'écrie Danton ; tu ne connais pas ma force ! »

La fin du discours de Guadet est remise au lendemain. Il continue à rejeter toute conspiration, s'il y en a une, sur les montagnards. Il lit, en finissant, une adresse qui, comme celle de la Halle aux Blés, était signée par Marat. Elle était des jacobins, et Marat l'avait signée comme président de la société. Elle renfermait ces paroles que Guadet lit à l'Assemblée : *Citoyens, armons-nous ! La contre-révolution est dans le gouvernement, elle est dans le sein de la Convention. Citoyens, marchons-y, marchons !*

*Marat est  
décrété  
d'accusation et  
arrêté à la  
convention.*

« Oui, s'écrie Marat de sa place, oui, marchons ! » À ces mots, l'Assemblée se soulève, et demande le décret d'accusation contre Marat. Danton s'y oppose, en disant que des deux côtés de l'Assemblée on paraissait d'accord pour accuser la famille d'Orléans, qu'il fallait donc l'envoyer devant les tribunaux, mais qu'on ne pouvait accuser Marat pour un cri jeté au milieu d'une discussion orageuse. On répond à Danton que les d'Orléans ne doivent plus être jugés à Paris, mais à Marseille. Il veut parler encore ; mais, sans l'écouter, on donne la priorité au décret d'accusation contre Marat, et Lacroix demande qu'il soit mis sur-le-champ en arrestation. « Puisque mes ennemis, s'écrie Marat, ont perdu toute pudeur, je demande une chose : le décret est fait pour exciter un mouvement ; faites-moi donc accompagner par deux gendarmes aux jacobins, pour que j'aie leur recommander la paix. » Sans écouter ces ridicules boutades, il est mis en arrestation, et on ordonne la rédaction de l'acte d'accusation pour le lendemain à midi.

Robespierre courut aux jacobins exprimer son indignation, célébrer l'énergie de Danton, la modération de Marat, et leur recommander d'être calmes, afin qu'on ne pût pas dire que Paris s'était insurgé pour délivrer un jacobin.

Le lendemain, l'acte d'accusation fut lu et approuvé par l'Assemblée, et l'accusation tant de fois proposée contre Marat fut sérieusement poursuivie devant le tribunal révolutionnaire.

C'était le projet d'une pétition contre les girondins qui avait amené ces violentes explications entre les deux côtés de l'Assemblée ; mais il ne fut rien statué à cet égard, et on ne pouvait rien statuer en effet, puisque l'Assemblée n'avait pas la force d'arrêter les mouvements qui produisaient les pétitions. On suivit avec activité le projet d'une adresse générale de toutes les sections, et on convint d'une rédaction uniforme ; sur quarante-trois sections, trente-cinq y avaient adhéré ; le conseil général de la commune l'approuva, et le 15 avril les commissaires des trente-cinq sections, ayant le maire Pache à leur tête, s'étaient présentés à la barre. C'était en quelque sorte le manifeste par lequel la commune de Paris déclarait ses intentions, et menaçait de l'insurrection en cas de refus. Ainsi elle avait fait avant le 10 août, ainsi elle faisait à la veille du 31 mai. Rousselin, orateur et commissaire de l'une des sections, en fit la lecture. Après avoir retracé la conduite criminelle d'un certain nombre de députés, la pétition demandait leur expulsion de la Convention, et les énumérait l'un après l'autre. Ils étaient vingt-deux : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Louvet, Lehardy, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valady, Chambon.

Les tribunes applaudissent à la lecture de ces noms. Le président avertit les pétitionnaires que la loi les oblige à signer leur pétition. Ils s'empressent de le faire. Pache seul, essayant de prolonger sa neutralité, demeure en arrière. On lui demande sa signature ; il répond qu'il n'est pas du nombre des pétitionnaires, et qu'il a seulement été chargé par le conseil général de les accompagner. Mais, voyant qu'il ne peut pas reculer, il s'avance et signe la pétition. Les tribunes l'en récompensent par de bruyants applaudissements.

Boyer-Fonfrède se présente aussitôt à la tribune, et dit que si la modestie n'était pas un devoir, il demanderait à être

*Marat est  
envoyé devant  
le tribunal  
révolutionnaire.*

*Pétitions  
des sections  
de Paris  
demandant  
l'expulsion de  
vingt-deux  
membres de la  
Convention.*

ajouté à la glorieuse liste des vingt-deux députés. La majorité de l'Assemblée, saisie d'un mouvement généreux, s'écrie : « Qu'on nous inscrive tous, tous ! » Aussitôt on accourt auprès des vingt-deux députés, on leur donne les témoignages les plus expressifs d'intérêt, on les embrasse, et la discussion, interrompue par cette scène, est renvoyée aux jours suivants.

*Discussion sur  
les pétitions des  
sections.*

La discussion s'engage à l'époque fixée. Les reproches et les justifications recommencent entre les deux côtés de l'Assemblée. Des députés du centre, profitant de quelques lettres écrites sur l'état des armées, proposent de s'occuper des intérêts généraux de la république, et de négliger les querelles particulières. On y consent ; mais le 18 une nouvelle pétition contre le côté droit ramène à celle des trente-cinq sections. On dénonce en même temps divers actes de la commune : par l'un, elle se déclare en état continuel de révolution ; et par un autre, elle établit dans son sein un comité de correspondance avec toutes les municipalités du royaume. Depuis longtemps elle cherchait en effet à donner à son autorité toute locale un caractère de généralité qui lui permit de parler au nom de la France, et de rivaliser d'autorité avec la Convention. Le comité de l'Évêché, dissous de l'avis des jacobins, avait aussi eu pour objet de mettre Paris en communication avec les autres villes ; et maintenant la commune y voulait suppléer, en organisant cette correspondance dans son propre sein. Vergniaud prend la parole, et, attaquant à la fois la pétition des trente-cinq sections, les actes qu'on impute à la commune, et les projets que sa conduite décèle, demande que la pétition soit déclarée calomnieuse, et que la municipalité soit tenue d'apporter ses registres à l'Assemblée pour faire connaître les arrêtés qu'elle a pris. Ces propositions sont admises, malgré les tribunes et le côté gauche. Dans ce moment, le côté droit, soutenu par la Plaine, commençait à emporter toutes les décisions. Il avait fait nommer pour président Lasource, l'un de ses membres les plus chauds ; et il avait encore la majorité, c'est-à-dire la légalité, faible ressource contre la force, et qui sert tout au plus à l'irriter davantage.

*La commune  
sommée de  
soumettre ses  
registres de  
délibération à la  
Convention.*

*Résistance de la  
commune à  
l'autorité de la  
Convention.*

Les officiers municipaux, mandés à la barre, viennent hardiment soumettre leurs registres des délibérations, et semblent attendre l'approbation de leurs arrêtés. Ces registres portaient 1<sup>o</sup> que le conseil général se déclarait en état de révolution, tant que les subsistances ne seraient pas assurées ; 2<sup>o</sup> que le comité de

correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités serait composé de neuf membres, et mis incessamment en activité ; 3<sup>o</sup> que douze mille exemplaires de la pétition contre les vingt-deux seraient imprimés, et distribués par le comité de correspondance ; 4<sup>o</sup> enfin, que le conseil général se regarderait comme frappé lorsqu'un de ses membres, ou bien un président secrétaire de section ou de club, seraient poursuivis pour leurs opinions. Ce dernier arrêté avait été pris pour garantir Marat, qui était accusé pour avoir signé, en qualité de président de section, une adresse séditieuse.

La commune, comme on le voit, résistait pied à pied à l'Assemblée, et sur chaque point débattu prenait une décision contraire à la sienne. S'agissait-il des subsistances, elle se constituait en révolution, si les moyens violents étaient refusés. S'agissait-il de Marat, elle le couvrait de son égide. S'agissait-il des vingt-deux, elle en appelait aux quarante-quatre mille municipalités, et se mettait en correspondance avec elles, pour leur demander en quelque sorte des pouvoirs généraux contre la Convention. L'opposition était complète sur tous les points, et de plus accompagnée de préparatifs d'insurrection.

À peine la lecture des registres est-elle achevée, que Robespierre jeune demande aussitôt les honneurs de la séance pour les officiers municipaux. Le côté droit s'y oppose ; la Plaine hésite, et dit qu'il serait peut-être dangereux de déconsidérer les magistrats aux yeux du peuple, en leur refusant un honneur banal qu'on ne refuserait pas même aux plus simples pétitionnaires. Au milieu de ces débats tumultueux, la séance se prolonge jusqu'à onze heures du soir ; le côté droit, la Plaine, se retirent, et cent quarante-trois membres restent seuls à la Montagne pour admettre aux honneurs de la séance la municipalité parisienne. Dans le même jour, déclarée calomniatrice, repoussée par la majorité, et admise seulement aux honneurs de la séance par la Montagne et les tribunes, elle devait être profondément irritée, et devenir le point de ralliement de tous ceux qui voulaient briser l'autorité de la Convention.

Marat avait été enfin déféré au tribunal révolutionnaire, et ce fut l'énergie du côté droit qui, en entraînant la Plaine, décida son accusation. Tout mouvement d'énergie honore un parti qui lutte contre un mouvement supérieur, mais hâte sa chute. Les girondins, en poursuivant courageusement Marat, n'avaient fait

*Mouvements  
des agitateurs  
en faveur  
de Marat.*

que lui préparer un triomphe. L'acte portait en substance que, Marat ayant dans ses feuilles provoqué le meurtre, le carnage, l'aviissement et la dissolution de la Convention nationale, et l'établissement d'un pouvoir destructeur de la liberté, il était décrété d'accusation, et déféré au tribunal révolutionnaire. Les jacobins, les cordeliers, tous les agitateurs de Paris, s'étaient mis en mouvement pour ce *philosophe austère, formé, disaient-ils, par le malheur et la méditation, joignant à une âme de feu une grande sagacité, une profonde connaissance du cœur humain, sachant pénétrer les traîtres sur leur char de triomphe, dans le moment où le stupide vulgaire les encensait encore ! — Les traîtres, s'écriaient-ils, les traîtres passeront, et la réputation de Marat commence !*

*Acquittement  
de Marat.*

Quoique le tribunal révolutionnaire ne fût pas composé alors comme il le fut plus tard, néanmoins Marat n'y pouvait être condamné. La discussion dura à peine quelques instants. L'accusé fut absous à l'unanimité, aux applaudissements d'une foule nombreuse accourue pour assister à son jugement. C'était le 24 avril. Il est aussitôt entouré par un cortège nombreux composé de femmes, de sans-culottes à piques, et de détachements des sections armées. On se saisit de lui, et on se rend à la Convention pour le replacer sur son siège de député. Deux officiers municipaux ouvrent la marche. Marat, élevé sur les bras de quelques sapeurs, le front ceint d'une couronne de chêne, est porté en triomphe au milieu de la salle. Un sapeur se détache du cortège, se présente à la barre et dit : « Citoyen président, nous vous amenons le brave Marat. Marat a toujours été l'ami du peuple, et le peuple sera toujours l'ami de Marat ! S'il faut que la tête de Marat tombe, la tête du sapeur tombera avant la sienne. » En disant ces mots, l'horrible pétitionnaire agitait sa hache, et les tribunes applaudissaient avec un affreux tumulte. Il demande pour le cortège la permission de défilé dans la salle. « Je vais consulter l'Assemblée, » répond le président Lasource, consterné de cette scène hideuse. Mais on ne veut pas attendre qu'il ait consulté l'Assemblée, et de toutes parts la foule se précipite dans la salle. Des femmes, des hommes, se répandent dans l'enceinte, occupent les places vacantes par le départ des députés, révoltés de ce spectacle. Marat arrive enfin, transmis de mains en mains et couvert d'applaudissements. Des bras des pétitionnaires il passe dans ceux de ses collègues de la Montagne, et on l'embrasse avec

*Marat est porté  
en triomphe.*

*Chaud accueil  
fait à Marat  
par les  
montagnards.*

les plus grandes démonstrations de joie. Il s'arrache enfin du milieu de ses collègues, court à la tribune, et déclare aux législateurs qu'il vient leur offrir un cœur pur, un nom justifié, et qu'il est prêt à mourir pour défendre la liberté et les droits du peuple.

De nouveaux honneurs l'attendaient aux jacobins. Les femmes avaient préparé une grande quantité de couronnes. Le président lui en offre une. Un enfant de quatre ans, monté sur le bureau, lui en place une sur la tête. Marat écarte les couronnes avec un dédain insolent. « Citoyens, s'écrie-t-il, indigné de voir une faction scélérate trahir la république, j'ai voulu la démasquer, et *lui mettre la corde au cou*. Elle m'a résisté en me frappant d'un décret d'accusation. Je suis sorti victorieux. La faction est humiliée, mais n'est pas écrasée. Ne vous occupez pas de décerner des triomphes, défendez-vous d'enthousiasme. Je dépose sur le bureau les deux couronnes que l'on vient de m'offrir, et j'invite mes concitoyens à attendre la fin de ma carrière pour se décider. »

De nombreux applaudissements accueillent cette impudente modestie. Robespierre était présent à ce triomphe, dont il dédaignait sans doute le caractère trop populaire et trop bas. Cependant il allait subir comme tout autre la vanité du triomphateur. Les réjouissances achevées, on se hâte de revenir à la discussion ordinaire, c'est-à-dire aux moyens de purger le gouvernement, et d'en chasser les traîtres, les rolandins, les brissotins, etc. . . . On propose pour cela de composer une liste des employés de toutes les administrations, et de désigner ceux qui ont mérité leur renvoi. « Adressez-moi cette liste, dit Marat, je ferai le choix de ceux qu'il faut renvoyer ou conserver, et je le signifierai aux ministres. » Robespierre fait une observation ; il dit que les ministres sont presque tous complices des coupables, qu'ils n'écouteront pas la société, qu'il vaut mieux s'adresser au comité de salut public, placé par ses fonctions au-dessus du pouvoir exécutif, et que d'ailleurs la société ne peut sans se compromettre communiquer avec des ministres prévaricateurs. « Ces raisons sont frivoles, réplique Marat avec dédain ; un patriote aussi pur que moi *pourrait communiquer avec le diable* ; je m'adresserai aux ministres, et je les sommerai de nous satisfaire au nom de la société. »

Une considération respectueuse entourait toujours *le vertueux, l'éloquent* Robespierre ; mais l'audace, le cynisme insolent de Marat, étonnaient et saisissaient toutes les têtes ardentes. Sa

*Honneurs  
rendus à Marat  
aux jacobins.*

hideuse familiarité lui attachait quelques forts des halles, qui étaient flattés de cette intimité avec *l'ami du peuple*, et qui étaient tout disposés à prêter à sa chétive personne le secours de leurs bras et de leur influence dans les places publiques.

La colère de la Montagne provenait des obstacles qu'elle rencontrait ; mais ces obstacles étaient bien plus grands encore dans les provinces qu'à Paris, et les contrariétés qu'allaient éprouver sur leur route ses commissaires envoyés pour presser le recrutement, devaient bientôt pousser son irritation au dernier terme. Toutes les provinces étaient parfaitement disposées pour la révolution, mais toutes ne l'avaient pas embrassée avec autant d'ardeur, et ne s'étaient pas signalées par autant d'excès que la ville de Paris. Ce sont les ambitions oisives, les esprits ardents, les talents supérieurs, qui les premiers s'engagent dans les révolutions : une capitale en renferme toujours beaucoup plus que les provinces, parce qu'elle est le rendez-vous de tous les hommes qui, par indépendance ou ambition, abandonnent le sol, la profession et les traditions de leurs pères. Paris devait donc produire les plus grands révolutionnaires. Placée en outre à peu de distance des frontières, but de tous les coups de l'ennemi, cette ville avait couru plus de dangers qu'aucune cité de la France : siège des autorités, elle avait vu s'agiter dans son sein toutes les grandes questions. Ainsi le danger, la dispute, tout s'était réuni pour produire chez elle l'emportement et les excès. Les provinces, qui n'étaient pas soumises aux mêmes causes d'agitation, avaient vu ces excès avec effroi, et partageaient les sentiments du côté droit et de la Plaine. Mécontentes surtout des traitements essayés par leurs députés, elles croyaient voir dans la capitale, outre l'exagération révolutionnaire, l'ambition de dominer la France, comme Rome dominait les provinces conquises. Telles étaient les dispositions de la masse calme, industrieuse, modérée, à l'égard des révolutionnaires de Paris. Cependant ces dispositions étaient plus ou moins prononcées suivant les circonstances locales. Chaque province, chaque cité avait aussi ses révolutionnaires emportés, parce qu'en tous lieux se trouvent des esprits aventureux, des caractères ardents. Presque tous les hommes de cette espèce s'étaient emparés des municipalités, et ils avaient profité pour cela du renouvellement général des autorités, ordonné par la Législative après le 10 août. La masse inactive et

*État des opinions et marche de la révolution dans les provinces.*

*Les municipalités sont envahies par les chauds révolutionnaires.*

modérée cède toujours le pas aux plus pressés, et il était naturel que les individus les plus violents s'emparassent des fonctions municipales, les plus difficiles de toutes, et qui exigeaient le plus de zèle et d'activité. Les citoyens paisibles, qui forment le grand nombre, s'étaient retirés dans les sections, où ils allaient donner quelquefois leurs votes, et exercer leurs droits civiques. Les fonctions départementales avaient été conférées aux notables les plus riches et les plus considérés, et par cela même les moins actifs et les moins énergiques des hommes. Ainsi tous les chauds révolutionnaires étaient retranchés dans les municipalités, tandis que la masse moyenne et riche occupait les sections et les fonctions départementales.

La commune de Paris, sentant cette position, avait voulu se mettre en correspondance avec toutes les municipalités. Mais, comme on l'a vu, elle en avait été empêchée par la Convention. La société-mère des jacobins y avait suppléé par sa propre correspondance, et la relation qui n'avait pas pu s'établir encore de municipalité à municipalité, existait de club à club, ce qui revenait à peu près au même, car les mêmes hommes qui délibéraient dans les clubs jacobins allaient agir ensuite dans les conseils généraux des communes. Ainsi tout le parti jacobin de la France, réuni dans les municipalités et dans les clubs, correspondant d'un bout du territoire à l'autre, se trouvait en présence de la masse moyenne, masse immense, mais divisée dans une multitude de sections, n'exerçant pas de fonctions actives, ne correspondant pas de ville en ville, formant çà et là quelques clubs modérés, et se réunissant quelquefois dans les sections ou dans les conseils de département pour donner un vote incertain et timide.

C'est cette différence de position qui pouvait faire espérer aux révolutionnaires de dominer la masse de la population. Cette masse admettait la république, mais la voulait pure d'excès, et dans le moment elle avait encore l'avantage dans toutes les provinces. Depuis que les municipalités, armées d'une police terrible, ayant la faculté de faire des visites domiciliaires, de rechercher les étrangers, de désarmer les suspects, pouvaient vexer impunément les citoyens paisibles, les sections avaient essayé de réagir, et elles s'étaient réunies pour en imposer aux municipalités. Dans presque toutes les villes de France, elles avaient pris un peu de courage, elles étaient en armes, résistaient aux

*Résistance  
opposée aux  
municipalités  
par la classe  
moyenne.*

municipalités, s'élevaient contre leur police inquisitoriale, soutenaient le côté droit, et réclamaient avec lui l'ordre, la paix, le respect des personnes et des propriétés. Les municipalités et les clubs jacobins demandaient, au contraire, de nouvelles mesures de police, et l'institution de tribunaux révolutionnaires dans les départements. Dans certaines villes on était prêt à en venir aux mains pour ces questions. Cependant les sections étaient si fortes par le nombre, qu'elles dominaient l'énergie des municipalités. Les députés montagnards, envoyés pour presser le recrutement et ranimer le zèle révolutionnaire, s'effrayaient de cette résistance, et remplissaient Paris de leurs alarmes.

Telle était la situation de presque toute la France et la manière dont elle était partagée. La lutte se montrait plus ou moins vive, et les partis plus ou moins menaçants, selon la position et les dangers de chaque ville. Là où les dangers de la révolution paraissaient plus grands, les jacobins étaient plus portés à employer les moyens violents, et par conséquent la masse modérée plus disposée à leur résister. Mais ce qui exaspérait surtout les passions révolutionnaires, c'était le danger des trahisons intérieures, plus encore que le danger de la guerre étrangère. Ainsi sur la frontière du Nord, menacée par les armées ennemies, et peu travaillée par l'intrigue, on était assez d'accord ; les esprits se réunissaient dans le vœu de la défense commune, et les commissaires envoyés depuis Lille jusqu'à Lyon avaient fait à la Convention des rapports assez satisfaisants. Mais à Lyon, où des menées secrètes concouraient avec la position géographique et militaire de cette ville pour y rendre le péril plus grand, en avait vu s'élever des orages aussi terribles que ceux de Paris. Par sa position à l'Est, et par son voisinage du Piémont, Lyon avait toujours fixé les regards de la contre-révolution. La première émigration de Turin voulut y opérer un mouvement en 1790, et y envoyer même un prince français. Mirabeau en avait aussi projeté un à sa manière. Depuis que la grande émigration s'était transportée à Coblenz, un agent avait été laissé en Suisse pour correspondre avec Lyon, et par Lyon avec le camp de Jalès et les fanatiques du Midi. Ces menées provoquèrent une réaction de jacobinisme, et les royalistes firent naître à Lyon des montagnards. Ceux-ci occupaient un club appelé *club central*, et composé des envoyés de tous les clubs du quartier. À leur tête se trouvait un Piémontais qu'une inquiétude naturelle avait entraîné de pays

*Dispositions des principales villes.*

*Lyon est agité par les partis extrêmes.*

en pays, et fixé enfin à Lyon, où il avait dû à son ardeur révolutionnaire d'être nommé successivement officier municipal, et président du tribunal civil. Son nom était Chalier. Il tenait dans le *club central* un langage qui, chez les jacobins de Paris, l'aurait fait accuser par Marat de tendre au bouleversement, et d'être payé par l'étranger. Outre ce club, les montagnards lyonnais avaient toute la municipalité, excepté le maire Nivière, ami et disciple de Roland, et chef à Lyon du parti girondin. Fatigué de tant d'orages, Nivière avait comme Pétion donné sa démission, et comme Pétion il avait été aussi réélu par les sections, plus puissantes et plus énergiques à Lyon que dans tout le reste de la France. Sur onze mille votants, neuf mille avaient obligé Nivière à reprendre la mairie ; mais il s'était démis de nouveau, et cette fois la municipalité montagnarde avait réussi à se compléter en nommant un maire de son choix. À cette occasion on en était venu aux mains ; la jeunesse des sections avait chassé Chalier du *club central*, et dévasté la salle où il exhalait son fanatisme. Le département effrayé avait appelé des commissaires de la Convention, qui en se prononçant d'abord contre les sections, puis contre les excès de la commune, déplurent à tous les partis, se firent dénoncer par les jacobins et rappeler par la Convention. Leur tâche s'était bornée à recomposer le *club central*, à l'affilier aux jacobins, et, en lui conservant son énergie, à le délivrer de quelques membres trop impurs. Au mois de mai, l'irritation était arrivée au plus haut degré. D'un côté, la commune, composée entièrement de jacobins, et le *club central* présidé par Chalier, demandaient pour Lyon un tribunal révolutionnaire, et promenaient sur les places publiques une guillotine envoyée de Paris, et qu'on exposait aux regards publics pour effrayer les *traîtres* et les aristocrates, etc. ; de l'autre côté, les sections en armes étaient prêtes à réprimer la municipalité, et à empêcher l'établissement du sanglant tribunal que les girondins n'avaient pu épargner à la capitale. Dans cet état de choses, les agents secrets du royalisme, répandus à Lyon, attendaient le moment favorable pour profiter de l'indignation des Lyonnais, prête à éclater.

Dans tout le reste du Midi jusqu'à Marseille, l'esprit républicain modéré régnait d'une manière égale, et les girondins possédaient l'attachement général de la contrée. Marseille jalousait la suprématie de Paris, était irritée des outrages faits à son

*Dévouement de  
Marseille pour  
la république et  
pour la  
Gironde.*

député chéri, Barbaroux, et prête à se soulever contre la Convention si l'on attaquait la représentation nationale. Quoique riche, elle n'était pas située d'une manière favorable pour les contre-révolutionnaires du dehors, car elle ne touchait qu'à l'Italie, où rien ne se tramait, et son port n'intéressait pas les Anglais comme celui de Toulon. Les menées secrètes n'y avaient donc pas autant effarouché les esprits qu'à Lyon et à Paris, et la municipalité, faible et menacée, était près d'être destituée par les sections toutes-puissantes. Le député Moïse Bayle, assez mal reçu, avait trouvé là beaucoup d'ardeur pour le recrutement, mais un dévouement absolu pour la Gironde.

*Unanimité à  
Bordeaux en  
faveur des  
Girondins.*

À partir du Rhône, et de l'est à l'ouest jusqu'aux bords de l'Océan, cinquante ou soixante départements manifestaient les mêmes dispositions. À Bordeaux enfin, l'unanimité était complète. Là, les sections, la municipalité, le club principal, tout le monde était d'accord pour combattre la violence montagnarde et pour soutenir cette glorieuse députation de la Gironde, à laquelle on était si fier d'avoir donné le jour. Le parti contraire n'avait trouvé d'asile que dans une seule section, et partout ailleurs il se trouvait impuissant et condamné au silence. Bordeaux ne demandait ni taxe, ni denrées, ni tribunal révolutionnaire, et préparait à la fois des pétitions contre la commune de Paris, et des bataillons pour le service de la république.

Mais le long des côtes de l'Océan, en tirant de la Gironde à la Loire, et de la Loire aux bouches de la Seine, se présentaient des opinions bien différentes et des dangers bien plus grands. Là, l'implacable Montagne ne rencontrait pas seulement pour obstacle le républicanisme clément et généreux des girondins, mais le royalisme constitutionnel de 89, qui repoussait la république comme illégale, et le fanatisme des temps féodaux, qui était armé contre la révolution de 93, contre la révolution de 89, et qui ne reconnaissait que l'autorité temporelle des châteaux et l'autorité spirituelle des églises.

*Silence  
improbateur de  
la Normandie.*

Dans la Normandie, et particulièrement à Rouen, qui en était la principale ville, on avait voué un grand attachement à Louis XVI, et la constitution de 1790 avait réuni tous les vœux qu'on formait pour la liberté et pour le trône. Depuis l'abolition de la royauté et de la constitution de 1790, c'est-à-dire depuis le 10 août, il régnait en Normandie un silence improbateur et

menaçant. La Bretagne offrait des dispositions encore plus hostiles, et le peuple y était dominé par l'influence des prêtres et des seigneurs. Plus près des rives de la Loire, cet attachement allait jusqu'à l'insurrection, et enfin sur la rive gauche de ce fleuve, dans le Bocage, le Loroux, la Vendée, l'insurrection était complète, et de grandes armées de dix et vingt mille hommes tenaient la campagne.

*Dispositions hostiles de la Bretagne.*

*Insurrection de la Vendée.*

C'est ici le lieu de faire connaître ce pays singulier, couvert d'une population si obstinée, si héroïque, si malheureuse, et si fatale à la France, qu'elle manqua perdre par une funeste diversion, et dont elle aggrava les maux en irritant au dernier point la dictature révolutionnaire.

Sur les deux rives de la Loire, le peuple avait conservé un grand attachement pour son ancienne manière d'être, et particulièrement pour ses prêtres et pour son culte. Lorsque, par l'effet de la constitution civile, les membres du clergé se trouvèrent partagés, un véritable schisme s'établit. Les curés qui refusaient de se soumettre à la nouvelle circonscription des églises, et de prêter serment, furent préférés par le peuple ; et lorsque dépossédés de leurs cures, ils furent obligés de se retirer, les paysans les suivirent dans les bois, et se regardèrent comme persécutés, eux et leur culte. Ils se réunirent par petites bandes, poursuivirent les curés constitutionnels comme intrus, et commirent les plus graves excès à leur égard. Dans la Bretagne, aux environs de Rennes, il y eut des révoltes plus générales et plus imposantes, qui avaient pour cause la cherté des subsistances, et la menace de détruire le culte, contenue dans ces paroles de Cambon : *Ceux qui voudront la messe la payeront*. Cependant le gouvernement était parvenu à réprimer ces mouvements partiels de la rive droite de la Loire, et il n'avait à redouter que leur communication avec la rive gauche, où s'était formée la grande insurrection.

*Sentiments du peuple de la Bretagne et de la Vendée.*

C'est particulièrement sur cette rive gauche, dans l'Anjou, le bas et le haut Poitou, qu'avait éclaté la fameuse guerre de la Vendée. C'était la partie de la France où le temps avait le moins fait sentir son influence, et le moins altéré les anciennes mœurs. Le régime féodal s'y était empreint d'un caractère tout patriarcal, et la révolution, loin de produire une réforme utile dans ce pays, y avait blessé les plus douces habitudes, et y fut reçue comme une persécution. Le Bocage et le Marais composent un pays singulier, qu'il faut décrire pour faire comprendre les

*L'Anjou et le Poitou berceau de la guerre de la Vendée.*

*Description du Bocage et du Marais, et mœurs de leurs habitants.*

mœurs et l'espèce de société qui s'y étaient formées. En partant de Nantes et Saumur, et en s'étendant depuis la Loire jusqu'aux Sables d'Olonne, Luçon, Fontenay et Niort, on trouve un sol inégal, ondulant, coupé de ravins, et traversé d'une multitude de haies, qui servent de clôture à chaque champ, et qui ont fait appeler cette contrée *le Bocage*. En se rapprochant de la mer, le terrain s'abaisse, se termine en marais salants, et se trouve coupé partout d'une multitude de petits canaux, qui en rendent l'accès presque impossible. C'est ce qu'on a appelé le *Marais*. Les seuls produits abondants dans ce pays sont les pâturages, et par conséquent les bestiaux. Les paysans y cultivaient seulement la quantité de blé nécessaire à leur consommation, et se servaient du produit de leurs troupeaux comme moyen d'échange. On sait que rien n'est plus simple que les populations vivant de ce genre d'industrie. Peu de grandes villes s'étaient formées dans ces contrées ; on n'y trouvait que de gros bourgs de deux à trois mille âmes. Entre les deux grandes routes qui conduisent l'une de Tours à Poitiers, et l'autre de Nantes à la Rochelle, s'étend un espace de trente lieues de largeur, où il n'y avait alors que des chemins de traverse, aboutissant à des villages et à des hameaux. Les terres étaient divisées en une multitude de petites métairies de cinq à six cents francs de revenu, confiées chacune à une seule famille, qui partageait avec le maître de la terre le produit des bestiaux. Par cette division du fermage, les seigneurs avaient à traiter avec chaque famille, et entretenaient avec toutes des rapports continuels et faciles. La vie la plus simple régnait dans les châteaux : on s'y livrait à la chasse à cause de l'abondance du gibier ; les seigneurs et les paysans la faisaient en commun, et tous étaient célèbres par leur adresse et leur vigueur. Les prêtres, d'une grande pureté de mœurs, y exerçaient un ministère tout paternel. La richesse n'avait ni corrompu leur caractère, ni provoqué la critique sur leur compte. On subissait l'autorité du seigneur, on croyait les paroles du curé, parce qu'il n'y avait ni oppression ni scandale. Avant que l'humanité se jette dans la route de la civilisation, il y a pour elle une époque de simplicité, d'ignorance et de pureté, au milieu de laquelle on voudrait l'arrêter, si son sort n'était pas de marcher à travers le mal vers tous les genres de perfectionnement.

Lorsque la révolution, si bienfaisante ailleurs, atteignit ce pays avec son niveau de fer, elle y causa un trouble profond. Il

aurait fallu qu'elle s'y modifiât, mais c'était impossible. Ceux qui l'ont accusée de ne pas s'adapter aux localités, de ne pas varier avec elles, n'ont pas compris l'impossibilité des exceptions, et la nécessité d'une règle uniforme et absolue dans les grandes réformes sociales. On ne savait donc, au milieu de ces campagnes, presque rien de la révolution ; on savait seulement ce que le mécontentement des seigneurs et des curés en avait appris au peuple. Quoique les droits féodaux fussent abolis, on ne cessa pas de les payer. Il fallut se réunir, nommer des maires ; on le fit, et on pria les seigneurs de l'être. Mais lorsque la destitution des prêtres non assermentés priva les paysans des curés qui jouissaient de leur confiance, ils furent fort irrités, et, comme la Bretagne, ils coururent dans les bois, et allèrent à de grandes distances assister aux cérémonies du culte, seul véritable à leurs yeux. Dès ce moment, une haine violente s'alluma dans les âmes, et les prêtres n'oublièrent rien pour l'exciter davantage. Le 10 août rejeta dans leurs terres quelques nobles poitevins ; le 21 janvier les révolta, et ils communiquèrent leur indignation autour d'eux. Cependant ils ne conspirèrent pas, comme on l'a cru ; mais les dispositions connues du pays inspirèrent à des hommes qui lui étaient étrangers des projets de conspiration. Il s'en était tramé un en Bretagne, mais aucun dans le Bocage ; il n'y avait là aucun plan arrêté ; on s'y laissait pousser à bout. Enfin la levée de trois cent mille hommes excita au mois de mars une insurrection générale. Au fond, peu importait aux paysans du bas Poitou ce qui se faisait en France ; mais la dispersion de leur clergé, et surtout l'obligation de se rendre aux armées, les exaspéra. Dans l'ancien régime, le contingent du pays n'était fourni que par ceux que leur inquiétude naturelle portait à quitter la terre natale ; mais aujourd'hui la loi les frappait tous, quels que fussent leurs goûts personnels. Obligés de prendre les armes, ils préférèrent se battre contre la république que pour elle. Presque en même temps, c'est-à-dire au commencement de mars, le tirage fut l'occasion d'une révolte dans le haut Bocage et dans le Marais. Le 10 mars, le tirage devait avoir lieu à Saint-Florent, près d'Ancenis en Anjou : les jeunes gens s'y refusèrent. La garde voulut les y obliger ; le commandant militaire fit pointer une pièce et tirer sur les mutins. Ils s'élançèrent alors avec leurs bâtons, s'emparèrent de la pièce, désarmèrent la garde, et furent cependant assez étonnés de leur témérité. Un voiturier,

*Causes qui amenèrent et entretenirent la guerre civile.*

*Insurrection générale excitée dans le Bocage par la levée de trois cent mille hommes.*

*Premiers succès des Vendéens.*

*Cathelineau et Stofflet se mettent à la tête de l'insurrection.*

nommé Cathelineau, homme très-consideré dans les campagnes, très-brave, très-persuasif, quitta sa ferme à cette nouvelle, accourut au milieu d'eux, les rallia, leur rendit le courage, et donna quelque consistance à l'insurrection en sachant la maintenir. Le jour même il voulut attaquer un poste républicain, composé de quatre-vingts hommes. Les paysans le suivirent avec leurs bâtons et leurs fusils. Après une première décharge, dont chaque coup portait, parce qu'ils étaient grands tireurs, ils s'élançèrent sur le poste, le désarmèrent et se rendirent maîtres de la position. Le lendemain, Cathelineau se porta sur Chemillé, et l'enleva encore, malgré deux cents républicains et trois pièces de canon. Un garde-chasse du château de Maulevrier, nommé Stofflet, et un jeune paysan du village de Chanzeau, avaient réuni de leur côté une troupe de paysans. Ils vinrent se joindre à Cathelineau, qui osa concevoir le projet d'attaquer Cholet, la ville la plus considérable du pays, chef-lieu de district, et gardée par cinq cents républicains. Leur manière de combattre fut la même. Profitant des haies, des inégalités du terrain, ils entourèrent le bataillon ennemi, et se mirent à tirailler à couvert et à coup sûr. Après avoir ébranlé les républicains par ce feu terrible, ils profitèrent du premier moment d'hésitation qui se manifesta parmi eux, s'élançèrent en poussant de grands cris, renversèrent leurs rangs, les désarmèrent, et les assommèrent avec leurs bâtons. Telle fut depuis toute leur tactique militaire ; la nature la leur avait indiquée, et c'était la mieux adaptée au pays. Les troupes qu'ils attaquaient, rangées en ligne et à découvert, recevaient un feu auquel il leur était impossible de répondre, parce qu'elles ne pouvaient ni faire usage de leur artillerie, ni marcher à la baïonnette contre des ennemis dispersés. Dans cette situation, si elles n'étaient pas vieilles à la guerre, elles devaient être bientôt ébranlées par un feu si continu et si juste, que jamais les feux réguliers des troupes de ligne n'ont pu l'égaliser. Lorsqu'elles voyaient surtout fondre sur elles ces furieux, poussant de grands cris, il leur était difficile de ne pas s'intimider et de ne pas se laisser rompre. Alors elles étaient perdues, car la fuite si facile aux gens du pays, était impraticable pour la troupe de ligne. Il aurait donc fallu les soldats les plus intrépides pour lutter contre tant de désavantages, et ceux qui dans le premier moment furent opposés aux rebelles, étaient des gardes nationaux de nouvelle levée, qu'on prenait dans les bourgs, presque tous

*Tactique militaire des Vendéens.*

très-républicains, et que leur zèle conduisait pour la première fois au combat.

La troupe victorieuse de Cathelineau entra donc dans Cholet, s'empara de toutes les armes qu'elle y trouva, et fit des cartouches avec les gargousses des canons. C'est toujours ainsi que les Vendéens se sont procuré des munitions. Leurs défaites ne donnaient rien à l'ennemi, parce qu'ils n'avaient rien qu'un fusil ou un bâton qu'ils emportaient à travers les champs, et chaque victoire leur valait toujours un matériel de guerre considérable. Les insurgés, victorieux, célébrèrent leurs succès avec l'argent qu'ils trouvèrent, et ensuite brûlèrent tous les papiers des administrations, dans lesquelles ils voyaient un instrument de tyrannie. Ils rentrèrent ensuite dans leurs villages et dans leurs fermes, qu'ils ne voulaient jamais quitter pour longtemps.

*Cathelineau  
s'empara  
de Cholet.*

Une autre révolte bien plus générale avait éclaté dans le Marais et le département de la Vendée. À Machecoul et à Challans, le recrutement fut l'occasion d'un soulèvement universel. Un nommé Gaston, perruquier, tua un officier, prit son uniforme, se mit à la tête des mécontents, et s'empara de Challans, puis de Machecoul, où sa troupe brûla tous les papiers des administrations, et commit des massacres dont le Bocage n'avait pas donné l'exemple. Trois cents républicains furent fusillés par bandes de vingt et trente. Les insurgés les faisaient confesser d'abord, et les conduisaient ensuite au bord d'une fosse, à côté de laquelle ils les fusillaient pour n'avoir pas la peine de les ensevelir. Nantes envoya sur-le-champ quelques cents hommes à Saint-Philibert ; mais, apprenant qu'il y avait du mouvement à Savenay, elle rappela ses troupes, et les insurgés de Machecoul restèrent maîtres du pays conquis.

*Soulèvement  
dans le Marais ;  
prise de  
Machecoul.*

Dans le département de la Vendée, c'est-à-dire vers le midi du théâtre de cette guerre, l'insurrection prit encore plus de consistance.

Les gardes nationales de Fontenay, sorties pour marcher sur Chantonay, furent repoussées et battues. Chantonay fut pillé. Le général Verteuil, qui commandait la onzième division militaire, en apprenant cette défaite, envoya le général Marcé avec douze cents hommes, partie de troupes de ligne, partie de gardes nationales. Les rebelles, rencontrés à Saint-Vincent, furent repoussés. Le général Marcé eut le temps d'ajouter encore à sa petite armée douze cents hommes et neuf pièces de

*Succès des  
insurgés dans le  
département de  
la Vendée.*

canon. En marchant sur Saint-Fulgent, il rencontra de nouveau les Vendéens dans un fond, et s'arrêta pour rétablir un pont qu'ils avaient détruit. Vers les quatre heures après midi, le 18 mars, les Vendéens, prenant l'initiative, vinrent l'attaquer. Profitant encore des avantages du sol, ils commencèrent à tirailler avec leur supériorité ordinaire, cernèrent peu à peu l'armée républicaine, étonnée de ce feu si meurtrier, et réduite à l'impuissance d'atteindre un ennemi caché, dispersé dans tous les replis du terrain. Enfin ils l'assaillirent, répandirent le désordre dans ses rangs, et s'emparèrent de l'artillerie, des munitions et des armes que les soldats jetaient en se retirant, pour être plus légers dans leur fuite.

*Les insurgés  
reçoivent le  
nom de  
Vendéens.*

Ces succès, plus prononcés dans le département de la Vendée proprement dit, valurent aux insurgés le nom de *Vendéens*, qu'ils conservèrent depuis, quoique la guerre fût bien plus active hors de la Vendée. Les brigandages commis dans le Marais leur firent donner le nom de *brigands*, quoique le plus grand nombre ne méritât pas ce titre. L'insurrection s'étendait dans le Marais, depuis les environs de Nantes jusqu'aux Sables, et dans l'Anjou et le Poitou, jusqu'aux environs de Vihiers et de Parthenay. La cause des succès des Vendéens était dans le pays, dans sa configuration, dans leur adresse et leur courage à profiter de ces avantages naturels, enfin dans l'inexpérience et l'imprudente ardeur des troupes républicaines, qui, levées à la hâte, venaient les attaquer précipitamment, et leur procurer ainsi des victoires et tout ce qui en est la suite, c'est-à-dire des munitions, de la confiance et du courage.

*Progrès de  
l'insurrection,  
qui adjoint de  
nouveaux chefs  
à Cathelineau  
et Stofflet.*

La Pâque avait ramené tous les insurgés dans leurs demeures, d'où ils ne consentaient jamais à s'éloigner longtemps. La guerre était pour eux une espèce de chasse de quelques jours ; ils y portaient du pain pour le temps nécessaire, et revenaient ensuite enflammer leurs voisins par leurs récits. Il y eut des rendez-vous donnés pour le mois d'avril. L'insurrection fut alors générale, et s'étendit sur toute la surface du pays. On pourrait comprendre ce théâtre de la guerre dans une ligne qui, en partant de Nantes, passerait par Pornic, l'île de Noirmoutiers, les Sables, Luçon, Fontenay, Niort, Parthenay, et reviendrait par Airvault, Thouars, Doué et Saint-Florent jusqu'à la Loire. L'insurrection, commencée par des hommes qui n'étaient supérieurs aux payans qu'ils commandaient que par leurs qualités naturelles, fut

continué bientôt par des hommes d'un rang supérieur. Les paysans allèrent dans les châteaux, et forcèrent les nobles à se mettre à leur tête. Tout le Marais voulut être commandé par Charette. Il était d'une famille d'armateurs de Nantes ; il avait servi dans la marine, où il était devenu lieutenant de vaisseau, et à la paix il s'était retiré dans un château appartenant à un oncle, où il passait sa vie à chasser. D'une complexion faible et délicate, il semblait peu propre aux fatigues de la guerre ; mais, vivant dans les bois où il passait des mois entiers, couchant à terre avec les chasseurs, il s'était renforcé, avait acquis une parfaite habitude du pays, et s'était fait connaître de tous les paysans par son adresse et son courage. Il hésita d'abord à accepter le commandement, en faisant sentir aux insurgés les dangers de l'entreprise. Cependant il se rendit à leurs instances, et, en leur laissant commettre tous les excès, il les compromit et les engagea irrévocablement à son service. Habile, rusé, d'un caractère dur et d'une opiniâtreté indomptable, il devint le plus terrible des chefs vendéens. Tout le Marais lui obéissait, et avec quinze et quelquefois vingt mille hommes, il menaçait les Sables et Nantes. À peine tout son monde fut-il réuni, qu'il s'empara de l'île de Noirmoutiers, île importante dont il pouvait faire sa place de guerre et son point de communication avec les Anglais.

*Charette est mis à la tête de l'insurrection du Marais.*

*Charette s'empara de l'île de Noirmoutiers.*

Dans le Bocage, les paysans s'adressèrent à MM. de Bonchamp, d'Elbée, de La Rochejaquelein, et les arrachèrent de leurs châteaux pour les mettre à leur tête. M. de Bonchamp avait autrefois servi sous M. de Suffren, était devenu un officier habile, et réunissait à une très-grande intrépidité un caractère noble et élevé. Il commandait tous les révoltés de l'Anjou et des bords de la Loire. M. d'Elbée avait servi aussi, et joignait à une dévotion excessive un caractère obstiné et une grande intelligence de ce genre de guerre. C'était dans le moment le chef le plus accrédité de cette partie du Bocage. Il commandait les paroisses autour de Cholet et de Beaupréau. Cathelineau et Stofflet gardèrent leur commandement dû à la confiance qu'ils avaient inspirée, et se réunirent à MM. de Bonchamp et d'Elbée pour marcher sur Bressuire, où se trouvait le général Quétineau. Celui-ci avait fait enlever du château de Clisson la famille de Lescure, qu'il soupçonnait de conspiration, et la détenait à Bressuire. Henri de La Rochejaquelein, jeune gentilhomme autrefois enrôlé dans la garde du roi, et maintenant retiré dans le Bocage, se trouvait à Clisson

*MM. de Bonchamp, d'Elbée, de La Rochejaquelein et de Lescure, chefs de l'insurrection dans le Bocage.*

chez son cousin de Lescure. Il s'évada, souleva les Aubiers, où il était né, et toutes les paroisses autour de Châtillon. Il se joignit ensuite aux autres chefs, et avec eux força le général Quétineau à s'éloigner de Bressuire. M. de Lescure fut alors délivré avec sa famille. C'était un jeune homme de l'âge de Henri de La Rochejaquelein. Il était calme, prudent, d'une bravoure froide, mais inébranlable, et joignait à ces qualités un rare esprit de justice. Henri, son cousin, avait une bravoure héroïque et souvent emportée ; il était bouillant et généreux. M. de Lescure se mit alors à la tête de ses paysans, qui vinrent se réunir à lui, et tous ensemble se rendirent à Bressuire pour marcher de là sur Thouars. Les femmes de tous les chefs distribuaient des cocardes et des drapeaux ; on s'exaltait par des chants, on marchait comme à une croisade. L'armée ne traînait point avec elle de bagages ; les paysans, qui ne voulaient jamais rester longtemps absents, portaient avec eux le pain nécessaire à la durée de chaque expédition, et, dans les cas extraordinaires, les paroisses averties préparaient des vivres pour ceux qui en manquaient. Cette armée se composait d'environ trente mille hommes, et fut appelée la grande armée royale et catholique. Elle faisait face à Angers, Saumur, Doué, Thouars et Parthenay. Entre cette armée et celle du Marais, commandée par Charette, se trouvaient divers rassemblements, intermédiaires, dont le principal, sous les ordres de M. de Royrand, pouvait s'élever à dix ou douze mille hommes.

*La grande  
armée royale et  
catholique.*

*Reddition de  
Thouars aux  
Vendéens.*

Le rassemblement commandé par MM. de Bonchamp, d'Elbée, de Lescure, de La Rochejaquelein, Cathelineau, Stofflet, arriva devant Thouars, le 3 mai, et se prépara à l'attaquer dès le 4 au matin. Il fallait traverser le Thoué, qui entoure la ville de Thouars presque de toutes parts. Le général Quétineau fit défendre les passages. Les Vendéens canonnèrent quelque temps avec l'artillerie qu'ils avaient prise aux républicains, et tiraillèrent sur la rive avec leur succès accoutumé. M. de Lescure, voulant alors décider le passage, s'avance au milieu des balles, dont son habit est criblé, et ne peut entraîner qu'un seul paysan. Mais La Rochejaquelein accourt ; ses gens le suivent ; on passe le pont, et les républicains sont refoulés dans la place. Il fallait pratiquer une brèche, mais on manquait des moyens nécessaires. Henri de La Rochejaquelein se fait élever sur les épaules de ses soldats, et commence à atteindre les remparts. M. d'Elbée attaque vigoureusement de son côté, et Quétineau, ne pouvant résister, consent

à se rendre pour éviter des malheurs à la ville. Les Vendéens, grâce à leurs chefs, se conduisirent avec modération ; aucun excès ne fut commis envers les habitants, et l'on se contenta de brûler l'arbre de la liberté et les papiers des administrations. Le généreux Lescure rendit à Quétineau les égards qu'il en avait reçus pendant sa détention à Bressuire, et voulut l'engager à rester dans l'armée vendéenne, pour le soustraire aux sévérités du gouvernement, qui, ne lui tenant pas compte de l'impossibilité de la résistance, le punirait peut-être de s'être rendu. Quétineau refusa généreusement, et voulut retourner aux républicains pour demander des juges.

\* \* \*

FIN DU LIVRE TREIZIÈME



## Notes et Pièces justificatives du volume II

---



## Livre XIV, Note 1

---

Les véritables dispositions de Robespierre à l'égard du 31 mai sont manifestées par les discours qu'il a tenus aux Jacobins, où l'on parlait beaucoup plus librement qu'à l'Assemblée, et où l'on conspirait hautement. Des extraits de ce qu'il a dit aux diverses époques importantes prouveront la marche de ses idées à l'égard de la grande catastrophe des 31 mai et 2 juin. Son premier discours, prononcé sur les pillages du mois de février, donne une première indication.

(Séance du 25 février 1793.)

Robespierre : « Comme j'ai toujours aimé l'humanité, et que je n'ai jamais cherché à flatter personne, je vais dire la vérité. Ceci est une trame ourdie contre les patriotes eux-mêmes. Ce sont les intrigants qui veulent perdre les patriotes ; il y a dans le cœur du peuple un sentiment juste d'indignation. J'ai soutenu, au milieu des persécutions et sans appui, que le peuple n'a jamais tort ; j'ai osé proclamer cette vérité dans un temps où elle n'était pas encore connue ; le cours de la révolution l'a développée.

« Le peuple a entendu tant de fois invoquer la loi par ceux qui voulaient le mettre sous son joug, qu'il se méfie de ce langage.

« Le peuple souffre : il n'a pas encore recueilli le fruit de ses travaux ; il est encore persécuté par les riches, et les riches sont encore ce qu'ils furent toujours, c'est-à-dire durs et impitoyables. (*Applaudi.*) Le peuple voit l'insolence de ceux qui l'ont trahi, il voit la fortune accumulée dans leurs mains, il ne sent pas la nécessité de prendre les moyens d'arriver au but, et, lorsqu'on lui parle le langage de la raison, il n'écoute que son indignation contre les riches, et il se laisse entraîner dans de fausses mesures par ceux qui s'emparent de sa confiance pour le perdre.

« Il y a deux causes : la première, une disposition naturelle dans le peuple à chercher les moyens de soulager sa misère, disposition naturelle et légitime en elle-même ; le peuple croit qu'au défaut des lois protectrices, il a le droit de veiller lui-même à ses propres besoins.

« Il y a une autre cause. Cette cause, ce sont les desseins perfides des ennemis de la liberté, des ennemis du peuple, qui sont bien convaincus que le seul moyen de nous livrer aux puissances étrangères, c'est

d'alarmer le peuple sur ses subsistances, et de le rendre victime des excès qui en résultent. J'ai été témoin moi-même des mouvements. À côté des citoyens honnêtes, nous avons vu des étrangers et des hommes opulents revêtus de l'habit respectable des sans-culottes. Nous avons entendu dire : On nous promettait l'abondance après la mort du roi, et nous sommes plus malheureux depuis que ce pauvre roi n'existe plus. Nous en avons entendu déclamer non pas contre la portion intrigante et contre-révolutionnaire de la Convention, qui siège où siégeaient les aristocrates de l'Assemblée constituante, mais contre la Montagne, mais contre la députation de Paris et contre les jacobins, qu'ils représentent comme accapareurs.

« Je ne vous dis pas que le peuple soit coupable ; je ne vous dis pas que ces mouvements soient un attentat ; mais quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? Mais de chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Il n'en a pas profité, car les pains de sucre ont été recueillis par les mains des valets de l'aristocratie ; et, en supposant qu'il en ait profité, en échange de ce modique avantage, quels sont les inconvénients qui peuvent en résulter ? Nos adversaires veulent effrayer tout ce qui a quelque propriété ; ils veulent persuader que notre système de liberté et d'égalité est subversif de tout ordre, de toute sûreté.

« Le peuple doit se lever, non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands. (*Applaudi.*) Faut-il vous retracer vos dangers passés ? Vous avez pensé être la proie des Prussiens et des Autrichiens ; il y avait une transaction ; et ceux qui avaient alors trafiqué de votre liberté sont ceux qui ont excité les troubles actuels. J'articule à la face des amis de la liberté et de l'égalité, à la face de la nation, qu'au mois de septembre, après l'affaire du 10 août, il était décidé à Paris que les Prussiens arriveraient sans obstacle à Paris. »

(Séance du mercredi 8 mai 1793.)

Robespierre : « Nous avons à combattre la guerre extérieure et intérieure. La guerre civile est entretenue par les ennemis de l'intérieur. L'armée de la Vendée, l'armée de la Bretagne et l'armée de Coblenz sont dirigées contre Paris, cette citadelle de la liberté. Peuple de Paris, les tyrans s'arment contre vous, parce que vous êtes la portion la plus estimable de l'humanité ; les grandes puissances de l'Europe se lèvent contre vous ; tout ce qu'il y a en France d'hommes corrompus secondent leurs efforts.

« Après avoir conçu ce vaste plan de vos ennemis, vous devez deviner aisément le moyen de vous défendre. Je ne vous dis point mon secret ; je l'ai manifesté au sein de la Convention.

« Je vais vous révéler ce secret, et, s'il était possible que ce devoir d'un représentant d'un peuple libre pût être considéré comme un crime, je saurais braver tous les dangers pour confondre les tyrans et sauver la liberté.

« J'ai dit ce matin à la Convention que les partisans de Paris iraient au-devant des scélérats de la Vendée, qu'ils entraîmeraient sur leur route tous leurs frères des départements, et qu'ils extermineraient tous, oui, tous les rebelles à la fois.

« J'ai dit qu'il fallait que tous les patriotes du dedans se levassent, et qu'ils réduisissent à l'impuissance de nuire et les aristocrates de la Vendée et les aristocrates déguisés sous le masque du patriotisme.

« J'ai dit que les révoltés de la Vendée avaient une armée à Paris ; j'ai dit que le peuple généreux et sublime qui, depuis cinq ans, supporte le poids de la révolution, devait prendre les précautions nécessaires pour que nos femmes et nos enfants ne fussent pas livrés au couteau contre-révolutionnaire des ennemis que Paris renferme dans son sein. Personne n'a osé contester ce principe. Ces mesures sont d'une nécessité pressante, impérieuse. Patriotes ! volez à la rencontre des brigands de la Vendée.

« Ils ne sont redoutables que parce qu'on avait pris la précaution de désarmer le peuple. Il faut que Paris envoie des légions républicaines ; mais quand nous ferons trembler nos ennemis intérieurs, il ne faut pas que nos femmes et nos enfants soient exposés à la fureur de l'aristocratie. J'ai proposé deux mesures : la première, que Paris envoie deux légions suffisantes pour exterminer tous les scélérats qui ont osé lever l'étendard de la révolte. J'ai demandé que tous les aristocrates, que tous les feuillants, que tous les modérés, fussent bannis des sections qu'ils ont empoisonnées de leur souffle impur. J'ai demandé que tous les citoyens suspects fussent mis en état d'arrestation.

« J'ai demandé que la qualité de citoyen suspect ne fût pas déterminée par la qualité de ci-devant nobles, de procureurs, de financiers, de marchands. J'ai demandé que tous les citoyens qui ont fait preuve d'incivisme fussent incarcérés jusqu'à ce que la guerre soit terminée, et que nous ayons une attitude imposante devant nos ennemis. J'ai dit qu'il fallait procurer au peuple les moyens de se rendre dans les sections sans nuire à ses moyens d'existence, et que, pour cet effet, la Convention décrêtât que tout artisan vivant de son travail fût soldé,

pendant tout le temps qu'il serait obligé de se tenir sous les armes pour protéger la tranquillité de Paris. J'ai demandé qu'il fût destiné des millions nécessaires pour fabriquer des armes et des piques, pour armer tous les sans-culottes de Paris.

« J'ai demandé que des fabriques et des forges fussent élevées dans les places publiques, afin que tous les citoyens fussent témoins de la fidélité et de l'activité des travaux. J'ai demandé que tous les fonctionnaires publics fussent destitués par le peuple.

« J'ai demandé qu'on cessât d'entraver la municipalité et le département de Paris, qui a la confiance du peuple.

« J'ai demandé que les factieux qui sont dans la Convention cessassent de calomnier le peuple de Paris, et que les journalistes qui pervertissent l'opinion publique fussent réduits au silence. Toutes ces mesures sont nécessaires, et en me résumant, voici l'acquit de la dette que j'ai contractée envers le peuple :

« J'ai demandé que le peuple fit un effort pour exterminer les aristocrates qui existent partout. (*Applaudi.*)

« J'ai demandé qu'il existât au sein de Paris une armée, une armée non pas comme celle de Dumouriez, mais une armée populaire qui soit continuellement sous les armes pour imposer aux feuillants et aux modérés. Cette armée doit être composée de sans-culottes payés ; je demande qu'il soit assigné des millions suffisants pour armer les artisans, tous les bons patriotes ; je demande qu'ils soient à tous les postes, et que leur majesté imposante fasse pâlir tous les aristocrates.

« Je demande que dès demain des forges s'élèvent sur toutes les places publiques, où l'on fabriquera des armes pour armer le peuple. Je demande que le conseil exécutif soit chargé d'exécuter ces mesures sous sa responsabilité. S'il en est qui résistent, s'il en est qui favorisent les ennemis de la liberté, il faut qu'ils soient chassés dès demain.

« Je demande que les autorités constituées soient chargées de surveiller l'exécution de ces mesures, et qu'elles n'oublient, pas qu'elles sont les mandataires d'une ville qui est le boulevard de la liberté, et dont l'existence rend la contre-révolution impossible.

« Dans ce moment de crise, le devoir impose à tous les patriotes de sauver la patrie par les moyens les plus rigoureux ; si vous souffrez qu'on égorge en détail les patriotes, tout ce qu'il y a de vertueux sur la terre sera anéanti ; c'est à vous de voir si vous voulez sauver le genre humain.

(Tous les membres se lèvent par un élan simultané, et crient en agitant leurs chapeaux : Oui, oui, nous le voulons !)

« Tous les scélérats du monde ont dressé leurs plans, et tous les défenseurs de la liberté sont désignés pour victimes.

« C'est parce qu'il est question de votre gloire, de votre bonheur ; ce n'est que par ce motif que je vous conjure de veiller au salut de la patrie. Vous croyez peut-être qu'il faut vous révolter, qu'il faut vous donner un air d'insurrection : point du tout, c'est la loi à la main qu'il faut exterminer tous nos ennemis.

« C'est avec une impudence insigne que des mandataires infidèles ont voulu séparer le peuple de Paris des départements, qu'ils ont voulu séparer le peuple des tribunes du peuple de Paris, comme si c'était notre faute à nous, qui avons fait tous les sacrifices possibles pour étendre nos tribunes pour tout le peuple de Paris. Je dis que je parle à tout le peuple de Paris, et, s'il était assemblé dans cette enceinte, s'il m'entendait plaider sa cause contre Buzot et Barbaroux, il est indubitable qu'il se rangerait de mon côté.

« Citoyens, on grossit les dangers, on oppose les armées étrangères réunies aux révoltés de l'intérieur ; que peuvent leurs efforts contre des millions d'intrépides sans-culottes ? Et, si vous suivez cette proposition qu'un homme libre vaut cent esclaves, vous devez calculer que votre force est au-dessus de toutes les puissances réunies.

« Vous avez dans les lois tout ce qu'il faut pour exterminer légalement nos ennemis. Vous avez des aristocrates dans les sections : chassez-les. Vous avez la liberté à sauver : proclamez les droits de la liberté, et employez toute votre énergie. Vous avez un peuple immense de sans-culottes, bien purs, bien vigoureux ; ils ne peuvent pas quitter leurs travaux : faites-les payer par les riches. Vous avez une Convention nationale, il est très-possible que les membres de cette Convention ne soient pas également amis de la liberté et de l'égalité, mais le plus grand nombre est décidé à soutenir les droits du peuple et à sauver la république. La portion gangrenée de la Convention n'empêchera pas le peuple de combattre les aristocrates. Croyez-vous donc que la Montagne de la Convention n'aura pas assez de force pour contenir tous les partisans de Dumouriez, de d'Orléans, de Cobourg ? En vérité, vous ne pouvez pas le penser.

« Si la liberté succombe, ce sera moins la faute des mandataires que du souverain. Peuple, n'oubliez pas que votre destinée est dans vos

maïns, vous devez sauver Paris et l'humanité ; si vous ne le faites pas, vous êtes coupable.

« La Montagne a besoin du peuple ; le peuple est appuyé sur la Montagne. On cherche à vous effrayer de toutes les manières ; on veut vous faire croire que les départements méridionaux sont les ennemis des jacobins. Je vous déclare que Marseille est l'amie éternelle de la Montagne ; qu'à Lyon les patriotes ont remporté une victoire complète.

« Je me résume et je demande :

1. que les sections lèvent une armée suffisante pour former le noyau d'une armée révolutionnaire qui entraîne tous les sans-culottes des départements pour exterminer les rebelles ;
2. qu'on lève à Paris une armée de sans-culottes pour contenir l'aristocratie ;
3. que les intrigants dangereux, que tous les aristocrates soient mis en état d'arrestation ; que les sans-culottes soient payés aux dépens du trésor public, qui sera alimenté par les riches, et que cette mesure s'étende dans toute la république.

« Je demande qu'il soit établi des forges sur toutes les places publiques.

« Je demande que la commune de Paris alimente de tout son pouvoir le zèle révolutionnaire du peuple de Paris.

« Je demande que le tribunal révolutionnaire fasse son devoir ; qu'il punisse ceux qui, dans les derniers jours, ont blasphémé contre la république.

« Je demande que ce tribunal ne tarde pas à faire subir une punition exemplaire à certains généraux pris en flagrant délit, et qui devraient être jugés.

« Je demande que les sections de Paris se réunissent à la commune de Paris, et qu'elles balancent par leur influence les écrits perfides des journalistes alimentés par les puissances étrangères.

« En prenant toutes ces mesures, sans fournir aucun prétexte de dire que vous avez violé les lois, vous donnerez l'impulsion aux départements, qui s'uniront à vous pour sauver la liberté. »

(Séance du dimanche 12 mai 1793.)

Robespierre : « Je n'ai jamais pu concevoir comment, dans des moments critiques, il se trouvait tant d'hommes pour faire des propositions qui compromettent les amis de la liberté, tandis que personne n'appuie celles qui tendent à sauver la république. Jusqu'à ce qu'on

m'ait prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'armer les sans-culottes, qu'il n'est pas bon de les payer pour monter la garde et assurer la tranquillité de Paris, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé qu'il n'est pas bon de changer nos places en ateliers pour fabriquer des armes, je croirai et je dirai que ceux qui, mettant ces mesures à l'écart, ne vous proposent que des mesures partielles, quelque violentes qu'elles soient, je dirai que ces hommes n'entendent rien au moyen de sauver la patrie ; car ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les mesures qui ne compromettent pas la société, qu'on doit avoir recours aux moyens extrêmes ; encore ces moyens ne doivent-ils pas être proposés au sein d'une société qui doit être sage et politique. Ce n'est pas un moment d'effervescence passagère qui doit sauver la patrie. Nous avons pour ennemis les hommes les plus fins, les plus souples, qui ont à leur disposition tous les trésors de la république.

« Les mesures que l'on a proposées n'ont et ne pourront avoir aucun résultat ; elles n'ont servi qu'à alimenter la calomnie, elles n'ont servi qu'à fournir des prétextes aux journalistes de nous représenter sous les couleurs les plus odieuses.

« Lorsqu'on néglige les premiers moyens que la raison indique, et sans lesquels le salut public ne peut être opéré, il est évident qu'on n'est point dans la route. Je n'en dirai pas davantage ; mais je déclare que je proteste contre tous les moyens qui ne tendent qu'à compromettre la société sans contribuer au salut public. Voilà ma profession de foi : le peuple sera toujours en état de terrasser l'aristocratie ; il suffit que la société ne fasse aucune faute grossière.

« Quand je vois qu'on cherche à faire inutilement des ennemis à la société, à encourager les scélérats qui veulent la détruire, je suis tenté de croire qu'on est aveugle ou malintentionné.

« Je propose à la société de s'arrêter aux mesures que j'ai proposées, et je regarde comme très-coupables les hommes qui ne les font pas exécuter. Comment peut-on se refuser à ces mesures ? Comment n'en sent-on pas la nécessité ? et, si on la sent, pourquoi balance-t-on à les appuyer et à les faire adopter ? Je proposerai à la société d'entendre une discussion sur les principes de constitution qu'on prépare à la France ; car il faut bien embrasser tous les plans de nos ennemis. Si la société peut démontrer le machiavélisme de nos ennemis, elle n'aura pas perdu son temps. Je demande donc que, écartant les propositions déplacées, la société me permette de lui lire mon travail sur la Constitution. »

(Séance du dimanche 26 mai 1793.)

Robespierre : « Je vous disais que le peuple doit se reposer sur sa force ; mais, quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever. C'est quand toutes les lois sont violées, c'est quand le despotisme est à son comble, c'est quand on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur, que le peuple doit s'insurger. Ce moment est arrivé : nos ennemis oppriment ouvertement les patriotes ; ils veulent, au nom de la loi, replonger le peuple dans la misère et dans l'esclavage. Je ne serai jamais l'ami de ces hommes corrompus, quelques trésors qu'ils m'offrent. J'aime mieux mourir avec les républicains que de triompher avec ces scélérats. (*Applaudi.*)

« Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui-même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires. Nous, députés républicains, nous voulons établir le gouvernement du peuple par ses mandataires, avec la responsabilité ; c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions, mais le plus souvent on ne veut pas nous entendre. Un signal rapide, donné par le président, nous dépouille du droit de suffrage. Je crois que la souveraineté du peuple est violée, lorsque ses mandataires donnent à leurs créatures les places qui appartiennent au peuple. D'après ces principes, je suis douloureusement affecté... »

L'orateur est interrompu par l'annonce d'une députation. (*Tumulte.*)

« Je vais, s'écrie Robespierre, continuer de parler, non pas pour ceux qui m'interrompent, mais pour les républicains. J'exhorte chaque citoyen à conserver le sentiment de ses droits ; je l'invite à compter sur sa force et sur celle de toute la nation ; j'invite le peuple à se mettre dans la Convention nationale en insurrection contre tous les députés corrompus. (*Applaudi.*) Je déclare qu'ayant reçu du peuple le droit de défendre ses droits, je regarde comme mon oppresseur celui qui m'interrompt, ou qui me refuse la parole, et je déclare que, moi seul, je me mets en insurrection contre le président, et contre tous les membres qui siègent dans la Convention. (*Applaudi.*) Lorsqu'on affectera un mépris coupable pour les sans-culottes, je déclare que je me mets en insurrection contre les députés corrompus. J'invite tous les députés montagnards à se rallier et à combattre l'aristocratie, et je dis qu'il n'y a pour eux qu'une alternative : ou de résister de toutes leurs forces, de tout leur pouvoir, aux efforts de l'intrigue, ou de donner leur démission.

« Il faut en même temps que le peuple français connaisse ses droits, car les députés fidèles ne peuvent rien sans la parole.

« Si la trahison appelle les ennemis étrangers dans le sein de la France ; si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites nous voyons l'ennemi approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promet de regarder tout conspirateur comme mon ennemi et de le traiter comme tel. » (*Applaudi.*)

\* \* \*

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU VOLUME II



## Table des notes marginales du volume II

---

### LIVRE XIII : Vendée

<i>Lettre de Dumouriez à la Convention</i> . . . . .	page 2
<i>Dumouriez reprend l'offensive en Belgique</i> . . . . .	page 2
<i>Nécessité pour Dumouriez de livrer une grande bataille</i> . . . . .	page 2
<i>Dispositions de Dumouriez avant la bataille</i> . . . . .	page 3
<i>Bataille de Nerwinde livrée le 18 mars</i> . . . . .	page 4
<i>Dumouriez, resté maître du champ de bataille le 18 au soir . . . se croit vainqueur</i> . . . . .	page 5
<i>La défaite de l'aile gauche décide Dumouriez à la retraite</i> . . . . .	page 6
<i>Belle conduite du duc de Chartres</i> . . . . .	page 7
<i>Dispositions prises par Dumouriez pour occuper la Belgique</i> . . . . .	page 7
<i>Convention de Dumouriez avec le colonel Mack</i> . . . . .	page 8
<i>Projets de contre-révolution de Dumouriez</i> . . . . .	page 8
<i>Vains efforts de Danton pour ramener Dumouriez à d'autres sentiments</i> . .	page 9
<i>Évacuation de la Belgique</i> . . . . .	page 10
<i>Dumouriez traite avec l'ennemi</i> . . . . .	page 10
<i>Mouvements insurrectionnels dans la Vendée</i> . . . . .	page 11
<i>Conférences entre les chefs des deux opinions dans la Convention</i> . . . . .	page 11
<i>Danton sommé de s'expliquer sur la conduite de Dumouriez</i> . . . . .	page 12
<i>Motion de Robespierre contre la famille d'Orléans</i> . . . . .	page 12
<i>Décrets révolutionnaires</i> . . . . .	page 13
<i>Désarmement des suspects</i> . . . . .	page 14
<i>Installation du tribunal révolutionnaire</i> . . . . .	page 14
<i>Effet des revers des Français sur l'esprit Dumouriez</i> . . . . .	page 15
<i>Entretien de Dumouriez avec les émissaires des jacobins</i> . . . . .	page 15
<i>Dumouriez est mandé à la barre de la Convention</i> . . . . .	page 17
<i>Dispositions de l'armée de Dumouriez</i> . . . . .	page 17
<i>Tentatives de Dumouriez sur Lille et Valenciennes</i> . . . . .	page 18
<i>Refus de Dumouriez de se soumettre au décret de la Convention</i> . . . . .	page 19
<i>Dumouriez fait arrêter et livre aux Autrichiens . . . les commissaires de la Convention</i> . . . . .	page 19
<i>Mesures provoquées par la conduite de Dumouriez</i> . . . . .	page 20
<i>Les girondins présentés comme les complices de Dumouriez</i> . . . . .	page 20
<i>Réponse des girondins</i> . . . . .	page 21
<i>Guerre à mort déclarée aux girondins par Danton</i> . . . . .	page 21
<i>Décret contre le duc d'Orléans et sa famille</i> . . . . .	page 21

<i>Projet de Dumouriez . . . . .</i>	<i>page 22</i>
<i>Des volontaires cherchent à arrêter Dumouriez . . . . .</i>	<i>page 22</i>
<i>Dumouriez, abandonné de son armée. . .</i>	
<i>se réfugie dans le camp des Impériaux . . . . .</i>	<i>page 23</i>
<i>Dumouriez se retire en Suisse . . . . .</i>	<i>page 23</i>
<i>Jugement sur Dumouriez . . . . .</i>	<i>page 23</i>
<i>Dampierre reçoit le commandement de l'armée du Nord . . . . .</i>	<i>page 24</i>
<i>Custine celui du Rhin . . . . .</i>	<i>page 24</i>
<i>Bouchotte nommé ministre de la Guerre . . . . .</i>	<i>page 24</i>
<i>Établissement du comité de salut public . . . . .</i>	<i>page 25</i>
<i>Composition du comité de salut public . . . . .</i>	<i>page 25</i>
<i>Irritation croissante des partis à Paris . . . . .</i>	<i>page 25</i>
<i>Réunion démagogique de l'Évêché. . .</i>	
<i>se nommant comité central de salut public . . . . .</i>	<i>page 26</i>
<i>La réunion de l'Évêché blâmée par Robespierre et Marat . . . . .</i>	<i>page 26</i>
<i>Silence menaçant de Danton . . . . .</i>	<i>page 26</i>
<i>Les girondins dénoncés à la Convention par une section de Paris . . . . .</i>	<i>page 27</i>
<i>Pétition incendiaire de la section de la Halle aux Blés . . . . .</i>	<i>page 27</i>
<i>Renouvellement de la lutte entre les deux côtés de l'Assemblée . . . . .</i>	<i>page 27</i>
<i>Discours de Robespierre contre les complices de Dumouriez . . . . .</i>	<i>page 28</i>
<i>Réponse de Vergniaud . . . . .</i>	<i>page 30</i>
<i>Discours de Guadet . . . . .</i>	<i>page 32</i>
<i>Marat est décrété d'accusation et arrêté à la convention . . . . .</i>	<i>page 32</i>
<i>Marat est envoyé devant le tribunal révolutionnaire . . . . .</i>	<i>page 33</i>
<i>Pétitions des sections de Paris demandant l'expulsion. . .</i>	
<i>de vingt-deux membres de la Convention . . . . .</i>	<i>page 33</i>
<i>Discussion sur les pétitions des sections . . . . .</i>	<i>page 34</i>
<i>La commune sommée de soumettre. . .</i>	
<i>ses registres de délibération à la Convention . . . . .</i>	<i>page 34</i>
<i>Résistance de la commune à l'autorité de la Convention . . . . .</i>	<i>page 34</i>
<i>Mouvements des agitateurs en faveur de Marat . . . . .</i>	<i>page 36</i>
<i>Acquittement de Marat . . . . .</i>	<i>page 36</i>
<i>Marat est porté en triomphe . . . . .</i>	<i>page 36</i>
<i>Chaud accueil fait à Marat par les montagnards . . . . .</i>	<i>page 36</i>
<i>Honneurs rendus à Marat aux jacobins . . . . .</i>	<i>page 37</i>
<i>État des opinions et marche de la révolution dans les provinces . . . . .</i>	<i>page 38</i>
<i>Les municipalités sont envahies par les chauds révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 38</i>
<i>Résistance opposée aux municipalités par la classe moyenne . . . . .</i>	<i>page 39</i>
<i>Dispositions des principales villes . . . . .</i>	<i>page 40</i>
<i>Lyon est agité par les partis extrêmes . . . . .</i>	<i>page 40</i>

<i>Dévouement de Marseille pour la république et pour la Gironde . . . . .</i>	<i>page 41</i>
<i>Unanimité à Bordeaux en faveur des Girondins . . . . .</i>	<i>page 42</i>
<i>Silence improbateur de la Normandie . . . . .</i>	<i>page 42</i>
<i>Dispositions hostiles de la Bretagne . . . . .</i>	<i>page 43</i>
<i>Insurrection de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 43</i>
<i>Sentiments du peuple de la Bretagne et de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 43</i>
<i>L'Anjou et le Poitou berceau de la guerre de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 43</i>
<i>Description du Bocage et du Marais, et mœurs de leurs habitants . . . . .</i>	<i>page 43</i>
<i>Causes qui amenèrent et entretenirent la guerre civile . . . . .</i>	<i>page 45</i>
<i>Insurrection générale excitée dans le Bocage . . .</i>	
<i>par la levée de trois cent mille hommes . . . . .</i>	<i>page 45</i>
<i>Premiers succès des Vendéens . . . . .</i>	<i>page 45</i>
<i>Cathelineau et Stofflet se mettent à la tête de l'insurrection . . . . .</i>	<i>page 46</i>
<i>Tactique militaire des Vendéens . . . . .</i>	<i>page 46</i>
<i>Cathelineau s'empare de Cholet . . . . .</i>	<i>page 47</i>
<i>Soulèvement dans le Marais ; prise de Machecoul . . . . .</i>	<i>page 47</i>
<i>Succès des insurgés dans le département de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 48</i>
<i>Les insurgés reçoivent le nom de Vendéens . . . . .</i>	<i>page 48</i>
<i>Progrès de l'insurrection, qui adjoint de nouveaux chefs . .</i>	
<i>à Cathelineau et Stofflet . . . . .</i>	<i>page 48</i>
<i>Charette est mis à la tête de l'insurrection du Marais . . . . .</i>	<i>page 49</i>
<i>Charette s'empare de l'île de Noirmoutiers . . . . .</i>	<i>page 49</i>
<i>MM. de Bonchamp, d'Elbée, de La Rochejaquelein et de Lescure . .</i>	
<i>chefs de l'insurrection dans le Bocage . . . . .</i>	<i>page 49</i>
<i>La grande armée royale et catholique . . . . .</i>	<i>page 50</i>
<i>Reddition de Thouars aux Vendéens . . . . .</i>	<i>page 50</i>

#### LIVRE XIV : Trente-un mai

<i>Levée spontanée d'hommes et d'argent dans le département de l'Hérault .</i>	<i>page 53</i>
<i>Levée d'une armée parisienne de douze mille hommes . . . . .</i>	<i>page 54</i>
<i>Emprunt forcé . . . . .</i>	<i>page 54</i>
<i>Oppositions diverses des sections aux arrêtés de la commune . . . . .</i>	<i>page 55</i>
<i>Mesures adoptées par la commune sur la proposition de Chaumette . . . . .</i>	<i>page 55</i>
<i>Ressources imaginées par Danton . . . . .</i>	<i>page 56</i>
<i>Robespierre propose de former de nouvelles classes de suspects . . . . .</i>	<i>page 56</i>
<i>Reconstitution de l'assemblée de l'Évêché . . . . .</i>	<i>page 56</i>
<i>Troubles dans les départements . . . . .</i>	<i>page 56</i>
<i>Effervescence croissante des jacobins . .</i>	
<i>à la suite des troubles des départements . . . . .</i>	<i>page 57</i>
<i>Custine est nommé général de l'armée du Nord . . . . .</i>	<i>page 58</i>

<i>Arrêtés révolutionnaires de la commune</i> . . . . .	page 58
<i>Menaces des jacobins</i> . . . . .	page 59
<i>Robespierre s'oppose aux moyens violents et illégaux</i> . . . . .	page 60
<i>Tumulte excité dans la Convention par des pétitions. . .</i> <i>de Lyon et de Marseille</i> . . . . .	page 61
<i>Paroles prophétiques de Guadet</i> . . . . .	page 61
<i>Désordres dans les tribunes de la Convention</i> . . . . .	page 62
<i>Déclaration d'Isnard sur un projet de l'Angleterre</i> . . . . .	page 62
<i>Mesures énergiques proposées par Guadet</i> . . . . .	page 63
<i>Discours et motion de Barère</i> . . . . .	page 63
<i>Commission de douze membres pour vérifier les actes de la commune</i> . . .	page 64
<i>Assemblée insurrectionnelle à la mairie</i> . . . . .	page 65
<i>Motions contre la vie des girondins</i> . . . . .	page 65
<i>Pache président l'assemblée de la mairie. . .</i> <i>veut la maintenir dans la limite des lois</i> . . . . .	page 66
<i>Complots des cordeliers contre la majorité de la Convention</i> . . . . .	page 67
<i>La section de la Fraternité dénonce les complots</i> . . . . .	page 68
<i>Mesures prises par la Convention pour sa sûreté</i> . . . . .	page 69
<i>Arrestation d'Hébert, auteur du journal le Père Duchêne</i> . . . . .	page 69
<i>Pétition de la commune</i> . . . . .	page 70
<i>Belles paroles du député Isnard, président la Convention</i> . . . . .	page 71
<i>Scènes tumultueuses dans toute les sections</i> . . . . .	page 71
<i>27 mai ; pétitions impérieuses des sections</i> . . . . .	page 71
<i>La Convention semble assiégée</i> . . . . .	page 72
<i>Rapport de Garat sur la situation des esprits dans Paris</i> . . . . .	page 72
<i>Hérault-Séchelles remplace Isnard au fauteuil de la présidence</i> . . . . .	page 74
<i>Séance de nuit de la Convention</i> . . . . .	page 74
<i>Décret prononçant l'élargissement des citoyens incarcérés. . .</i> <i>par la commission des douze, et la dissolution de cette commission</i> . . . . .	page 75
<i>28 mai ; séance orageuse de la Convention</i> . . . . .	page 75
<i>Le décret de la nuit du 27 est rapporté</i> . . . . .	page 76
<i>Paroles menaçantes de Danton</i> . . . . .	page 76
<i>L'assemblée de l'Évêché nomme une commission de six membres. . .</i> <i>chargés d'imaginer les moyens de salut public</i> . . . . .	page 77
<i>Les sections se constituent en sociétés patriotiques</i> . . . . .	page 77
<i>29 mai ; nouvelles affligeantes du Nord et de la Vendée</i> . . . . .	page 78
<i>Déclarations des sections</i> . . . . .	page 78
<i>Résolutions de l'assemblée de l'Évêché</i> . . . . .	page 78
<i>Confiance aveugle demandée au nom des six</i> . . . . .	page 79
<i>Rôles de Robespierre, Marat et Danton. . .</i>	

<i>dans l'insurrection qui se prépare.....</i>	<i>page 79</i>
<i>Projet d'insurrection formé par le club central révolutionnaire.....</i>	<i>page 80</i>
<i>30 mai ; les commissaires des sections se déclarent en insurrection.....</i>	<i>page 81</i>
<i>Plan arrêté par les chefs de l'insurrection.....</i>	<i>page 81</i>
<i>Journée du 31 mai.....</i>	<i>page 81</i>
<i>Renouveau des pouvoirs municipaux.....</i>	<i>page 82</i>
<i>Henriot commandant général provisoire.....</i>	<i>page 82</i>
<i>Solde accordée aux hommes de service.....</i>	<i>page 82</i>
<i>Tous les citoyens prennent les armes au son du tocsin et de la générale.....</i>	<i>page 83</i>
<i>Henriot fait tirer le canon d'alarme.....</i>	<i>page 83</i>
<i>Rapport sur la situation de Paris fait à la Convention par Garat.....</i>	<i>page 83</i>
<i>Lutte et tumulte dans la Convention.....</i>	<i>page 84</i>
<i>Paroles de Danton.....</i>	<i>page 85</i>
<i>Députation de la commune insurrectionnelle à la Convention.....</i>	<i>page 86</i>
<i>Paroles irritantes de Guadet.....</i>	<i>page 87</i>
<i>Nouvelle députation de la commune.....</i>	<i>page 87</i>
<i>Concessions faites par la Convention.....</i>	<i>page 87</i>
<i>L'Assemblée, sur proposition de Vergniaud... déclare que Paris a bien mérité de la patrie.....</i>	<i>page 88</i>
<i>Des sections prêtes à en venir aux mains unissent leurs bataillons.....</i>	<i>page 88</i>
<i>Troisième députation de la commune.....</i>	<i>page 89</i>
<i>Véhémente apostrophe de L'Huillier à la Convention.....</i>	<i>page 89</i>
<i>L'Huillier demande vengeance contre les girondins.....</i>	<i>page 89</i>
<i>Les pétitionnaires remplissent les bancs de la gauche de l'Assemblée.....</i>	<i>page 89</i>
<i>Grande démarche de Vergniaud non secondée par la Plaine.....</i>	<i>page 90</i>
<i>Mesures réclamées par Robespierre.....</i>	<i>page 90</i>
<i>Décret prononçant la suppression de la commission des douze.....</i>	<i>page 91</i>
<i>Proclamation rédigée par Barère.....</i>	<i>page 91</i>
<i>Continuation du trouble dans Paris.....</i>	<i>page 92</i>
<i>Garat propose aux chefs de la révolution... de s'annuler pour pacifier la France.....</i>	<i>page 93</i>
<i>L'idée de Garat, accueillie par les girondins et Danton... est rejetée par Robespierre.....</i>	<i>page 93</i>
<i>Plan de l'insurrection pour le 2 juin.....</i>	<i>page 94</i>
<i>Dernière réunion des girondins.....</i>	<i>page 95</i>
<i>Journée du 2 juin.....</i>	<i>page 96</i>
<i>Mesures militaires prises par Henriot.....</i>	<i>page 96</i>
<i>Terrible séance de la Convention.....</i>	<i>page 96</i>
<i>Conduite courageuse de Lanjuinais.....</i>	<i>page 96</i>
<i>Pétition énergique de la commune.....</i>	<i>page 97</i>

<i>Le comité de salut public demande la démission volontaire des vingt-deux.</i>	page 98
<i>Lanjuinais et Barbaroux refusent de donner leur démission.</i>	page 99
<i>Les députés sont consignés dans le Palais-National.</i>	page 99
<i>Vaine tentative faite par l'Assemblée entière.</i>	
<i>pour traverser les troupes qui entourent la Convention.</i>	page 100
<i>L'Assemblée rentre en séance.</i>	page 101
<i>La Montagne décrète la mise en arrestation des députés dénoncés.</i>	page 101
<i>Coup d'œil sur la marche de la révolution.</i>	page 101
<i>Jugement sur les girondins.</i>	page 103

## LIVRE XV : Constitution de 1793

<i>Soumission volontaire de quelques députés au décret du 2 juin.</i>	page 105
<i>D'autres girondins se rendent dans les départements.</i>	page 105
<i>Destitution de Lebrun et de Clavière.</i>	page 106
<i>Arrestation de madame Roland.</i>	page 106
<i>Apologie de l'insurrection par Robespierre.</i>	page 106
<i>Projets de jacobins.</i>	page 107
<i>Renouvellement des comités et du ministère.</i>	page 107
<i>Aspect des séances depuis le 31 mai.</i>	page 108
<i>Suspension volontaire de Marat.</i>	page 108
<i>Proposition de Fonfrède.</i>	page 108
<i>Mécontentement des départements.</i>	page 108
<i>Comité central créé à Marseille.</i>	page 109
<i>Combat dans Lyon.</i>	page 109
<i>Les girondins proscrits soulèvent les départements.</i>	
<i>contre la Convention.</i>	page 110
<i>Le département de l'Eure donne le signal de l'insurrection.</i>	page 110
<i>Centres de fédération à Caen et à Rennes.</i>	page 111
<i>Commission populaire de salut public formée à Bordeaux.</i>	page 111
<i>Résistance et préparatifs des départements du midi.</i>	page 111
<i>L'insurrection s'étend à soixante-dix départements.</i>	page 112
<i>Le comité de salut public propose des mesures de conciliation.</i>	page 112
<i>Les montagnards rejettent les moyens de conciliation.</i>	page 112
<i>Décrets de la Convention contre les départements insurgés.</i>	page 113
<i>Assemblée insurrectionnelle réunie à Caen.</i>	page 114
<i>Armée départementale levée par l'insurrection.</i>	page 114
<i>Conduite réservée des départements voisins de la Loire.</i>	page 115
<i>Insurrection permanente à Bordeaux.</i>	page 116
<i>Armée de six mille hommes formée par les Marseillais.</i>	page 116
<i>Position difficile de Dubois-Crancé à Grenoble.</i>	page 117

<i>Mesures arrêtées par les insurgés de Lyon</i> . . . . .	page 117
<i>Congrès tenu par les alliés à Anvers</i> . . . . .	page 119
<i>Forces de la coalition menaçant le Nord</i> . . . . .	page 119
<i>Blocus de Condé</i> . . . . .	page 119
<i>Mort de Dampierre</i> . . . . .	page 120
<i>Attaque du camp de Famars par les coalisés</i> . . . . .	page 120
<i>Situation des affaires au Nord</i> . . . . .	page 120
<i>Armée du Rhin</i> . . . . .	page 121
<i>Forces de l'armée coalisée menaçant la frontière de l'Est</i> . . . . .	page 121
<i>Forces françaises à opposer aux alliés</i> . . . . .	page 121
<i>Le roi de Prusse traverse le Rhin</i> . . . . .	page 122
<i>Retraite précipitée de Custine</i> . . . . .	page 122
<i>Siège de Mayence</i> . . . . .	page 122
<i>Réunion des armées de la Moselle et du Rhin sous Custine</i> . . . . .	page 122
<i>Révoltes menaçant le derrière des armées du Rhin . . .</i>	
<i>des Alpes et des Pyrénées</i> . . . . .	page 123
<i>Déplorable état de l'armée des Alpes</i> . . . . .	page 123
<i>Forces des Piémontais dans les Alpes</i> . . . . .	page 124
<i>Échecs de l'armée des Alpes</i> . . . . .	page 124
<i>Guerre avec l'Espagne</i> . . . . .	page 125
<i>Forces des Espagnols</i> . . . . .	page 125
<i>Marche hardie du général Ricardos sur la frontière</i> . . . . .	page 126
<i>Division du commandement de l'armée des Pyrénées</i> . . . . .	page 126
<i>Danger imminent de perdre le Roussillon</i> . . . . .	page 126
<i>Les Vendéens s'emparent de Fontenay</i> . . . . .	page 127
<i>La république divise en trois armées . . .</i>	
<i>les forces dirigées contre la Vendée</i> . . . . .	page 128
<i>Composition de l'armée des côtes de la Rochelle commandée par Biron</i> .	page 128
<i>Bataillons d'Orléans</i> . . . . .	page 128
<i>Conflit d'autorité dans les armées républicaines de la Vendée</i> . . . . .	page 129
<i>Plan arrêté par Biron</i> . . . . .	page 129
<i>Réunion des Vendéens</i> . . . . .	page 129
<i>Proclamation des Vendéens au nom de Louis XVII</i> . . . . .	page 130
<i>Les Vendéens s'emparent de Saumur</i> . . . . .	page 131
<i>Position désespérante de la France</i> . . . . .	page 131
<i>Vues personnelles des coalisés</i> . . . . .	page 132
<i>Incertitudes des fédéralistes</i> . . . . .	page 132
<i>Mesures contre l'étranger prises par le comité de salut public</i> . . . . .	page 133
<i>Mesures énergiques de la Convention contre l'ennemie du dedans</i> . . . . .	page 133
<i>Constitution de 1793</i> . . . . .	page 133

<i>Pétition des cordeliers contre la Constitution</i> . . . . .	page 135
<i>La Montagne fait repousser la pétition des cordeliers</i> . . . . .	page 135
<i>Députation des jacobins aux cordeliers</i> . . . . .	page 135
<i>La Constitution soumise à l'approbation du peuple</i> . . . . .	page 136
<i>Refroidissement dans le zèle des départements insurgés</i> . . . . .	page 136
<i>Lenteur du général Wimpfen</i> . . . . .	page 137
<i>Échec des insurgés fédéralistes à Vernon</i> . . . . .	page 137
<i>Wimpfen propose le rétablissement de la monarchie</i> . . . . .	page 137
<i>Les girondins fugitifs se retirent à Bordeaux</i> . . . . .	page 137
<i>Soumission d'un grand nombre de départements insurgés. . .</i> <i>à la Constitution</i> . . . . .	page 138
<i>Les Vendéens résolvent l'attaque de Nantes</i> . . . . .	page 139
<i>Cathelineau généralissime des Vendéens</i> . . . . .	page 139
<i>Efforts de Biron pour se composer une armée</i> . . . . .	page 140
<i>Les Vendéens attaquent Nantes. . .</i> <i>vigoureusement défendue par Canclaux</i> . . . . .	page 140
<i>L'attaque ralentie par la mort de Cathelineau. . .</i> <i>dispersion des Vendéens</i> . . . . .	page 140
<i>Dispersion des rebelles de la Lozère</i> . . . . .	page 141
<i>Victoire sur les Espagnols dans le Roussillon</i> . . . . .	page 141
<i>Mesures énergiques de Dubois-Crancé du côté des Alpes</i> . . . . .	page 142
<i>Lyon infecté de royalisme</i> . . . . .	page 143
<i>Situation générale à la fin de juillet</i> . . . . .	page 143
<i>Charlotte Corday</i> . . . . .	page 144
<i>Résolution de Charlotte Corday</i> . . . . .	page 144
<i>Charlotte Corday choisit Marat pour victime</i> . . . . .	page 145
<i>Dernière lettre de Marat dénonçant Custine et Biron à la Convention</i> . .	page 145
<i>Marat est assassiné par Charlotte Corday</i> . . . . .	page 146
<i>Rumeur causée par l'assassinat de Marat</i> . . . . .	page 147
<i>Honneurs funèbres décernés à Marat</i> . . . . .	page 147
<i>Procès de Charlotte Corday</i> . . . . .	page 149
<i>Condamnation et exécution de Charlotte Corday</i> . . . . .	page 149
<i>Jugement sur Marat</i> . . . . .	page 151

## LIVRE XVI : Levée en masse

<i>Rôle de la Convention et du comité de salut public</i> . . . . .	page 153
<i>Caractère des séances de la Convention après le 31 mai</i> . . . . .	page 155
<i>Travaux de la commune dirigés par Chaumette</i> . . . . .	page 155
<i>Immense puissance d'opinion acquise par les jacobins</i> . . . . .	page 155
<i>Grands travaux du comité de salut public trouvés insuffisants</i> . . . . .	page 156

<i>Adjonction de nouveaux membres au comité de salut public</i> . . . . .	page 157
<i>Sévérité de l'opinion envers les ministres</i> . . . . .	page 157
<i>Défiance inspirée par Custine et Biron</i> . . . . .	page 158
<i>Discrédit de Danton</i> . . . . .	page 158
<i>Divisions dans la Montagne</i> . . . . .	page 159
<i>Pamphlet de Camille Desmoulins</i> . . . . .	page 159
<i>Politique de Robespierre</i> . . . . .	page 161
<i>Le comité de salut public accusé par les jacobins</i> . . . . .	page 162
<i>Robespierre prend la défense du comité de salut public</i> . . . . .	page 163
<i>Renouvellement du comité de salut public</i> . . . . .	page 164
<i>Fête ordonnée pour l'acceptation de la Constitution</i> . . . . .	page 166
<i>Westermann chef de la légion germanique</i> . . . . .	page 167
<i>Marche rapide et exécutions militaires de Westermann</i> . . . . .	page 168
<i>Déroute de Westermann à Châtillon</i> . . . . .	page 169
<i>Plan convenu entre Biron et Canclaux, rejeté par les représentants</i> . . . . .	page 169
<i>Biron est dénoncé</i> . . . . .	page 169
<i>Westermann mis en jugement</i> . . . . .	page 169
<i>Le général Labarolière prend le commandement des troupes de Biron</i> . . . . .	page 169
<i>Défaite du général Labarolière à Vihiers</i> . . . . .	page 170
<i>Tableau de la Vendée en juillet</i> . . . . .	page 171
<i>État de défense de Mayence</i> . . . . .	page 171
<i>Garnison et approvisionnement de Mayence</i> . . . . .	page 172
<i>Confiance des troupes</i> . . . . .	page 172
<i>Siège de Mayence ; forces des assiégeants</i> . . . . .	page 172
<i>Sorties faites par la garnison</i> . . . . .	page 173
<i>Défense du poste de Weissenau</i> . . . . .	page 173
<i>Sortie générale sur Marienbourg</i> . . . . .	page 174
<i>Mort du général Meunier</i> . . . . .	page 174
<i>Les coalisés commencent les travaux de siège</i> . . . . .	page 174
<i>Détresse des assiégés</i> . . . . .	page 175
<i>Inaction des armées du Rhin et de la Moselle</i> . . . . .	page 176
<i>Capitulation honorable de Mayence</i> . . . . .	page 177
<i>Siège de Valenciennes</i> . . . . .	page 177
<i>Reddition de Condé</i> . . . . .	page 178
<i>Reddition de Valenciennes</i> . . . . .	page 179
<i>Belle conduite des défenseurs de Valenciennes</i> . . . . .	page 179
<i>Résistance ouverte de Lyon</i> . . . . .	page 179
<i>Sédition obstinée de Marseille</i> . . . . .	page 180
<i>Sourde trahison de Toulon</i> . . . . .	page 180
<i>Dangers extrêmes de la république</i> . . . . .	page 180

<i>Spectacle déplorable de l'intérieur . . . . .</i>	<i>page 181</i>
<i>État financier . . . . .</i>	<i>page 181</i>
<i>Avilissement des assignats . . . . .</i>	<i>page 182</i>
<i>Établissement du maximum des grains . . . . .</i>	<i>page 183</i>
<i>Pillage commis par le peuple de Paris . . . . .</i>	<i>page 184</i>
<i>Avis publié par Pache . . . . .</i>	<i>page 185</i>
<i>Causes du discrédit des assignats . . . . .</i>	<i>page 185</i>
<i>Chiffre total des émissions d'assignats . . . . .</i>	<i>page 187</i>
<i>Agiotage . . . . .</i>	<i>page 187</i>
<i>Députés agioteurs . . . . .</i>	<i>page 188</i>
<i>Grande indignation contre les agioteurs . . . . .</i>	<i>page 189</i>
<i>Arrivée et réception à Paris . . .</i>	
<i>des commissaires des assemblées primaires . . . . .</i>	<i>page 190</i>
<i>Proclamation de l'administration du département . . . . .</i>	<i>page 190</i>
<i>Accueil fait aux commissaires des assemblées par les jacobins . . . . .</i>	<i>page 191</i>
<i>Visite des commissaires des assemblées au club de l'Évêché . . . . .</i>	<i>page 191</i>
<i>Les commissaires, réconciliés avec les Parisiens . . .</i>	
<i>se rendent à la Convention . . . . .</i>	<i>page 191</i>
<i>Adresse des commissaires aux départements . . . . .</i>	<i>page 192</i>
<i>Discours adressé aux commissaires par Robespierre . . . . .</i>	<i>page 193</i>
<i>Moyens employés pour exciter l'enthousiasme . . . . .</i>	<i>page 193</i>
<i>Retraite du camp de César par l'armée du Nord . . . . .</i>	<i>page 194</i>
<i>Déchaînement contre Kilmaine . . . . .</i>	<i>page 195</i>
<i>Fête de l'anniversaire du 10 août ; inauguration de la Constitution . . . .</i>	<i>page 195</i>
<i>Caractère de la troisième fédération . . . . .</i>	<i>page 197</i>
<i>Grandes mesures de salut public proposées par le club des jacobins . . . .</i>	<i>page 198</i>
<i>Pétition des commissaires des assemblées à la Convention . . . . .</i>	<i>page 198</i>
<i>Décret contre les suspects . . . . .</i>	<i>page 199</i>
<i>Demi-mesures proposées par le comité attaquées par Danton . . . . .</i>	<i>page 199</i>
<i>Décret ordonnant la levée en masse . . . . .</i>	<i>page 200</i>
<i>Moyens employés pour exécuter la levée en masse . . . . .</i>	<i>page 200</i>
<i>Réquisition permanente de tous les Français . . . . .</i>	<i>page 201</i>
<i>Réquisition des chevaux et bêtes de somme . . . . .</i>	<i>page 202</i>
<i>Établissement de manufactures d'armes . . . . .</i>	<i>page 202</i>
<i>Extraction du salpêtre du sol des caves . . . . .</i>	<i>page 202</i>
<i>Subsistances . . . . .</i>	<i>page 202</i>
<i>Commissaires de la Convention chargés de l'exécution . . .</i>	
<i>des mesures extraordinaires . . . . .</i>	<i>page 203</i>
<i>État financier de la France . . . . .</i>	<i>page 204</i>
<i>Création du Grand-Livre de la dette publique . . . . .</i>	<i>page 205</i>

<i>Nouvelle organisation de la dette publique</i> . . . . .	page 205
<i>Le capital de la dette converti en deux cents millions de rentes</i> . . . . .	page 207
<i>Mode de remboursement des offices</i> . . . . .	page 207
<i>Montant des assignats en circulation</i> . . . . .	page 208
<i>Emprunt forcé et volontaire</i> . . . . .	page 208
<i>Détails sur les opérations financières</i> . . . . .	page 209
<i>Mode d'exécution de l'emprunt forcé</i> . . . . .	page 209
<i>Abolition des compagnies de finance</i> . . . . .	page 211
<i>Le maximum étendu à toutes les marchandises de première nécessité</i> . . . . .	page 212
<i>Caractère de la guerre de Vendée</i> . . . . .	page 213
<i>Décret d'extermination contre la Vendée</i> . . . . .	page 214
<i>Rossignol et Ronsin nommés généraux pour combattre les Vendéens</i> . . . . .	page 214
<i>La garnison de Mayence transportée en Vendée</i> . . . . .	page 215
<i>Robespierre et Carnot entrent au comité de salut public</i> . . . . .	page 215
<i>Conspiration étrangère</i> . . . . .	page 216
<i>Décret contre les étrangers</i> . . . . .	page 217
<i>Décret contre les Bourbons</i> . . . . .	page 217
<i>Décret ordonnant la destruction des tombes royales à Saint-Denis</i> . . . . .	page 218

## LIVRE XVII : Lyon et Toulon

<i>Les Anglais exigent le siège de Dunkerque</i> . . . . .	page 221
<i>Description de la frontière française au Nord et à l'Est</i> . . . . .	page 222
<i>Position des armées françaises</i> . . . . .	page 223
<i>Lignes de Wissembourg</i> . . . . .	page 223
<i>Désunion entre la Prusse et l'Autriche</i> . . . . .	page 223
<i>Résistance ouverte de Lyon</i> . . . . .	page 223
<i>Investissement de Lyon par l'armée de la Convention</i> . . . . .	page 224
<i>Bombardement de Lyon</i> . . . . .	page 225
<i>Carteaux entre dans Marseille</i> . . . . .	page 225
<i>Intrigues dans Toulon</i> . . . . .	page 226
<i>Trahison de Toulon, qui se livre aux Anglais</i> . . . . .	page 227
<i>Réorganisation des colonnes de la haute Vendée</i> . . . . .	page 228
<i>Défaite de quarante mille Vendéens à Luçon</i> . . . . .	page 228
<i>Arrivée de la garnison de Mayence dans la Vendée</i> . . . . .	page 229
<i>Plan général de campagne contre la Vendée</i> . . . . .	page 229
<i>Divisions des généraux républicains sur l'emploi des Mayençais</i> . . . . .	page 230
<i>Force des coalisés dans le Nord</i> . . . . .	page 231
<i>Position des ennemis pour assiéger Dunkerque</i> . . . . .	page 232
<i>Résistance vigoureuse de Dunkerque</i> . . . . .	page 233
<i>Houchard attaque le corps d'observation de Freytag</i> . . . . .	page 233

<i>Victoire de Hondschoote</i> . . . . .	page 234
<i>Sortie de Dunkerque dirigée par Hoche</i> . . . . .	page 234
<i>Levée du siège de Dunkerque</i> . . . . .	page 234
<i>Joie causée par la victoire de Hondschoote</i> . . . . .	page 235
<i>Capitulation du Quesnoy</i> . . . . .	page 235
<i>Houchard s'empare de Menin</i> . . . . .	page 236
<i>Terreur panique et déroute à Menin</i> . . . . .	page 236
<i>Wurmser occupe Bodenthal</i> . . . . .	page 236
<i>Échec des Français à Pirmasens</i> . . . . .	page 237
<i>Événements aux Pyrénées</i> . . . . .	page 238
<i>Succès de Dagobert en Cerdagne</i> . . . . .	page 238
<i>Ricardos prend l'offensive</i> . . . . .	page 238
<i>Les Espagnols sont repoussés</i> . . . . .	page 239
<i>Échec essuyé par Dagobert sous Perpignan</i> . . . . .	page 239
<i>Mise à exécution du plan de campagne dans la Vendée</i> . . . . .	page 240
<i>Échec de Marceau à Chantonai</i> . . . . .	page 241
<i>Division parmi les chefs vendéens</i> . . . . .	page 241
<i>Projet hardi proposé par Bonchamps</i> . . . . .	page 242
<i>Partage de la Vendée en quatre portions</i> . . . . .	page 242
<i>Ménagements de Kléber pour le pays</i> . . . . .	page 242
<i>Mouvement rétrograde ordonné par Rossignol et Ronsin</i> . . . . .	page 243
<i>Avantages obtenus par Canclaux</i> . . . . .	page 244
<i>Cent mille vendéens sous les armes</i> . . . . .	page 244
<i>Échec des républicains à Coron</i> . . . . .	page 244
<i>Avantage passager des Vendéens sur Kléber à Torfou</i> . . . . .	page 245
<i>Canclaux se replie sur Nantes</i> . . . . .	page 246
<i>Causes des revers éprouvés en Vendée</i> . . . . .	page 246
<i>Accusations mutuelles des deux partis de l'armée</i> . . . . .	page 246
<i>Effet produit à Paris par les revers des armées républicaines</i> . . . . .	page 247
<i>Attaques contre le comité de salut public</i> . . . . .	page 247
<i>Pétition des Cordeliers</i> . . . . .	page 248
<i>Nouveaux modérés adversaires du comité de salut public</i> . . . . .	page 248
<i>Défense du comité présentée par Barère</i> . . . . .	page 249
<i>Robespierre justifie la conduite du comité</i> . . . . .	page 250
<i>Établissement du gouvernement révolutionnaire</i> . . . . .	page 251
<i>Organisation d'une armée révolutionnaire</i> . . . . .	page 252
<i>Ronsin mis à la tête de l'armée révolutionnaire</i> . . . . .	page 252
<i>Loi des suspects</i> . . . . .	page 253
<i>Rétablissement des visites domiciliares</i> . . . . .	page 254
<i>Le peuple est payé pour se rendre dans les sections</i> . . . . .	page 254

<i>Concentration des pouvoirs dans le comité de salut public . . . . .</i>	<i>page 254</i>
<i>Danton refuse d'entrer au comité de salut public . . . . .</i>	<i>page 255</i>
<i>Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois sont adjoints au comité . . . . .</i>	<i>page 256</i>
<i>Nécessité de détruire la Vendée . . . . .</i>	<i>page 256</i>
<i>Commandement de l'armée de l'Ouest donné à Léchelle . . . . .</i>	<i>page 257</i>
<i>La Convention décrète la victoire . . . . .</i>	<i>page 257</i>
<i>Jourdan nommé général en chef de l'armée du Nord . . . . .</i>	<i>page 257</i>
<i>Ordre de donner l'assaut à Lyon . . . . .</i>	<i>page 258</i>
<i>Coup d'œil sur la campagne de Custine . . . . .</i>	<i>page 258</i>
<i>Procès de Custine . . . . .</i>	<i>page 260</i>
<i>Le tribunal révolutionnaire dénoncé par Hébert . . . . .</i>	<i>page 261</i>
<i>Parallèle établi entre Custine et Dumouriez par Fouquier-Tinville . . . . .</i>	<i>page 262</i>
<i>Condamnation et exécution de Custine . . . . .</i>	<i>page 262</i>
<i>Décret d'accusation contre les girondins . . . . .</i>	<i>page 263</i>
<i>Arrestation de soixante-treize membres de la Convention . . . . .</i>	<i>page 263</i>
<i>Continuation du siège de Lyon . . . . .</i>	<i>page 264</i>
<i>Dubois-Crancé dirige toutes les opérations du siège . . . . .</i>	<i>page 265</i>
<i>Ravages causés dans Lyon par l'incendie . . . . .</i>	<i>page 265</i>
<i>Tentative que les Piémontais auraient dû effectuer . . . . .</i>	<i>page 266</i>
<i>Kellermann rejette les Piémontais au delà des Alpes . . . . .</i>	<i>page 267</i>
<i>Levée en masse dans le Puy-de-Dôme . . . . .</i>	<i>page 267</i>
<i>Force des assiégeants devant Lyon . . . . .</i>	<i>page 268</i>
<i>Le général Doppet remplace Kellermann . . . . .</i>	<i>page 268</i>
<i>Attaque des hauteurs de Sainte-Foy . . . . .</i>	<i>page 268</i>
<i>Dubois-Crancé veut prendre Lyon par la famine . . . . .</i>	<i>page 269</i>
<i>Couthon amène une nouvelle levée . . . . .</i>	<i>page 269</i>
<i>Couthon fait décider l'attaque de vive force . . . . .</i>	<i>page 269</i>
<i>Révocation de Dubois-Crancé . . . . .</i>	<i>page 270</i>
<i>Négociation entamée par les Lyonnais . . . . .</i>	<i>page 270</i>
<i>L'armée entre dans Lyon . . . . .</i>	<i>page 270</i>
<i>Fuite de Précý avec un petit corps qui est exterminé . . . . .</i>	<i>page 270</i>
<i>Mesures prises et indiquées par Couthon . . . . .</i>	<i>page 270</i>
<i>Joie causée par la prise de Lyon . . . . .</i>	<i>page 271</i>
<i>Décret terrible contre les Lyonnais révoltés . . . . .</i>	<i>page 271</i>

## LIVRE XVIII : La terreur

<i>Proclamations adressées aux armées du Nord et de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 275</i>
<i>Résultats de la prise de Lyon . . . . .</i>	<i>page 275</i>
<i>Renouvellement de tous les états-majors . . . . .</i>	<i>page 276</i>
<i>Progrès de l'art de la guerre . . . . .</i>	<i>page 276</i>

<i>Les opérations en masse substituées aux combats de détail . . . . .</i>	<i>page 277</i>
<i>Influence de Carnot sur les progrès de l'art de la guerre . . . . .</i>	<i>page 278</i>
<i>Projet des cohalisés sur Maubeuge . . . . .</i>	<i>page 279</i>
<i>Plan des Français . . . . .</i>	<i>page 279</i>
<i>Jourdan se porte au secours de Maubeuge . . . . .</i>	<i>page 279</i>
<i>Forces des coalisés . . . . .</i>	<i>page 280</i>
<i>Premiers mouvements ordonnés par Jourdan . . . . .</i>	<i>page 281</i>
<i>Tentative infructueuse sur Doullers . . . . .</i>	<i>page 281</i>
<i>Victoire de Wattignies . . . . .</i>	<i>page 282</i>
<i>Déblocus de Maubeuge . . . . .</i>	<i>page 283</i>
<i>Attaque au centre de la Vendée, résolue par Canclaux . . . . .</i>	<i>page 283</i>
<i>Effet produit par la destitution de Canclaux . . . . .</i>	<i>page 284</i>
<i>Arrivée de Léchelle à la tête de l'armée de l'Ouest . . . . .</i>	<i>page 284</i>
<i>Kléber dirige toutes les opérations . . . . .</i>	<i>page 285</i>
<i>Charette se sépare des chefs de la haute Vendée . . . . .</i>	<i>page 285</i>
<i>Conduite audacieuse de Westermann placé à l'avant-garde . . . . .</i>	<i>page 285</i>
<i>Lescure est blessé mortellement . . . . .</i>	<i>page 287</i>
<i>Jonction générale des forces républicaines . . . . .</i>	<i>page 287</i>
<i>Confusion dans le conseil des chefs vendéens . . . . .</i>	<i>page 287</i>
<i>Bataille de Cholet livrée le 15 octobre . . . . .</i>	<i>page 288</i>
<i>Victoire des républicains . . . . .</i>	<i>page 289</i>
<i>D'Elbée et Bonchamp sont blessés à mort . . . . .</i>	<i>page 289</i>
<i>Générosité de Bonchamp en mourant . . . . .</i>	<i>page 290</i>
<i>Les Vendéens passent sur la rive droite de la Loire . . . . .</i>	<i>page 290</i>
<i>Enthousiasme causé par les succès des armées de la république . . . . .</i>	<i>page 291</i>
<i>Perte des lignes de Wissembourg . . . . .</i>	<i>page 291</i>
<i>Envoi de Saint-Just et de Lebas en Alsace . . . . .</i>	<i>page 292</i>
<i>Effets des lois révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 292</i>
<i>Rigueurs déployées par les commissaires de la Convention . . . . .</i>	<i>page 293</i>
<i>Proscriptions à Lyon, à Marseille et à Bordeaux . . . . .</i>	<i>page 294</i>
<i>Arrivée des députés fugitifs à Bordeaux . . . . .</i>	<i>page 295</i>
<i>Persécutions dirigées contre les suspects . . . . .</i>	<i>page 296</i>
<i>Encombrement des prisons de Paris . . . . .</i>	<i>page 297</i>
<i>Intérieur des prisons . . . . .</i>	<i>page 298</i>
<i>Prison de la Conciergerie . . . . .</i>	<i>page 299</i>
<i>Lugubres divertissements des girondins à la Conciergerie . . . . .</i>	<i>page 300</i>
<i>Tourments qu'on fait subir à Marie-Antoinette . . . . .</i>	<i>page 301</i>
<i>Conduite atroce d'Hébert . . . . .</i>	<i>page 301</i>
<i>Le cordonnier Simon instituteur du fils de Louis XVI . . . . .</i>	<i>page 302</i>
<i>Procès de Marie-Antoinette . . . . .</i>	<i>page 302</i>

<i>Accusations d'Hébert contre la reine</i> . . . . .	page 304
<i>Confrontation de Bailly avec Marie-Antoinette</i> . . . . .	page 304
<i>Deux seuls faits graves à la charge de la reine</i> . . . . .	page 304
<i>Condammnation et exécution de la reine</i> . . . . .	page 305
<i>Procès des girondins</i> . . . . .	page 306
<i>Les girondins se croient sauvés si on les laisse parler</i> . . . . .	page 307
<i>Nom et âge des vingt et un girondins accusés</i> . . . . .	page 308
<i>Acharnement de l'ex-capucin Chabot contre les accusés</i> . . . . .	page 309
<i>Déposition perfide de Fabre-d'Églantine</i> . . . . .	page 309
<i>Faiblesse des accusés Boileau et Gardien</i> . . . . .	page 310
<i>Paroles de Vergniaud</i> . . . . .	page 311
<i>Décret pour abréger les débats</i> . . . . .	page 311
<i>Condammnation des girondins</i> . . . . .	page 312
<i>Dernière nuit et exécution des girondins</i> . . . . .	page 313
<i>Exécution du duc d'Orléans</i> . . . . .	page 314
<i>Exécution de madame Roland</i> . . . . .	page 315
<i>Suicide de Roland</i> . . . . .	page 315
<i>Exécution de Bailly</i> . . . . .	page 315
<i>Exécutions de Manuel, de Brunet et de Houchard</i> . . . . .	page 316
<i>Terreur générale</i> . . . . .	page 317
<i>Effets malheureux du maximum</i> . . . . .	page 317
<i>Discours de Chaumette contre les marchands</i> . . . . .	page 318
<i>Mesures prises par la commune</i> . . . . .	page 319
<i>Seconde loi du maximum</i> . . . . .	page 320
<i>Commission des subsistances</i> . . . . .	page 321
<i>Situation financière</i> . . . . .	page 321
<i>Cessation de l'agiotage</i> . . . . .	page 322
<i>Compagnie des Indes</i> . . . . .	page 323
<i>Décret prononçant l'abolition de la compagnie des Indes</i> . . . . .	page 323
<i>Falsification du décret par quatre députés</i> . . . . .	page 324
<i>Système décimal</i> . . . . .	page 325
<i>Calendrier républicain</i> . . . . .	page 325
<i>Attaques contre le culte</i> . . . . .	page 326
<i>La Convention se refuse à prendre l'initiative de l'abolition des cultes</i> . . . . .	page 327
<i>Athéisme de la commune</i> . . . . .	page 328
<i>Chaumette</i> . . . . .	page 328
<i>Interdiction de l'exercice du culte hors des temples</i> . . . . .	page 329
<i>Les bustes de Marat substitués à l'image de la Vierge</i> . . . . .	page 329
<i>Anacharsis Clootz orateur du genre humain</i> . . . . .	page 329
<i>Gobel, évêque de Paris, abdique l'épiscopat</i> . . . . .	page 331

<i>Abjuration de divers évêques et curés . . . . .</i>	<i>page 331</i>
<i>Abolition du culte catholique prononcée par les sections de Paris . . . . .</i>	<i>page 332</i>
<i>Les communes dépouillent les églises . . . . .</i>	<i>page 332</i>
<i>Établissement du culte de la raison . . . . .</i>	<i>page 333</i>
<i>Célébration de la première fête de la Raison . . . . .</i>	<i>page 334</i>
<i>Tableau de la France à cette époque . . . . .</i>	<i>page 335</i>

## LIVRE XIX : Campagne de 1793

<i>Division dans le parti de la Montagne . . . . .</i>	<i>page 339</i>
<i>Retour de Danton . . . . .</i>	<i>page 339</i>
<i>Dantonistes et hébertistes . . . . .</i>	<i>page 340</i>
<i>Politique de Robespierre . . . . .</i>	<i>page 342</i>
<i>Leçon donnée aux brouillons par Robespierre . . . . .</i>	<i>page 344</i>
<i>Robespierre frappe le nouveau culte d'anathème . . . . .</i>	<i>page 345</i>
<i>Robespierre fait retomber l'orage sur les étrangers . . . . .</i>	<i>page 345</i>
<i>Scrutin épuratoire pour tous les jacobins . . . . .</i>	<i>page 346</i>
<i>Danton, accusé aux jacobins, se justifie . . . . .</i>	<i>page 346</i>
<i>Robespierre défend Danton . . . . .</i>	<i>page 347</i>
<i>Grandes épurations aux jacobins . . . . .</i>	<i>page 348</i>
<i>Abolition du culte de la Raison . . . . .</i>	<i>page 351</i>
<i>Derniers perfectionnements apportés au gouvernement révolutionnaire . . . . .</i>	<i>page 351</i>
<i>Institution du Bulletin des Lois . . . . .</i>	<i>page 352</i>
<i>Énergie du comité contre tous les partis . . . . .</i>	<i>page 353</i>
<i>Affiche révoltante placardée par Ronsin . . . . .</i>	<i>page 354</i>
<i>Arrestation de Ronsin, Vincent et Maillard . . . . .</i>	<i>page 354</i>
<i>Ordre au conseil exécutif de se justifier devant la Convention . . . . .</i>	<i>page 355</i>
<i>Arrestation des agents présumés de l'étranger . . . . .</i>	<i>page 355</i>
<i>Arrestation des quatre députés auteurs du faux décret . . . . .</i>	<i>page 355</i>
<i>Fin de la campagne de 1793 . . . . .</i>	<i>page 357</i>
<i>Esprit féodal des Vosges . . . . .</i>	<i>page 358</i>
<i>Hoche général de l'armée de la Moselle . . . . .</i>	<i>page 358</i>
<i>Saint-Just à Strasbourg . . . . .</i>	<i>page 358</i>
<i>Tentative des Prussiens sur Bitche, suivie de la retraite de Brunswick . . . . .</i>	<i>page 359</i>
<i>Manœuvres de Hoche dans les Vosges . . . . .</i>	<i>page 359</i>
<i>Déblocus de Landau . . . . .</i>	<i>page 361</i>
<i>Opérations insignifiantes à l'armée d'Italie . . . . .</i>	<i>page 361</i>
<i>Toulon . . . . .</i>	<i>page 362</i>
<i>Siège de Toulon dirigé par Dugommier . . . . .</i>	<i>page 363</i>
<i>Plan d'attaque adopté sur la proposition de Bonaparte . . . . .</i>	
<i>commandant d'artillerie . . . . .</i>	<i>page 363</i>

<i>Prise du fort l'Éguillette . . . . .</i>	<i>page 365</i>
<i>Évacuation de Toulon et incendie de l'arsenal par les Anglais . . . . .</i>	<i>page 365</i>
<i>Prise de la ville par les républicains . . . . .</i>	<i>page 366</i>
<i>Derniers combats et échecs aux Pyrénées . . . . .</i>	<i>page 367</i>
<i>Continuation de la guerre de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 368</i>
<i>Les Vendéens passent sur la rive droite de la Loire . . . . .</i>	<i>page 368</i>
<i>Incertitude des républicains quant à la marche des Vendéens . . . . .</i>	<i>page 369</i>
<i>Tentative imprudente de Westermann sur Laval . . . . .</i>	<i>page 369</i>
<i>Déroute de Léchelle . . . . .</i>	<i>page 371</i>
<i>Mort du général Beauvuy . . . . .</i>	<i>page 371</i>
<i>Le commandement refusé par Kléber est donné à Chalbos . . . . .</i>	<i>page 372</i>
<i>Dissolution de l'armée de Mayence . . . . .</i>	<i>page 372</i>
<i>Ignorance et embarras des Vendéens . . . . .</i>	<i>page 372</i>
<i>La Rochejaquelein général en chef des Vendéens . . . . .</i>	<i>page 373</i>
<i>Composition de l'armée vendéenne . . . . .</i>	<i>page 373</i>
<i>Attaque de Granville par les Vendéens . . . . .</i>	<i>page 375</i>
<i>Découragement des Vendéens . . . . .</i>	<i>page 375</i>
<i>Le commandement en chef donné à Rossignol . . . . .</i>	<i>page 376</i>
<i>Échecs des républicains à Pontorson, à Dol, à Antrain . . . . .</i>	<i>page 376</i>
<i>Retraite des républicains sur Rennes . . . . .</i>	<i>page 379</i>
<i>Marceau commandant en chef . . . . .</i>	<i>page 379</i>
<i>Les Vendéens, voulant repasser la Loire, sont rejetés en Bretagne . . . . .</i>	<i>page 380</i>
<i>Les Vendéens maîtres du Mans . . . . .</i>	<i>page 380</i>
<i>Destitution des généraux mayençais . . . . .</i>	
<i>Marceau général en chef assisté de Kléber . . . . .</i>	<i>page 380</i>
<i>Défaite des Vendéens au Mans . . . . .</i>	<i>page 381</i>
<i>Destruction complète des Vendéens à Savenay . . . . .</i>	<i>page 382</i>
<i>Coup d'œil général sur la campagne de 93 . . . . .</i>	<i>page 383</i>

## LIVRE XX : Dantonistes et Hébertistes

<i>Suite de la lutte des hébertistes et des dantonistes . . . . .</i>	<i>page 389</i>
<i>Pétitions en faveur de Vincent et de Ronsin . . . . .</i>	<i>page 389</i>
<i>Pétition des Lyonnais . . . . .</i>	<i>page 390</i>
<i>Les mesures de terreur employées à Lyon . . . . .</i>	
<i>justifiées par Collot-d'Herbois . . . . .</i>	<i>page 390</i>
<i>Pamphlet de Philippeau sur la guerre de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 391</i>
<i>Le Vieux Cordelier, journal de Camille Desmoulins . . . . .</i>	<i>page 392</i>
<i>Sensation produite par le Vieux Cordelier . . . . .</i>	<i>page 396</i>
<i>Philippeau, Desmoulins, Bourdon et Fabre . . . . .</i>	
<i>appelés à la barre des Jacobins . . . . .</i>	<i>page 396</i>

<i>Camille Desmoulins exclu des Cordeliers</i> . . . . .	page 398
<i>Les épauletiers</i> . . . . .	page 398
<i>Rapport important de Robespierre</i> . . . . .	page 398
<i>Rapport de Barère sur les arrestations</i> . . . . .	page 399
<i>Numéro du Vieux Cordelier dirigé contre Hébert</i> . . . . .	page 400
<i>Collot propose aux Jacobins l'expulsion de Philippeau</i> . . .	
<i>et la censure de Camille</i> . . . . .	page 404
<i>Rupture entre Robespierre et Camille Desmoulins</i> . . . . .	page 406
<i>Ordre du jour adopté par les jacobins sur les questions anglaises</i> . . . . .	page 408
<i>Arrestation de Fabre</i> . . . . .	page 408
<i>Élargissement de Vincent et de Ronsin</i> . . . . .	page 409
<i>Vincent</i> . . . . .	page 409
<i>Ronsin</i> . . . . .	page 409
<i>Dangers de l'élargissement de Ronsin et de Vincent</i> . . . . .	page 410
<i>Projet de constitution des nouveaux révolutionnaires</i> . . . . .	page 411
<i>Pache désigné pour être grand juge</i> . . . . .	page 412
<i>Stagnation générale du commerce ; disette</i> . . . . .	page 412
<i>Mesures de la commune pour parer à la disette</i> . . . . .	page 414
<i>La disette attribuée aux modérés</i> . . . . .	page 415
<i>Impuissance des ultra-révolutionnaires</i> . . . . .	page 415
<i>Sentiments du comité pour les modérés</i> . . . . .	page 416
<i>Exposés de principes faits par Robespierre et . .</i>	
<i>Saint-Just au nom du comité</i> . . . . .	page 416
<i>Réponse de Camille Desmoulins</i> . . . . .	page 418
<i>Décrets relatifs aux détenus</i> . . . . .	page 420
<i>Mouvement tenté par la section Marat et les cordeliers</i> . . . . .	page 421
<i>La commune ne se laisse pas entraîner</i> . . . . .	page 422
<i>Décret d'arrestation contre tous les agitateurs</i> . . . . .	page 422
<i>Collot-d'Herbois aux Jacobins</i> . . . . .	page 422
<i>Momoro justifie la section Marat et les cordeliers</i> . . . . .	page 424
<i>Impuissance de Vincent et Hébert ; inaction de Ronsin</i> . . . . .	page 424
<i>Collot aux Cordeliers</i> . . . . .	page 425
<i>Rapport de Saint-Just contre les factions réunies</i> . . . . .	page 425
<i>Arrestation de Hébert, Vincent, Ronsin, Momoro, Mazuel et Kock</i> . . . . .	page 426
<i>Arrestation de Chaumette, Gobel et Clootz</i> . . . . .	page 427
<i>Procès des hébertistes et des étrangers</i> . . . . .	page 428
<i>Condamnation et exécution des hébertistes et de leurs co-accusés</i> . . . . .	page 431
<i>Joie des indulgents</i> . . . . .	page 431
<i>Politique du comité</i> . . . . .	page 432
<i>Robespierre jaloux de Danton</i> . . . . .	page 433

<i>Inaction obligée de Danton</i> . . . . .	page 435
<i>Arrestation de Danton, Lacroix, Philippeau et Desmoulins</i> . . . . .	page 436
<i>Legendre demande que la Convention entende Danton</i> . . . . .	page 436
<i>Discours de Robespierre</i> . . . . .	page 437
<i>Rapport de Saint-Just</i> . . . . .	page 438
<i>Décret d'accusation contre les dantonistes</i> . . . . .	page 439
<i>Les dantonistes à la prison du Luxembourg</i> . . . . .	page 439
<i>Ils sont transférés à la Conciergerie</i> . . . . .	page 440
<i>Jugement simultané des dantonistes et des députés faussaires</i> . . . . .	page 441
<i>Interrogatoire de Danton</i> . . . . .	page 443
<i>Sensation générale causée par la première séance</i> . . . . .	page 445
<i>Propos de Dillon transformés en conspiration et dénoncés par Laflotte</i> .	page 445
<i>Décret rendu sur la proposition de Saint-Just</i> . . . . .	page 447
<i>Troisième séance</i> . . . . .	page 447
<i>Condamnation des accusés</i> . . . . .	page 448
<i>Maintien des condamnés</i> . . . . .	page 448
<i>Exécution des dantonistes</i> . . . . .	page 448
<i>Jugement sur Danton</i> . . . . .	page 449
<i>Exécutions nombreuses</i> . . . . .	page 450

## LIVRE XXI : Comité de salut public

<i>Dictature du comité de salut public</i> . . . . .	page 454
<i>Soumission de Legendre</i> . . . . .	page 454
<i>Soumission générale</i> . . . . .	page 455
<i>Politique du comité</i> . . . . .	page 455
<i>Discours de Collot aux Jacobins</i> . . . . .	page 455
<i>Rapport de Saint-Just sur la police générale</i> . . . . .	page 456
<i>Décret contre les ex-nobles</i> . . . . .	page 457
<i>Licenciement de l'armée révolutionnaire</i> . . . . .	page 457
<i>Abolition des ministères, remplacés par douze commissions</i> . . . . .	page 457
<i>Suppression des comités révolutionnaires des communes</i> . . . . .	page 458
<i>Abolition des sociétés populaires, excepté celle des jacobins</i> . . . . .	page 459
<i>Mesure prise par les jacobins relativement aux dénonciations</i> . . . . .	page 461
<i>Distribution du pouvoir et de l'administration</i> . . . . .	
<i>entre les membres du comité</i> . . . . .	page 464
<i>Discours de Robespierre sur Dieu et l'immortalité de l'âme</i> . . . . .	page 465
<i>Décret sur l'existence de l'Être suprême</i> . . . . .	page 468
<i>Institution des fêtes</i> . . . . .	page 468
<i>Reconnaissance de la liberté des cultes</i> . . . . .	page 469
<i>Adresse des jacobins à la Convention</i> . . . . .	page 469

<i>Nombreuses adresses envoyées à la Convention . . . . .</i>	<i>page 470</i>
<i>Préparatifs universels de guerre ; acharnement de l'Angleterre . . .</i>	
<i>gouvernée par Pitt . . . . .</i>	<i>page 471</i>
<i>Augmentation de l'armée de terre et de mer de la Grande-Bretagne . . .</i>	<i>page 472</i>
<i>Forces des puissances maritimes armées contre la France . . . . .</i>	<i>page 473</i>
<i>Violences à l'égard des neutres . . . . .</i>	<i>page 473</i>
<i>Le zèle du continent est moindre que celui de l'Angleterre . . . . .</i>	<i>page 474</i>
<i>La Hollande . . . . .</i>	<i>page 474</i>
<i>La Prusse . . . . .</i>	<i>page 474</i>
<i>L'Autriche . . . . .</i>	<i>page 475</i>
<i>Neutralité de la Suède et du Danemark . . . . .</i>	<i>page 475</i>
<i>La Russie . . . . .</i>	<i>page 476</i>
<i>Brigandage de la coalition . . . . .</i>	<i>page 476</i>
<i>La Suisse . . . . .</i>	<i>page 476</i>
<i>Le Piémont . . . . .</i>	<i>page 476</i>
<i>Les puissances italiennes . . . . .</i>	<i>page 477</i>
<i>La Corse . . . . .</i>	<i>page 477</i>
<i>L'Espagne . . . . .</i>	<i>page 477</i>
<i>Forces de la coalition en 1794 . . . . .</i>	<i>page 477</i>
<i>Plan des coalisés au nord . . . . .</i>	<i>page 478</i>
<i>Forces des Français . . . . .</i>	<i>page 479</i>
<i>Fabrication du salpêtre . . . . .</i>	<i>page 479</i>
<i>Offres nombreuses de cavaliers . . . . .</i>	<i>page 480</i>
<i>Rétablissement de l'École de Mars . . . . .</i>	<i>page 480</i>
<i>Réorganisation de la marine . . . . .</i>	<i>page 480</i>
<i>Ouverture de la campagne . . . . .</i>	<i>page 481</i>
<i>Succès aux Pyrénées . . . . .</i>	<i>page 482</i>
<i>Plan contre l'Italie suggéré par le général Bonaparte . . . . .</i>	<i>page 483</i>
<i>Succès sur les Alpes . . . . .</i>	<i>page 484</i>
<i>Opérations dans les Pays-Bas . . . . .</i>	<i>page 485</i>
<i>Pichegru général de l'armée du Nord . . . . .</i>	<i>page 485</i>
<i>Plan defectueux adopté par les Français . . . . .</i>	<i>page 485</i>
<i>Siège de Landrecies . . . . .</i>	<i>page 486</i>
<i>Échecs des Français . . . . .</i>	<i>page 486</i>
<i>Succès en Flandre . . . . .</i>	<i>page 487</i>
<i>Nouveau plan de campagne conçu par Carnot . . . . .</i>	<i>page 488</i>
<i>Prise de Landrecies par Cobourg . . . . .</i>	<i>page 488</i>
<i>Seconde victoire remportée sur Clerfayt . . . . .</i>	<i>page 489</i>
<i>Insuccès sur la Sambre . . . . .</i>	<i>page 489</i>
<i>Plan de destruction conçu dans l'état-major autrichien . . . . .</i>	<i>page 490</i>

<i>Effort concentrique des coalisés sur Tourcoing</i> . . . . .	page 490
<i>Victoire de Tourcoing remportée le 18 mai</i> . . . . .	page 491
<i>Pichegru profite mal de la victoire</i> . . . . .	page 492
<i>Fin de la guerre de la Vendée</i> . . . . .	page 493
<i>Guerre des Chouans</i> . . . . .	page 493
<i>Désastre de Saint-Domingue</i> . . . . .	page 494
<i>Perte de la Martinique</i> . . . . .	page 494
<i>Bataille navale</i> . . . . .	page 496
<i>Le Vengeur</i> . . . . .	page 496
<i>Le convoi d'Amérique arrive en France</i> . . . . .	page 496

## LIVRE XXII : Domination de Robespierre

<i>Situation intérieure au commencement de 1794</i> . . . . .	page 499
<i>Modifications incessantes de la loi du maximum</i> . . . . .	page 499
<i>Grands et nombreux travaux du comité</i> . . . . .	page 501
<i>Finances</i> . . . . .	page 502
<i>Huit milliards d'assignats émis</i> . . . . .	page 502
<i>Capitalisation des rentes viagères</i> . . . . .	page 503
<i>Application cruelle de la loi contre les ex-nobles</i> . . . . .	page 504
<i>Persécutions politiques</i> . . . . .	page 504
<i>État des prisons</i> . . . . .	page 505
<i>Nombreuses exécutions</i> . . . . .	page 505
<i>Malesherbes</i> . . . . .	page 505
<i>Lavoisier</i> . . . . .	page 506
<i>Vigueur des comités ; nullité de la Convention</i> . . . . .	page 506
<i>Tentatives d'assassinat sur Collot-d'Herbois et Robespierre</i> . . . . .	page 506
<i>Enthousiasme des jacobins pour Collot-d'Herbois et Robespierre</i> . . . . .	page 509
<i>Legendre propose de former une garde autour des membres du pouvoir</i> .	page 510
<i>Le comité refuse les insignes du pouvoir</i> . . . . .	page 510
<i>Robespierre à la tribune des Jacobins</i> . . . . .	page 511
<i>Domination de Robespierre</i> . . . . .	page 512
<i>Empressement des femmes pour Robespierre</i> . . . . .	page 513
<i>Secte de la mère de Dieu</i> . . . . .	page 513
<i>Robespierre déclaré l'un des deux prophètes de cette secte</i> . . . . .	page 513
<i>Partage des attributions entre les onze membres du comité . . .</i>	
<i>divisés en groupes distincts</i> . . . . .	page 514
<i>Jalousie du comité de sûreté générale</i> . . . . .	page 515
<i>Mécontentements dans la Convention</i> . . . . .	page 515
<i>Fête à l'Être suprême</i> . . . . .	page 516
<i>Robespierre, choisi pour présider à cette fête . . .</i>	

<i>offusque tout le monde par son orgueil . . . . .</i>	<i>page 516</i>
<i>Sarcasmes et menaces adressés à Robespierre par ses collègues . . . . .</i>	<i>page 517</i>
<i>Colère de Robespierre restée sans effet sur le comité . . . . .</i>	<i>page 518</i>
<i>Projet de rendre la procédure révolutionnaire plus expéditive . . . . .</i>	<i>page 518</i>
<i>Loi du 22 prairial réorganisant le tribunal révolutionnaire . . . . .</i>	<i>page 519</i>
<i>Effroi causé par cette loi . . . . .</i>	<i>page 520</i>
<i>Opposition faite par les restes de la faction des indulgents . . . . .</i>	<i>page 520</i>
<i>Amendements à la loi du 22 prairial . . . . .</i>	<i>page 521</i>
<i>Couthon et Robespierre se plaignent de la résistance des indulgents . . . . .</i>	<i>page 522</i>
<i>Explications de Bourdon . . . . .</i>	<i>page 522</i>
<i>Les amendements à la loi sont rapportées . . . . .</i>	<i>page 523</i>
<i>Terreur des opposants . . . . .</i>	<i>page 523</i>
<i>Exigence de Robespierre et de Couthon . . . . .</i>	<i>page 524</i>
<i>La secte de la mère Théot dénoncée à la Convention . . . . .</i>	
<i>malgré la résistance de Robespierre . . . . .</i>	<i>page 524</i>
<i>Retraite de Robespierre . . . . .</i>	<i>page 525</i>
<i>Espérances conçues par suite des divisions des comités . . . . .</i>	<i>page 525</i>
<i>Les jacobins toujours dévoués à Robespierre . . . . .</i>	<i>page 526</i>
<i>Terreur extrême dans toute la France . . . . .</i>	<i>page 527</i>
<i>Conspiration imaginaire dans les prisons . . . . .</i>	<i>page 528</i>
<i>Application de la loi du 22 prairial . . . . .</i>	<i>page 528</i>
<i>Ardeur sanguinaire de Fouquier-Tinville . . . . .</i>	<i>page 529</i>
<i>Jugement des prisonniers du Luxembourg . . . . .</i>	<i>page 529</i>
<i>Grandes exécutions à Paris . . . . .</i>	<i>page 530</i>
<i>Pitié de la population parisienne pour les victimes . . . . .</i>	<i>page 531</i>
<i>Nombre des victimes à Paris . . . . .</i>	<i>page 532</i>
<i>Carrier à Nantes . . . . .</i>	<i>page 532</i>
<i>Mitraillasses des Vendéens soumis . . . . .</i>	<i>page 532</i>
<i>Carrier commence par faire fusiller les Vendéens . . . . .</i>	
<i>et guillotiner les Nantais . . . . .</i>	<i>page 533</i>
<i>Noyades d'hommes, de femmes et d'enfants dans la Loire . . . . .</i>	<i>page 533</i>
<i>Exécutions dirigées par les proconsuls dans les provinces . . . . .</i>	
<i>Fréron et Barras à Toulon . . . . .</i>	
<i>Maignet dans le Vaucluse . . . . .</i>	<i>page 534</i>
<i>Joseph Lebon à Arras . . . . .</i>	<i>page 535</i>
<i>Réclamations contre Lebon . . . . .</i>	<i>page 535</i>
<i>La conduite de Lebon n'est point désapprouvée . . . . .</i>	<i>page 536</i>
<i>Le régime de la terreur voulu par le comité entier . . . . .</i>	<i>page 536</i>
<i>Un soulèvement général peut seul faire cesser la terreur . . . . .</i>	<i>page 537</i>
<i>Robespierre dénonce les comités aux Jacobins . . . . .</i>	<i>page 538</i>

<i>Immense pouvoir de Robespierre...</i>	
<i>qui n'en profite pas par défaut d'énergie .....</i>	<i>page 538</i>
<i>Politique des comités .....</i>	<i>page 540</i>
<i>Dangers et mesures de précaution des montagnards .....</i>	<i>page 541</i>
<i>Conciliation passagère des deux comités .....</i>	<i>page 542</i>

## LIVRE XXIII : Neuf thermidor

<i>Opérations de l'armée du Nord vers le milieu de 1794 .....</i>	<i>page 545</i>
<i>Siège d'Ypres entrepris par Pichegru .....</i>	<i>page 545</i>
<i>Succès de Macdonald sur Clerfayt .....</i>	<i>page 546</i>
<i>Prise d'Ypres .....</i>	<i>page 546</i>
<i>Mésintelligence des Anglais et des Autrichiens .....</i>	<i>page 546</i>
<i>Formation de l'armée de Sambre-et-Meuse .....</i>	<i>page 547</i>
<i>Investissement de Charleroi .....</i>	<i>page 547</i>
<i>Première affaire de l'armée de Sambre-et-Meuse .....</i>	<i>page 547</i>
<i>Bombardement de Charleroi .....</i>	<i>page 548</i>
<i>Reddition de Charleroi aux Français .....</i>	<i>page 548</i>
<i>Bataille de Fleurus livrée le 27 juin .....</i>	<i>page 549</i>
<i>Concentration des coalisés vers Bruxelles .....</i>	<i>page 551</i>
<i>Bon plan de Pichegru rejeté par le comité .....</i>	<i>page 551</i>
<i>Projet de débarquer des Français dans l'île de Walcheren .....</i>	<i>page 551</i>
<i>Bruges, Ostende et Gand pris par Pichegru qui s'avance vers Bruxelles .....</i>	<i>page 551</i>
<i>Jonction des deux armées françaises dans Bruxelles .....</i>	<i>page 551</i>
<i>Résultat de la campagne .....</i>	<i>page 552</i>
<i>Mécontentement inspiré à Robespierre par nos succès .....</i>	<i>page 552</i>
<i>Nécessité pour Robespierre de prendre une résolution .....</i>	<i>page 553</i>
<i>Rapprochement avec les comités rendu impossible...</i>	
<i>par les exigences de Robespierre .....</i>	<i>page 554</i>
<i>Pétition des jacobins à la Convention .....</i>	<i>page 555</i>
<i>La Convention laisse la pétition des jacobins sans réponse .....</i>	<i>page 556</i>
<i>Rapport de Barère sur l'état de la France .....</i>	<i>page 556</i>
<i>8 thermidor .....</i>	<i>page 556</i>
<i>Discours fameux de Robespierre écouté avec un morne silence .....</i>	<i>page 557</i>
<i>Hésitation des ennemis de Robespierre .....</i>	<i>page 560</i>
<i>Vadier justifie le comité de sûreté générale .....</i>	<i>page 561</i>
<i>Cambon, après avoir justifié ses lois de finance, dénonce Robespierre...</i>	<i>page 561</i>
<i>Attaques véhémentes de Billaud-Varennes .....</i>	<i>page 561</i>
<i>Embarras de Robespierre .....</i>	<i>page 561</i>
<i>Le discours de Robespierre renvoyé à l'examen des comités .....</i>	<i>page 562</i>
<i>Robespierre va aux Jacobins où il est couvert d'applaudissements .....</i>	<i>page 562</i>

<i>Robespierre demande une nouvelle insurrection contre la Convention...</i>	page 562
<i>Les députés qui ont voté contre Robespierre sont expulsés des Jacobins .</i>	page 563
<i>Projet hardi proposé par Payan .....</i>	page 563
<i>Projet arrêté pour la journée du 9 thermidor .....</i>	page 563
<i>Mort de Roucher et d'André Chénier .....</i>	page 564
<i>Nuit du 8 au 9 thermidor .....</i>	page 564
<i>Regrets, hésitations et résolutions des comités .....</i>	page 564
<i>Rapport habile et perfide de Saint-Just .....</i>	page 565
<i>Démarche des montagnards contre Robespierre .....</i>	page 565
<i>9 thermidor .....</i>	page 565
<i>Séance de la Convention .....</i>	page 566
<i>Paroles de Tallien, couvertes d'une triple salve d'applaudissements ....</i>	page 566
<i>Griefs contre Robespierre dénoncés par Billaud-Varennes .....</i>	page 566
<i>Robespierre à la tribune accueilli par des cris de À bas le tyran! .....</i>	page 567
<i>Diverses arrestations de personnages secondaires. . .</i>	
<i>décrétées par la Convention .....</i>	page 567
<i>Les montagnards empêchent Robespierre de prendre la parole .....</i>	page 568
<i>Décret contre le commandant général de la commune .....</i>	page 568
<i>Louchet demande un décret d'arrestation contre Robespierre .....</i>	page 569
<i>Robespierre est décrété d'arrestation .....</i>	page 569
<i>Même décret contre Saint-Just, Couthon, Lebas et Robespierre jeune ...</i>	page 569
<i>Les cinq accusés à la barre .....</i>	page 569
<i>Suspension imprudente de la séance .....</i>	page 570
<i>Séance de la commune .....</i>	page 570
<i>La commune prépare l'insurrection .....</i>	page 570
<i>Derniers excès de Henriot .....</i>	page 571
<i>Arrestation de Henriot .....</i>	page 572
<i>Soirée du 9 thermidor ; insurrection de la commune .....</i>	page 572
<i>Les cinq accusés délivrés et ramenés à la mairie .....</i>	page 573
<i>Coffinhal délivre Henriot, qui met le siège devant la Convention .....</i>	page 573
<i>Effroi de l'Assemblée en rentrant en séance .....</i>	page 573
<i>Résolution courageuse de la Convention .....</i>	page 574
<i>Mise hors la loi de Henriot .....</i>	page 574
<i>Mise hors la loi des députés accusés et de la commune .....</i>	page 574
<i>Barras nommé commandant de la force armée .....</i>	page 574
<i>Représentants envoyés aux sections pour les éclairer .....</i>	page 575
<i>Hésitation des sections .....</i>	page 575
<i>Anxiété dans les prisons de Paris .....</i>	page 575
<i>Succès des envoyés de la Convention auprès des sections .....</i>	page 576
<i>L. Bourdon, adjoint à Barras, marche sur l'Hôtel de Ville .....</i>	page 576

<i>Irrésolution des conspirateurs réunis dans l'Hôtel de Ville . . . . .</i>	<i>page 576</i>
<i>Le décret de mise hors la loi les frappe de stupeur . . . . .</i>	<i>page 577</i>
<i>Coffinhal jette Henriot par une fenêtre . . . . .</i>	<i>page 577</i>
<i>Tentative de suicide de Lebas et des deux Robespierre . . . . .</i>	<i>page 577</i>
<i>Arrestation des officiers municipaux . . . . .</i>	<i>page 578</i>
<i>Les prisonniers amenés à la Convention . . .</i>	
<i>qui refuse de les admettre devant elle . . . . .</i>	<i>page 578</i>
<i>Robespierre exposé aux outrages de la foule . . . . .</i>	<i>page 578</i>
<i>Exécution de Robespierre et de ses complices . . . . .</i>	<i>page 578</i>
<i>Allégresse générale dans Paris ; fin de la terreur . . . . .</i>	<i>page 579</i>
<i>Coup d'œil sur la marche de la révolution . . . . .</i>	<i>page 579</i>
<i>Ivresse générale à la suite du 9 thermidor . . . . .</i>	<i>page 581</i>
<i>Épuration des commissions populaires . . . . .</i>	<i>page 582</i>
<i>Suspension du tribunal révolutionnaire . . . . .</i>	<i>page 582</i>
<i>Propositions de Barère, continuant son rôle de rapporteur . . . . .</i>	<i>page 582</i>
<i>Discussions sur les modifications à apporter au gouvernement . . . . .</i>	<i>page 583</i>
<i>Premières modifications adoptées . . . . .</i>	<i>page 584</i>
<i>Remplacement des membres du comité de salut public . .</i>	
<i>morts ou absents . . . . .</i>	<i>page 584</i>
<i>Modification du comité de sûreté générale . . . . .</i>	<i>page 584</i>
<i>Révocation de la loi du 22 prairial . . . . .</i>	<i>page 585</i>
<i>Arrestation de Fouquier-Tinville . .</i>	
<i>et autres agents de la dernière dictature . . . . .</i>	<i>page 585</i>
<i>Nombreux élargissements de prisonniers . . . . .</i>	<i>page 586</i>
<i>Élargissement de Hoche, de Kilmaine et de madame Tallien . . . . .</i>	<i>page 586</i>
<i>Élargissements d'aristocrates obtenus par subterfuge . . . . .</i>	<i>page 587</i>
<i>Troubles dans Paris . . . . .</i>	<i>page 587</i>
<i>Deux partis se forment, les montagnards et les thermidoriens . . . . .</i>	<i>page 588</i>
<i>Décret ordonnant l'impression de la liste des citoyens élargis . .</i>	
<i>et de leurs répondants . . . . .</i>	<i>page 589</i>
<i>Réclamations contre cette loi . . . . .</i>	<i>page 589</i>
<i>Discussion dans la Convention relativement à la loi sur les élargis . . . . .</i>	<i>page 590</i>
<i>Le décret sur la liste des élargis est rapporté . . . . .</i>	<i>page 592</i>
<i>Réorganisation des comités de gouvernement . . . . .</i>	<i>page 593</i>
<i>Il est formé seize comités . . . . .</i>	<i>page 594</i>
<i>Modification des comités révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 595</i>
<i>Les assemblées des sections rendues . . .</i>	
<i>moins fréquentes et sans rétribution . . . . .</i>	<i>page 595</i>
<i>Épuration des autorités locales . . . . .</i>	<i>page 595</i>
<i>Le tribunal révolutionnaire est remis en activité . . . . .</i>	<i>page 596</i>

<i>Liberté de la presse</i> . . . . .	page 596
<i>Le parti des révolutionnaires en dehors du gouvernement.</i> . . . . .	page 597
<i>Reconstitution des Jacobins</i> . . . . .	page 598
<i>Les clubs de l'Évêché et des Jacobins, refuges des employés congédiés</i> . .	page 598
<i>Parti violent de mécontents</i> . . . . .	page 599
<i>Parti réacteur.</i> . . . . .	page 599
<i>Les clubistes crient à l'aristocratie.</i> . . . . .	page 600
<i>Le parti réacteur demande la liberté illimitée de la presse</i> . . . . .	page 600
<i>Tallien propose de déclarer. . .</i>	
<i>le maintien du gouvernement révolutionnaire.</i> . . . . .	page 601
<i>État déplorable des finances après la 9 thermidor</i> . . . . .	page 601
<i>Désordre dans les marchés, rareté des subsistances</i> . . . . .	page 602
<i>Interruption dans les manufactures</i> . . . . .	page 603
<i>Déplacements désordonnés des marchandises</i> . . . . .	page 603
<i>Fâcheux résultat des réquisitions</i> . . . . .	page 603
<i>Enlèvement de tous les chevaux de l'agriculture.</i> . . . . .	page 604
<i>Interruption des communications avec les colonies. . .</i>	
<i>et avec les nations voisines</i> . . . . .	page 604
<i>Détresse des ports de mer</i> . . . . .	page 605
<i>Dévastation des villes manufacturières. . .</i>	
<i>et des contrées agricoles par la guerre civile</i> . . . . .	page 606
<i>Diminution de bras par la réquisition</i> . . . . .	page 606
<i>Réclamations des deux partis aux prises</i> . . . . .	page 607
<i>Accusation portée par Lecointre. . .</i>	
<i>contre les membres des anciens comités</i> . . . . .	page 608
<i>Discussion tumultueuse provoquée par les accusations de Lecointre</i> . . . .	page 608
<i>L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la proposition de Lecointre</i> . . . .	page 610
<i>La Montagne fait rapporter la décision. . .</i>	
<i>relative à la proposition de Lecointre</i> . . . . .	page 611
<i>L'accusation de Lecointre déclarée calomnieuse</i> . . . . .	page 612
<i>Modification du personnel des comités</i> . . . . .	page 612
<i>Explosion de la poudrière de Grenelle</i> . . . . .	page 612
<i>Assassinat de Tallien</i> . . . . .	page 612
<i>Merlin demande la dissolution des Jacobins</i> . . . . .	page 613
<i>Exaspération des partis</i> . . . . .	page 613
<i>Rapport fait par Robert Lindet sur l'état de la France</i> . . . . .	page 614
<i>Nombreux et importants décrets. . .</i>	
<i>sur toutes les parties de l'administration</i> . . . . .	page 616
<i>Effets favorables du rapport de Robert Lindet et des décrets</i> . . . . .	page 617
<i>Les restes de Marat sont portés au Panthéon. . .</i>	

*et remplacent ceux de Mirabeau* . . . . . page 617

**LIVRE XXIV : La chouannerie**

*Reprise des opérations militaires* . . . . . page 622

*Reddition de Condé, Valenciennes, Landrecies et le Quesnoy* . . . . . page 622

*Vertus militaires des soldats de cette époque* . . . . . page 623

*Découragement des coalisés* . . . . . page 623

*Succès des premières opérations de Pichegru* . . . . . page 624

*Opérations de Jourdan* . . . . . page 624

*Bataille de l'Ourthe* . . . . . page 625

*Retraite de Clerfayt* . . . . . page 625

*Concentration des forces de Clerfayt sur la Roër* . . . . . page 625

*Bataille de la Roër livrée le 2 octobre* . . . . . page 626

*Retraite des impériaux* . . . . . page 627

*Occupation de Cologne et de Bonn ; siège de Maëstricht* . . . . . page 628

*Prise de Bois-le-Duc* . . . . . page 628

*Passage de la Meuse par Pichegru* . . . . . page 629

*Occupation de toute la ligne du Rhin* . . . . . page 629

*Prise de Venloo* . . . . . page 629

*Prise de trèves* . . . . . page 630

*Siège de Mayence* . . . . . page 630

*Armée des Alpes* . . . . . page 630

*Avantage remporté par le général Bonaparte sur Colloredo* . . . . . page 631

*Armée des Pyrénées* . . . . . page 631

*Prise de Bellegarde, Fontarabie et Saint-Sébastien* . . . . . page 631

*Guerre de dévastation dans la Vendée* . . . . . page 632

*Guerre des chouans en Bretagne* . . . . . page 633

*M. de Puisaye, chef secret des chouans* . . . . . page 633

*Organisation de la chouannerie par M. de Puisaye . . .*  
*qui veut recourir au cabinet de Londres* . . . . . page 634

*Division des princes français en trois petites cours* . . . . . page 635

*Situation précaire des princes* . . . . . page 635

*Correspondances puérides des princes avec les royalistes de l'intérieur* . . . . . page 637

*Situation brillante de la république* . . . . . page 637

*Réformes administratives dans toute la France* . . . . . page 638

*Obstacles opposés à ces réformes* . . . . . page 638

*Adresse des jacobins aux sociétés affiliées* . . . . . page 640

*Parti thermidorien* . . . . . page 640

*La jeunesse dorée* . . . . . page 641

*Salons de Paris ; madame Tallien* . . . . . page 642

<i>Lutte des deux partis</i> . . . . .	page 643
<i>Rixes et scènes tumultueuses dans les sections</i> . . . . .	page 644
<i>Adresse du club électoral à la Convention</i> . . . . .	page 644
<i>Débats orageux de la Convention</i> . . . . .	page 644
<i>Nouvelle épuration des Jacobins ordonnée par la Convention</i> . . . . .	page 646
<i>Adresse de la Convention au peuple français</i> . . . . .	page 647
<i>Désordres dans les sections</i> . . . . .	page 648
<i>Projet de décret sur les sociétés populaires</i> . . . . .	page 648
<i>Discussion du décret</i> . . . . .	page 648
<i>Le décret contre les sociétés populaires est adopté séance tenante</i> . . . . .	page 651
<i>Attaque des thermidoriens. . .</i>	
<i>contre le système des moyens révolutionnaires</i> . . . . .	page 652
<i>Réponse de Cambon aux attaques de Tallien</i> . . . . .	page 654
<i>Décrets relatifs aux finances</i> . . . . .	page 655
<i>Modifications au maximum et aux réquisitions</i> . . . . .	page 655
<i>Décret sur le séquestre des valeurs étrangères</i> . . . . .	page 656
<i>Décrets pour ramener la sécurité et rappeler les négociants</i> . . . . .	page 657
<i>Rapport demandé sur les soixante-treize députés. . .</i>	
<i>arrêtés après le 31 mai</i> . . . . .	page 658
<i>Les membres du comité révolutionnaire de Nantes. . .</i>	
<i>mis en jugement, dénoncent Carrier</i> . . . . .	page 658
<i>Décret sur les poursuites contre les membres de la Convention</i> . . . . .	page 659
<i>Décret d'accusation contre Carrier</i> . . . . .	page 659
<i>Agitation chez les jacobins. . .</i>	
<i>par suite de la mise en accusation de Carrier</i> . . . . .	page 661
<i>Paroles menaçantes de Billaud-Varennes</i> . . . . .	page 661
<i>Discussion dans la Convention provoquée par le discours de Billaud</i> . . .	page 662
<i>Agitation dans Paris ; exaspération croissante des deux partis</i> . . . . .	page 665
<i>Attaque de la salle des Jacobins par la jeunesse dorée</i> . . . . .	page 666
<i>Évacuation de la salle des Jacobins</i> . . . . .	page 667
<i>Séance tumultueuse de la Convention</i> . . . . .	page 667
<i>Clôture du club des Jacobins</i> . . . . .	page 668
<i>Jugement sur les jacobins</i> . . . . .	page 668
<i>Les jacobins dispersés se réunissent au club électoral</i> . . . . .	page 669
<i>Rentrée des soixante-treize députés emprisonnés après le 31 mai</i> . . . . .	page 670
<i>Poursuites commencées contre Billaud-Varennes. . .</i>	
<i>Collot-d'Herbois et Barère</i> . . . . .	page 671
<i>Condamnation de Carrier</i> . . . . .	page 671
<i>Les inquiétudes des révolutionnaires. . .</i>	
<i>menacés de sanglantes représailles</i> . . . . .	page 672

## LIVRE XXV : Conquête de la Hollande

<i>Continuation de la guerre sur le Rhin</i> . . . . .	page 675
<i>État des armées campées en Belgique</i> . . . . .	page 675
<i>Les Français devant Nimègues</i> . . . . .	page 676
<i>Plan formé par les coalisés pour défendre Nimègues</i> . . . . .	page 676
<i>Prise de Nimègues</i> . . . . .	page 677
<i>Difficultés qu'offre la conquête de la Hollande</i> . . . . .	page 678
<i>Dispositions des Hollandais</i> . . . . .	page 679
<i>Attaque infructueuse de l'île de Bommel</i> . . . . .	page 679
<i>Les Français prennent leurs quartiers d'hiver</i> . . . . .	page 680
<i>Hiver rigoureux de l'an III</i> . . . . .	page 680
<i>Le duc d'York laisse le commandement de l'armée à Walmoden</i> . . . . .	page 680
<i>Pichegru s'empare de l'île de Bommel</i> . . . . .	page 681
<i>Offres de paix faites par la Hollande et par l'Espagne</i> . . . . .	page 681
<i>Disposition générale des esprits à la paix</i> . . . . .	page 682
<i>Propos des royalistes. Inquiétudes des patriotes</i> . . . . .	page 682
<i>Déclaration faite par le comité de salut public . . . . .</i>	
<i>pour rassurer les patriotes</i> . . . . .	page 683
<i>Continuation des hostilités contre la Hollande et l'Espagne</i> . . . . .	page 683
<i>Décret d'amnistie pour la Vendée</i> . . . . .	page 684
<i>Les généraux Canclaux et Hoche chargés de pacifier la Vendée</i> . . . . .	page 684
<i>Passage du Wahal par les Français</i> . . . . .	page 684
<i>Retraite de Walmoden vers le Hanovre</i> . . . . .	page 685
<i>Le prince d'Orange abandonne son armée</i> . . . . .	page 685
<i>Prise d'Utrecht et d'Arnheim</i> . . . . .	page 685
<i>Entrée de Pichegru dans Amsterdam</i> . . . . .	page 685
<i>Entrée des Français dans Dordrecht et La Haye</i> . . . . .	page 686
<i>La flotte Hollandaise, mouillée près du Texel, est prise par les hussards</i>	page 686
<i>Occupation des sept Provinces-Unies</i> . . . . .	page 686
<i>Sentiments excités en France et à l'étranger . . . . .</i>	
<i>par la conquête de la Hollande</i> . . . . .	page 687
<i>Conduite prudente des Français maîtres de la Hollande</i> . . . . .	page 688
<i>Nouvelle organisation politique de la Hollande . . . . .</i>	
<i>abolition du stathoudérat</i> . . . . .	page 688
<i>Mesures adoptées pour pourvoir aux besoins . . . . .</i>	
<i>de l'armée française en Hollande</i> . . . . .	page 689
<i>Victoires aux Pyrénées</i> . . . . .	page 689
<i>Mort de Dugommier, remplacé par Pérignon</i> . . . . .	page 689
<i>Prise de Figuières, Fontarabie, Saint-Sébastien, Tolosa</i> . . . . .	page 690
<i>Résultats de la campagne de 1794</i> . . . . .	page 690

<i>La Prusse demande la paix ; ouverture des négociations à Bâle . . . . .</i>	<i>page 690</i>
<i>Conclusion de la diète de l'Empire tendant à la paix . . . . .</i>	<i>page 691</i>
<i>État de la Vendée disposée à la paix . . . . .</i>	<i>page 692</i>
<i>Divisions des chefs vendéens . . . . .</i>	<i>page 692</i>
<i>Continuation de la chouannerie en Bretagne . . . . .</i>	<i>page 693</i>
<i>Disposition de la Bretagne à recevoir la paix, en l'absence de Puisaye . .</i>	<i>page 693</i>
<i>État des armées de Canclaux . . . . .</i>	<i>page 694</i>
<i>Conduite humaine et politique de Hoche . . . . .</i>	<i>page 694</i>
<i>Effets produits par les mesures de modération prises par la Convention .</i>	<i>page 695</i>
<i>Charette consent à avoir une entrevue . . .</i>	
<i>avec Canclaux et les représentants . . . . .</i>	<i>page 696</i>
<i>Négociations avec les chefs royalistes en Bretagne . . . . .</i>	<i>page 696</i>
<i>Conduite de Cormatin, major général de Puisaye . . . . .</i>	<i>page 697</i>
<i>Progrès des idées de pacification . . . . .</i>	<i>page 698</i>

## LIVRE XXVI : Insurrection du 12 germinal

<i>Réouverture des salons, des spectacles, des réunions savantes . . . . .</i>	<i>page 701</i>
<i>Établissement des écoles primaires, centrales, normale . . .</i>	
<i>de droit et de médecine . . . . .</i>	<i>page 702</i>
<i>Décrets relatifs au commerce, à l'industrie . .</i>	
<i>à l'administration de la justice et des cultes . . . . .</i>	<i>page 703</i>
<i>Disette de subsistances et rigueur du froid . . . . .</i>	<i>page 704</i>
<i>Disette de combustible . . . . .</i>	<i>page 705</i>
<i>Menées des révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 705</i>
<i>Séances tumultueuses de la Convention . . . . .</i>	<i>page 706</i>
<i>Destruction des bustes de Marat . . . . .</i>	<i>page 707</i>
<i>Dires des adversaires du maximum . . . . .</i>	<i>page 708</i>
<i>Abolition du maximum et des réquisitions . . . . .</i>	<i>page 711</i>
<i>Levée du séquestre . . . . .</i>	<i>page 711</i>
<i>Rétablissement de la libre circulation du numéraire . . . . .</i>	<i>page 711</i>
<i>Systèmes divers sur les moyens de retirer les assignats . . . . .</i>	<i>page 712</i>
<i>Difficultés pour vendre les biens nationaux . . . . .</i>	<i>page 713</i>
<i>Loterie proposée par Cambon . . . . .</i>	<i>page 714</i>
<i>Liquidation des créanciers des émigrés . . . . .</i>	<i>page 715</i>
<i>Augmentation de la disette à Paris . . . . .</i>	<i>page 716</i>
<i>Arrestation de Billaud, Collot, Barère et Vadier . . . . .</i>	<i>page 717</i>
<i>Réintégration des députés girondins . . . . .</i>	<i>page 718</i>
<i>Les habitants de Paris mis à la ration . . . . .</i>	<i>page 719</i>
<i>Scènes tumultueuses à l'occasion de la disette . . . . .</i>	<i>page 719</i>
<i>Pétition séditieuse des sections de l'Observatoire et du Finistère . . . . .</i>	<i>page 720</i>

<i>Loi de grande police proposée aux comités par Sieyès . . . . .</i>	<i>page 721</i>
<i>Agitation des révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 721</i>
<i>Défaut de plan et de chef chez les révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 722</i>
<i>Pétition impérieuse des sections de Montreuil et des Quinze-Vingts . . . . .</i>	<i>page 723</i>
<i>La promulgation de la Constitution de 93. . .</i>	
<i>réclamée par les révolutionnaires . . . . .</i>	<i>page 724</i>
<i>Réponse ferme de Thibaudeau . . . . .</i>	<i>page 724</i>
<i>Tallien demande que la promulgation de la Constitution. . .</i>	
<i>soit précédée de lois organiques . . . . .</i>	<i>page 724</i>
<i>Déclaration hardie de Thibaudeau contre la Constitution . . . . .</i>	<i>page 725</i>
<i>La loi de grande police de Sieyès présentée à la Convention . . . . .</i>	<i>page 726</i>
<i>Tumulte à l'extérieur de la Convention . . . . .</i>	<i>page 726</i>
<i>La jeunesse dorée repousse les groupes des agitateurs . . . . .</i>	<i>page 727</i>
<i>Adoption de la loi de Sieyès . . . . .</i>	<i>page 728</i>
<i>Comparution de Billaud, Collot, Barère et Vadier. . .</i>	
<i>devant la Convention . . . . .</i>	<i>page 728</i>
<i>Robert Lindet prend la défense de ses anciens collègues . . . . .</i>	<i>page 729</i>
<i>Carnot et Prieur défendent les accusés. . .</i>	
<i>dont ils demandent à partager la responsabilité . . . . .</i>	<i>page 730</i>
<i>Discussion orageuse de plusieurs jours . . . . .</i>	<i>page 731</i>
<i>Distribution insuffisante de pain, suivie d'une émeute de femmes . . . . .</i>	<i>page 732</i>
<i>Assemblée illégale de la section des Gravilliers, facilement dissoute . . . . .</i>	<i>page 732</i>
<i>Un mouvement général est prévu, et ne peut être prévenu . . . . .</i>	<i>page 732</i>
<i>Nouvelle pétition des Quinze-Vingts . . . . .</i>	<i>page 733</i>
<i>Insurrection du 12 germinal (1<sup>er</sup> avril) . . . . .</i>	<i>page 734</i>
<i>Envahissement de la salle des séances de l'Assemblée . . . . .</i>	<i>page 735</i>
<i>Calme imposant des députés . . . . .</i>	<i>page 735</i>
<i>Courage de Merlin (de Thionville) . . . . .</i>	<i>page 735</i>
<i>Seconde irruption dans la salle des séances . . . . .</i>	<i>page 735</i>
<i>Mise à exécution de la loi de grande police . . . . .</i>	<i>page 737</i>
<i>La foule abandonne la salle sur les instances de la Montagne . . . . .</i>	<i>page 737</i>
<i>Reprise des délibérations . . . . .</i>	<i>page 737</i>
<i>Décret proposé pour instruire contre les auteurs de l'insurrection . . . . .</i>	<i>page 738</i>
<i>Déportation de Billaud, Collot, Barère et Vadier . . . . .</i>	<i>page 739</i>
<i>Arrestation des députés montagnards. . .</i>	
<i>condamnés à être détenus à Ham . . . . .</i>	<i>page 739</i>
<i>Paris en état de siège ; Pichegru général de la force armée . . . . .</i>	<i>page 740</i>
<i>Mouvement en faveur des condamnés dissipé par Pichegru . . . . .</i>	<i>page 740</i>
<i>Accueil honorable fait à Pichegru par la Convention . . . . .</i>	<i>page 741</i>
<i>Désordres dans les villes du Midi . . . . .</i>	<i>page 741</i>

<i>Désarmement des patriotes . . . . .</i>	<i>page 743</i>
<i>Nouvelles arrestations de députés montagnards . . . . .</i>	<i>page 743</i>
<i>Commission nommée pour proposer un nouveau plan de Constitution . . . . .</i>	<i>page 744</i>

## LIVRE XXVII : Paix de Bâle

<i>Bruits provoqués par l'interruption momentanée . . . . .</i>	
<i>des négociations de Bâle . . . . .</i>	<i>page 747</i>
<i>Mission secrète de deux membres . . . . .</i>	
<i>du comité de salut public en Hollande . . . . .</i>	<i>page 748</i>
<i>Continuation des négociations de Bâle . . . . .</i>	<i>page 748</i>
<i>Nouveaux pouvoirs donnés au comité de salut public . . . . .</i>	<i>page 749</i>
<i>Paix avec la Hollande . . . . .</i>	<i>page 749</i>
<i>Conditions de ce traité . . . . .</i>	<i>page 749</i>
<i>Paix avec la Prusse signée à Bâle le 5 avril . . . . .</i>	<i>page 751</i>
<i>Conditions de ce traité . . . . .</i>	<i>page 751</i>
<i>Médiation offerte par la Prusse aux États de l'Empire . . . . .</i>	<i>page 752</i>
<i>Politique de l'Autriche et de la diète . . . . .</i>	<i>page 752</i>
<i>Neutralité avantageuse de la Suède, du Danemark et de la Suisse . . . . .</i>	<i>page 753</i>
<i>Dispositions diverses des puissances italiennes . . . . .</i>	<i>page 754</i>
<i>Paix avec la Toscane . . . . .</i>	<i>page 754</i>
<i>Négociations avec la Vendée et la Bretagne . . . . .</i>	<i>page 754</i>
<i>Demandes absurdes de Cormatin et de Charette . . . . .</i>	<i>page 755</i>
<i>Conditions accordées par les représentants . . . . .</i>	<i>page 755</i>
<i>Stofflet se rend aux conférences . . . . .</i>	<i>page 756</i>
<i>Stofflet se décide à continuer la guerre . . . . .</i>	<i>page 757</i>
<i>Soumission de Charette et autres chefs . . . . .</i>	<i>page 758</i>
<i>Réception de Charette à Nantes . . . . .</i>	<i>page 758</i>
<i>Divers moyens employés pour réduire Stofflet . . . . .</i>	<i>page 759</i>
<i>Activité de Hoche ; sa politique pour pacifier l'Ouest . . . . .</i>	<i>page 760</i>
<i>Succès de la politique de Hoche . . . . .</i>	<i>page 761</i>
<i>Négociation de Puisaye à Londres . . . . .</i>	<i>page 761</i>
<i>Promesses faites par l'Angleterre à Puisaye . . . . .</i>	<i>page 762</i>
<i>Intrigues des émigrés et des agents royalistes de Paris . . . . .</i>	<i>page 762</i>
<i>Agents envoyés de Londres pour encourager les chouans à la guerre . . . . .</i>	<i>page 764</i>
<i>Paix simulée des chefs insurgés dans la Bretagne . . . . .</i>	<i>page 766</i>
<i>Première pacification de la Vendée . . . . .</i>	<i>page 767</i>
<i>État de l'Angleterre . . . . .</i>	<i>page 768</i>
<i>Grandes ressources de l'Angleterre . . . . .</i>	<i>page 768</i>
<i>Disette générale . . . . .</i>	<i>page 768</i>
<i>Plans de Pitt . . . . .</i>	<i>page 769</i>

*Traité de subsides de Pitt avec l'Autriche* . . . . . page 770  
*Emprunts faits et garantis par l'Angleterre* . . . . . page 770  
*Grande levée maritime* . . . . . page 771  
*Discussions du parlement anglais* . . . . . page 771  
*Langage de Pitt* . . . . . page 771  
*Langage de l'opposition* . . . . . page 772  
*Préparatifs de la coalition pour une nouvelle campagne* . . . . . page 774  
*Arrivée des ambassadeurs étrangers à Paris* . . . . . page 774

\* \* \*

FIN DES NOTES MARGINALES DU VOLUME II



## Index du volume II

---

ABERCROMBIE, général.

Commande une division sous les ordres du duc d'York : livre XXIV, page 624.

ADAM LUX, député de Mayence.

Sa condamnation par le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 314.

ALBARADE (d'), ministre de la marine.

Mal vu des jacobins : livre XVI, page 157.

Plaintes dirigées contre lui : livre XVI, page 165.

Dénonce Danton : *ibid.*

ALBITTE, aîné.

Commissaire de la Convention auprès de l'armée des Alpes : livre XV, page 109.

AMAR, conventionné.

Rédacteur de l'acte d'accusation des Girondins : livre XVIII, page 308.

Membre du comité de sûreté générale : livre XX, page 445.

Veut secouer le joug du comité de salut public : livre XXII, page 515.

Participe aux plaisirs de Barère : livre XXII, page 540.

Veut faire continuer la discussion sur les accusations de Lecointre contre les membres des anciens comités : livre XXIII, page 610.

Décrété d'arrestation et envoyé à Ham : livre XXVI, page 740.

AMBERT, général.

Ses opérations dans les Vosges : livre XIX, page 359.

ANCAR, commissaire aux subsistances.

Est compris dans le procès des hébertistes : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

ANTIBOUL, député à la Convention.

Compareît devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

ANTONELLE, député à la Convention.

Président des jurés dans le procès des Girondins : livre XVIII, page 312.

ARANDA (D').

Disgracié pour avoir conseillé la paix avec la France : livre XXI, page 477.

ARTIGOYTE, commissaire de la Convention à Toulouse.

Rencontre de l'opposition de la part des jacobins : livre XXIV, page 639.

ARTOIS (comte d'), frère de Louis XVI.

Ses voyages ; se trouve au quartier général du duc d'York : livre XXIV, page 635.

Promet de venir se mettre à la tête de l'expédition organisée à Londres, par M. de Puisaye : livre XXVII, page 762.

AUBERT-DUBAYET, général.

Enfermé dans Mayence assiégée : livre XV, page 122.

Commande les troupes avec Kléber : livre XVI, page 172.

Évacue Mayence : livre XVI, page 177.

Après une courte incarcération est rendu à son armée transportée en Vendée : livre XVI, page 215.

Destitué : livre XVIII, page 284.

AUDOUIN.

Demande la levée en masse et l'arrestation générale des suspects : livre XVI, page 198.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

AUGEREAU, général.

Les Français lui doivent la victoire sur La Union : livre XXV, page 689.

AUGUIS, commissaire de la Convention à Marseille.

Dangers que lui font courir les jacobins, sa fermeté : livre XXIV, page 639.

Blessé pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 738.

AUMONT (duc d').

Élargi sous un nom supposé : livre XXIII, page 587.

AUTICHAMP (d'), chef vendéen.

Veut qu'on passe sur la rive droite de la Loire : livre XVIII, page 288.

BAILLY.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

Tiré de prison pour servir de témoin dans le procès de Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

Sa confrontation avec elle : livre XVIII, page 304.

Sa condamnation à mort, et son exécution : livre XVIII, page 315.

BALLAND, général.

Opposé à Clerfayt, tandis que les coalisés attaquent Maubeuge : livre XVIII, page 281.

BANCAL.

Commissaire envoyé par la Convention pour amener Dumouriez à Paris : livre XIII, page 17.

Livré par lui aux Autrichiens : livre XIII, page 20.

BARBANTANE, général.

Contribue à battre le général Ricardos : livre XV, page 142.

Doit être remplacé par Dagobert : livre XVII, page 239.

BARBAROUX.

L'un des 22 girondins dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Se prépare à se défendre contre l'insurrection : livre XIV, page 81.

Veut que les girondins bravent leurs ennemis : livre XIV, page 95.

Assiste à la séance du 2 juin : livre XIV, page 96.

Refuse de donner sa démission : livre XIV, page 99.

Décrété par la Convention : livre XV, page 114.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : *ibid.*

Quitte cette province pour se rendre à Bordeaux : livre XV, page 138.

BARÈRE.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Propose la nomination d'une commission de douze membres pour parer aux maux de la république : livre XIV, page 64.

Propose la suppression de la commission des douze et la mise à la disposition de la Convention de la force armée : livre XIV, page 89.

Rédige en projet la pétition présentée au nom du département, de la commune et des commissaires des sections : livre XIV, page 90.

Rédige la proclamation de la Convention sur la journée du 31 mai : livre XIV, page 91.

S'indigne des exigences de la commune : livre XIV, page 92.

Rédige un projet pour proposer aux 22 et à la commission des douze de donner leur démission de députés : livre XIV, page 94.

Présente ce projet à la Convention : livre XIV, page 98.

Propose à l'Assemblée, consignée par la commune, de se transporter tout entière au milieu de la force armée : livre XIV, page 100.

Propose un projet de décret portant des mesures de conciliation envers les départements soulevés : livre XV, page 112.

Défend le comité de salut public : livre XVII, page 249.

Démontre la nécessité de détruire la Vendée : livre XVII, page 256.

Présente à la Convention le décret contre Lyon : livre XVII, page 271.

Son rapport sur les arrestations : livre XX, page 399.

Poursuit par haine les nouveaux modérés : livre XX, page 416.

Chargé de presque tous les rapports dans le comité : livre XXI, page 464.

Nom qu'il donne à ses rapports quotidiens adressés à la Convention : livre XXII, page 506.

Son rapport sur la tentative d'assassinat dirigée contre Collot-d'Herbois : livre XXII, page 507.

Commence à haïr Robespierre : livre XXII, page 514.

Adopte le projet de Robespierre et de Couthon pour rendre la procédure révolutionnaire plus expéditive : livre XXII, page 519.

S'oppose au sacrifice de nouvelles victimes désignées par Robespierre : livre XXII, page 524.

Rédige le rapport de Vouland sur la secte de Catherine Théot : livre XXII, page 525.

Son rapport sur les réclamations soulevées par la conduite de Lebon à Arras : livre XXII, page 536.

S'empare du maniement des affaires en l'absence de Robespierre, et gagne la majorité du comité : livre XXII, page 540.

Ses plaisirs : *ibid.*

Dit dans ses rapports que les membres du gouvernement sont parfaitement unis : livre XXII, page 543.

Sacrifices qu'il consentirait à faire pour s'entendre avec Robespierre : livre XXIII, page 554.

Son rapport sur l'état de la France : livre XXIII, page 556.

Soutient la demande d'impression du fameux discours de Robespierre : livre XXIII, page 560.

Vient faire à la Convention les propositions délibérées dans la nuit par le comité : livre XXIII, page 568.

Continue son rôle de rapporteur après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 582.

Propose de remplacer les trois membres du comité de salut public, morts la veille sur l'échafaud, par trois membres nouveaux : livre XXIII, page 583.

Ses observations sur l'inconvenance des sollicitations en faveur des détenus : livre XXIII, page 587.

Sort du comité de salut public par la voie du sort : livre XXIII, page 612.

Les comités décident qu'il y a lieu à examen contre lui : livre XXIV, page 671.

Son arrestation décrétée par la Convention : livre XXVI, page 717.

Comparaît devant la Convention : livre XXVI, page 728.

Condamné à la déportation : livre XXVI, page 739.

#### BARNAVE.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

Sa mort : livre XVIII, page 314.

## BARRAS.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Commissaire de la Convention à Toulon, fait mitrailler les habitants : livre XXII, page 534.

S'entend avec les autres adversaires de Robespierre : livre XXII, page 541.

Commandant de la force armée dans la nuit du 9 thermidor : livre XXIII, page 574.

Distribue les bataillons réunis autour de la Convention : livre XXIII, page 575.

Annonce à l'Assemblée la soumission des sections : livre XXIII, page 576.

Court chercher l'École de Mars pour prêter secours à la Convention : *ibid.*

Échange des injures avec la Montagne, à la tribune de la Convention : livre XXVI, page 706.

Adjoint à Pichegru nommé général de la force armée : livre XXVI, page 740.

## BASSAL, commissaire de la Convention.

Décide le Jura à se soumettre à la Constitution : livre XV, page 143.

## BASSEVILLE, agent français.

Égorgé dans Rome : livre XXI, page 477.

## BATZ (baron de).

Son intrigue financière avec quelques députés : livre XVI, page 189.

Sa spéculation sur les actions de la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

## BAUDOT.

S'oppose aux trop nombreux élargissements de prisonniers : livre XXIII, page 590.

## BAYLE (Moïse).

Commissaire de la Convention à Marseille : livre XIII, page 42.

Son autorité méconnue : livre XV, page 109.

Membre du comité de sûreté générale, ne veut plus souscrire à aucune liste de proscription : livre XXII, page 525.

Sort du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

## BAZIRE.

Refuse d'entrer dans l'intrigue sur les actions de la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Dépopularisé : livre XIX, page 341.

Son arrestation : livre XIX, page 355.

Transféré à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Parait devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Son procès : livre XX, page 442.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

BEAUHARNAIS, général.

Laisse échapper l'occasion de sauver Mayence : livre XVI, page 176.

BEAUHARNAIS (Madame de), veuve du général.

Brille dans les salons de Paris pendant l'hiver de 1794 à 1795 : livre XXIV, page 642.

BEAULIEU, général autrichien.

Contribue à la déroute des Français à Menin : livre XVII, page 236.

Sa participation à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

BEAUPUY, général.

Commande la droite des Mayençais en Vendée : livre XVIII, page 286.

Sa participation à la bataille de Cholet : livre XVIII, page 288.

Commande l'avant garde à la poursuite des Vendéens en Bretagne : livre XIX, page 369.

Sa mort : livre XIX, page 371.

BEAUREGARD, général.

Seconde le mouvement de Duquesnoy sur Wattignies : livre XVIII, page 281.

Surpris par les Autrichiens : livre XVIII, page 282.

BEAUVAIS, général.

Représentant de Stofflet aux conférences de La Prévalaye : livre XXVII, page 765.

BEFFROY.

Commande la division de Luçon de l'armée républicaine, aux ordres de Rossignol : livre XVII, page 240.

BELGARDE.

Ce représentant accompagne Pichegru à son entrée dans Amsterdam : livre XXV, page 685.

BENTABOLLE.

Demande que le président des Jacobins donne l'accolade fraternelle à Collot d'Herbois et à Robespierre, échappés à l'assassinat : livre XXII, page 510.

Appuie la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 649.

Dénonce à la Convention le discours contre les réacteurs, prononcé aux Jacobins par Billaud-Varennès : livre XXIV, page 662.

Attaque la conduite du comité de sûreté générale à l'égard des Jacobins : livre XXIV, page 667.

BERGOING.

Se prépare à se défendre contre l'insurrection dans la nuit du 30 au 31 mai : livre XIV, page 81.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

BERNARD, de Saintes.

Membre du comité de sûreté générale après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

BERNIER, abbé.

Son influence, son ambition, son portrait : livre XXIV, page 632.

BERRUYER, général.

Remplacé dans son commandement en Vendée : livre XV, page 128.

BERTHIER, général.

Blessé en défendant Saumur contre les Vendéens : livre XV, page 130.

Dénoncé par Ronsin et mandé à Paris : livre XVI, page 170.

BERTRAND.

Son arrestation : livre XV, page 105.

BEURNONVILLE, général.

S'adjoit aux commissaires envoyés par la Convention pour amener Dumouriez à Paris : livre XIII, page 17.

Livré avec eux aux Autrichiens par Dumouriez : livre XIII, page 20.

BEYSSER.

Commande l'ancienne armée de Brest : livre XVII, page 242.

Sa colonne prise dans Montaigu : livre XVII, page 245.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 450.

BILLAUD-VARENNE, membre du conseil de la commune.

Demande le rapport sur une pétition de la commune, séance tenante : livre XIV, page 97.

Adjoint au comité de salut public : livre XVII, page 256.

Son rapport pour le perfectionnement du gouvernement révolutionnaire : livre XIX, page 352.

Commence à poursuivre par haine les nouveaux modérés : livre XX, page 416.

S'oppose aux demandes faites au tribunal révolutionnaire par Danton : livre XX, page 445.

S'occupe de correspondance dans le comité : livre XXI, page 464.

Commence à haïr Robespierre : livre XXII, page 514.

Peu empressé de venger Robespierre dont l'orgueil a été blessé : livre XXII, page 518.

S'oppose au sacrifice de nouvelles victimes désignées par Robespierre : livre XXII, page 524.

Ne paraît plus aux Jacobins, toujours dévoués à Robespierre : livre XXII, page 526.

S'empare du maniement des affaires et gagne la majorité du comité : livre XXII, page 540.

Consent à une conciliation passagère avec Robespierre : livre XXII, page 543.

Ses attaques véhémentes contre Robespierre : livre XXIII, page 561.

Propose l'arrestation de Dumas : livre XXIII, page 567.

Annonce à la Convention qu'Henriot fait le siège de la salle : livre XXIII, page 574.

Sa réponse aux accusations de Lecointre : livre XXIII, page 609.

Donne sa démission de membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

Continue à assister en silence aux séances des Jacobins : livre XXIV, page 643.

Explique son silence : livre XXIV, page 651.

Son discours contre les réacteurs : livre XXIV, page 661.

Justifie devant la Convention le discours prononcé aux Jacobins : livre XXIV, page 662.

Les comités décident qu'il y a lieu à examen contre lui : livre XXIV, page 671.

Son arrestation décrétée par la Convention : livre XXVI, page 717.

Comparet devant la Convention : livre XXVI, page 728.

Condamné à la déportation : livre XXVI, page 739.

BIRON, lieutenant général.

Reçoit le commandement de l'armée dite des côtes de La Rochelle : livre XV, page 128.

Composition de son armée : *ibid.*

Son plan : livre XV, page 129.

Ses efforts pour se composer une armée : livre XV, page 140.

Accourt au secours de Nantes : livre XV, page 141.

Dénoncé par Marat : livre XV, page 145.

Son plan rejeté par les représentants ; dénoncé et mandé à la barre : livre XVI, page 169.

Mis en jugement : livre XVI, page 217.

BIROTEAU.

L'un des 22 girondins dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

En arrestation : livre XV, page 105.

Va diriger le mouvement des Lyonnais : livre XV, page 110.

Quitte Lyon devenu royaliste : livre XVI, page 179.

Son arrestation près Bordeaux, sa mort : livre XVIII, page 295.

BISCHOFFVERDER.

Son emprisonnement : livre XXVII, page 751.

BLOSS.

Se fait tuer à la tête des grenadiers : livre XIX, page 371.

BOILEAU.

En arrestation : livre XV, page 105.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Sa honteuse faiblesse pour se justifier : livre XVIII, page 310.

Retrouve de l'énergie en s'entendant condamner : livre XVIII, page 313.

Sa mort : *ibid.*

BOIS-GUION.

Attaché aux députés proscrits, est enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

BOIS-HARDI.

Commande la division des chouans des Côtes du Nord : livre XXV, page 696.

BOISSET.

Commissaire de la Convention à Marseille ; son autorité méconnue : livre XV, page 109.

BOISSY-D'ANGLAS.

Maltraité en voulant sortir de la Convention, consignée par la commune : livre XIV, page 99.

Les montagnards lui demandent le concours de la Plaine contre Robespierre : livre XXIII, page 565.

Ses attaques contre la commission d'approvisionnement : livre XXVI, page 710.

Ses efforts pour rassurer Paris sur les subsistances : livre XXVI, page 721.

Propose de mettre les habitants de Paris à la ration : livre XXVI, page 719.

Surnommé *Boissy-famine* : *ibid.*

Son rapport sur les divers systèmes adoptés en matière de subsistances : livre XXVI, page 735.

Propose de prendre dans les sections une force armée pour protéger l'arrivage des grains : livre XXVI, page 738.

BOLLET.

Commissaire de la Convention chargé de pacifier la Bretagne : livre XXVII, page 760.

BOLLETI, député à la Convention.

Chargé de commander la force armée sous les ordres de Barras : livre XXIII, page 575.

## BONAPARTE.

Commande l'artillerie au siège de Toulon ; propose d'attaquer le fort de l'Éguillette : livre XIX, page 363.

Attaque le fort Malbosquet : livre XIX, page 364.

Emporte le fort de l'Éguillette : livre XIX, page 365.

Général de brigade ; suggère un plan de campagne contre l'Italie : livre XXI, page 483.

Sa participation à cette campagne : livre XXI, page 484.

Quel était son plan : livre XXIV, page 630.

Accusé d'être complice de Robespierre : livre XXIV, page 631.

Rempporte un avantage important sur Colloredo : *ibid.*

## BONCHAMP (de).

Mis à la tête de l'insurrection du Bocage : livre XIII, page 49.

Son plan : livre XV, page 138.

Propose un projet hardi : livre XVII, page 242.

Commande sur les bords de la Loire du côté d'Angers : *ibid.*

Son opinion avant la bataille de Cholet : livre XVIII, page 288.

Blessé mortellement : livre XVIII, page 289.

Sa générosité avant sa mort : livre XVIII, page 290.

Grâce de la vie accordée à sa femme : livre XXV, page 695.

## BONNAUD, général.

Employé à l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 488.

Occupe Dordrecht et La Haye avec sa division : livre XXV, page 686.

## BONNET, général.

Sa participation à la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

## BOTIDOUX.

L'un des chefs de la chouannerie, entre en rapport avec les représentants : livre XXV, page 696.

## BOUCHOTTE.

Ministre de la guerre : livre XIII, page 24.

Ordonne à Wimpfen de se rendre à Paris : livre XV, page 115.

Conserve la faveur des jacobins : livre XVI, page 158.

De quoi il compose l'armée révolutionnaire : livre XVII, page 252.

On demande une instruction contre lui : livre XXIV, page 671.

Déferé à l'examen du comité de sûreté générale : livre XXVI, page 719.

## BOULANGER.

Ardent agitateur, arrêté le 9 thermidor : livre XXIII, page 567.

BOULARD, général.

Se maintient pendant deux mois dans la basse Vendée : livre XV, page 127.

BOURBONS.

La Convention rend contre eux un décret de déportation et d'accusation : livre XVI, page 217.

BOURBOTTE, représentant.

Manque d'être pris par les Vendéens à Vihiers : livre XVI, page 170.

Commissaire de la Convention, en Vendée : livre XVII, page 229.

BOURDON (Léonard).

Manque d'être assassiné à Orléans : livre XIII, page 11.

Accuse le comité de salut public de manquer d'énergie : livre XVI, page 162.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Propose à la Convention de se montrer en corps au peuple pour le ramener : livre XXIII, page 573.

Chargé de commander la force armée sous les ordres de Barras : livre XXIII, page 575.

Marche sur l'Hôtel de Ville : livre XXIII, page 576.

Combat la proposition de Granet sur la réincarcération des détenus élargis : livre XXIII, page 590.

Propose d'imprimer le nom des élargis sans celui des répondants : livre XXIII, page 592.

Décrété d'arrestation et envoyé à Ham : livre XXVI, page 743.

BOURDON DE L'OISE.

Ses dispositions à ménager les Vendéens : livre XVII, page 228.

Lutte contre Rossignol : livre XVII, page 229.

Rappelé : *ibid.*

Dénoncé aux Jacobins par Hébert : livre XX, page 396.

Appelé à leur barre : *ibid.*

Ne paraît plus aux Jacobins : livre XX, page 408.

Craintes et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Menace Robespierre de la Roche Tarpéienne : livre XXII, page 517.

Appuie l'ajournement de la loi du 22 prairial : livre XXII, page 521.

Présente un amendement à cette loi : *ibid.*

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

S'entend avec de vieux membres de la Montagne, également menacés par Robespierre : livre XXII, page 541.

Demande le renvoi du fameux discours de Robespierre aux comités : livre XXIII, page 560.

Chargé de commander la force armée sous les ordres de Barras : livre XXIII, page 575.

S'oppose à une réorganisation précipitée du gouvernement après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

S'oppose à la liberté illimitée de la presse : livre XXIII, page 597.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

S'élève contre les sociétés populaires et l'abus du droit de pétition : livre XXIV, page 645.

Soutient la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 649.

Appuie les paroles de Tallien contre Billaud-Varennes : livre XXIV, page 664.

Défend le comité de sûreté générale contre les attaques des jacobins : livre XXIV, page 667.

Veut empêcher Robert Lindet de prendre la défense de ses anciens collègues au comité : livre XXVI, page 729.

BOURSAULT, député à la Convention.

Se plaint d'avoir été arrêté par la commune de Longjumeau : livre XIX, page 354.

Commissaire de la Convention, entre en négociation avec les chefs en Bretagne : livre XXV, page 696.

N'a point de confiance dans leurs dispositions : livre XXVII, page 759.

BOYER-FONFRÈDE.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Ses paroles à son frère en entendant son arrêt : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

BRÉARD.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Nommé de nouveau après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

BRIEZ, représentant.

Contribue à la défense de Valenciennes : livre XVI, page 178.

Lit à la Convention un mémoire critique sur les opérations militaires : livre XVII, page 248.

Adjoint au comité de salut public, en est aussitôt retranché sur les observations de Robespierre : livre XVII, page 250.

BRISSOT.

L'un des 22 girondins dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105 et 110.

Compare à devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Sa réponse à une interpellation d'Hébert : livre XVIII, page 311.

Sa condamnation : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

BROTTIER.

Agent royaliste à l'intérieur, adjoint à Lemaître : livre XXIV, page 637.

Se ménage des communications avec les provinces insurgées : livre XXVII, page 764.

BRUNET, général.

Échoue dans une tentative sur Saorgio : livre XV, page 124.

Renfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

Sa mort : livre XVIII, page 317.

BRUNSWICK (duc de).

Commande le corps d'observation du côté des Vosges : livre XVI, page 173.

Fait essuyer un échec aux Français sous Pirmasens : livre XVII, page 237.

S'empare avec Wurmser des lignes de Wissembourg : livre XVIII, page 291.

Sa retraite après avoir échoué dans une tentative sur le château de Bitche : livre XIX, page 359.

Rempporte un succès sur Hoche à Kaiserslautern : *ibid.*

Empêche l'occupation immédiate de Wissembourg par les Français : livre XIX, page 361.

Sa démission : *ibid.*

BUSCH (de).

Général de l'armée coalisée employée dans le Nord, en 1794 : livre XXI, page 490.

BUZOT.

Se prête de bonne foi aux conférences provoquées par Danton entre les chefs des deux opinions : livre XIII, page 11.

L'un des 22 girondins dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Se prépare à se défendre contre l'insurrection : livre XIV, page 81.

Conseille aux girondins de mourir à leur poste : livre XIV, page 95.

Empêché par ses amis d'assister à la séance du 2 juin : livre XIV, page 96.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Veut soulever le département de l'Eure : livre XV, page 110.

CAMBACÉRÈS.

Adjoint au comité de salut public : livre XIII, page 25.

CAMBON, député à l'Assemblée législative.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Présente un projet d'emprunt forcé d'un milliard : livre XIV, page 58.

Cherche à se porter médiateur entre les partis dans la Convention le 31 mai : livre XIV, page 84.

S'indigne de l'audace de la commune : livre XIV, page 92.

Annonce que le comité de salut public va faire son rapport : livre XIV, page 98.

Son rapport sur l'état de la France en juillet 1793 : livre XV, page 118.

Propose la création du grand livre de la dette publique : livre XVI, page 205.

Son amendement au décret sur la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Justifie ses lois de finances et sa probité attaquées par Robespierre, puis dénonce Robespierre lui-même : livre XXIII, page 561.

Demande la réorganisation du gouvernement en entier après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 583.

S'oppose à la liberté illimitée de la presse : livre XXIII, page 597.

Invite la Convention à ne pas donner suite aux accusations de Lecointre : livre XXIII, page 609.

Ses services dans le comité des finances : livre XXIV, page 652.

Sa réponse aux attaques de Tallien : livre XXIV, page 654.

Fait renoncer à la fonte de l'argenterie des églises : livre XXIV, page 655.

Propose une loterie pour opérer la vente des biens nationaux : livre XXVI, page 714.

Fait adopter une mesure pleine d'humanité pour la liquidation des créanciers des émigrés : livre XXVI, page 716.

Réfute les arguments de Sieyès pour la réintégration des girondins survivants : livre XXVI, page 718.

Manque d'être égorgé par les patriotes à Toulon : livre XXVI, page 742.

Décrété et arrêté pour être envoyé en détention à Ham : livre XXVI, page 743.

CAMUS.

Envoyé comme commissaire par la Convention pour ramener Dumouriez à Paris : livre XIII, page 17.

Lit à Dumouriez le décret de la Convention et lui enjoint de s'y soumettre : livre XIII, page 19.

Livré par lui aux Autrichiens : livre XIII, page 20.

CANCLAUX, général.

Opposé à Charette dans la basse Vendée : livre XV, page 127.

Reçoit le commandement de l'armée dite des Côtes de Brest : livre XV, page 128.

Défend victorieusement Nantes contre les Vendéens : livre XV, page 140.

Le plan convenu entre lui et Biron rejeté par les représentants : livre XVI, page 169.  
Son opinion sur le plan de campagne après l'arrivée des Mayençais en Vendée : livre XVII, page 230.

Commence à mettre ce plan à exécution : livre XVII, page 242.

Prend Montaigu et Clisson : livre XVII, page 244.

Se replie sur Nantes : livre XVII, page 246.

Résout une attaque au centre de la Vendée : livre XVIII, page 283.

Ses succès et sa destitution : livre XVIII, page 284.

Chargé avec Hoche de pacifier la Vendée : livre XXV, page 684.

État de son armée : livre XXV, page 694.

Envoyé à la poursuite de Stofflet : livre XXVII, page 759.

CANUEL, général.

Commande une division à la poursuite des Vendéens en Bretagne : livre XIX, page 369.

Sa participation à la destruction complète des Vendéens à Savenay : livre XIX, page 382.

CARNOT.

Nommé membre du comité de salut public en même temps que Robespierre : livre XVI, page 215.

Commence à donner une bonne direction aux opérations militaires : livre XVII, page 232.

Se rend auprès de Jourdan à Guise pour mettre à exécution un nouveau système de guerre : livre XVII, page 258.

Son influence sur les progrès de l'art de la guerre : livre XVIII, page 278.

Décide l'attaque de Dourlers malgré Jourdan : livre XVIII, page 281.

S'occupe de guerre dans le comité : livre XXI, page 464.

Son plan défectueux pour l'armée du Nord : livre XXI, page 486.

Conçoit un nouveau plan de campagne : livre XXI, page 488.

Substitue une mauvaise idée à un plan bien conçu de Pichegru, après la victoire de Fleurus : livre XXIII, page 551.

Sa déclaration au nom du comité de salut public, pour rassurer les patriotes : livre XXV, page 683.

Défend ses anciens collègues au comité mis en accusation, et demande à partager la responsabilité de leurs actes : livre XXVI, page 730.

CARRA.

Comparait devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Son maintien en entendant sa condamnation : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

CARRIER, commissaire de la Convention.

Envoyé à Nantes ; son portrait : livre XXII, page 532.

Fait mitrailler les Vendéens soumis : livre XXII, page 533.

Commence par faire fusiller les Vendéens et guillotiner les Nantais : *ibid.*

Fait noyer hommes, femmes et enfants dans la Loire : *ibid.*

Punit tout mouvement de pitié : livre XXII, page 534.

Remplacé : *ibid.*

Continue à assister, en silence, aux séances des Jacobins après la chute de Robespierre : livre XXIV, page 643.

Dénoncé par les membres du comité révolutionnaire de Nantes et mis en jugement : livre XXIV, page 658.

Décrété d'accusation : livre XXIV, page 659.

Sa condamnation et sa mort : livre XXIV, page 671.

CARTEAUX, général.

S'assure des deux rives du Rhône : livre XV, page 143.

Entre dans Marseille : livre XVII, page 226.

S'empare des gorges d'Ollioules et s'établit en vue de Toulon : livre XIX, page 362.

Remplacé par Doppet : livre XIX, page 363.

CASSAIGNE.

Commissaire à l'armée des Pyrénées : livre XVII, page 239.

CASTAGNIER.

Commande la flottille de défense de Dunkerque pendant le siège de cette place : livre XVII, page 233.

CATHELINEAU, voiturier.

Se met à la tête de l'insurrection en Vendée : livre XIII, page 46.

S'empare de Cholet : livre XIII, page 47.

Généralissime des Vendéens : livre XV, page 139.

Sa mort : livre XV, page 140.

CHABOT, ex-capucin.

Ses attaques contre le comité de salut public accusé de défaut d'énergie : livre XVI, page 163.

Se livre à l'agiotage : livre XVI, page 189.

Dépose contre les Girondins : livre XVIII, pages 308 et 309.

Sa spéculation sur les actions de la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Falsifie le décret de la Convention prononçant l'abolition de cette compagnie : livre XVIII, page 324.

Dépopularisé : livre XIX, page 341.

Dévoile à Robespierre l'intrigue financière de quelques députés : livre XIX, page 355.

Son arrestation : livre XIX, page 356.

Transféré à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Son procès : livre XX, page 442.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

CHALBOS, général.

Repoussé dans Niort : livre XV, page 127.

Commande l'armée républicaine aux ordres de Rossignol : livre XVII, page 240.

Arrête la retraite précipitée des républicains chassés de Châtillon : livre XVIII, page 286.

Sa participation à la bataille de Cholet : livre XVIII, page 288.

Commande une division à la poursuite des Vendéens en Bretagne : livre XIX, page 369.

Reçoit le commandement en chef retiré à Léchelle et refusé par Kléber : livre XIX, page 372.

Se retire sur les derrières de l'armée pour refaire sa santé : livre XIX, page 376.

CHALIER.

Chef des montagnards de Lyon : livre XIII, page 41.

Y excite les plus grands orages : livre XV, page 109.

Son supplice : livre XVI, page 179.

Circonstances de sa mort : livre XX, page 390.

CHAMBON.

L'un des 22 députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Menace les agitateurs de la retraite des députés dans leurs départements : livre XIV, page 76.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

CHAMPIONNET, général.

À l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 547.

Sa Participation à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

À celle de la Roër : livre XXIV, page 626.

CHAMPMORIN, général.

Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 4.

CHANCEL, général.

Renvoyé devant le tribunal révolutionnaire pour une faute commise par le général Ferrand : livre XVIII, page 283.

CHAPPUIS, général.

À l'armée du Nord, en 1794 ; mis en déroute : livre XXI, page 487.

CHARBONNIER, général.

Calomnié par les jacobins malgré ses succès sur les Autrichiens : livre XXI, page 461.

À l'armée du Nord, en 1794 : livre XXI, page 486.

À l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 547.

CHARETTE.

Mis à la tête de l'insurrection dans le Marais : livre XIII, page 49.

S'empare de l'île de Noirmoutiers : *ibid.*

Ses succès balancés : livre XV, page 127.

Est aux portes de Nantes : livre XV, page 139.

Attaque cette ville : livre XV, page 140.

Battu à Luçon : livre XVII, page 228.

Commande dans la basse Vendée : livre XVII, page 242.

Surprend la colonne de Beysser dans Montaigu : livre XVII, page 245.

Refuse de poursuivre les républicains avec MM. d'Elbée et de Bonchamp : livre XVII, page 246.

Se sépare des chefs de la haute Vendée : livre XVIII, page 285.

S'empare de l'île de Noirmoutiers : *ibid.*

La perd : livre XVIII, page 334.

Commande dans la basse Vendée : livre XXIV, page 632.

Forme un conseil supérieur avec Stofflet et Sapinaud : *ibid.*

S'oppose aux projets de Stofflet : livre XXV, page 692.

Consent à avoir une entrevue avec Canclaux et les représentants : livre XXV, page 696.

Ses demandes absurdes : livre XXVII, page 755.

Sa soumission : livre XXVII, page 758.

Son entrée solennelle à Nantes : *ibid.*

Son portrait : *ibid.*

Conserve le commandement des gardes territoriales : *ibid.*

Nommé lieutenant général par le régent : livre XXVII, page 766.

CHARLES, archiduc.

À l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 490.

CHARLIER.

Somme Robespierre de nommer les individus dont il demande le sacrifice : livre XXIII, page 562.

CHARRIER.

En se constituant chef de la révolte de la Lozère, tombe au pouvoir des troupes de la Convention : livre XV, page 123.

CHARTRES (duc de).

Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 5.

Sa belle retraite : livre XIII, page 7.

Son arrestation décrétée par la Convention : livre XIII, page 21.

Accompagne Dumouriez au rendez-vous convenu avec Cobourg : livre XIII, page 22.

Passe avec lui aux Impériaux : livre XIII, page 23.

CHASLES, député.

Demande que la Déclaration des Droits soit exposée dans la salle de la Convention : livre XXVI, page 724.

Arrêté, et condamné à être détenu à Ham : livre XXVI, page 739.

CHASSET.

Dirige les mouvements des Lyonnais : livre XV, page 110.

Quitte Lyon : livre XVI, page 179.

CHÂTEAUNEUF-RANDON, représentant.

Envoyé par la Convention en Auvergne pour faire une levée en masse contre Lyon : livre XVII, page 266.

Y conduit la levée du Puy-de-Dôme : livre XVII, page 268.

CHAUDRON-ROUSSEAU.

Commissaire de la Convention à Toulouse, y rencontre de l'opposition de la part des Jacobins : livre XXIV, page 639.

CHAUMETTE, procureur général de la commune.

Propose diverses mesures adoptées par la commune : livre XIV, page 55.

Fait reconstituer l'assemblée de l'Évêché : livre XIV, page 56.

Dévoile à la commune la conspiration qui se trame contre la liberté : livre XIV, page 77.

Dirige la commune : livre XVI, page 155.

Introduit les commissaires des assemblées primaires au club de l'Évêché : livre XVI, page 191.

Fait étendre la définition des suspects : livre XVIII, page 296.

Dépose contre les girondins : livre XVIII, pages 308 et 309.

Son discours contre les marchands : livre XVIII, page 318.

Pousse à l'athéisme ; son portrait : livre XVIII, page 328.

Fait interdire l'exercice du culte hors des temples : livre XVIII, page 329.

Annnonce au nom de la commune l'abdication du sacerdoce faite par le clergé de Paris : livre XVIII, page 331.

Fait convertir Notre-Dame en temple de la Raison : livre XVIII, page 333.

Son discours à la Convention lors de la première fête de la *Raison* : livre XVIII, page 334.

Indispose Robespierre contre lui : livre XIX, page 343.

Fait modifier l'arrêté de la commune sur les cultes : livre XIX, page 350.

Son excès d'obéissance aux décrets de la Convention : livre XIX, page 353.

Désigné pour être censeur dans le projet de Constitution des nouveaux révolutionnaires : livre XX, page 412.

Se hâte de désavouer les agitateurs ultrarévolutionnaires : livre XX, page 426.

Son arrestation : livre XX, page 427.

Sa condamnation : livre XX, page 451.

#### CHAUVEAU-LAGARDE.

Défend Charlotte Corday : livre XV, page 149.

Défend Marie-Antoinette : livre XVIII, page 305.

#### CHÉNIER (ANDRÉ).

Son exclamation avant de mourir sur l'échafaud : livre XXIII, page 564.

#### CHÉNIER (MARIE-JOSEPH).

Expression de ses regrets sur la mort des girondins : livre XXVI, page 718.

#### CHOUDIEU, député à l'Assemblée législative.

Commissaire en Vendée : livre XVII, page 229.

Ses apostrophes au président de la Convention Dumont, pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 737.

Arrêté et condamné à être détenu à Ham : livre XXVI, page 739.

#### CLAUSEL.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

Demande l'ajournement de la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 650.

Appuie le comité de sûreté générale contre les attaques des jacobins : livre XXIV, page 667.

Remplace Thibaudeau au fauteuil : livre XXVI, page 725.

Veut rassurer la Convention menacée par les patriotes : livre XXVI, page 727.

#### CLAVIÈRE.

Ajouté à la liste des vingt-deux : livre XIV, page 101.

Destitué et frappé d'un mandat d'arrêt : livre XV, page 106.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

CLERFAYT, général.

Livre la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 4.

Forme le corps d'observation de l'armée attaquant Maubeuge : livre XVIII, page 280.

Battu en Flandre : livre XXI, page 487.

Se porte dans la West-Flandre : livre XXI, page 488.

Éprouve un second échec à Courtrai : livre XXI, page 489.

Battu par Macdonald : livre XXIII, page 546.

Succède au commandement du prince de Cobourg : livre XXIV, page 623.

Livre la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 624.

Bat en retraite sur Aix-la-Chapelle : livre XXIV, page 625.

Concentre ses forces sur la Roër : *ibid.*

Bat en retraite après la bataille de la Roër : livre XXIV, page 628.

CLOOTZ (ANACHARSIS), Prussien.

Prêche la république universelle et le culte de la Raison : livre XVIII, page 329.

Exhorte l'évêque constitutionnel Gobel à abjurer le catholicisme : livre XVIII, page 330.

Provoque le mécontentement de Robespierre : livre XIX, page 343.

Exclu des Jacobins : livre XIX, page 349.

Son arrestation : livre XX, page 427.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

COBOURG (prince de).

S'empare du cours de la Meuse : livre XIII, page 2.

Répare la faute qu'il avait commencé par commettre à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 4.

Passé une convention avec Dumouriez par l'intermédiaire du colonel Mack : livre XIII, page 10.

Accepte un rendez-vous de Dumouriez à Condé : livre XIII, page 22.

Traite avec beaucoup d'égards Dumouriez réfugié auprès de lui : livre XIII, page 23.

Commande quinze mille Autrichiens et huit mille Hessois : livre XV, page 119.

Assiège Valenciennes : livre XVI, page 177.

Bivouaque en face du camp de César : livre XVI, page 194.

Prend le Quesnoy : livre XVII, page 235.

Dirige ses attaques contre Maubeuge : livre XVIII, page 280.

Sa promptre retraite à Wattignies : livre XVIII, page 282.

Continue à commander en chef les coalisés : livre XXI, page 486.

Remporte des avantages sur les Français : *ibid.*

Prend Landrecies : livre XXI, page 488.

Se porte vers la Flandre : livre XXI, page 490.

Veut s'opposer au siège d'Ypres par Pichegru : livre XXIII, page 546.

Arrive en vue des lignes françaises au moment de la reddition de Charleroi : livre XXIII, page 548.

Commence la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

Ordonne la retraite générale : livre XXIII, page 550.

Livre le commandement à Clerfayt : livre XXIV, page 623.

COCHON, député à la Convention.

Contribue à la défense de Valenciennes : livre XVI, page 178.

Membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

COFFINHAL, vice-président du tribunal révolutionnaire.

Dévoué à Robespierre : livre XXII, page 539.

Chargé par la commune de délivrer Robespierre et les députés arrêtés avec lui : livre XXIII, page 572.

Délivre Henriot et ses aides de camp : livre XXIII, page 573.

Jette Henriot par une fenêtre de l'Hôtel de Ville : livre XXIII, page 577.

Son arrestation : livre XXIII, page 578.

Sa mort : *ibid.*

COLLOREDO, général.

Son rôle dans l'attaque de Maubeuge par les coalisés : livre XVIII, page 278.

Essuie un échec considérable près de Savone : livre XXIV, page 631.

COLLOT d'HERBOIS.

Adjoint au comité de salut public : livre XVII, page 258.

Chargé de l'exécution du décret contre Lyon vaincu : livre XVIII, page 294.

Y emploie la mine et la mitraille : livre XVIII, page 295.

Son zèle en faveur de Ronsin : livre XX, page 393.

Justifie les mesures de terreur employées à Lyon : livre XX, page 390.

Son discours aux Jacobins à ce sujet : *ibid.*

Propose aux Jacobins l'expulsion de Philippeaux et la censure de C. Desmoulins : livre XX, page 404.

Empêche les jacobins de prendre part à une insurrection tentée par les extra-révolutionnaires : livre XX, page 422.

Arrête les cordeliers dans l'exécution de leur mouvement : livre XX, page 424.

Sa haine pour Danton : livre XX, page 434.

Ses menaces contre les modérés : livre XX, page 436.

Expose la politique du comité de salut public : livre XXI, page 455.

Ce qu'il dit à l'occasion du décret contre les ex-nobles : livre XXI, page 457.

Se plaint des trop nombreuses dénonciations faites par les jacobins : livre XXI, page 461.

Porte les paroles du comité dans les clubs : livre XXI, page 464.

Tentative d'assassinat sur sa personne : livre XXII, page 506.

Accueilli avec enthousiasme à la Convention : livre XXII, page 508.

De même aux Jacobins : livre XXII, page 509.

Commence à haïr Robespierre : livre XXII, page 514.

Peu empressé de venger Robespierre dont l'orgueil a été blessé : livre XXII, page 518.

Adopte le projet de Robespierre et Couthon pour rendre la procédure révolutionnaire plus expéditive : livre XXII, page 519.

S'oppose au sacrifice de nouvelles victimes désignées par Robespierre : livre XXII, page 524.

Ne paraît plus aux Jacobins toujours dévoués à Robespierre : livre XXII, page 526.

Reproche à Fouquier de vouloir *démoraliser le supplice* : livre XXII, page 529.

S'empare du maniement des affaires et gagne la majorité du comité : livre XXII, page 540.

Consent à une conciliation passagère avec Robespierre : livre XXII, page 543.

Expulsé des Jacobins au milieu d'outrages et de menaces : livre XXIII, page 563.

Se rend aux comités : livre XXIII, page 564.

Occupe le fauteuil à l'ouverture de la séance de la Convention le 9 thermidor : livre XXIII, page 566.

Donne l'exemple du courage à la Convention contre l'attaque d'Henriot : livre XXIII, page 574.

Donne sa démission de membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

Continue à assister en silence aux séances des Jacobins : livre XXIV, page 643.

Explique ce silence : livre XXIV, page 651.

Les comités décident qu'il y a lieu à examen contre lui : livre XXIV, page 671.

Son arrestation votée par la Convention : livre XXVI, page 717.

Comparet devant la Convention : livre XXVI, page 728.

Condamné à la déportation : livre XXVI, page 739.

#### COLOMBELLE.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

#### CONDÉ (prince de).

Toujours sur le Rhin : livre XXIV, page 635.

Ses régiments passent à la solde de l'Angleterre : livre XXVII, page 770.

#### CORDAY (Charlotte).

Son histoire, ses opinions républicaines, son enthousiasme pour les girondins, sa résolution de se dévouer : livre XV, page 144.

Choisit Marat pour victime : livre XV, page 145.

Le tue : livre XV, page 146.

Son arrestation : *ibid.*

Son procès : livre XV, page 148.

Son interrogatoire : livre XV, page 149.

Sa condamnation ; sa lettre à Barbaroux ; son supplice : *ibid.*

CORMATIN (DESOTTEUX, baron de).

Major-général, laissé en Bretagne par Puisaye pour le remplacer auprès du comité central : livre XXV, page 693.

Se rend avec ce comité auprès de Bois-Hardi : livre XXV, page 697.

Sa duplicité et son inconséquence : *ibid.*

Obtient du comité l'autorisation d'entamer une négociation simulée avec les républicains : *ibid.*

Contribue involontairement à la pacification : livre XXV, page 698.

Ses demandes absurdes : livre XXVII, page 755.

Son ardeur pour la paix : livre XXVII, page 757.

Sa soumission : livre XXVII, page 758.

Suit les représentants en Bretagne : livre XXVII, page 759.

Son activité pour seconder Hoche : livre XXVII, page 761.

Donne à Hoche des soupçons sur sa bonne foi : livre XXVII, page 765.

Décide la majorité des chefs chouans à une transaction avec les républicains : *ibid.*

Reçoit une espèce de triomphe à son entrée à Rennes : livre XXVII, page 766.

COUPÉ DE L'OISE.

Dénature les idées de Danton en les combattant : livre XIX, page 346.

COURVOL, huissier.

Signifie à la commune le décret qui met Henriot en arrestation et mande le maire et l'agent national à la barre : livre XXIII, page 570.

COUSTARD, général.

Sa belle conduite pour rentrer dans Saumur : livre XV, page 130.

Sa condamnation à mort : livre XVIII, page 314.

COUTHON.

Veut répondre à Guadet dans la séance du 31 mai : livre XIV, page 87.

Son allocution à la Convention après une vaine tentative pour traverser les troupes qui la tenaient assiégée : livre XIV, page 101.

Adjoint au comité de salut public : livre XVI, page 157.

Y est maintenu : livre XVI, page 164.

Envoyé en Auvergne pour faire une levée en masse contre Lyon : livre XVII, page 266.

- L'opère dans le Puy-de-Dôme : livre XVII, page 268.
- Amène une nouvelle levée devant Lyon : livre XVII, page 269.
- Fait décider l'attaque de vive force : *ibid.*
- Somme Lyon de se rendre : livre XVII, page 270.
- Mesures par lui prises et indiquées : *ibid.*
- Veut apaiser les dissensions élevées par le pamphlet de Philippeau sur la guerre de la Vendée : livre XX, page 398.
- Malade au moment où les ultra révolutionnaires tentent une insurrection : livre XX, page 422.
- Se rend aux Jacobins avec Robespierre : livre XX, page 426.
- Sa haine pour Danton : livre XX, page 434.
- Son rôle dans le comité : livre XXI, page 464.
- Fait déclarer que les jacobins ont bien mérité de la patrie : livre XXI, page 469.
- Ses imprécations contre Pitt et Cobourg, auxquels il attribue l'assassinat de Collot-d'Herbois : livre XXII, page 508.
- Forme avec Robespierre et Saint-Just les gens de *la haute main* dans le comité : livre XXII, page 514.
- Prépare avec Robespierre un projet pour rendre la procédure révolutionnaire plus expéditive : livre XXII, page 518.
- Son rapport sur ce projet : livre XXII, page 519.
- Se plaint de la résistance des *indulgents* : livre XXII, page 522.
- Désignation des députés qu'il voudrait sacrifier : livre XXII, page 524.
- Dément devant les jacobins le bruit d'une nouvelle proscription : livre XXII, page 526.
- Observe ses adversaires dans le comité : livre XXII, page 540.
- Fait rayer Dubois-Crancé de la liste des jacobins : livre XXII, page 541.
- Fait faire par les jacobins une pétition pour dénoncer quelques scélérats à la Convention : livre XXIII, page 555.
- Demande l'envoi du fameux discours de Robespierre à toutes les communes et à toutes les armées : livre XXIII, page 559.
- Propose aux jacobins d'expulser les députés qui ont voté contre Robespierre : livre XXIII, page 563.
- La Convention décrète son arrestation : livre XXIII, page 569.
- Conduit à Port-Libre : livre XXIII, page 572.
- Ramené à la mairie : livre XXIII, page 573.
- Mis hors la loi : livre XXIII, page 574.
- Amené à la Convention, qui ne l'admet point devant elle : livre XXIII, page 578.
- Transporté à la Conciergerie : *ibid.*
- Sa mort : livre XXIII, page 579.

## CRASSOUS.

Membre de la Convention fidèle aux séances des Jacobins après la chute de Robespierre : livre XXIV, page 643.

Combat la loi contre les sociétés populaires : livre XXIV, page 648.

En demande l'ajournement : livre XXIV, page 650.

Fait un tableau des moyens employés pour perdre les patriotes : livre XXIV, page 661.

CRESPO, général espagnol.

S'empare de Villefranche : livre XVII, page 238.

## CUSSY.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

CUSTINE, général.

Reçoit le commandement de l'armée du Rhin : livre XIII, page 24.

Nommé général de l'armée du Nord : livre XIV, page 58.

S'enferme à Mayence : livre XV, page 121.

Sa négligence et ses terreurs : livre XV, page 122.

Sa retraite précipitée : *ibid.*

Réunit les armées de la Moselle et du Rhin sous son commandement : *ibid.*

Ses fautes et sa translation à l'armée du Nord : livre XV, page 123.

Dénoncé par Marat : livre XV, page 145.

Sa mise en jugement : livre XVI, page 217.

Coup d'œil sur sa campagne : livre XVII, page 258.

Son procès : livre XVII, page 260.

Démarches en sa faveur : livre XVII, page 261.

Sa mort demandée par Robespierre : livre XVII, page 262.

Parallèle établi entre lui et Dumouriez par Fouquier-Tinville : *ibid.*

Sa condamnation et son exécution : *ibid.*

DAENDELS, général hollandais.

Propose une attaque sur l'île de Bommel : livre XXV, page 679.

DAGOBERT, général.

Résiste à l'attaque de Ricardos : livre XV, page 126.

Bat Ricardos : livre XV, page 142.

Ses succès en Cerdagne : livre XVII, page 238.

Remplace Barbantane : livre XVII, page 239.

Essuie un échec sous les murs de Perpignan : *ibid.*

Retourne en Cerdagne : livre XVII, page 240.

Remplacé par Turreau, puis Doppet : livre XIX, page 367.

Son plan d'invasion par la Cerdagne : livre XXI, page 482.

Sa mort : livre XXI, page 483.

DAMPIERRE, général.

Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 5.

Reçoit le commandement général de l'armée de Belgique : livre XIII, page 20.

Reçoit celui de l'armée du Nord : livre XIII, page 24.

Attaque les Autrichiens : livre XV, page 119.

Sa mort : livre XV, page 120.

DANTON.

Envoyé auprès de Dumouriez pour en obtenir la rétractation de sa lettre à la Convention : livre XIII, page 2.

Fait de vains efforts pour le détourner de ses idées de contre-révolution : livre XIII, page 9.

Provoque des conférences entre les chefs des deux opinions divisant la Convention : livre XIII, page 11.

Sommé de s'expliquer sur la conduite de Dumouriez : livre XIII, page 12.

Propose la mise en exercice du tribunal révolutionnaire : livre XIII, page 14.

Déclare une guerre à mort aux girondins : livre XIII, page 21.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Garde un silence menaçant : livre XIII, page 27.

Ses encouragements aux auteurs de pétitions incendiaires : *ibid.*

Sa menace à Guadet : livre XIII, page 32.

S'oppose au décret d'accusation contre Marat : *ibid.*

Imagine diverses ressources : livre XIV, page 56.

Rassure les esprits : livre XIV, page 58.

Accuse la Convention de *décréter la peur* : livre XIV, page 69.

S'oppose à l'impression de paroles prononcées par Isnard présidant la Convention : livre XIV, page 71.

Adresse des paroles menaçantes à l'Assemblée : livre XIV, page 76.

Son rôle dans l'insurrection du 31 mai : livre XIV, page 79.

Dit qu'on brisera seulement quelques presses : livre XIV, page 82.

Ses paroles à la Convention le 31 mai : livre XIV, page 85.

Accueille l'idée suggérée aux chefs de la révolution de s'annuler pour pacifier la France : livre XIV, page 93.

Accusé par les jacobins de n'avoir pas conservé son énergie jusqu'au 2 juin : livre XV, page 107.

S'oppose aux mesures de conciliation avec les départements soulevés : livre XV, page 113.

Le discrédit l'atteint : livre XVI, page 158.

Se justifie : livre XVI, page 161.

- Dénoncé par d'Albarade : livre XVI, page 165.
- Attaque les demi-mesures proposées par le comité de salut public : livre XVI, page 199.
- Refuse d'entrer dans ce comité : livre XVII, page 255.
- Prend un congé : livre XVII, page 256.
- Son retour et son opinion sur l'exécution des girondins : livre XIX, page 339.
- Bruits répandus contre lui : livre XIX, page 340.
- Présente sa justification aux jacobins : livre XIX, page 346.
- Robespierre prend sa défense : livre XIX, page 347.
- Reçoit l'accolade du président des jacobins, mais sa popularité n'en est pas moins perdue : livre XIX, page 348.
- Intervient pour ramener le calme dans une séance des jacobins : livre XX, page 397.
- Demande la nomination d'une commission pour juger les accusations de Philippeau : *ibid.*
- Combat dans ses entretiens les attaques du comité contre les modérés : livre XX, page 416.
- Inspire de la jalousie à Robespierre : livre XX, page 433.
- Acharnement des autres membres du comité de salut public contre lui : livre XX, page 434.
- Son inaction obligée : livre XX, page 435.
- Son arrestation : livre XX, page 436.
- Décrété d'accusation : livre XX, page 439.
- Transféré du Luxembourg à la Conciergerie : livre XX, page 440.
- Son énergie en prison : livre XX, page 441.
- Paraît devant le tribunal révolutionnaire : *ibid.*
- Son interrogatoire : livre XX, page 443.
- Demande la comparution de plusieurs membres de la Convention : livre XX, page 446.
- Ses nouvelles demandes : livre XX, page 447.
- Sa condamnation : livre XX, page 448.
- Sa mort, et jugement sur lui : livre XX, page 449.
- DAUPHIN (le), fils de Louis XVI.
- Confié à la garde du cordonnier Simon : livre XVIII, page 302.
- Aveux contre sa mère que Hébert prétend en avoir obtenus : livre XVIII, page 304.
- Son sort adouci : livre XXV, page 682.
- DAVID, peintre.
- Ordonnateur de la fête célébrée pour l'anniversaire du 10 août et l'acceptation de la Constitution de l'an II : livre XVI, page 195.

Exclu du comité de sûreté générale après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

Décrété d'arrestation : livre XXIII, page 585.

DAVOUST, général.

Repousse les Espagnols dans le camp de Mas-d'Eu : livre XVII, page 239.

DEBILLY.

Commandant de l'artillerie en Vendée, sur la proposition de Kléber : livre XIX, page 379.

DEBONS, commandant de Grave.

Ne rend cette place qu'après une héroïque défense : livre XXV, page 684.

DEBRY (Jean), député à la Législative et à la Convention.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Du comité de sûreté générale après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 585.

DEFLEERS, général.

Reçoit le commandement de l'armée dans les Pyrénées-Orientales : livre XV, page 126.

Contribue à battre Ricardos : livre XV, page 142.

DELAUNAY d'Angers.

Se livre à l'agiotage : livre XVI, page 189.

Son intrigue financière avec le baron de Batz : *ibid.*

Sa spéculation sur les actions de la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Falsifie le décret portant abolition de cette compagnie : livre XVIII, page 324.

Dépopularisé : livre XIX, page 341.

Arrêté : livre XIX, page 355.

Transféré à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Parait devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Son procès : livre XX, page 442.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

DELMAS.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Chargé de commander la force armée sous les ordres de Barras : livre XXIII, page 575.

Fait décider que les membres sortants des comités ne seront pas immédiatement rééligibles : livre XXIII, page 584.

Membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

DESAIX, général.

Employé à la défense des lignes de Wissembourg : livre XVII, page 236.

Commande la droite de l'armée du Rhin : livre XIX, page 361.

DESFIEUX.

Dépopularisé par les jacobins comme dantoniste et modéré : livre XIX, page 341.

Son arrestation : livre XIX, page 355.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

DESFORGUES.

Remplace Lebrun aux relations extérieures : livre XV, page 108.

DESJARDINS, général.

Garde le cours de la Sambre : livre XVIII, page 280.

À l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 486.

À l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 547.

DESMOULINS (Camille).

Défend Danton absent contre l'accusation de défaut d'énergie : livre XV, page 109.

Traité de modéré par les jacobins : livre XVI, page 159.

Son pamphlet en faveur de Dillon : livre XVI, page 159.

Son désespoir en entendant la condamnation des girondins : livre XVIII, page 312.

Bruits répandus contre lui : livre XIX, page 340.

Sa justification devant les jacobins : livre XIX, page 349.

Son enthousiasme pour le pamphlet de Philippeau : livre XX, page 392.

Fonde un nouveau journal : *le Vieux-Cordeliers* : *ibid.*

Immense sensation produite par ce journal : livre XX, page 396.

Demande l'institution d'un comité, dit de *clémence* : *ibid.*

Dénoncé aux jacobins par Hébert : *ibid.*

Appelé à leur barre : *ibid.*

Exclu des Cordeliers : livre XX, page 398.

Dirige contre Hébert un numéro du *le Vieux-Cordeliers* : livre XX, page 400.

Sa censure proposée aux Jacobins par Collot d'Herbois : livre XX, page 405.

Demande à y lire le numéro du *le Vieux-Cordeliers* où il parle de lui et d'Hébert : *ibid.*

Explique comment il a été amené à louer Philippeau : livre XX, page 406.

Sa rupture avec Robespierre : *ibid.*

Ne paraît plus aux Jacobins : livre XX, page 408.

Irrite les membres du comité par ses écrits : livre XX, page 416.

Répond par le système du bonheur à celui de la vertu prôné par Saint-Just et Robespierre : livre XX, page 418.

Son arrestation : livre XX, page 436.

Décrété d'accusation : livre XX, page 439.

Transféré du Luxembourg à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Son exaspération : livre XX, page 448.

Sa condamnation et sa mort : *ibid.*

Mort de sa femme : livre XX, page 451.

DESTOURNELLES.

Remplace Clavière aux finances : livre XV, page 108.

Dépose contre les girondins : livre XVIII, page 309.

DEWINTHER, général.

Traverse le Wahal avec sa brigade : livre XXV, page 684.

DIEDERICHS, Danois.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire avec les dantonistes et les députés faussaires : livre XX, page 441.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

DILLON (Arthur), général.

Arrêté par ordre du comité de salut public, et défendu par C. Desmoulin : livre XVI, page 159.

Propos de lui transformé en conspiration : livre XX, page 449 ; livre XXII, page 528.

DOBSEN, président de la section de la Cité.

Sa mise en liberté réclamée par cette section : livre XIV, page 72.

Sa participation à la journée du 31 mai : livre XIV, page 82.

DOPPET, général.

Bat les insurgés marseillais : livre XVII, page 226.

Remplace Kellermann : livre XVII, page 268.

Attaque les hauteurs de Sainte-Foy : *ibid.*

Occupe Lyon : livre XVII, page 270.

Remplace Carteaux au siège de Toulon : livre XIX, page 363.

Remplace Turreau à la tête de l'armée des Pyrénées : livre XIX, page 367.

DOYRÉ.

Participe à la défense de Mayence : livre XVI, page 172.

DROUET, député à la Convention.

Tente d'arracher Lanjuinais de la tribune : livre XIV, page 97.

## DUBARRAN.

L'un des meilleurs membres du comité de sûreté générale : livre XXII, page 525.

Combat le décret sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 650.

## DUBOIS, général.

Employé à la défense des lignes de Wissembourg : livre XVII, page 236.

## DUBOIS-CRANCÉ.

Commissaire de la Convention auprès de l'armée des Alpes : livre XV, page 109.

Sa position difficile à Grenoble : livre XV, page 117.

Ses mesures énergiques du côté des Alpes : livre XV, page 142.

Garde le cours supérieur du Rhône contre les Lyonnais : livre XVII, page 224.

Commence le blocus de Lyon : *ibid.*

Bombarde cette ville : livre XVII, page 225.

Continue le bombardement : livre XVII, page 238.

Reçoit l'ordre de donner l'assaut à Lyon : livre XVII, page 258.

Position par lui prise devant Lyon : livre XVII, page 264.

Dirige toutes les opérations du siège : livre XVII, page 265.

Force de son armée : livre XVII, page 268.

Fait enlever les hauteurs de SainteFoy : *ibid.*

Veut prendre Lyon par la famine : livre XVII, page 269.

Révoqué : livre XVII, page 270.

Dénoncé par Couthon : livre XVII, page 271.

S'entend avec les adversaires de Robespierre : livre XXII, page 540.

De nouveau dénoncé par Couthon, et rayé de la liste des jacobins : livre XXII, page 541.

Demande qu'il soit fait un rapport sur son compte : livre XXIII, page 556.

Sa proposition touchant les membres du comité de salut public : livre XXIII, page 582.

Demande une nouvelle épuration des jacobins : livre XXIV, page 646.

## DUBUISSON.

Émissaire envoyé par les jacobins auprès de Dumouriez : livre XIII, page 15.

Dépopularisé par eux : livre XIX, page 341.

Son arrestation : livre XIX, page 355.

Son procès : livre XX, page 430.

## DUCHÂTEL.

Cherche à soulever la Bretagne : livre XV, page 110.

Son arrestation dans les environs de Bordeaux : livre XVIII, page 295.

Compareît devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

DUCOS.

Rayé de la liste des vingt-deux sur la proposition de Marat : livre XIV, page 101.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Sa réponse à Boyer-Fonfrède après leur condamnation : livre XVIII, page 313.

Sa mort : livre XVIII, page 314.

DUCROQUET, commissaire aux subsistances.

Compris dans le procès des hébertistes : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

DUFOURNY, membre de la commission des six.

Demande qu'il soit nommé un commandant général de la garde parisienne : livre XIV, page 79.

DUGOMMIER, général.

Remplace Doppet et dirige le siège de Toulon : livre XIX, page 363.

Obtient un premier succès : livre XIX, page 364.

Présent au feu dans l'attaque du fort de l'Éguillette : livre XIX, page 365.

Commande l'armée des Pyrénées : livre XXI, page 482.

Ses succès : *ibid.*

Prend Bellegarde, Fontarabie et Saint-Sébastien : livre XXIV, page 631.

Sa mort : livre XXV, page 689.

DUHEM.

S'oppose aux trop nombreux élargissements : livre XXIII, page 590.

Veut continuer la discussion sur les accusations de Lecointre contre les membres des anciens comités : livre XXIII, page 610.

Son propos sur les *Crapauds du Marais* : livre XXIII, page 613.

Combat la loi contre les sociétés populaires : livre XXIV, page 648.

Demande qu'on publie les lettres qui prouvent le prétendu accord entre les jacobins et les émigrés : livre XXIV, page 665.

Dirige une sortie des jacobins attaqués dans leur salle par la jeunesse dorée : livre XXIV, page 666.

Accuse le comité de sûreté générale de n'avoir pas fait son devoir : livre XXIV, page 667.

Menace Clausel de l'assassiner, dénonce un écrit anti-révolutionnaire, se fait mettre à l'Abbaye : livre XXVI, page 706.

Dit qu'on trompe la Convention sur le compte des patriotes : livre XXVI, page 727.

Son rôle à la Convention pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXIV, page 736.

Décrété d'arrestation et envoyé à Ham : livre XXIV, page 740.

## DUHOUX.

Commande la division d'Angers dans l'armée républicaine aux ordres de Rossignol : livre XVII, page 240.

## DULAC.

Agent du comité de salut public, lit sur la place de l'Hôtel de Ville le décret de mise hors la loi prononcé contre la commune : livre XXIII, page 576.

Opère l'arrestation des officiers municipaux : livre XXIII, page 577.

## DUMAS.

Président du tribunal révolutionnaire, se prépare à vider les prisons au moyen de la loi du 22 prairial : livre XXII, page 527.

Préside avec deux pistolets sur la table : livre XXII, page 529.

Sa manière d'instruire les procès : *ibid.*

Dévoué à Robespierre : livre XXII, page 539.

Pousse à un nouveau 31 mai : livre XXIII, page 553.

Son arrestation décrétée par la Convention : livre XXIII, page 567.

Son arrestation : livre XXIII, page 578.

## DUMERBION, général.

Commande aux Alpes ; se laisse diriger par Bonaparte : livre XXI, page 483.

## DUMONT (André).

Membre du comité de sûreté générale après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

Veut en vain faire entendre raison à la multitude entrée par violence dans la Convention : livre XXVI, page 736.

Répond avec fermeté aux pétitionnaires des sections : livre XXVI, page 737.

## DUMOURIEZ.

Sa lettre à la Convention : livre XIII, page 2.

Reprend l'offensive en Belgique : *ibid.*

Nécessité pour lui de donner une grande bataille : *ibid.*

Ses dispositions avant la bataille : livre XIII, page 3.

Livre la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 4.

Resté maître du champ de bataille, se croit vainqueur : livre XIII, page 5.

La défaite de son aile gauche le décide à la retraite : livre XIII, page 6.

Ne réussit pas à enlever la hauteur de Wommersem : *ibid.*

Prend d'excellentes dispositions pour occuper la Belgique : livre XIII, page 7.

Sa convention avec le colonel Mack : livre XIII, page 8.

Ses projets de contre-révolution : *ibid.*

Résiste à Danton envoyé auprès de lui par la Convention pour le ramener à d'autres sentiments : livre XIII, page 9.

Évacue la Belgique : livre XIII, page 10.

A de nouvelles conférences avec le colonel Mack : *ibid.*

Traite avec l'ennemi : *ibid.*

Sa conduite expliquée et justifiée par Danton devant la Convention et les jacobins : livre XIII, page 12.

Effet des revers des Français sur son esprit : livre XIII, page 15.

Son entretien avec des émissaires des jacobins : *ibid.*

Mandé à la barre de la Convention : livre XIII, page 17.

Ses hésitations : livre XIII, page 18.

Ses tentatives malheureuses sur Lille et Valenciennes : *ibid.*

Reçoit, à la tête de ses hussards et de son état-major, les commissaires de la Convention : livre XIII, page 19.

Refuse de se soumettre au décret de la Convention : *ibid.*

Fait arrêter et livrer aux Autrichiens les commissaires envoyés vers lui : livre XIII, page 20.

Sa tête mise à prix par la Convention : *ibid.*

Donne rendez-vous au prince de Cobourg à Condé : livre XIII, page 22.

Manque d'être arrêté par deux bataillons de volontaires : *ibid.*

Abandonné de son armée, se réfugie dans le camp des Impériaux : livre XIII, page 23.

Se retire en Suisse : *ibid.*

Jugement sur lui : *ibid.*

Parallèle établi entre lui et Custine par Fouquier-Tinville : livre XVII, page 262.

DUMUY, général.

Remplace Kellermann devant Lyon : livre XVII, page 265.

DUPERRET, député à la Convention.

Reçoit une lettre des mains de Charlotte Corday : livre XV, page 146.

Comparait devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

DUPIN, ancien fermier général.

Son rapport envoie tous les fermiers généraux à la mort ; reçoit Barère à Passy : livre XXII, page 540.

DUPRAT, député à la Convention.

Comparait devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

DUQUESNOY, général.

Chargé par Jourdan d'attaquer Wattignies : livre XVIII, page 281.

DURAND-MAILLANE.

La Montagne lui demande le concours de la Plaine contre Robespierre : livre XXIII, page 565.

Demande que la liberté de la presse soit garantie : livre XXIII, page 596.

DUROY, député à la Convention.

Attaque la conduite du comité de sûreté générale à l'égard des jacobins : livre XXIV, page 667.

Veut faire entendre raison à la multitude entrée par violence dans la Convention : livre XXVI, page 736.

DUSSAULX.

Offre sa démission : livre XIV, page 99.

Rayé de la liste des vingt-deux sur la proposition de Marat : livre XIV, page 101.

DUVAL.

Veut que le président de la Convention fasse cesser la domination de Robespierre : livre XXIII, page 569.

DUVERNE-DE-PRESLE.

Employé par les agents royalistes de l'intérieur : livre XXVII, page 764.

ELBÉE (d').

Mis à la tête de l'insurrection du Bocage : livre XIII, page 49.

Contribue à la prise de Thouars : livre XIII, page 50.

Battu à Luçon : livre XVII, page 228.

Inspire de la jalousie aux chefs vendéens par le titre de généralissime : livre XVII, page 239.

Conserve ce titre inutile : livre XVII, page 240.

Veut qu'on reste sur la rive gauche de la Loire : livre XVIII, page 286.

Blessé mortellement : livre XVIII, page 287.

ÉLISABETH (madame).

Retenue pour déposer contre la reine : livre XVI, page 218.

ENTRAIGUES (comte d').

Intermédiaire de la cour de Vérone auprès des royalistes de l'intérieur : livre XXIV, page 637.

ESCHASSÉRIAUX, l'aîné.

Membre du comité de salut public après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

ESPAGNAC (abbé d').

Son intrigue financière avec quelques députés : livre XVI, page 189.

Sa spéculation sur les actions de la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Son procès : livre XX, page 442.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

ESTAING (d'), amiral.

Tiré de prison pour déposer dans le procès de Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

FABRE, député à la Convention.

Disperse les rebelles de la Lozère : livre XV, page 141.

Commissaire à l'armée des Pyrénées : livre XVII, page 239.

Fait attaquer le camp des Espagnols : livre XIX, page 367.

FABRE D'ÉGLANTINE.

Se mêle d'agiotage : livre XVI, page 189.

Sa déposition perfide contre les girondins : livre XVIII, page 309.

Fait décréter que l'État liquidera la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Se laisse gagner par les auteurs de l'intrigue sur les actions de cette compagnie, et falsifie le décret qui en porte l'abolition : livre XVIII, page 324.

Dépopularisé : livre XIX, page 341.

Dénonce Maillard, Ronsin et Vincent : livre XIX, page 354.

Dénoncé aux jacobins par Hébert : livre XX, page 396.

Appelé à leur barre : *ibid.*

Ses explications : livre XX, page 407.

Son arrestation : livre XX, page 408.

Transféré à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Son procès : livre XX, page 442.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

FAUCHET, prêtre constitutionnel.

L'un des 22 députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Donne sa démission, sur le vœu exprimé par le comité de salut public : livre XIV, page 98.

Impliqué dans le procès de Charlotte Corday : livre XV, page 148.

Comparait devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Son maintien en entendant sa condamnation : livre XVIII, page 313.

Sa mort : livre XVIII, page 314.

FERMONT.

Occupe momentanément le fauteuil à l'ouverture de la séance du 31 mai : livre XIV, page 82.

Ajouté à la liste des vingt-deux : livre XIV, page 99.

FERRAND, général.

Fait échouer la tentative de Dumouriez sur Valenciennes : livre XIII, page 19.

Défend Valenciennes contre les Autrichiens : livre XVI, page 178.

Son refus d'attaquer le corps d'investissement de Maubeuge : livre XVIII, page 283.

Employé à l'armée du Nord, en 1794 : livre XXI, page 488.

FERRETTE, général.

Employé à la défense des lignes de Wissembourg : livre XVII, page 237.

FLEURIOT, maire de Paris.

Dévoué à Robespierre : livre XXII, page 539.

Son appel à la barre de la Convention demandé par les comités : livre XXIII, page 565.

Se tient à la commune le 9 thermidor dès le matin : *ibid.*

Appelé à la barre de la Convention : livre XXIII, page 568.

Sa réponse à la signification du décret portant l'arrestation de Henriot et son appel à la barre : livre XXIII, page 570.

Son arrestation : livre XXIII, page 578.

Sa mort : *ibid.*

FOUCHÉ, de Nantes.

Chargé de l'exécution du décret de la Convention contre Lyon vaincu : livre XVIII, page 294.

Dépouille les églises de leur argenterie qu'il envoie à la Convention : livre XVIII, page 332.

S'entend avec les adversaires de Robespierre : livre XXII, page 541.

Sommé de se justifier devant les jacobins, écrit une lettre évasive : *ibid.*

Rayé de leur liste : *ibid.*

FOUQUIER-TINVILLE, accusateur public.

Établit entre Dumouriez et Custine un parallèle qui perd ce dernier : livre XVII, page 262.

Griefs qu'il allègue contre Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

Mandé à la Convention, reçoit l'ordre d'arrêter tous les agitateurs : livre XX, page 422.

Fait arrêter les ultra révolutionnaires : livre XX, page 426.

Ses calomnies contre les accusés : livre XX, page 429.

Son embarras en présence de Danton accusé : livre XX, page 442.

Un propos de lui faisant connaître la domination de Robespierre : livre XXII, page 512.

Autre propos sur les prisons : livre XXII, page 527.

Son ardeur sanguinaire : livre XXII, page 529.

Veut faire tomber 450 têtes en une décade : livre XXII, page 531.

Ses terreurs : livre XXII, page 532.

Fait constater l'identité de Robespierre au tribunal révolutionnaire : livre XXIII, page 578.

Mis en accusation : livre XXIII, page 585.

On demande son jugement : livre XXIV, page 658.

#### FOURCROY.

Membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

FOUSSEDOIRE, député à la Convention.

Propose de désarmer la garde nationale pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 739.

Arrêté et condamné à être détenu à Ham : *ibid.*

#### FOX.

Son opposition au système de guerre de Pitt : livre XXI, page 471.

Combat la politique de Pitt à l'égard de la France : livre XXVII, page 772.

#### FRANCASTEL.

Ce représentant est appelé de la Vendée : livre XXIV, page 657.

FRANÇOIS I<sup>er</sup>, roi de Hongrie et de Bohême.

Empereur d'Allemagne, se rend dans les Pays-Bas en 1794 : livre XXI, page 486.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, roi de Prusse.

Passe le Rhin : livre XV, page 121.

Assiège Mayence : livre XVI, page 173.

Accorde une honorable capitulation à la garnison : livre XVI, page 177.

Ne seconde pas l'ardeur de Wurmser : livre XVII, page 223.

Se rend en Pologne : livre XVIII, page 292.

Prend de nouveaux engagements pour marcher contre la France : livre XXI, page 474.

Sa nouvelle ambition : livre XXVII, page 751.

#### FRÉRON.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Commissaire de la Convention à Toulon, fait mitrailler les habitants : livre XXII, page 534.

S'entend avec les adversaires de Robespierre : livre XXII, page 540.

Chargé de commander la force armée sous les ordres de Barras : livre XXIII, page 575.

Demande la liberté illimitée de la presse : livre XXIII, page 597.

Chef des journalistes, crée l'*Orateur du peuple* : livre XXIV, page 641.

Chef de la *jeunesse dorée* : livre XXVI, page 702.

Échange des injures avec la Montagne à la tribune de la Convention : livre XXVI, page 706.

FREY, frères.

Se livrent à l'agiotage : livre XVI, page 189.

Paraissent devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Leur condamnation et leur mort : livre XX, page 448.

FREYTAG, maréchal.

Commande une partie des forces coalisées dans le nord de la France : livre XVII, page 231.

Sa position pendant le siège de Dunkerque : livre XVII, page 232.

Attaqué par Houchard et obligé de se replier : livre XVII, page 233.

Se retire sur Furnes après la bataille de Hondshoote : livre XVII, page 234.

FROMENTIN, général.

Commande une division sous Jourdan : livre XVIII, page 281.

GARAT.

Son rapport, comme ministre de l'intérieur, sur la situation des esprits dans Paris : livre XIV, page 72.

Questionne Danton sur ce que veut l'insurrection : livre XIV, page 82.

Son rapport sur la situation de Paris fait le 31 mai au matin : livre XIV, page 83.

Propose aux chefs de la révolution de s'annuler pour pacifier la France : livre XIV, page 93.

Considéré comme modéré : livre XVI, page 157.

Déferé au comité de sûreté générale : livre XXVI, page 719.

GARAT, fameux chanteur.

Recherché dans les salons de la jeunesse dorée dans l'hiver de 1794 à 95 : livre XXIV, page 641.

GARDIEN, député à la Convention.

Mis en accusation : livre XV, page 105.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Désavoue la commission des douze : livre XVIII, page 310.

Sa condamnation : livre XVIII, page 313.

Sa mort : *ibid.*

GARNIER, commissaire de la Convention.

Obtient la soumission du Jura : livre XV, page 143.

GARNIER, de l'Aube.

Reproche à Robespierre que le sang de Danton l'étouffe : livre XXIII, page 569.

GASPARIN.

Membre du comité de salut public renouvelé : livre XVI, page 164.

Donne sa démission pour cause de maladie : livre XVI, page 216.

GASTON, député.

Commissaire de la Convention près l'armée des Pyrénées : livre XIX, page 367.

Veut faire entendre raison à la multitude entrée violemment dans la salle de la Convention : livre XXVI, page 736.

GASTON, perruquier.

Se met à la tête du soulèvement dans le Marais : livre XIII, page 47.

GAUTHIER.

Commissaire de la Convention à Lyon : livre XV, page 111.

Révoqué : livre XVII, page 270.

GEFFROY, serrurier.

Arrête l'assassin de Collot-d'Herbois : livre XXII, page 507.

La Convention lui décrète des remerciements : livre XXII, page 508.

GENSONNÉ.

Se livre de bonne foi aux conférences entre les chefs des deux opinions : livre XIII, page 11.

L'un des vingt-deux girondins dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Conseille aux girondins de mourir à leur poste : livre XIV, page 95.

Décrété d'accusation, refuse de se soustraire à ses gardiens : livre XV, page 105.

Compareît devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Sa condamnation : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

GERLE (dom).

L'un des prophètes de la secte de la Mère de Dieu : livre XXII, page 513.

Porteur d'un certificat de civisme délivré par Robespierre : livre XXII, page 514.

Arrêté : livre XXII, page 524.

GILLET, représentant attaché aux armées républicaines en Vendée.

Indigné de la destitution de Canclaux : livre XVIII, page 284.

## GIOT.

Son discours aux Jacobins sur les dangers qui menacent les sociétés populaires : livre XXIV, page 646.

## GIREY DUPRÉ, député girondin.

Se rend à bordeaux après l'échec des fédéralistes à Vernon : livre XV, page 138.

Arrêté et envoyé à Paris : livre XVIII, page 295.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

## GOBEL.

Évêque constitutionnel de Paris : livre XVIII, page 330.

Abdique l'épiscopat : livre XVIII, page 331.

Son arrestation : livre XX, page 427.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 451.

## GOLTZ (baron de).

Plénipotentiaire de la Prusse à Bâle pour traiter de la paix avec la France : livre XV, page 693.

Sa mort interrompt momentanément les négociations de Bâle : livre XVII, page 749.

## GOMMAIRE, député à la Convention.

Fait prisonnier avec ses collègues girondins et mis en accusation : livre XV, page 105.

## GORDON, général piémontais.

Commande l'aile gauche de l'armée du duc de Montferrat : livre XVII, page 266.

## GORSAS.

L'un des 22 girondins dont l'expulsion est demandée par les sections : livre XIII, page 33.

Engage les girondins à se cacher : livre XIV, page 99.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Cherche à soulever le département de l'Eure : livre XV, page 110.

Quitte la Normandie pour se rendre à Bordeaux : livre XV, page 138.

## GOUGES (Olympe de).

Condamnée à mort pour des écrits prétendus contre-révolutionnaires : livre XVIII, page 314.

## GOUJON.

Demande que les accusations de Lecointre contre les membres des anciens comités ne soient point discutées : livre XXIII, page 609.

Invite les jacobins à respecter la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 652.

GOUPILLEAU, député à la Convention.

Porté à ménager les Vendéens : livre XVII, page 228.

Lutte contre Rossignol : livre XVII, page 228.

Rappelé : *ibid.*

Membre du comité de sûreté générale après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 585.

GRAMMONT, comédien.

Agent des jacobins auprès des armées en Vendée : livre XVI, page 168.

Sa mort : livre XX, page 450.

GRAND-MAISON.

Membre du comité révolutionnaire de Nantes, condamné à mort avec Carrier : livre XXIV, page 671.

GRANET, député de Marseille.

Demande la ré-incarcération des détenus élargis dont les répondants ne viendront pas donner leurs noms : livre XXIII, page 590.

GRANGENEUVE, député à l'Assemblée législative.

L'un des 22 girondins dont les sections demandent l'exclusion de la Convention : livre XIII, page 33.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

GRÉGOIRE (l'abbé).

Préside la Convention à la fin de la séance du 31 mai : livre XIV, page 89.

Refuse d'abdiquer l'épiscopat : livre XVIII, page 331.

GROUCHY, général.

Commande avec Haxo la réserve de Canclaux : livre XVII, page 242.

Destitué : livre XVIII, page 284.

GUADET, député.

Se livre de bonne foi aux conférences entre les chefs des deux opinions : livre XIII, page 11.

Répond aux accusations dirigées contre les girondins par Robespierre : livre XIII, page 32.

L'un des vingt-deux girondins dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Ses paroles prophétiques : livre XIV, page 61.

Propose la destitution des autorités anarchiques de Paris et la réunion d'une autre assemblée à Bourges : livre XIV, page 63.

Siège comme secrétaire au commencement de la séance du 31 mai : livre XIV, page 82.

Prononce des paroles irritantes : livre XIV, page 87.

En arrestation : livre XV, page 105.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

Quitte la Normandie pour se rendre à Bordeaux : livre XV, page 138.

GUFFROY, député d'Arras.

Appelle l'attention des comités sur la conduite de Lebon : livre XXII, page 536.

Mal reçu dans ses réclamations : *ibid.*

S'entend avec les adversaires de Robespierre : livre XXII, page 540.

GUSMAN, espagnol.

Déclaré modéré et dantoniste par les jacobins : livre XIX, page 341.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

GUYTON DE MORVEAU.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Repousse la proposition des deux Merlin tendant à prévenir la lutte des thermidoriens et de la Montagne : livre XXVI, page 733.

HACQUIN, général.

Commande une colonne à la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

HAMMERSTEIN, général.

Préposé à la défense de l'espace compris entre la Meuse et le Wahal : livre XXIV, page 629.

HARCOURT (duc d').

Agent du régent à Londres : livre XXIV, page 636.

HARDENBERG (comte de).

Continue les négociations de Bâle après la mort de M. de Goltz : livre XXVII, page 748.

HARDY.

L'un des vingt-deux députés girondins dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

HARVILLE (général d').

Reçoit l'ordre de se maintenir à Namur : livre XIII, page 7.

Se replie sur Givet et Maubeuge : livre XIII, page 15.

HASSENFRATZ.

Veut que les commissaires des Assemblées primaires renoncent à toute idée d'amnistie : livre XVI, page 191.

HATRY, général.

Chargé de faire le siège de Charleroi : livre XXIII, page 547.

Sa participation à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

À celle de la Roër : livre XXIV, page 626.

HAVRÉ (duc d').

Agent du régent à Madrid : livre XXIV, page 636.

HAXO.

Commande avec Grouchy la réserve de Canclaux : livre XVII, page 242.

Sa participation à la bataille de Cholet : livre XVIII, page 287.

Reste à Nantes : livre XIX, page 369.

Reprend l'île de Noirmoutiers sur Charette : livre XXI, page 493.

HÉBERT.

Publie la feuille *le Père Duchêne* ; son arrestation : livre XIV, page 69.

Vif intérêt que lui témoignent la commune et les sections : livre XIV, page 70.

Remis en liberté : livre XIV, page 76.

Reçoit une couronne de la commune : livre XIV, page 77.

Dénonce le tribunal révolutionnaire comme capable d'innocenter Custine : livre XVII, page 361.

Tourmente les restes de la famille détrônée ; sa conduite atroce : livre XVIII, page 301.

Témoin dans le procès de Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

Accusations qu'il dirige contre elle : livre XVIII, page 304.

Dépose contre les girondins : livre XVIII, pages 308 et suivantes.

Prévenu des mauvaises dispositions de Robespierre à son égard, provoque une explication : livre XIX, page 343.

Ses efforts en faveur des ultra-révolutionnaires emprisonnés : livre XX, page 389.

Dénonce aux Jacobins Philippeau, Camille Desmoulins, Bourdon (de l'Oise) et Fabre (d'Églantine) : livre XX, page 396.

Numéro du *Vieux-Cordelier* dirigé contre lui : livre XX, page 400.

S'oppose à ce que C. Desmoulins lise ce numéro aux Jacobins : livre XX, page 405.

Reste sans réponse à une interpellation de Robespierre jeune : *ibid.*

Son impuissance : livre XX, page 424.

Son arrestation : livre XX, page 426.

Sa faiblesse en prison : livre XX, page 427.

Son procès : livre XX, page 428.

Nature des charges articulées contre lui : livre XX, page 430.

Sa condamnation, sa lâcheté pour mourir : livre XX, page 431.

Mort de sa femme : livre XX, page 451.

## HÉDOUVILLE.

Commande un détachement de l'armée de Houchard : livre XVII, page 233.

## HENRIOT.

Commandant général provisoire de la garde parisienne : livre XIV, page 82.

Fait tirer le canon d'alarme : livre XIV, page 83.

Ses mesures militaires pour la journée du 2 juin : livre XIV, page 96.

Refuse de laisser passer l'Assemblée assiégée par les troupes : livre XIV, page 100.

Dévoué à Robespierre : livre XXII, page 539.

Pousse à un nouveau 31 mai : livre XXIII, page 553.

Sa destitution demandée à la Convention par les comités : livre XXIII, page 565.

Parcourt les rues de Paris à cheval dès le 9 thermidor au matin : *ibid.*

Son arrestation décrétée par la Convention : livre XXIII, page 567.

Son grade aboli : livre XXIII, page 568.

Ses derniers excès : livre XXIII, page 571.

Fait arrêter Merlin de Thionville, et est arrêté : livre XXIII, page 572.

Délibéré par Coffinhal, met le siège devant la Convention : livre XXIII, page 573.

Mis hors la loi : livre XXIII, page 574.

S'enfuit à la commune : *ibid.*

Coffinhal le jette par une fenêtre de l'Hôtel de Ville : livre XXIII, page 577.

Sa mort : livre XXIII, page 578.

## HENTZ.

Ce représentant est rappelé de la Vendée : livre XXIV, page 657.

## HÉRAULT-SÉCHELLES.

Remplace Isnard au fauteuil de la présidence de la Convention : livre XIV, page 74.

Mis à la tête de la Convention pour traverser les troupes qui l'assiègent : livre XIV, page 100.

Principal rédacteur de la Constitution de l'an II : livre XV, page 133.

Membre du comité de salut public renouvelé : livre XVI, page 164.

Son arrestation : livre XX, page 428.

Décrété d'accusation : livre XX, page 439.

Transféré du Luxembourg à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

## HERMANN

Président du tribunal révolutionnaire ; viole la loi dans le procès de Danton : livre XX, page 442.

Invente une nouvelle charge contre les accusés : livre XX, page 448.

Chef de la commission des administrations civiles, police et tribunaux : livre XXI, page 458.

Mis en état d'arrestation : livre XXIII, page 585.

#### HÉRON.

Chef de la police instituée par le comité de sûreté générale : livre XXII, page 504.

Mis en état d'arrestation : livre XXIII, page 585.

#### HOCHE.

Sa conduite héroïque pendant le siège de Dunkerque : livre XVII, page 233.

Promu au commandement de l'armée de la Moselle : livre XIX, page 358.

Ses manœuvres dans les Vosges : livre XIX, page 359.

Forme la résolution de se joindre à l'armée du Rhin : livre XIX, page 360.

Accable la droite de Wurmser : *ibid.*

Reçoit le commandement en chef des armées du Rhin et de la Moselle réunies : *ibid.*

Repousse les coalisés au delà du Rhin : livre XIX, page 361.

Élargi après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 586.

Appelé à commander en Bretagne : livre XXIV, page 657.

Chargé de pacifier la Vendée : livre XXV, page 684.

Sa conduite humaine et politique : livre XXV, page 694.

Accorde une trêve provisoire aux chouans : livre XXV, page 698.

Son activité, sa politique pour pacifier la Vendée : livre XXVII, page 760.

Succès de sa politique : livre XXVII, page 761.

Présenté par les agents royalistes comme gagné par l'Espagne : livre XXVII, page 763.

Veut faire arrêter Cormatin : livre XXVII, page 765.

N'assiste pas à la signature de la soumission des chouans, sur leur demande : livre XXVII, page 766.

Succès de ses mesures : livre XXVII, page 767.

#### HOHENLOHE-KIRCHBERG (prince de).

Occupe Namur avec 30 mille Autrichiens : livre XV, page 119.

#### HOOD, amiral anglais.

Paraît dans la Méditerranée avec trente-sept vaisseaux : livre XV, page 124.

Communique avec les agents de la trahison dans Toulon : livre XVII, page 226.

Prend le port de Toulon en dépôt au nom de Louis XVII : livre XVII, page 227.

Empêche la proclamation d'aucune autorité dans Toulon : livre XIX, page 363.

Évacue Toulon en incendiant l'arsenal : livre XIX, page 365.

#### HOUCARD.

Général de l'armée du Rhin : livre XIV, page 58.

Remplace Kilmaine à la tête de l'armée du Nord : livre XVI, page 215.

Vole au secours de Dunkerque : livre XVII, page 222.

Marche contre Freytag : livre XVII, page 233.

Donne de front sur lui : *ibid.*

Gagne la bataille de Hondshoote : livre XVII, page 234.

Ses opérations après cette victoire : livre XVII, page 235.

Terreur panique de ses troupes et leur déroute à Menin : livre XVII, page 236.

Renvoyé devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 276.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

Sa mort : livre XVIII, page 317.

HOWE, amiral.

Commande la flotte anglaise croisant sur les côtes de Bretagne en 1794 : livre XXI, page 495.

Livre bataille à l'amiral Villaret-Joyeuse : livre XXI, page 496.

HUGUET, député.

Son allocution à la multitude entrée par violence dans la salle de la Convention : livre XXVI, page 736.

Décrété d'arrestation et envoyé à Ham : livre XXVI, page 739.

HUMBERT, général.

Contribue à la pacification de la Bretagne : livre XXV, page 697.

Accompagne Cormatin entré en négociation avec les représentants : livre XXV, page 698.

ISABEAU.

Commissaire de la Convention à Bordeaux : livre XVIII, page 295.

Propose un décret pour instruire contre les auteurs de l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 738.

ISNARD.

Adjoint au comité de salut public : livre XIII, page 25.

Sa déclaration sur un projet de l'Angleterre : livre XIV, page 62.

Sa réponse à la députation de la commune : livre XIV, page 71.

Sa réponse à la section la députation de la Cité : livre XIV, page 72.

Quitte le fauteuil de la présidence : livre XIV, page 74.

Abdique ses fonctions de député sur le vœu exprimé par le comité de salut public : livre XIV, page 98.

Demande sa réintégration à la Convention : livre XXIV, page 670.

Réintégré : livre XXVI, page 718.

JAGOT.

L'un des membres les plus cruels du comité de sûreté générale : livre XXII, page 506.

Exclu après la mort de Robespierre : livre XXIII, page 584.

JAVOQUES, représentant.

Sa participation au siège de Lyon : livre XVII, page 265.

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

Adjoint au comité de salut public : livre XVI, page 157.

Conservé au renouvellement de ce comité : livre XVI, page 164.

Commissaire de la Convention à Brest pour réorganiser la marine : livre XXI, page 481.

À bord du vaisseau amiral : livre XXI, page 494.

Consent au combat contre la flotte anglaise : livre XXI, page 495.

S'oppose à un nouveau combat : livre XXI, page 496.

Commissaire de la Convention à Toulon, se montre opposé au plan de campagne imaginé par Bonaparte : livre XXIV, page 631.

JOUBERT, député à la Convention.

Accompagne Pichegru à son entrée dans Amsterdam : livre XXV, page 685.

JOURDAN, général.

Général en chef de l'armée du Nord et de celle des Ardennes : livre XVII, page 257.

Se porte au secours de Maubeuge : livre XVIII, page 280.

Ses premiers mouvements : livre XVIII, page 281.

Attaque Doullers, contrairement à son avis : *ibid.*

Rempporte la victoire de Wattignies : livre XVIII, page 282.

Perd le commandement de l'armée du Nord, et remplace Hoche à l'armée de la Moselle : livre XXI, page 485.

Mis à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 547.

Bombarde Charleroi : livre XXIII, page 548.

Gagne la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 550.

Son armée fait sa jonction avec celle de Pichegru dans Bruxelles : livre XXIII, page 551.

Force de son armée en septembre 1794 : livre XXIV, page 623.

Ses opérations sur la Meuse : livre XXIV, page 624.

Livre la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

Livre la bataille de la Roër le 2 octobre : livre XXIV, page 625.

Résultat du succès de cette bataille : livre XXIV, page 628.

Occupe Cologne et Bonn : *ibid.*

JULIEN (de Toulouse).

Tente d'arracher Lanjuinais de la tribune de la Convention : livre XIV, page 97.

Se livre à l'agiotage : livre XVI, page 189.

Son intrigue financière avec le baron de Batz : *ibid.*

Sa spéculation sur les actions de la compagnie des Indes : livre XVIII, page 323.

Falsifie le décret prononçant l'abolition de cette compagnie : livre XVIII, page 324.

Abdique sa qualité de ministre protestant : livre XVIII, page 331.

Il est déclaré corrompu et modéré : livre XIX, page 340.

Est arrêté et s'évade : livre XIX, page 356.

KALKREUTH, général.

Assiège Mayence avec un corps prussien : livre XV, page 124 et livre XVI, page 175.

KAUNITZ (prince de).

Commande une division de l'armée coalisée dans le Nord en 1794 : livre XXI, page 486.

Renforcé sur la Sambre : livre XXI, page 490.

Commande une division à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

KELLERMANN, général.

Se porte au secours de l'armée des Alpes : livre XV, page 124.

Se porte au secours de l'armée des Alpes : livre XVII, page 237 et page 265.

Rejette les Piémontais au delà des Alpes : livre XVII, page 267.

Remplacé par le général Doppet : livre XVII, page 268.

KERVÉLÉGAN.

Membre de la commission des douze : livre XIV, page 64.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

Quitte la Normandie pour se rendre à bordeaux : livre XV, page 138.

KILMAINE, général.

Remplace Custine à la tête de l'armée du Nord ; se retire du camp de César : livre XVI, page 194.

Déchaînement de l'opinion contre lui : livre XVI, page 195.

Remplacé par Houchard : livre XVI, page 215.

Élargi après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 586.

KINSKI, général de l'armée coalisée.

Employé dans le Nord en 1794 : livre XXI, page 490.

KLÉBER, général.

Enfermé dans Mayence assiégée : livre XV, page 124.

Commande les troupes avec Aubert-Dubayet : livre XVI, page 172.

Évacue Mayence : livre XVI, page 177.

Après une courte incarcération, est rendu à son armée transportée en Vendée : livre XVI, page 215.

Ses ménagements pour ce pays : livre XVII, page 242.

Essuie un désavantage passager à Torfou : livre XVII, page 245.

Repousse les Vendéens : *ibid.*

Dirige toutes les opérations : livre XVIII, page 285.

Empêche le pillage dans Cholet évacué par les Vendéens : livre XVIII, page 287.

Opère la jonction générale des forces républicaines : *ibid.*

Défait les Vendéens à Cholet : livre XVIII, page 289.

Dirige la poursuite des Vendéens en Bretagne : livre XIX, page 369.

S'oppose à une marche imprudente : livre XIX, page 370.

Ses vains efforts pour arrêter les fuyards devant Laval : livre XIX, page 371.

Refuse le commandement qui lui est offert par les représentants : livre XIX, page 372.

Chargé de la dissolution de la garnison de Mayence : *ibid.*

Son plan pour faire périr de faim les Vendéens : livre XIX, page 377.

Ses conseils non suivis, ses mauvais succès : *ibid. et suivantes*

Sa noble réponse à Marceau nommé général en chef : livre XIX, page 381.

Son concours à la prise du Mans : *ibid.*

Renferme les Vendéens dans Savenay : livre XIX, page 382.

Les détruit complètement : *ibid.*

Son retour triomphal à Nantes : livre XIX, page 383.

Employé sur la Sambre en 1794 : livre XXI, page 489.

Sa position pendant l'investissement de Charleroi : livre XXIII, page 547.

Sa participation à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

À celle de la Roër : livre XXIV, page 626.

Fait le siège de Maëstricht : livre XXIV, page 628.

Assiège Mayence : livre XXIV, page 630.

KOCK, banquier étranger.

Son arrestation avec les ultra-révolutionnaires : livre XX, page 426.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

LABAROLIÈRE, général.

Prend le commandement des troupes de Biron, et s'avance jusqu'à Vihiers : livre XVI, page 169.

Sa défaite : livre XVI, page 170.

LABRETÈCHE.

Commandant de l'école de Mars, dévoué à Robespierre : livre XXIII, page 563.

Destitué : livre XXIII, page 576.

LACAZE, député à la Convention.

L'un des 21 girondins mis en jugement et appelés devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 306.

LACOMBE.

Célèbre parmi les meneuses : livre XIV, page 79.

LACOSTE (Élie).

Membre du comité de sûreté générale, promet de ne plus souscrire à aucune liste de proscription : livre XXII, page 525.

Accuse Robespierre, Couthon et Saint-Just de former un triumvirat : livre XXII, page 542.

Propose la suspension du tribunal révolutionnaire : livre XXIII, page 582.

Sort du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

Accompagne Pichegru à son entrée dans Amsterdam : livre XXV, page 685.

LACROIX.

Envoyé auprès de Dumouriez par la Convention, pour obtenir rétractation de sa lettre du 12 mars : livre XIII, page 9.

Sa mauvaise réputation motivée nuit au parti des nouveaux modérés : livre XX, page 408.

Son arrestation : livre XX, page 436.

Décrété d'accusation : livre XX, page 439.

Transféré du Luxembourg à la Conciergerie : livre XX, page 440.

Sa surprise en voyant le grand nombre de détenus : livre XX, page 441.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : *ibid.*

Son procès : livre XX, page 445.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

LACROIX (Charles de).

Fournit à Robespierre l'occasion de se plaindre de la résistance des *indulgents* : livre XXII, page 522.

LACROIX (d'Eure-et-Loir).

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Son sentiment sur l'attentat qui se prépare après le 31 mai : livre XIV, page 93.

Annonce à la Convention que ses membres ne sont plus libres : livre XIV, page 99.

LADMIRAL.

Ses tentatives d'assassinat sur Collot d'Herbois et Robespierre : livre XXII, page 506.

LAFLOTTE.

Dénonce un propos de Dillon : livre XX, page 446.

LAHARPE.

Caractère de ses leçons au Lycée : livre XXVI, page 702.

LALOI.

Membre du comité de salut public après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

LAMARCHE, général.

Prend le commandement provisoire de l'armée après la mort de Dampierre : livre XV, page 120.

Quitte le camp de Famars : *ibid.*

Mis en jugement : livre XVI, page 217.

LAMARQUE.

Commissaire envoyé par la Convention pour amener Dumouriez à Paris : livre XIII, page 17.

Livré par lui aux Autrichiens : livre XIII, page 20.

LANGARA, amiral.

Paraît dans la Méditerranée : livre XV, page 124.

Son humanité en évacuant Toulon : livre XIX, page 366.

LANJUINAIS, député à la Convention.

L'un des vingt-deux députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Son énergique protestation contre la faiblesse de la Convention : livre XIV, page 75.

Assiste à la séance de la Convention réunie au son du tocsin : livre XIV, page 95.

Sa conduite courageuse : livre XIV, page 97.

Refuse de donner sa démission : livre XIV, page 99.

Demande sa réintégration à la Convention : livre XXIV, page 670.

LANOT, membre de la Convention.

Fidèle aux séances des Jacobins après la chute de Robespierre : livre XXIV, page 643.

LANTHENAS, député à la Convention.

L'un des vingt-deux dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Donne sa démission de député sur le vœu exprimé par le comité de salut public : livre XIV, page 98.

Rayé de la liste des vingt-deux : livre XIV, page 101.

LAPLANCHE.

Rapport de ce commissaire de la Convention sur sa mission dans le Cher : livre XVIII, page 293.

LAPORTE, député à la Convention.

Coupe les communications des Lyonnais avec le Jura : livre XVII, page 224.

LAPOYPE, général.

Détaché de l'armée d'Italie pour le siège de Toulon : livre XIX, page 362.

Attaque le fort Faron : livre XIX, page 365.

LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Dit que tous les députés iront en prison avec les vingt-deux : livre XIV, page 98.

Réintégré dans la Convention : livre XXVI, page 718.

LARIVIÈRE (Henri).

Membre de la commission des douze : livre XIV, page 64.

Veut présenter les explications de la commission des douze : livre XIV, page 74.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Demande sa réintégration à la Convention : livre XXIV, page 670.

Réintégré dans la Convention : livre XXVI, page 718.

LA ROBERIE, aide de camp de Charette.

Envoyé par lui à Londres : livre XXV, page 696.

Porte à Charette l'invitation de rompre les négociations : livre XXVII, page 765.

LAROCHEJAQUELEIN (Henri de).

Mis à la tête de l'insurrection du Bocage : livre XIII, page 49.

Attaque Thouars : livre XIII, page 50.

Battu à Luçon : livre XVII, page 228.

Commande dans le haut Anjou : livre XVII, page 242.

Veut qu'on reste sur la rive gauche de la Loire : livre XVIII, page 288.

Insiste encore après la déroute de Cholet : livre XVIII, page 290.

Général en chef des Vendéens : livre XIX, page 373.

Insuccès de la tentative sur Granville : livre XIX, page 375.

Ses vains efforts pour entraîner les Vendéens vers la Normandie : *ibid.*

Passe la Loire après la défaite au Mans et ne peut la repasser : livre XIX, page 382.

Remplacé, après sa mort, par Stofflet dans l'Anjou et le haut Poitou : livre XXIV, page 632.

LASOURCE.

Réveille les soupçons élevés sur la conduite de Lacroix et de Danton dans la Belgique : livre XIII, page 21.

L'un des 22 députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Président de la Convention : livre XIII, page 34.

Dit que les conjurés se sont présentés chez lui pour l'enlever : livre XIV, page 68.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Comparaît devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Ses paroles en entendant sa condamnation : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

LATOURE, général autrichien.

Sa participation à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

À celle de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

LATOURE-DU-PIN, ministre de la guerre.

Tiré de prison pour servir de témoin contre Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

Ses aveux à la charge de la reine : livre XVIII, page 305.

LA UNION, général espagnol.

Remplace Ricardos mort : livre XXI, page 482.

Battu : *ibid.*

Sa défaite : livre XXV, page 689.

LAVICOMTERIE.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXII, page 525.

Exclu après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

LAVILLE-HEURNOIS.

Agent royaliste à l'intérieur, adjoint à Lemaître : livre XXIV, page 637.

Se ménage des communications avec les provinces insurgées : livre XXVII, page 764.

LAVOISIER, fameux chimiste.

Condamné par le tribunal révolutionnaire comme fermier général : livre XXII, page 505.

LEBAS.

Commissaire de la Convention en Alsace : livre XIX, page 358.

À l'armée du Nord : livre XXI, page 485.

Veut interroger Billaud-Varennés attaquant Robespierre, mais est forcé au silence : livre XXIII, page 566.

Adjoint sur sa demande au décret d'arrestation rendu contre Robespierre : livre XXIII, page 567.

Conduit à la maison de justice du département et ramené à la mairie : livre XXIII, page 573.

Sa mise hors la loi : livre XXIII, page 574.

Tente de se suicider : livre XXIII, page 577.

Sa mort : livre XXIII, page 578.

LEBON (Joseph), commissaire de la Convention à Arras.

Son portrait : livre XXII, page 535.

Réclamations provoquées par sa folie furieuse : *ibid.*

Sa conduite sanguinaire n'est pas désapprouvée par le comité de salut public : livre XXII, page 536.

Décrété d'arrestation après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 585.

LEBRUN.

Ajouté à la liste des vingt-deux : livre XIV, page 101.

Destitué, se soustrait au mandat d'arrêt lancé contre lui par la commune : livre XV, page 106.

LÉCHELLE.

Reçoit le commandement de l'armée de l'Ouest : livre XVII, page 257.

Son portrait : livre XVIII, page 284.

Son incapacité : livre XVIII, page 285.

Ordonne l'attaque de Laval : livre XIX, page 371.

Sa déroute : *ibid.*

Suspendu par les représentants, se retire à Nantes, sa mort : livre XIX, page 372.

LECLERC.

Provoque une pétition des cordeliers contre la Constitution de l'an II : livre XV, page 135.

Exclu du club : *ibid.*

Compris dans le procès des hébertistes : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

LECOINTRE, de Versailles, député à la Convention.

Son fils envoyé en otage à Clerfayt par Dumouriez : livre XIII, page 19.

Appelé comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

Dénonce l'arrestation d'un courrier du comité de salut public, par un agent du ministère : livre XIX, page 354.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Appuie l'ajournement de la loi du 22 prairial : livre XXII, page 520.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

S'entend avec de vieux montagnards, également menacés par Robespierre : livre XXII, page 541.

Prend le premier la parole après le fameux discours de Robespierre, dont il demande l'impression : livre XXIII, page 560.

Combat la proposition de Granet, sur la ré-incarcération des élargis : livre XXIII, page 590.

Présente vingt-six chefs d'accusation contre les membres des anciens comités : livre XXIII, page 608.

Difficulté pour lui d'appuyer ces accusations de pièces probantes : livre XXIII, page 611.

Son accusation déclarée calomnieuse : livre XXIII, page 612.

Fait imprimer les pièces à l'appui de son accusation : livre XXIV, page 671.

Retourne à la Montagne, après la réintégration des girondins survivants : livre XXVI, page 718.

Envoyé en détention à Ham : livre XXVI, page 744.

LEFÈVRE, général.

À l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 547.

Sa participation à la victoire de Fleurus : livre XXIII, page 549.

À celle de la Roër : livre XXIV, page 626.

LEGENDRE, député à la Convention.

S'oppose au projet d'insurrection proposé aux Cordeliers par Varlet : livre XIV, page 67.

Menace Lanjuinais de le jeter à bas de la tribune : livre XIV, page 76.

Traité d'*endormeur* par les jacobins : livre XIV, page 78.

Tente d'arracher Lanjuinais de la tribune : livre XIV, page 97.

Propose de faire quelques modifications à la liste des vingt-deux : livre XIV, page 101.

Traité de modéré par les jacobins : livre XVI, page 159.

S'oppose vainement à une pétition des cordeliers, dirigée contre le comité de salut public : livre XVII, page 248.

Dénonce à la Convention des propos contre Marat : livre XX, page 436.

Demande que la Convention entende Danton : *ibid.*

Sa soumission après l'exécution de Danton : livre XXI, page 454.

Propose de former une garde autour des membres du comité de salut public : livre XXII, page 510.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Cherche à rassurer l'Assemblée contre l'insurrection de la commune : livre XXIII, page 573.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 585.

Demande la mise en accusation de Fouquier-Tinville : *ibid.*

Répand la joie dans les prisons qu'il visite : livre XXIII, page 586.

Demande le rapport de la loi ordonnant l'impression de la liste des élargis avec leurs répondants : livre XXIII, page 591.

Désapprouve l'accusation que Lecointre porte contre les membres des anciens comités : livre XXIII, page 608.

Accuse les jacobins de l'assassinat de Tallien : livre XXIII, page 613.

Attribue tous les désordres aux membres des anciens comités : livre XXIV, page 645.

Demande que la Convention empêche ces membres d'aller prêcher la révolte aux Jacobins : livre XXIV, page 664.

Fait décider les poursuites contre Billaud, Collot et Barère : livre XXIV, page 671.

Échange des injures avec la Montagne à la tribune de la Convention : livre XXVI, page 706.

Demande la formation d'une commission de onze membres pour préparer les lois organiques dont la Constitution de 1793 doit être accompagnée : livre XXVI, page 726.

Veut parler après l'envahissement de la salle par la multitude : livre XXVI, page 735.

LEHARDY, député à la Convention.

L'un des 22 députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

LEJEUNE, député à la Convention.

Combat la loi contre les sociétés populaires : livre XXIV, page 648.

Se plaint aux Jacobins de n'avoir pas été secondé à la Convention : livre XXIV, page 651.

LEMAÎTRE.

Agent des princes émigrés à Paris, contribue à les induire en erreur sur les dispositions de la France : livre XXIV, page 637.

Se ménage des communications avec les provinces insurgées : livre XXVII, page 764.

LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU.

Son buste répandu partout : livre XV, page 150.

Ses bustes substitués à ceux de la Vierge : livre XVIII, page 327.

Son buste retiré de la Convention : livre XXVI, page 708.

LESAGE, d'Eure-et-Loir, député à la Convention.

Mis en arrestation : livre XV, page 105.

Se rend dans les département : *ibid.*

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

LESAGE-SENAULT.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

Se replace à gauche après la réintégration des girondins survivants : livre XXVI, page 718.

Envoyé en détention à Ham : livre XXVI, page 744.

## LESCURE (de).

Se met à la tête de l'insurrection dans le Bocage : livre XIII, page 49.

Ses bons procédés pour le général Quétineau : livre XIII, page 51.

S'empare de Fontenay : livre XIV, page 78 et livre XV, page 127.

Sa proclamation aux habitants des villes : livre XV, page 127.

Son rôle pendant le siège de Nantes par les Vendéens : livre XV, page 139.

Ses rigueurs envers les habitants de Parthenay : livre XVI, page 168.

Battu à Luçon : livre XVII, page 228.

Commande en Poitou : livre XVII, page 242.

Surprend la colonne de Beysser dans Montaigu : livre XVII, page 245.

Son armée mise en désordre : livre XVIII, page 285.

Surprend la colonne de Luçon : livre XVIII, page 286.

Blessé mortellement : livre XVIII, page 287.

## LESTERP-BEAUVAIS.

Comparet avec les girondins devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

## LETOURNEUR, député.

À bord de l'amiral de l'escadre réparée dans Toulon : livre XXVI, page 742.

## LEVASSEUR.

Indique un moyen de distinguer les pétitionnaires et les députés confondus sur les bancs de la Montagne : livre XIV, page 90.

Combat le décret sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 650.

Envoyé en détention à Ham : livre XXVI, page 744.

## L'HUILLIER, procureur-syndic du département.

Sa véhémence apostrophe à la Convention : livre XIV, page 89.

Demande vengeance contre les girondins : *ibid.*

Vient annoncer à la Convention, au nom du département, l'hommage rendu à la Raison par le clergé de Paris : livre XVIII, page 331.

## LIGNEVILLE, général.

Commande l'armée de la Moselle après Beurnonville : livre XV, page 120.

Ne donne aucun secours à Custine : livre XV, page 122.

## LOIZEROLLES.

Se laisse condamner et exécuter pour son fils : livre XXII, page 530.

## LORGES, général.

Commande une colonne à la bataille de la Roër : livre XXIV, page 626.

LOSEAU.

Demande la mise en accusation de Robespierre : livre XXIII, page 569.

LOUCHET.

Demande un décret d'arrestation contre Robespierre : livre XXIII, page 569.

LOUVET, député à la Convention.

L'un des 22 députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.

Se prépare à se défendre contre l'insurrection : livre XIV, page 81.

Conseille aux girondins d'abandonner la Convention, et de se retirer dans les départements : livre XIV, page 95.

Se rend dans les départements, après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

Quitte la Normandie pour se rendre à Bordeaux : livre XV, page 138.

Demande sa réintégration à la Convention : livre XXIV, page 670.

Sa réintégration : livre XXVI, page 718.

Propose de déclarer que les départements soulevés en juin 1793 ont bien mérité de la patrie : *ibid.*

LYDON, député girondin.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation avec les vingt-deux : livre XV, page 105.

MACDONALD, général.

Employé à l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 489.

Remporte sur Clerfayt un succès qui décide la reddition d'Ypres : livre XXIII, page 546.

Passe le Wahal : livre XXV, page 684.

MACK (colonel).

Passe une convention avec Dumouriez : livre XIII, page 8.

A de nouvelles conférences avec lui : livre XIII, page 10.

Convient avec lui des conditions de son alliance avec les Impériaux : *ibid.*

Le traite avec beaucoup d'égards après qu'il a passé aux Autrichiens : livre XIII, page 23.

Son plan de campagne en 1794 : livre XXI, page 478.

Son plan devenu inexécutable : livre XXI, page 490.

MAGENTHIES.

Sa pétition ridicule : livre XXIII, page 554.

Dénoncé aux Jacobins par Robespierre : *ibid.*

MAIGNET, représentant.

Envoyé en Auvergne pour faire une levée en masse contre Lyon : livre XVII, page 266.

Y conduit la levée du Puy-de-Dôme : livre XVII, page 267.

Sa dictature dans le département de Vaucluse : livre XXII, page 534.

On demande sa mise en accusation : livre XXIV, page 671.

Envoyé en détention à Ham : livre XXVI, page 744.

MAILLARD.

Dénoncé par Fabre d'Églantine : livre XIX, page 354.

Son arrestation : livre XIX, page 355.

MAINVIELLE, député girondin.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

MALBRANCK, général.

Employé à l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 489.

MALESHERBES.

Condamné avec toute sa famille par le tribunal révolutionnaire ; sa mort : livre XXII, page 505.

MALLARMÉ.

Préside la Convention au commencement de la séance du 31 mai : livre XIV, page 84.

Fournit à Robespierre l'occasion de se plaindre de la résistance des indulgents : livre XXII, page 522.

MANUEL, procureur syndic de la commune.

Tiré de prison pour témoigner contre Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.

Sa mort : livre XVIII, page 318.

MARAT.

Ne trouve pas un seul interlocuteur dans les conférences entre les chefs des deux opinions : livre XIII, page 11.

Provoque la création du club de l'Évêché : livre XIII, page 26.

Blâme cette réunion : *ibid.*

Décrété d'accusation et arrêté : livre XIII, page 33.

Envoyé devant le tribunal révolutionnaire : *ibid.*

Mouvement des agitateurs en sa faveur : livre XIII, page 36.

Son acquittement : *ibid.*

Porté en triomphe par le peuple : *ibid.*

Honneurs qu'il reçoit aux Jacobins : livre XIII, page 37.

Se charge de faire le choix des employés des administrations à renvoyer : *ibid.*

Veut faire arrêter, comme suspects, ce qu'il appelle l'aristocratie des sections : livre XIV, page 55.

Encourage le désordre dans les tribunes de la Convention : livre XIV, page 62.

Menace un membre du côté droit de la justice du peuple : livre XIV, page 63.

Accuse les membres du côté droit d'être les seuls conspirateurs : livre XIV, page 68.

Pousse à l'insurrection la veille du 31 mai : livre XIV, page 79.

Demande l'admission d'une députation de la commune insurrectionnelle dans la Convention : livre XIV, page 86.

Conseille d'exiger par la force la mise en accusation des vingt-deux : livre XIV, page 94.

S'oppose à ce qu'on permette aux vingt-deux de donner leur démission : livre XIV, page 99.

Somme les députés de reprendre leurs places : livre XIV, page 101.

Insiste sur quelques modifications à faire à la liste des vingt-deux : *ibid.*

Se justifie d'avoir dit qu'il fallait un chef : livre XV, page 106.

Se suspend volontairement jusqu'après le jugement des girondins : livre XV, page 108.

Choisi pour victime par Charlotte Corday : livre XV, page 145.

Sa dernière lettre dénonçant Custine et Biron à la Convention : *ibid.*

Tué par Charlotte Corday : livre XV, page 146.

Honneurs funèbres qui lui sont décernés : livre XV, pages 147 et 150.

Son cœur reste aux Cordeliers, son buste répandu partout : livre XV, page 150.

Jugement sur lui : *ibid.*

Ses bustes substitués partout à ceux de la Vierge : livre XVIII, page 329.

Ses restes portés au Panthéon après le 9 thermidor : livre XXIII, page 617.

En sont retirés quatre mois plus tard, et ses bustes partout détruits : livre XXVI, page 707.

MARCÉ, général.

Envoyé contre les rebelles en Vendée : livre XIII, page 48.

MARCEAU.

Se distingue à la défense de Fontenay : livre XV, page 127.

Essuie un échec à Chantonai : livre XVII, page 241.

Prend le commandement de la colonne de Luçon : livre XVIII, page 287.

Sa participation à la bataille de Cholet : livre XVIII, page 208.

Ses vains efforts pour arrêter les fuyards devant Laval : livre XIX, page 371.

Résiste héroïquement aux Vendéens victorieux de la colonne de Westermann : livre XIX, page 377.

Commandant en chef des troupes : livre XIX, page 379.

Nommé général chef par le comité de salut public, n'accepte qu'avec le concours de Kléber : livre XIX, page 380.

Enlève Le Mans aux Vendéens : livre XIX, page 381.

Sauve la vie à une jeune fille : *ibid.*

Détruit complètement les Vendéens à Savenay : livre XIX, page 382.

Son retour triomphal à Nantes : livre XIX, page 383.

Employé sur la Sambre en 1794 : livre XXIII, page 547.

Sa participation à la victoire de Fleurus : livre XXIII, page 549.

Commande une colonne à la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

De même à celle de la Roër : livre XXIV, page 626.

MARCHENNA, Espagnol.

Se rend à Bordeaux après l'échec des fédéralistes à Vernon : livre XV, page 138.

Arrêté et envoyé à Paris : livre XVIII, page 295.

MARESCOT, ingénieur.

Pousse vivement le siège de Charleroi : livre XXIII, page 548.

Assiste Kléber au siège de Maëstricht : livre XXIV, page 628.

MARIBON-MONTAUT.

Chargé de l'exécution du décret de la Convention contre Lyon vaincue : livre XVIII, page 294.

MARIE-ANTOINETTE, épouse de Louis VI.

Sa translation à la Conciergerie, pour être jugée par le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 299.

Rigueurs exercées envers elle : livre XVIII, page 301.

Son procès : livre XVIII, page 302.

Sa réponse aux accusations d'Hébert : livre XVIII, page 304.

Sa condamnation et sa mort : livre XVIII, page 305.

MARIETTE.

Commissaire de la Convention à Toulon, manque d'être égorgé par les patriotes : livre XXVI, page 742.

MARIGNY.

Poursuit les Vendéens avec ses grenadiers jusqu'à Dol : livre XIX, page 376.

Ses troupes surprises se débandent : livre XIX, page 378.

MARIGNY (M. de).

Chef vendéen fusillé par ordre de Stofflet et de Charette : livre XXIV, page 632.

MARINO, administrateur de police.

Son arrestation : livre XIV, page 69.

MASSÉNA, général.

Fait partie de la campagne d'Italie en 1794 : livre XXI, page 484.

MATHIEU, député à la Convention.

Se porte médiateur entre les partis le 31 mai : livre XIV, page 84.

Commissaire à la Convention auprès des départements demandant des explications avant de s'insurger : livre XV, page 114.

Renvoyé de Bordeaux après avoir été gardé à vue et interrogé par la commission populaire : livre XV, page 116.

Calme les esprits dans quelques départements : *ibid.*

Membre du comité de salut public : livre XVI, page 154.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

MAYER, général.

Garde le cours de la Sambre : livre XVIII, page 280.

Commande une colonne à la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

De même à celle de la Roër : livre XXIV, page 627.

MAZUEL, adjudant dans l'armée révolutionnaire.

Motif de son arrestation : livre XIX, page 355.

Arrêté de nouveau : livre XX, page 426.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

MEAULLE.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

MÉDA, gendarme.

Opère l'arrestation des officiers municipaux mis hors la loi par la Convention : livre XXIII, page 578.

MEILHAN.

Son entretien avec Danton à la veille du 31 mai : livre XIV, page 80.

Reçoit les girondins dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin : livre XIV, page 95.

Cherche à soulever la Bretagne : livre XV, page 110.

Se rend à Bordeaux après l'échec des insurgés à Vernon : livre XV, page 138.

MENOU, député à l'Assemblée constituante.

Dénoncé par Ronsin et mandé à la barre : livre XVI, page 170.

MERLIN, de Douai.

Membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

Sa déclaration au nom de ce comité pour rassurer les patriotes : livre XXV, page 682.

Appuie les propositions de Merlin de Thionville pour prévenir la lutte des thermidoriens et de la Montagne : livre XXVI, page 733.

MERLIN, de Thionville.

Est dans Mayence assiégée : livre XV, page 122.

Est dans Mayence assiégée : livre XVI, page 172 et suivantes.

L'évacue avec la garnison : livre XVI, page 177.

Fait rendre la liberté à Kléber et à Aubert-Dubayet incarcérés après la capitulation de Mayence : livre XVI, page 215.

Commissaire en Vendée, fait casser l'arrêté de Goupilleau et Bourdon, et réintégrer Rossignol : livre XVII, page 229.

Indigné de la destitution de Canclaux : livre XVIII, page 284.

Son jugement sur Léchelle, général en chef de l'armée de l'Ouest : livre XVIII, page 285.

Son héroïsme pendant la bataille de Cholet : livre XVIII, page 289.

Ses vains efforts pour arrêter les fuyards devant Laval : livre XIX, page 371.

Arrêté par les ordres de Henriot le 9 thermidor : livre XXIII, page 571.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 585.

Répand la joie dans les prisons qu'il visite : livre XXIII, page 585.

Combat la proposition de Granet sur la ré-incarcération des détenus élargis : livre XXIII, page 590.

Accuse les jacobins de l'assassinat de Tallien : livre XXIII, page 613.

Demande la dissolution de leur société : *ibid.*

Appuie la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 649.

Ses propositions pour éviter la lutte des thermidoriens et de la Montagne : livre XXVI, page 733.

Son courage à la Convention pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXIII, page 735.

Adjoint à Pichegru, nommé général de la force armée : livre XXVI, page 740.

MEUNIER, ingénieur.

Participe à la défense de Mayence : livre XV, page 122.

Chargé de la défense de la rive droite : livre XVI, page 172.

Sa mort : livre XVI, page 174.

MIACSINSKI, général.

Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 6.

Fait sur Lille une tentative malheureuse pour Dumouriez : livre XIII, page 18.

MIAULLE, député à la Convention.

Demande que la Constitution de 93 soit gravée sur des tables de marbre et exposée dans les lieux publics : livre XXVI, page 725.

MICHAUD, général.

Employé à la défense des lignes de Wissembourg : livre XVII, page 236.

Contribue à repousser les Autrichiens : livre XIX, page 361.

Remplace Pichegru à l'armée du Rhin : livre XXI, page 485.

Commande les armées de la Moselle et du haut Rhin : livre XXIV, page 630.

Occupe le Palatinat : *ibid.*

MICHEL, administrateur de police.

Son arrestation : livre XIV, page 69.

MICHONNIS, membre de la municipalité.

Son imprudence en faveur de Marie-Antoinette : livre XVIII, page 301.

MIESZKOUSKI.

Commande la division des Sables dans l'armée républicaine aux ordres de Rossignol : livre XVII, page 240.

MIRABEAU (comte de).

Ses restes retirés du Panthéon sont remplacés par ceux de Marat : livre XXIII, page 617.

MIRANDA, général.

Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 3.

MÛLLENDORF, général prussien.

Employé dans le nord : livre XXI, page 490.

MOLLEVAUT.

Député girondin mis en arrestation : livre XV, page 105.

MOMORO, imprimeur.

Agent des jacobins en Vendée : livre XVI, page 168.

Son mécontentement de la résolution prise par le conseil de guerre tenu à Saumur : livre XVII, page 231.

Fait partie de la députation de la commune envoyée à la Convention pour lui annoncer l'hommage rendu à la Raison par le clergé de Paris : livre XVIII, page 331.

Son épouse représente la première déesse de la Raison : livre XVIII, page 334.

Ses efforts en faveur des ultra-révolutionnaires emprisonnés : livre XX, page 389.

Préside la section Marat : livre XX, page 421.

Justifie devant les jacobins la section Marat et les Cordeliers : livre XX, page 424.

Son impuissance : livre XX, page 424.

Son arrestation : livre XX, page 426.

Sa consternation en prison : livre XX, page 427.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

MONCEY, général.

S'avance sur Pampelune : livre XV, pages 684 et 692.

MONESTIER, député à la Convention.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

S'entend avec leurs adversaires : livre XXII, page 540.

MONGE.

Quitte le ministère : livre XIII, page 24.

MON-MAYAU.

Membre du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.

MONSIEUR, frère du roi.

Régent, sa situation précaire à Vérone : livre XXIV, page 635.

Veut recourir à l'Espagne : livre XXVII, page 763.

Écrit à Charette : livre XXVII, page 764.

MONTFERRAT (duc de).

Dirige avec lenteur les mouvements des Piémontais dans les Alpes : livre XVII, page 266.

Rejeté au delà des Alpes : livre XVII, page 267.

MONTPENSIER (duc de).

Son arrestation décrétée par la Convention : livre XIII, page 21.

Accompagne Dumouriez au rendez vous convenu avec Cobourg : livre XIII, page 22.

Passe aux Impériaux avec lui : livre XIII, page 23.

MORARD DE GALES, amiral.

Causes de son arrestation : livre XXI, page 481.

MOREAU, général.

Commande une division de l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 486.

Ses succès en Flandre : livre XXI, page 487.

Rempporte une victoire à Tourcoing : livre XXI, page 491.

Conquiert l'Écluse et rentre en ligne : livre XXIV, page 623.

S'avance jusqu'à Venloo : livre XXIV, page 628.

Prend Venloo par un acte de hardiesse : livre XXIV, page 629.

Remplace Pichegru dans le commandement de l'armée du Nord : livre XXV, page 679.

MORLOT, général.

Employé à l'armée de Sambre et Meuse : livre XXIII, page 547.

Sa participation à la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

À celle de la Roër : livre XXIV, page 626.

MUIRON, capitaine d'artillerie.

Prend le fort de l'Éguillette, dans l'attaque dirigée par Bonaparte : livre XIX, page 365.

NEUILLY, général.

Se retire sur Condé et Valenciennes : livre XIII, page 15.

NICOLAS, général.

Enlevé dans le Forez et livré aux Lyonnais : livre XVII, page 265.

NIOCHE.

Commissaire de la Convention à Lyon, détenu tout un jour, et délivré ensuite : livre XV, page 109.

NIVIÈRE.

Chef du parti girondin à Lyon : livre XIII, page 41.

OCHS.

Ses belles paroles sur la nécessité de l'existence d'une Suisse et sur sa politique : livre XXVII, page 753.

O'HARA, général anglais.

Commande la garnison de Toulon ; pris dans une sortie : livre XIX, page 364.

ORANGE (prince d').

Commande quinze mille Hollandais : livre XV, page 119.

Posté à Menin : livre XVII, page 232.

Évacue Menin après avoir perdu deux à trois mille hommes et quarante pièces de canon : livre XVIII, page 236.

Commande l'armée des coalisés en juin 1794 : livre XXIII, page 547.

Fait repasser la Sambre aux Français : livre XXIII, page 548.

Livre la bataille de Fleurus : livre XXIII, page 549.

Ne peut résister aux Français en décembre 1794 : livre XXV, page 681.

Refuse les offres de Walmoden pour la défense de la Hollande : livre XXV, page 684.

Abandonne son armée et se retire en Angleterre : livre XXV, page 685.

ORLÉANS (duc d').

Regardé comme complice de Dumouriez : livre XIII, page 20.

Son arrestation et celle de sa famille décrétée par la Convention : *ibid.*

Doit comparaître devant le tribunal révolutionnaire : livre XVI, page 218.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 289.

Son procès, sa mort : livre XVIII, page 314.

OSSELIN.

Demande la rédaction définitive du décret prononçant l'élargissement des citoyens incarcérés par la commission des douze : livre XIV, page 75.

Demande qu'on délibère sur le contenu d'une pétition rédigée en projet par Barère : livre XIV, page 90.

Arrêté pour avoir caché une émigrée : livre XIX, page 340.

OSTEN, général.

Commande une brigade sous Pichegru en septembre 1794 : livre XXIV, page 623.

OTTO.

Général de l'armée coalisée employé dans le Nord en 1794 : livre XXI, page 490.

PACHE.

Présente à la Convention une pétition de trente cinq sections demandant l'expulsion de vingt-deux membres de la Convention : livre XIII, page 33.

Signe cette pétition : livre XIII, page 34.

Ne se rend pas à l'Assemblée de la mairie : livre XIV, page 60 et page 65.

Veut la maintenir dans la limite des lois : livre XIV, page 66.

Écrit à la Convention sur ce qui s'est passé à la mairie : livre XIV, page 69.

Son rapport sur la situation des esprits dans Paris : livre XIV, page 74.

Fait connaître, avec un regret du moins apparent, le plan arrêté à l'Évêché : livre XIV, page 81.

Son avis aux Parisiens à l'occasion des pillages : livre XVI, page 182.

Introduit les commissaires des assemblées primaires de la France au club de l'Évêché : livre XVI, page 189.

Dépose contre les girondins : livre XVIII, page 308 et suivantes.

Fait partie de la députation de la commune envoyée à la Convention pour lui annoncer l'hommage rendu à la *raison* par le clergé de Paris : livre XVIII, page 331.

Indispose Robespierre contre lui : livre XIX, page 343.

Désigné pour être grand juge dans le projet de Constitution des nouveaux révolutionnaires : livre XX, page 412.

Dévoué à Robespierre : livre XXII, page 539.

On demande une instruction contre lui : livre XXIV, page 671.

Déferé à l'examen du comité de sûreté générale : livre XXVI, page 719.

PALASNE-CHAMPEAUX.

La Montagne lui demande le concours de la Plaine contre Robespierre : livre XXIII, page 565.

PANIS.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Sa tête est demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

S'entend avec les adversaires de Robespierre et Couthon : livre XXII, page 540.

Se plaint des calomnies continuelles de Robespierre : livre XXIII, page 561.

PAYAN, agent national.

Dévoué à Robespierre : livre XXII, page 539.

Pousse à un nouveau 31 mai : livre XXIII, page 553.

Propose aux Jacobins d'enlever tous les conspirateurs : livre XXIII, page 563.

Son appel à la barre de la Convention demandé par les comités : livre XXIII, page 565.

À la commune le 9 thermidor dès le matin : *ibid.*

Appelé à la barre de la Convention : livre XXIII, page 568.

Veut faire un appel au peuple assemblé sur la place de la commune : livre XXIII, page 570.

Membre de la commission chargée par la commune de diriger l'insurrection : livre XXIII, page 572.

Sa présence d'esprit en lisant à la commune le décret de mise hors la loi : livre XXIII, page 577.

Son arrestation : livre XXIII, page 578.

Sa mort : *ibid.*

PELET (de la Lozère).

Propose de défendre aux députés d'être membres d'aucune société populaire : livre XXIV, page 645.

PÉNIÈRE, député à la Convention.

Blessé pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 738.

PEREYRA, juif portugais.

Envoyé par les jacobins pour découvrir les projets de Dumouriez : livre XIII, page 15.

Dépolarisé par eux : livre XIX, page 341.

Son arrestation : livre XIX, page 355.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

PÉRIGNON, général.

Reçoit le commandement de l'armée des Pyrénées devenu vacant par la mort de Dugommier ; sa victoire sur La Union : livre XXV, page 689.

## PÉTION.

Demande des mesures de répression contre les calomnieux de la Convention : livre XIII, page 27.

L'un des 22 députés dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Conseille aux députés girondins de mourir à leur poste : livre XIV, page 95.

Mis en arrestation : livre XV, page 105.

Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.

Quitte la Normandie pour se rendre à Bordeaux : livre XV, page 138.

## PHILIPPEAU, député à la Convention.

Commissaire auprès de l'armée en Vendée : livre XVII, page 231.

Accuse Rossignol et Ronsin de trahison : livre XVII, page 246.

Indigné de la destitution de Canclaux : livre XVIII, page 284.

Bruits répandus contre lui : livre XIX, page 340.

Demande la poursuite de Rossignol, Ronsin et autres : livre XX, page 391.

Son pamphlet sur la guerre de la Vendée : *ibid.*

Dénoncé aux jacobins par Hébert : livre XX, page 396.

Appelé à leur barre : *ibid.*

Provoque le trouble par ses explications : *ibid.*

Son arrestation : livre XX, page 436.

Décrété d'accusation : livre XX, page 439.

Transféré du Luxembourg la Conciergerie : livre XX, page 440.

Paraît devant le tribunal révolutionnaire : livre XX, page 441.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

## PICHEGRU, général.

Commande l'armée du Rhin à la fin de 1793 : livre XIX, page 360.

Commande l'armée du Nord en 1794 : livre XXI, page 485.

Son plan défectueux : *ibid.*

Se porte à l'aile droite de la Sambre : livre XXI, page 490.

Profite mal de la victoire de Tourcoing remportée par Moreau et Souham : livre XXI, page 492.

Entreprenant le siège d'Ypres : livre XXIII, page 545.

Bon plan qu'il forme après la victoire de Fleurus : livre XXIII, page 551.

Ce plan rejeté par le comité de salut public : *ibid.*

Son armée se joint à celle de Jourdan dans Bruxelles : *ibid.*

Force de son armée, en septembre 1794 : livre XXIV, page 623.

Succès de ses premières opérations qui le conduisent sur les bords de la Meuse : livre XXIV, page 624.

Prend Bois-le-Duc : livre XXIV, page 628.

Passe la Meuse : livre XXIV, page 629.

Malade et remplacé : livre XXV, page 679.

Reprend le commandement de l'armée du Nord : livre XXV, page 680.

Envahit la Hollande : *ibid.*

Prend l'île de Bommel : livre XXV, page 681.

Reçoit l'ordre de ne pas s'arrêter : livre XXV, page 683.

Son armée se répand en Hollande : livre XXV, page 684.

Son entrée dans Amsterdam : livre XXV, page 685.

Fait prendre par les hussards la flotte hollandaise mouillée dans le Texel : livre XXV, page 686.

Occupe les sept Provinces-Unies : livre XXV, page 687.

Sa gloire : *ibid.*

Général de la force armée : livre XXVI, page 740.

Dissipe le mouvement des patriotes en faveur des députés condamnés à la déportation : *ibid.*

Accueil honorable qu'il reçoit de la Convention : livre XXVI, page 741.

PINEL.

Membre du comité révolutionnaire de Nantes, condamné à mort avec Carrier : livre XXIV, page 671.

PITT.

La Convention le déclare l'ennemi du genre humain : livre XVI, page 217.

Ses efforts contre la France : livre XXI, page 471.

Mesures qu'il obtient du parlement : livre XXI, page 472.

Sa violence à l'égard des neutres : livre XXI, page 473.

Sentiments des princes français pour lui : livre XXIV, page 636.

Accueille M. de Puisaye à Londres : livre XXVII, page 762.

Ses profonds calculs politiques : livre XXVII, page 768.

Ses plans : livre XXVII, page 769.

Son langage au parlement : livre XXVII, page 771.

Obtient du parlement tout ce qu'il désire : livre XXVII, page 774.

POLIGNAC (duc de).

Le duc de Polignac agent du régent à Vienne : livre XXIV, page 636.

PONTÉCOULANT (Doulcet de).

L'un des vingt-deux girondins dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Réclame contre l'envahissement des bancs des députés par des pétitionnaires : livre XIV, page 90.

Dénonce le comité d'insurrection : livre XV, page 108.

Demande sa réintégration à la Convention : livre XXIV, page 670.

Réintégré : livre XXVI, page 718.

PRÉCY (DE).

Commandant de la force départementale à Lyon, dévoué à la cause de l'émigration : livre XV, page 143.

Veut arborer le drapeau blanc à Lyon : livre XVII, page 266.

S'enfuit de Lyon vers la Suisse : livre XVII, page 270.

PRIEUR (de la Côte-d'Or), commissaire de la Convention dans le Calvados.

Arrêté par le département du Calvados : livre XV, page 111.

Membre du comité de salut public, s'y occupe des approvisionnements : livre XXII, page 514.

Défend ses anciens collègues du comité et demande à partager la responsabilité de leurs actes : livre XXVI, page 730.

PRIEUR (de la Marne).

Membre du comité de salut public renouvelé : livre XVI, page 162.

Commissaire de la Convention près les armées en Vendée, fait substituer au plan proposé par Kléber, un projet plus hardi, mais imprudent : livre XIX, page 377.

Refuse la démission de Rossignol : livre XIX, page 379.

S'occupe d'administration dans le comité de salut public : livre XXI, page 464.

Commissaire de la Convention à Brest pour réorganiser la marine : livre XXI, page 481.

Fait distribuer du pain en commençant par les ouvriers : livre XXVI, page 738.

PROLI, fils naturel de Kaunitz.

Envoyé par les jacobins pour découvrir les projets de Dumouriez : livre XIII, page 15.

Dépopularisé par les jacobins : livre XIX, page 341.

Son arrestation : livre XIX, page 355.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

PUISAYE (de).

Royaliste chargé par Wimpfen du commandement de l'avant-garde de l'armée départementale levée par le fédéralisme : livre XV, page 115.

Chef secret des chouans ; son portrait : livre XXIV, page 633.

Organise la chouannerie et veut recourir au cabinet de Londres : livre XXIV, page 634.

Se rend en Angleterre : livre XXV, page 693.

Sa négociation à Londres : livre XXVII, page 762.

Promesses qu'il reçoit de l'Angleterre : *ibid.*

Reçoit des pouvoirs extraordinaires du comte d'Artois : *ibid.*

PYLE.

Président de la commission du mouvement des armées ; dénoncé par un affidé de Robespierre : livre XXIII, page 555.

QUÉTINEAU, général.

Commande à Bressuire : livre XIII, page 50.

Défend Thouars contre les Vendéens : *ibid.*

Se rend : livre XIII, page 51.

QUINETTE.

Commissaire envoyé par la Convention pour amener Dumouriez à Paris : livre XIII, page 17.

Livré par lui aux Autrichiens : livre XIII, page 20.

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE.

Membre de la commission des douze : livre XIV, page 64.

Donne sa démission : livre XIV, page 76.

Se prépare à se défendre contre l'insurrection : livre XIV, page 81.

Veut justifier la commission des douze des attaques de Danton : livre XIV, page 86.

Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.

Cherche à soulever le Languedoc contre la Convention : livre XV, page 110.

RAFFRON, député.

Demande la mise en accusation de David et de Lebon : livre XXIV, page 671.

RAMBAUD, président de la commission populaire et républicaine de salut public de Rhône-et-Loire.

Secrètement dévoué à la cause royaliste : livre XV, page 143.

RAMEL.

Membre du comité de salut public : livre XVI, page 154.

REBECQUI.

Cherche à soulever les Bouches-du-Rhône contre la Convention : livre XV, page 110.

RENAULT (Cécile).

Arrêtée comme ayant voulu assassiner Robespierre : livre XXII, page 508.

REVERCHON, député à la Convention.

Coupe la communication des Lyonnais avec le Jura : livre XVII, page 224.

REWBELL.

Reste dans Mayence assiégée : livre XV, page 122 et livre XVI, page 172.

L'évacue avec la garnison : livre XVI, page 177.

Commissaire en Vendée : livre XVII, page 229.

Son indignation de la destitution des généraux de la colonne des Mayençais : livre XVIII, page 284.

Appuie la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 649.

Appuie le comité de sûreté générale contre les attaques des jacobins : livre XXIV, page 667.

La paix avec la Hollande signée sous son influence : livre XXVII, page 749.

REYNIER, général.

Avec Moreau, remplace Pichegru, malade, dans le commandement de l'armée du Nord : livre XXV, page 679.

RICARDOS, général espagnol.

Sa marche hardie sur la frontière : livre XV, page 126.

Retourne faire le siège de Bellegarde et des Bains : *ibid.*

Battu : livre XV, page 142.

Prend l'offensive : livre XVII, page 238.

Repoussé : livre XVII, page 239.

Fait essuyer un échec à Dagobert sous les murs de Perpignan : *ibid.*

Échappe au danger de sa position : livre XIX, page 367.

Rejette les Français au delà du Tech : livre XIX, page 368.

Sa mort : livre XXI, page 482.

RICHARD.

Demande à la Convention mieux que des adresses contre les désordres des partis : livre XXIV, page 645.

RIOUFFE.

Suit les girondins à Bordeaux après l'échec des fédéralistes à Vernon : livre XV, page 140.

Arrêté et envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris : livre XVIII, page 295.

Enfermé à la Conciergerie : livre XVIII, page 299.

RITTER, commissaire de la Convention.

Manque d'être égorgé par les patriotes à Toulon : livre XXVI, page 742.

ROBERT LINDET.

Adjoint au comité de salut public : livre XIII, page 25.

Envoyé à Lyon par la Convention : livre XV, page 114.

Maintenu au comité de salut public : livre XVI, page 164.

S'occupe d'administration dans le comité : livre XXI, page 464.

S'occupe des subsistances : livre XXII, page 514.

Chargé du rapport général sur l'état de la république en septembre 1794 : livre XXIII, page 613.

Son rapport : livre XXIII, page 614.

Ses services pour les approvisionnements : livre XXIV, page 653.

Prend devant la Convention la défense de ses anciens collègues : livre XXVI, page 729.

ROBESPIERRE jeune.

Demande les honneurs de la séance pour les officiers municipaux : livre XIII, page 35.

Tente d'arracher Lanjuinais de la tribune : livre XIV, page 97.

Commissaire au siège de Toulon, paie de sa personne : livre XIX, page 365.

Accuse Hébert de provoquer les troubles des départements par ses attaques contre la liberté des cultes : livre XX, page 405.

Demande à partager le sort de son frère : livre XXIII, page 569.

La Convention décrète son arrestation : *ibid.*

Conduit à Maison Lazare : livre XXIII, page 572.

Ramené à la mairie : livre XXIII, page 573.

Mis hors la loi : livre XXIII, page 574.

Se jette par une fenêtre : livre XXIII, page 577.

Sa mort : livre XXIII, page 578.

ROBESPIERRE (Maximilien).

Son irritation dans les conférences entre les chefs des deux opinions : livre XIII, page 11.

Sa motion contre la famille d'Orléans : livre XIII, page 12.

Blâme la réunion de l'Évêché : livre XIII, page 26.

Son discours contre les complices de Dumouriez : livre XIII, page 28.

Propose d'envoyer au tribunal révolutionnaire les complices de Dumouriez, tous les d'Orléans et leurs amis : livre XIII, page 30.

Recommande le calme aux jacobins après l'arrestation de Marat : livre XIII, page 33.

Subit la vanité de Marat : livre XIII, page 37.

Propose de former de nouvelles classes de suspects : livre XIV, page 56.

S'oppose aux moyens violents et illégaux : livre XIV, page 60.

Veut blâmer la réponse d'Isnard à une pétition impérative de la section de la Cité : livre XIV, page 72.

Invite la commune à s'unir intimement avec le peuple : livre XIV, page 78.

Son rôle à la veille du 31 mai : livre XIV, page 79.

Demande la mise en accusation des girondins : livre XIV, page 90.

Rejette l'idée suggérée aux chefs de la révolution de s'annuler pour pacifier la France : livre XIV, page 94.

Fait l'apologie de l'insurrection : livre XV, page 106.

Son opinion sur la liberté de la presse : livre XV, page 107.

Fait ajourner le projet d'un décret conciliateur envers les départements soulevés : livre XV, page 113.

Fait repousser la pétition des cordeliers contre la Constitution de l'an II : livre XV, page 135.

S'oppose aux mesures que les jacobins veulent prendre pour honorer Marat après sa mort : livre XV, page 147.

Repousse l'écrit de Garat destiné à éclairer les départements : livre XVI, page 157.

Sa politique : livre XVI, page 161.

Prend la défense du comité de salut public : livre XVI, page 163.

Défend le ministre d'Albarade et Danton contre les attaques de la Montagne : livre XVI, page 164.

Son discours aux commissaires des assemblées primaires : livre XVI, page 193.

Insiste sur la nécessité de maintenir la Convention dans ses fonctions : livre XVI, page 198.

Entre au comité de salut public : livre XVI, page 216.

Repousse les attaques de Briez contre ce comité : livre XVII, page 250.

Justifie la conduite du comité aux Jacobins : *ibid.*

Dénonce les lenteurs du tribunal révolutionnaire et demande la mort de Custine : livre XVII, page 262.

Fait rendre un décret qui abrège la procédure devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 312.

Son déisme : livre XVIII, page 328.

Sa politique entre les dantonistes et les hébertistes : livre XIX, page 342.

Répond à Hébert et donne une leçon aux brouillons : livre XIX, page 343.

Frappe d'anathème le culte de la Raison : livre XIX, page 345.

Fait retomber l'orage sur les étrangers : *ibid.*

Fait adopter un scrutin épuratoire pour tous les jacobins : livre XIX, page 346.

Défend Danton aux Jacobins : livre XIX, page 347.

Dirige les épurations des jacobins par lui provoquées : livre XIX, page 348.

Fait exclure Cloutz : *ibid.*

Fait décider qu'on chassera tous les nobles, prêtres, banquiers et étrangers : livre XIX, page 349.

Fait maintenir Camille Desmoulins : livre XIX, page 350.

Renvoie au comité de sûreté générale Chabot, dénonciateur de ses complices dans l'altération du décret relatif à la compagnie des Indes : livre XIX, page 356.

Souhaite un arrangement à l'amiable entre les chefs des deux partis : livre XX, page 391.

Son discours sur le pamphlet de Philippeau qu'il n'a pas lu : livre XX, page 397.

Fait repousser par les jacobins une pétition des cordeliers en faveur de Vincent et Ronsin, et fait retirer l'affiliation à toutes les sociétés populaires formées depuis le 31 mai : livre XX, page 398.

Son rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire ; rejette tous les désordres sur la faction des étrangers : *ibid.*

Sa rupture avec Camille Desmoulins : livre XX, page 406.

Commence à poursuivre les nouveaux modérés par haine : livre XX, page 416.

Fait un exposé sur les principes de gouvernement au nom du comité : *ibid.*

Malade au moment où les ultra-révolutionnaires tentent de faire une insurrection : livre XX, page 420.

Se rend aux Jacobins et demande une séance extraordinaire : livre XX, page 426.

Son discours contre les modérés : livre XX, page 433.

Jaloux de Danton : *ibid.*

Refuse de se rapprocher de Danton : livre XX, page 434.

S'oppose à ce que la Convention entende Danton arrêté : livre XX, page 437.

Se retire chez lui pendant le procès de Danton : livre XX, page 445.

Chargé du rapport sur Dieu et l'immortalité de l'âme : livre XXI, page 464.

Sa prédominance au comité : *ibid.*

Son rapport sur Dieu et l'immortalité de l'âme : livre XXI, page 465.

Projet d'assassinat sur sa personne : livre XXII, page 506.

Se soustrait aux hommages de la Convention : livre XXII, page 508.

Nouvelle tentative contre lui : *ibid.*

Enthousiasme qu'il inspire aux jacobins : livre XXII, page 509.

Son discours à la tribune des Jacobins : livre XXII, page 511.

Sa domination évidente pour tous : livre XXII, page 512.

Se plaint des flagorneries qui lui sont adressées : livre XXII, page 513.

Empressement des femmes pour lui : *ibid.*

Déclaré l'un des prophètes de la secte de Catherine Théot, dite la mère de Dieu : *ibid.*

Se rapproche de Saint-Just et de Couthon, et forme avec eux les gens de la *haute main* dans le comité : livre XXII, page 514.

Excite la haine de plusieurs de ses collègues : *ibid.*

Dirige le bureau de police établi au sein du comité de sûreté générale : livre XXII, page 515.

Choisi par la Convention pour présider à la fête de l'Être suprême, offusqué tout le monde par son orgueil : livre XXII, page 516.

Sa colère reste sans effet sur le comité : livre XXII, page 518.

Veut rendre la procédure révolutionnaire plus expéditive : livre XXII, page 519.

S'oppose à l'ajournement du projet de loi tendant à réorganiser le tribunal révolutionnaire : livre XXII, page 520.

Se plaint de la résistance des *indulgents* : livre XXII, page 522.

Désignation des députés qu'il voudrait sacrifier : livre XXII, page 524.

Résiste en vain à ce qu'on dénonce la secte de la mère de Dieu : *ibid.*

Ne paraît plus au comité : livre XXII, page 525.

Inaccessible pour les habitants d'Arras venus à Paris pour réclamer contre les cruautés de Lebon : livre XXII, page 535.

Dénonce les comités aux Jacobins : livre XXII, page 538.

Son défaut d'énergie l'empêche de profiter de son immense pouvoir : *ibid.*

Ses distractions : livre XXII, page 539.

Fait rayer Fouché de la liste des jacobins : livre XXII, page 540.

Consent à une conciliation passagère avec ses antagonistes : *ibid.*

Les derniers succès des armées républicaines ne le réjouissent pas : livre XXIII, page 552.

Ses efforts pour diminuer l'enthousiasme des jacobins : livre XXIII, page 553.

Ses affidés le poussent à un nouveau 31 mai : *ibid.*

Sa détermination à user d'abord de la voie de douceur par la parole : *ibid.*

Prononce son fameux discours écouté dans un morne silence par la Convention, le 8 thermidor : livre XXIII, page 556.

Son embarras pour répondre aux attaques de Cambon et de Billaud-Varennes : livre XXIII, page 561.

Son discours renvoyé à l'examen des deux comités ; il va aux Jacobins où il est couvert d'applaudissements : livre XXIII, page 562.

Demande une nouvelle insurrection contre la Convention : *ibid.*

Rejette le coup de main proposé par Payan, et arrête les projets pour la journée du 9 thermidor : livre XXIII, page 563.

Griefs allégués contre lui par Billaud-Varennes : livre XXIII, page 567.

Accueilli à la tribune par des cris à *bas le tyran!* : *ibid.*

Empêché par les montagnards de prendre la parole : livre XXIII, page 568.

Son arrestation demandée par Louchet : livre XXIII, page 569.

S'adresse successivement à la Montagne, à la Plaine et au président Thuriot pour obtenir la parole : *ibid.*

La Convention décrète son arrestation : *ibid.*

Conduit au Luxembourg : livre XXIII, page 572.

Ramené à la mairie où il est comblé de témoignages de dévouement : livre XXIII, page 573.

Mis hors la loi : livre XXIII, page 574.

Abandonné par les sections : livre XXIII, page 576.

Manque d'action : livre XXIII, page 577.

Tente de se suicider : *ibid.*

Transporté dans la salle du comité de salut public, est exposé aux outrages de la foule : livre XXIII, page 578.

Transporté à la Conciergerie, et amené devant le tribunal révolutionnaire : *ibid.*

Meurt avec impassibilité : livre XXIII, page 579.

Son portrait : livre XXIII, page 581.

#### ROLAND.

Se cache dans la nuit du 30 au 31 mai : livre XIV, page 81.

Échappé au mandat d'arrêt lancé contre lui, se rend à Rouen : livre XV, page 106.

Se donne la mort : livre XVIII, page 313.

#### ROLAND (madame).

Son emprisonnement après le 31 mai : livre XV, page 106.

Sa condamnation par le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 314.

Son invocation à la liberté avant de mourir : livre XVIII, page 315.

#### ROMME.

Commissaire de la Convention dans le Calvados ; son arrestation : livre XV, page 111.

Combat le décret sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 650.

#### RONSIN.

Adjoint-ministre, agent de Bouchotte en Vendée : livre XVI, page 166.

Dénonce Westermann : *ibid.*

Dénonce Biron : livre XVI, page 167.

Dénonce Berthier et Menou : livre XVI, page 168.

Nommé général, adjoint à Rossignol avec tous les pouvoirs du ministre : livre XVI, page 210.

Demande la destitution de Tuncq : livre XVII, page 228.

Son mécontentement de la décision prise par le conseil de guerre tenu à Saumur : livre XVII, page 231.

Interrompt l'exécution du plan arrêté : livre XVII, page 243.

Cause l'échec de Santerre à Coron : livre XVII, page 245.

Se rend à Paris pour dénoncer les vices du plan échoué : livre XVII, page 246.

Dénonce les armées de Brest et de Mayence comme remplies d'hommes suspects et malintentionnés : livre XVII, page 247.

Mis la tête de l'armée révolutionnaire : livre XVII, page 252.

Placarde une affiche révoltante : livre XIX, page 354.

Dénoncé par Fabre d'Églantine : *ibid.*

Son arrestation : livre XIX, page 353.

Son élargissement : livre XX, page 409.

Son portrait : *ibid.*

Dangers de son élargissement : livre XX, page 410.

Sa participation au mouvement préparé contre la Convention : livre XX, page 421.

Son inaction : livre XX, page 424.

Son arrestation : livre XX, page 426.

Sa fermeté en prison : livre XX, page 427.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

#### ROSSIGNOL.

Arrêté par ordre de Westermann : livre XVI, page 168.

Élargi : livre XVI, page 169.

Général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle : livre XVI, page 214.

Son opinion sur le plan de campagne : livre XVII, page 230.

Son portrait : livre XVII, page 231.

Interrompt l'exécution du plan arrêté : livre XVII, page 243.

Donne des ordres contraires aux précédents : livre XVII, page 244.

Reçoit le commandement en chef des armées de l'Ouest et de Brest : livre XIX, page 376.

Offre sa démission : livre XIX, page 379.

Mis en état d'arrestation : livre XXIII, page 585.

#### ROUCHER.

Mort de ce poète : livre XXIII, page 564.

#### ROUZET.

Propose l'ostracisme contre tout citoyen dont le nom deviendrait un sujet de discordes : livre XXVI, page 733.

#### ROVÈRE.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité de salut public : livre XXII, page 516.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Chargé de commander la force armée sous les ordres de Barras : livre XXIII, page 575.

#### ROYRAND.

Commande un des soulèvements en Vendée : livre XIII, page 50.

#### RUAMPS.

Demande l'ajournement de la loi du 22 prairial : livre XXII, page 520.

Accuse Clausel d'avoir excité des troubles pour faire passer la loi de grande police de Sieyès : livre XXVI, page 727.

RUAULT, général.

Chargé de garder l'Escaut : livre XIII, page 7.

SAINTANAX, moine.

Ses vœux pour la mort des membres des comités : livre XXII, page 509.

Son arrestation : *ibid.*

SAINT-GEORGE.

Fait échouer la tentative de Dumouriez sur Lille : livre XIII, page 18.

SAINT-JUST.

Adjoint au comité de salut public : livre XVI, page 157.

Y est maintenu : livre XVI, page 164.

Fait décréter le *gouvernement révolutionnaire* jusqu'à la paix : livre XVII, page 251.

Son déisme : livre XVIII, page 328.

Commissaire de la Convention à Strasbourg : livre XIX, page 358.

Heureuse influence de sa présence à l'armée : livre XIX, page 360.

Commence à poursuivre les nouveaux modérés par humeur personnelle et par haine : livre XX, page 416.

Fait un exposé de principes au nom du comité : *ibid.*

Son rapport contre les factions réunies : livre XX, page 425.

Son antipathie pour Danton : livre XX, page 434.

Son rapport contre les dantonistes : livre XX, page 438.

S'oppose aux demandes faites par Danton au tribunal révolutionnaire : livre XX, page 445.

Propose un décret pour hâter la fin du procès de Danton et de ses co-accusés : livre XX, page 448.

Son rapport sur la police générale : livre XXI, page 456.

Son rôle actif au comité : livre XXI, page 464.

Commissaire à l'armée du Nord : livre XXI, pages 485, 489 et 490.

Forme avec Robespierre et Couthon les gens de la *haute main* dans le comité : livre XXII, page 514.

Mandé par Robespierre, revient de l'armée : livre XXII, page 541.

Insiste sur la nécessité, pour les membres des comités, de se concilier : livre XXII, page 542.

Retourne à l'armée : livre XXIII, page 545.

Exige la reddition de Charleroi : livre XXIII, page 548.

Rappelé de l'armée par Robespierre : livre XXIII, page 554.

- Observe les membres du comité, du 8 au 9 thermidor : livre XXIII, page 564.  
Rédige un rapport habile et perfide contre ses adversaires : livre XXIII, page 565.  
Se résout à le lire à la Convention sans le montrer aux comités : *ibid.*  
Demande, à l'ouverture de la séance du 9 thermidor, à lire son rapport : livre XXIII, page 566.  
La Convention décrète son arrestation : livre XXIII, page 569.  
Conduit aux Écossais : livre XXIII, page 572.  
Ramené à la mairie : livre XXIII, page 573.  
Mis hors la loi : livre XXIII, page 574.  
Reste impassible : livre XXIII, page 577.  
Amené à la Convention, qui ne l'admet point devant elle : livre XXIII, page 578.  
Transporté à la Conciergerie : *ibid.*  
Sa mort courageuse : livre XXIII, page 579.
- SAINT-MARTIN, député à la Convention.  
Rayé de la liste des députés mis en accusation : livre XIV, page 101.
- SALICETI, commissaire de la Convention au siège de Toulon.  
Paie de sa personne : livre XIX, page 365.
- SALLES, député à la Convention.  
L'un des 22 girondins dont l'expulsion est demandée par les sections : livre XIII, page 33.  
Se rend dans les départements après sa mise en accusation : livre XV, page 105.  
Se joint à Buzot pour soulever la Normandie : livre XV, page 114.  
Quitte la Normandie pour se rendre à Bordeaux : livre XV, page 138.
- SALM, général.  
Entre à Utrecht avec sa brigade : livre XXV, page 685.
- SALOMON, général.  
Se renferme dans Thouars : livre XV, page 130.
- SANDOS, général.  
Sa défense de Fontenay : livre XV, page 127.
- SANTERRE.  
Se rend en Vendée : livre XIV, page 69.  
Se bat bravement à Vihiers : livre XVI, page 170.  
Commande la division de Saumur dans l'armée républicaine aux ordres de Rossignol : livre XVII, page 240.  
Son échec à Coron : livre XVII, page 244.

SANTHONAX, commissaire de la Convention à Saint-Domingue.  
Reconnaît la liberté des nègres : livre XXI, page 494.

SAPINAUD.

Commande la petite division du centre des Vendéens : livre XXIV, page 632.

Forme un conseil supérieur avec Charette et Stofflet : *ibid.*

Soutient Charette contre les projets de Stofflet : livre XXV, page 692.

Sa soumission aux lois de la république : livre XXVII, page 758.

SAVARY.

Plan d'attaque de Laval proposé par cet officier : livre XIX, page 370.

SCÉPEAUX (de).

Chef d'un rassemblement de Vendéens sur la rive droite de la Loire : livre XXIV, page 633.

SCHAAL , général.

Renfermé dans Mayence : livre XVI, page 172.

SCHÉRER, général.

Commande une division de l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 547.

Rejoint Jourdan : livre XXIV, page 623.

Sa participation à la bataille de l'Ourthe : livre XXIV, page 625.

Sa participation à la bataille de la Roër : livre XXIV, page 626.

SCHENFELD, général.

Cerne Cassel avec dix mille Hessois : livre XVI, page 173.

SÉNART, agent du comité de sûreté générale.

Fait arrêter la secte de la Mère de Dieu : livre XXII, page 524.

SEPPER, général.

Chargé de suivre une colonne vendéenne : livre XIX, page 376.

SERGEANT.

Veut imputer l'insurrection du 12 germinal aux feuillants retirés à Londres : livre XXVI, page 738.

SERRES.

Commissaire de la Convention à Marseille ; dangers que lui font courir les jacobins ; sa fermeté : livre XXIV, page 639.

SERVAN.

Conserve le commandement dans les Pyrénées occidentales : livre XV, page 126.

SIEYÈS (l'abbé).

Demande la réintégration des députés girondins : livre XXVI, page 717.

Entre au comité de salut public, et propose une loi de grande police aux comités : livre XXVI, page 721.

Vient présenter sa loi de grande police à la Convention : livre XXVI, page 726.

Son influence dans la conclusion de la paix avec la Hollande : livre XXVII, page 749.

SIJAS, adjoint de la commission du mouvement des armées.

Dénonce le chef de cette commission : livre XXIII, page 555.

SILLERY.

Comparet devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Son exclamation en entendant son arrêt : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

SIMON, cordonnier.

Donné pour instituteur au fils de Louis XVI : livre XVIII, page 302.

Sa mort : livre XXV, page 682.

SOLILHAC.

Chargé par le comité central de la Bretagne d'accompagner Cormatin aux conférences avec les républicains : livre XXVII, page 757.

SOUHAM, général.

Défend Dunkerque contre les coalisés : livre XVII, page 233.

À l'armée du Nord : livre XXI, page 486.

Ses succès en Flandre : livre XXI, page 487.

Contribue à la victoire de Tourcoing : livre XXI, page 491.

Sa division passe le Wahal : livre XXV, page 684.

STANHOPE (lord).

Son opposition au système de guerre de Pitt : livre XXI, page 471.

Ses évaluations des prises faites par les Français et les Anglais : livre XXI, page 481.

STOFFLET, garde-chasse.

Se met à la tête de l'insurrection en Vendée : livre XIII, page 46.

Commande sous les ordres de La Rochejaquelein les Vendéens transportés en Bretagne : livre XIX, page 373.

Passe la Loire et ne peut retourner auprès de ses troupes : livre XIX, page 382.

Remplace La Rochejaquelein dans l'Anjou et le haut Poitou : livre XXIV, page 632.

Forme un conseil supérieur avec Charette et Sapinaud : *ibid.*

Sa mésintelligence avec eux : livre XXV, page 692.

Se rend aux conférences avec les républicains : livre XXVII, page 756.

Se décide à continuer la guerre : livre XXVII, page 757.

Abandonné d'une partie de ses officiers : livre XXVII, page 759.

Demande à traiter : livre XXVII, page 765.

Signe la paix à Saint-Florent : livre XXVII, page 766.

#### TAILLEFER.

S'oppose aux trop nombreux élargissements de prisonniers : livre XXIII, page 590.

TALLIEN, secrétaire de la commune, député à la Convention.

Soumet Bordeaux à un gouvernement militaire, et y exerce les vengeances de la république : livre XVIII, page 295.

Compromis par ses malversations, craint l'application du *système de la vertu* du comité de salut public : livre XXII, page 516.

Fait une scène aux espions de ce comité : livre XXII, page 521.

Provoque des injures par ses explications à la Convention : livre XXII, page 523.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

Rayé du comité de correspondance des Jacobins : livre XXII, page 526.

S'entend avec de vieux membres de la montagne également menacés par Robespierre : livre XXII, page 540.

Promet de livrer la première attaque à Robespierre le 9 thermidor : livre XXIII, page 565.

Tient sa promesse : livre XXIII, page 566.

Propose l'arrestation d'Henriot : livre XXIII, page 567.

Renouvelle ses attaques contre Robespierre : livre XXIII, page 568.

Sa recommandation à L. Bourdon marchant sur l'Hôtel de ville : livre XXIII, page 576.

Fait décréter le renouvellement des comités par quart tous les mois : livre XXIII, page 584.

Membre du comité de salut public : *ibid.*

Son discours sur les élargissements : livre XXIII, page 591.

Obtient le rapport du décret sur la liste des élargis : livre XXIII, page 592.

Propose de déclarer le maintien du gouvernement révolutionnaire : livre XXIII, page 601.

Désapprouve l'accusation que Lecointre porte contre les membres des anciens comités : livre XXIII, page 608.

Donne sa démission de membre du comité de salut public : livre XXIII, page 612.

Tentative d'assassinat sur sa personne : *ibid.*

Attaque le système des moyens révolutionnaires : livre XXIV, page 653.

Attaque personnellement Cambon : livre XXIV, page 654.

Repousse les attaques dirigées contre les thermidoriens dans un discours prononcé par Billaud-Varennes aux Jacobins : livre XXIV, page 663.

Venge sa femme des outrages dirigés contre elle : livre XXVI, page 705.

Demande que la promulgation de la Constitution de 93, réclamée par les patriotes, soit précédée de lois organiques : livre XXVI, page 724.

Fait remettre en discussion une loi adoptée : livre XXVI, page 728.

Fait opérer de nouvelles arrestations de députés montagnards : livre XXVI, page 744.

Représenté par les agents royalistes comme gagné par l'Espagne : livre XXVII, page 763.

TALLIEN (Madame).

Jetée en prison : livre XXII, page 516.

Excite son mari à frapper Robespierre : livre XXII, page 540.

Mise en liberté après la chute de celui-ci : livre XXIII, page 587.

Son portrait ; son salon à la fin de 1794 : livre XXIV, page 642.

Accusations dirigées contre elle : livre XXVI, page 705.

TALMONT, chef vendéen.

Demande qu'on le transporte en Bretagne : livre XVIII, page 288.

TAPONNIER, général.

Chargé par Hoche de percer la ligne des Vosges : livre XIX, page 360.

TERRASSON.

Suggère aux jacobins un moyen de correspondance avec les sociétés affiliées, tout en restant fidèles à la loi rendue contre ces sortes de correspondances : livre XXIV, page 652.

THÉOT (Catherine).

Secte de cette femme, dite la *mère de Dieu* : livre XXII, page 513.

Sa secte découverte par le comité de sûreté générale : livre XXII, page 524.

Arrêtée : *ibid.*

Envoyée par la Convention au tribunal révolutionnaire : livre XXII, page 525.

THIBAudeau.

Demande l'ajournement de la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 649.

Repousse une pétition séditieuse présentée à la Convention par deux sections : livre XXVI, page 720.

Répond avec fermeté à une pétition réclamant la promulgation de la Constitution de 93 : livre XXVI, page 724.

Sa déclaration hardie contre cette Constitution : livre XXVI, page 725.

Appuie le décret contre les auteurs de l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 738.

## THOUVENOT.

Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 5.

Accompagne Dumouriez à son rendez-vous avec Cobourg à Condé : livre XIII, page 22.

Passe aux Impériaux avec lui : livre XIII, page 23.

THURIOT, député à l'Assemblée législative.

Engage la lutte dans la Convention le 31 mai : livre XIV, page 84.

Membre du comité de salut public renouvelé : livre XVI, page 164.

Donne sa démission : livre XVI, page 216.

Attaque les auteurs de propositions violentes : livre XVII, page 248.

Dépopularisé, 207. : livre XIX, page 341.

Crainte et mécontentement que lui inspire le comité du salut public : livre XXII, page 516.

Sa tête demandée par Robespierre et Couthon : livre XXII, page 524.

S'entend avec leurs ennemis : livre XXII, page 540.

Occupe le fauteuil pendant une partie de la séance du 9 thermidor, agite la sonnette tandis que Robespierre demande la parole : livre XXIII, page 569.

Réélu membre du comité de salut public : livre XXIII, page 584.

Fait prononcer l'ordre du jour sur les accusations de Lecointre contre les membres des anciens comités : livre XXIII, page 610.

Appuie la loi sur les sociétés populaires : livre XXIV, page 649.

S'oppose à la suspension des jacobins : livre XXIV, page 667.

Se replace au côté gauche après la réintégration des girondins : livre XXVI, page 718.

Décrété pour être envoyé en détention à Ham : livre XXVI, page 743.

TINTÉNIAC (de).

Chargé par l'Angleterre d'offrir des secours aux Vendéens : livre XXIV, page 635.

Envoyé par Puisaye pour annoncer aux chouans sa prochaine expédition : livre XXVII, page 765.

Veut rompre les conférences de la Prévalaye : *ibid.*

TOURZEL (madame de), gouvernante des enfants de France.

Sa mise en liberté : livre XXIV, page 663.

TREILHARD.

Membre du comité de salut public : livre XIII, page 25.

Commissaire de la Convention auprès des départements demandant des explications avant de s'insurger : livre XV, page 114.

Renvoyé de Bordeaux après avoir été gardé à vue et interrogé par la commission populaire : livre XV, page 116.

Réélu membre du comité de salut public après la chute de Robespierre : livre XXIII, page 584.

TRÈVES (électeur de).

Puni par la prise de sa ville capitale : livre XXIV, page 630.

S'oppose à ce que l'Empire demande la paix à la France : livre XXV, page 691.

TRIBOUT, général.

Commande à Dol : livre XIX, page 376.

Battu près Pontorson : *ibid.*

TRINCHARD, président du jury dans le procès de Danton.

Sa joie féroce en prononçant sa condamnation : livre XX, page 448.

TROGOFF, amiral.

Arbore le drapeau blanc dans le port de Toulon : livre XVII, page 227.

TRONÇON-DUCOUDRAY.

Défend Custine devant le tribunal révolutionnaire : livre XVII, page 262.

TUNCQ, général.

Commande la colonne républicaine de Luçon : livre XVII, page 228.

Défait quarante mille Vendéens : *ibid.*

Destitué : livre XVII, page 229.

TURREAU, général.

Remplace Dagobert à la tête de l'armée des Pyrénées, est remplacé par Doppet : livre XIX, page 367.

Fait de vains efforts, près Laval, pour arrêter Léchelle et les fuyards : livre XIX, page 371.

Reçoit le commandement de l'Ouest : livre XXI, page 492.

Mesures qu'il est obligé de prendre pour soumettre le pays : livre XXI, page 493.

Mesures qu'il est obligé de prendre pour soumettre le pays : livre XXIV, page 632.

Rappelé : livre XXIV, page 657.

VADIER, député à la Convention.

Membre du comité de sûreté générale : livre XX, page 445.

Apporte à Fouquier le décret qui abrège les débats du procès de Danton : livre XX, page 447.

Excite les jurés contre les accusés : livre XX, page 448.

Veut secouer le joug du comité de salut public : livre XXII, page 515.

Participe aux plaisirs de Barère : livre XXII, page 540.

Justifie la comité de sûreté générale : livre XXIII, page 561.

Fait le 9 thermidor, un long discours sur C. Théot : livre XXIII, page 568.

- S'oppose aux trop nombreux élargissements : livre XXIII, page 590.  
 Veut se justifier des accusations portées par Lecointre : livre XXIII, page 610.  
 Sort du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 612.  
 Son arrestation votée par la Convention : livre XXVI, page 717.  
 Comparait devant la Convention : livre XXVI, page 728.  
 Condamné à la déportation : livre XXVI, page 739.
- VALADY, député à la Convention.  
 L'un des vingt-deux dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.
- VALAZÉ (Dufriche de), député à la Convention.  
 L'un des vingt-deux députés dont les sections demandent l'expulsion : livre XIII, page 33.  
 Sa réponse à Marat : livre XIV, page 68.  
 Mesures qu'il réclame contre l'insurrection : livre XIV, page 84.  
 S'obstine à demeurer prisonnier : livre XV, page 105.  
 Tiré de prison pour servir de témoin dans le procès de Marie-Antoinette : livre XVIII, page 303.  
 Ses aveux à la charge de la reine : livre XVIII, page 305.  
 Comparait devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.  
 Ses nobles aveux : livre XVIII, page 310.  
 Semble renoncer à attenter à ses jours : livre XVIII, page 312.  
 Se tue : livre XVIII, page 313.
- VALENCE, général.  
 Sa participation à la bataille de Nerwinde : livre XIII, page 3.
- VALENTINOIS (duc de).  
 Élargi sous un nom supposé : livre XXIII, page 587.
- VANDAMME, général.  
 Défend Courtrai contre Clerfayt : livre XXI, page 489.  
 Empêche les Autrichiens de déboucher de Wesel : livre XXV, page 678.  
 Entre à Arnheim : livre XXV, page 685.
- VANEC.  
 Son appel aux montagnards pendant l'insurrection du 12 germinal : livre XXVI, page 736.
- VARLET.  
 Présente un projet d'insurrection aux Cordeliers : livre XIV, page 67.  
 Provoque une pétition des cordeliers contre la Constitution de l'an II : livre XV, page 134.

Auteur d'une pétition contre le décret limitant les assemblées de section à deux par semaine : livre XVII, page 254.

VAUBAN (comte de).

Donné par Catherine au comte d'Artois, pour l'assister à la guerre : livre XXIV, page 635.

VENSTABEL, amiral.

Doit débarquer des troupes dans l'île de Walcheren en juillet 1794 : livre XXIII, page 551.

VERGNIAUD.

Se prête de bonne foi aux conférences provoquées par Danton entre les chefs des deux opinions : livre XIII, page 11.

Répond au discours par lequel Robespierre avait accusé les girondins de complicité avec Dumouriez : livre XIII, page 30.

L'un des vingt-deux dont les sections demandent l'expulsion de la Convention : livre XIII, page 33.

Fait sommer la commune par la Convention de lui soumettre ses registres de délibération : livre XIII, page 34.

Fait prêter par les députés le serment de mourir à leur poste le 31 mai : livre XIV, page 85.

Propose à la Convention de déclarer que Paris a bien mérité de la patrie : livre XIV, page 88.

Tente une grande démarche qui n'est pas secondée par la Plaine : livre XIV, page 90.

En arrestation : livre XV, page 105.

S'obstine à demeurer prisonnier : livre XV, page 110.

Comparaît devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

Sa réponse aux interpellations : livre XVIII, page 311.

Son maintien en entendant sa condamnation : livre XVIII, page 312.

Sa mort : livre XVIII, page 313.

VERTEUIL, général.

Commande en Vendée au moment où l'insurrection éclate : livre XIII, page 48.

VIGÉE, député à la Convention.

Se rend dans les départements : livre XV, page 105.

Comparaît devant le tribunal révolutionnaire : livre XVIII, page 308.

VILLARET-JOYEUSE.

Reçoit le commandement de l'escadre de Brest : livre XXI, page 481.

Fait voile vers les îles Coves : livre XXI, page 495.

Livre bataille aux Anglais : livre XXI, page 496.

Protège l'arrivée du convoi d'Amérique : *ibid.*

VIMEUX, général.

Sa participation à la bataille de Cholet : livre XVIII, page 287.

Reste à Nantes : livre XIX, page 369.

Appelé à commander en Vendée : livre XXIV, page 657.

VINCENT, premier commis de la guerre sous Bouchotte.

Son influence : livre XVI, page 168.

Chef des Cordeliers : livre XVII, page 247.

Leur fait rédiger une pétition pour demander l'organisation du ministère constitutionnel et le rappel des députés en mission : livre XVII, page 248.

Témoin dans le procès de Custine : livre XVII, page 262.

Son despotisme dans les bureaux de la guerre excite des plaintes : livre XIX, page 354.

Dénoncé par Fabre d'Églantine : *ibid.*

Son arrestation : livre XIX, page 355.

Son élargissement ; son portrait : livre XX, page 409.

Dangers de son élargissement : livre XX, page 410.

Son impuissance : livre XX, page 424.

Son arrestation : livre XX, page 426.

Pris de convulsions en entrant en prison : livre XX, page 427.

Son procès : livre XX, page 428.

Sa mort : livre XX, page 431.

VOULAND.

Membre du comité de sûreté générale : livre XX, page 445.

Apporte à Fouquier le décret qui abrège les débats du procès de Danton : livre XX, page 447.

Excite les jurés contre les accusés : livre XX, page 448.

Veut secouer le joug du comité de salut public : livre XXII, page 515.

Son rapport sur la secte de Catherine Théot : livre XXII, page 525.

Participe aux plaisirs de Barère : livre XXII, page 540.

Sort du comité de sûreté générale : livre XXIII, page 614.

WALMODEN, général.

Commande une division du corps de Freytag : livre XVII, page 233.

Remplace le duc d'York dans le commandement de son armée : livre XXV, page 680.

Ses offres au prince d'Orange pour la défense de la Hollande : livre XXV, page 684.

Se retire vers le Hanovre : livre XXV, page 685.

WARTENSLEBEN, général.

Commande un détachement de l'armée coalisée contre l'armée de Sambre-et-Meuse : livre XXIII, page 548.

WERNEK, général autrichien.

Le corps sous ses ordres doit former la gauche du duc d'York pour la défense de la Hollande : livre XXV, page 677.

WESTERMANN.

Se rend en Vendée avec sa légion germanique : livre XV, page 140.

Son portrait : livre XVI, page 167.

Fait arrêter Rossignol et est dénoncé par Ronsin : livre XVI, page 168.

Sa marche rapide en Vendée et ses exécutions militaires : *ibid.*

Sa déroute à Châtillon : livre XVI, page 169.

Mis en jugement : *ibid.*

Sa conduite audacieuse à l'avant-garde de l'armée de l'Ouest : livre XVIII, page 285.

Se joint à la poursuite des Vendéens après la déroute de Cholet : livre XVIII, page 290.

Sa tentative imprudente sur Laval : livre XIX, page 369.

Poursuit les Vendéens jusqu'à Dol ; repoussé : livre XIX, page 376.

Marche sur Dol : livre XIX, page 377.

Battu : *ibid.*

Ses troupes se débandent : livre XIX, page 378.

Nommé commandant de la cavalerie sur la proposition de Kléber : livre XIX, page 379.

Attaque le Mans : livre XIX, page 381.

Poursuit les Vendéens sans relâche : *ibid.*

Paraît devant le tribunal révolutionnaire avec Danton : livre XX, page 441.

Sa condamnation et sa mort : livre XX, page 448.

WIMPFEN, général.

Commandant de l'armée départementale levée par l'insurrection fédéraliste : livre XV, page 114.

Nomme le royaliste Puisaye général commandant l'avant-garde : livre XV, page 115.

Ses lenteurs : livre XV, page 136.

Échec de ses troupes : livre XV, page 137.

Propose le rétablissement de la monarchie : *ibid.*

WINDHAM, ministre de la guerre.

Mis en rapport avec Puisaye par Pitt : livre XXVII, page 762.

WURMSER, général autrichien.

Passe le Rhin au-dessus de Bacharach : livre XV, page 121.

Protège le siège de Mayence : livre XVI, page 173.

Ses tentatives sur les lignes de Wissembourg : livre XVII, page 223.

Occupe Bodenthal : livre XVII, page 236.

S'empare avec Brunswick des lignes de Wissembourg : livre XVIII, page 291.

Est sous les portes de Strasbourg : livre XIX, page 359.

A son flanc droit découvert par la retraite de Brunswick : livre XIX, page 360.

Mis en retraite jusque sur les lignes de la Lauter : *ibid.*

Se retire précipitamment au delà du Rhin : livre XIX, page 361.

YORK (duc d').

Commande 20,000 Autrichiens et Hanovriens : livre XV, page 119.

Commande le corps du siège de Valenciennes : livre XVI, page 177.

Somme la place de Cambrai : livre XVI, page 194.

Assiège Dunkerque : livre XVII, page 222.

Lève le siège de Dunkerque : livre XVII, page 234.

Se porte à marches forcées à l'appui du prince de Cobourg : livre XVIII, page 282.

Couvre Landrecies du côté de Cambrai : livre XXI, page 487.

Détaché entre Tournai et Lille : livre XXI, page 488.

S'avance sur Roubaix : livre XXI, page 490.

Battu et mis en fuite : livre XXI, page 491.

Appelle les soldats de la république soldats de Robespierre : livre XXII, page 512.

Sur l'Escaut, en juin 1794 : livre XXIII, page 546.

Se retire vers la basse Meuse et le Rhin : livre XXIV, page 623.

Passe la Meuse à Grave : livre XXIV, page 624.

Couvre le pont de Nimègue : livre XXV, page 677.

Laisse le commandement de l'armée à Walmoden : livre XXV, page 680.

\* \* \*

FIN DE L'INDEX DU VOLUME II





## **Plan général des ouvrages HRF & HCE**

---

HRF : HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

\* \* \*

HRF VOLUME PREMIER

Livre I : Assemblée Constituante

Livre II : Prise de la Bastille

Livre III : Première Fédération

Livre IV : Constitution de 1791

Livre V : Assemblée Législative

Livre VI : Journée du 20 juin

Livre VII : Dix août

Livre VIII : Valmy

Livre IX : Convention nationale

Livre X : Jemmapes

Livre XI : Mort de Louis XVI

Livre XII : Première coalition

Notes et pièces justificatives du Volume I

Table des notes marginales du Volume I

Index du Volume I

\* \* \*

HRF VOLUME DEUXIÈME

Livre XIII : Vendée

Livre XIV : Trente-un mai

Livre XV : Constitution de 1793

Livre XVI : Levée en masse

Livre XVII : Lyon et Toulon

Livre XVIII : La terreur

Livre XIX : Campagne de 1793

Livre XX : Dantonistes et Hébertistes

Livre XXI : Comité de salut public

Livre XXII : Domination de Robespierre

Livre XXIII : Neuf thermidor

Livre XXIV : La chouannerie

Livre XXV : Conquête de la Hollande  
 Livre XXVI : Insurrection du 12 germinal  
 Livre XXVII : Paix de Bâle  
 Notes et pièces justificatives du Volume II  
 Table des notes marginales du Volume II  
 Index du Volume II

\* \* \*

#### HRF VOLUME TROISIÈME

Livre XXVIII : Réaction thermidorienne  
 Livre XXIX : Quiberon  
 Livre XXX : Treize vendémiaire  
 Livre XXXI : Directoire  
 Livre XXXII : Pacification de la Vendée  
 Livre XXXIII : Castiglione  
 Livre XXXIV : Arcole et Rivoli  
 Livre XXXV : Léoben  
 Livre XXXVI : Conférences de Lille  
 Livre XXXVII : Dix-huit fructidor  
 Livre XXXVIII : Campo-Formio  
 Livre XXXIX : Expédition d'Égypte  
 Livre XL : Coalition de 1799  
 Livre XLI : Trente prairial  
 Livre XLII : Novi  
 Livre XLIII : Mont Thabor et Zurich  
 Livre XLIV : Dix-huit brumaire  
 Notes et pièces justificatives du Volume III  
 Table des notes marginales du Volume III  
 Index du Volume III

\* \* \*

#### HCE : HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

\* \* \*

#### HCE VOLUME PREMIER

Livre I : Constitution de l'an VIII  
 Livre II : Administration intérieure

Livre III : Ulm et Gênes  
Livre IV : Marengo  
Livre V : Héliopolis  
Livre VI : Armistice  
Livre VII : Hohenlinden  
Livre VIII : La machine infernale  
Livre IX : Les neutres  
Livre X : Évacuation de l'Égypte  
Livre XI : Paix générale  
Livre XII : Le concordat  
Notes et pièces justificatives du Volume I  
Table des notes marginales du Volume I  
Index du Volume I

\* \* \*

HCE VOLUME DEUXIÈME

Livre XIII : Le tribunalat  
Livre XIV : Consulat à vie  
Livre XV : Les sécularisations  
Livre XVI : Rupture de la paix d'Amiens  
Livre XVII : Camp de Boulogne  
Livre XVIII : Conspiration de Georges  
Livre XIX : L'Empire  
Livre XX : Le sacre  
Notes et pièces justificatives du Volume II  
Table des notes marginales du Volume II  
Index du Volume II

\* \* \*

HCE VOLUME TROISIÈME

Livre XXI : Troisième coalition  
Livre XXII : Ulm et Trafalgar  
Livre XXIII : Austerlitz  
Livre XXIV : Confédération du Rhin  
Livre XXV : Iéna  
Livre XXVI : Eylau  
Notes et pièces justificatives du Volume III  
Table des notes marginales du Volume III

## Index du Volume III

\* \* \*

## HCE VOLUME QUATRIÈME

Livre XXVII : Friedland et Tilsit

Livre XXVIII : Fontainebleau

Livre XXIX : Aranjuez

Livre XXX : Bayonne

Livre XXXI : Baylen

Notes et pièces justificatives du Volume IV

Table des notes marginales du Volume IV

Index du Volume IV

\* \* \*

## HCE VOLUME CINQUIÈME

Livre XXXII : Erfurt

Livre XXXIII : Somo-Sierra

Livre XXXIV : Ratisbonne

Livre XXXV : Wagram

Livre XXXVI : Talavéra et Walcheren

Notes et pièces justificatives du Volume V

Table des notes marginales du Volume V

Index du Volume V

\* \* \*

## HCE VOLUME SIXIÈME

Livre XXXVII : Le divorce

Livre XXXVIII : Blocus continental

Livre XXXIX : Torrès Védras

Livre XL : Fuentès d'Onõro

Livre XLI : Le concile

Notes et pièces justificatives du Volume VI

Table des notes marginales du Volume VI

Index du Volume VI

\* \* \*

HCE VOLUME SEPTIÈME

Livre XLII : Tarragone

Livre XLIII : Passage du Niémen

Livre XLIV : Moscou

Livre XLV : La Bérézina

Livre XLVI : Washington et Salamanque

Livre XXVII : Les cohortes

Notes et pièces justificatives du Volume VII

Table des notes marginales du Volume VII

Index du Volume VII

\* \* \*

HCE VOLUME HUITIÈME

Livre XLVIII : Lutzen et Bautzen

Livre XLIX : Dresde et Vittoria

Livre L : Leipzig et Hanau

Livre LI : L'invasion

Livre LII : Brienne et Montmirail

Notes et pièces justificatives du Volume VIII

Table des notes marginales du Volume VIII

Index du Volume VIII

\* \* \*

HCE VOLUME NEUVIÈME

Livre LIII : Première abdication et conclusion

Livre LIV : Restauration des Bourbons

Livre LV : Gouvernement de Louis XVIII

Livre LVI : Congrès de Vienne

Livre LVII : L'île d'Elbe

Notes et pièces justificatives du Volume IX

Table des notes marginales du Volume IX

Index du Volume IX

\* \* \*

HCE VOLUME DIXIÈME

Livre LVIII : L'acte additionnel

Livre LIX : Le Champ de mai

Livre LX : Waterloo

Livre LXI : Seconde abdication

Livre LXII : Sainte Hélène

Notes et pièces justificatives du Volume X

Table des notes marginales du Volume X

Index du Volume X

\* \* \*





HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Adolphe Thiers

Volume deuxième - Livres 13 à 27

Édition basée sur la treizième édition de 1865

(Furne et Cie, Libraires-Éditeurs)

Édition numéro : 1 (avril 2021)

Tirage numéro : 1 (1 à 1000)

ISBN 979-10-95583-02-8

Dépôt légal : avril 2021

NOTES DE PRODUCTION

Composition : Frédéric Lemée

([contact@eflm-editions.com](mailto:contact@eflm-editions.com))

Logiciel de mise en page : plainTEX

Police : Computer Modern

Papier : Delfort Thincoat plus 55g blanc

Reliure : Ateliers Babouot, 77400 Lagny sur Marne

Imprimerie : Normandie Roto Impression, 61250 Lonrai

N° d'impression :

Imprimé en France

EFLM-Editions SAS

Le Mans, France, 2014.

[eflm-editions.com](http://eflm-editions.com)

















